

PROJET PILOTE DES MONTS NIMBA

en République de Guinée

LA PAUVRETE : CONTRAINTE MAJEURE
DE LA GESTION RATIONNELLE DES
RESSOURCES NATURELLES DES MONTS NIMBA

Rapport final (1ère partie)

Dr Jean-François PASCUAL

Conseiller technique principal

TABLE DES MATIERES:

	Page
AVANT-PROPOS	4
PREAMBULE	15
INTRODUCTION	17
LA PAUVRETE: CONTRAINTE MAJEURE DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	20
1. LES FAITS DEMOGRAPHIQUES:	21
1.1. L'origine de la population actuelle:	21
1.2. La répartition de la population:	25
1.3. L'analyse démographique:	29
1.4. Les tendances de l'évolution démographique:	39
2. LES MALADIES ET LE MODE ALIMENTAIRE:	43
3. LE POIDS DE LA SOCIETE TRADITIONNELLE:	49
3.1. La famille:	52
3.2. Les faits religieux:	56
3.3. Pouvoir traditionnel et administration publique au village:	60
3.4. Le droit d'usage de la terre:	62
4. L'HABITAT ET LES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES:	66
4.1. L'habitat:	66
4.2. Les infrastructures collectives:	71
4.2.1. Le réseau routier:	71
4.2.2. Les marchés hebdomadaires:	78
4.2.3. L'administration:	83

4.2.4. Le secteur de l'éducation et de la culture:	87
4.2.5. Les infrastructures sanitaires:	90
 5. LA PRODUCTION PAYSANNE:	 93
5.1. Les cultures vivrières:	100
5.2. Les cultures de rente:	108
5.3. Les activités de cueillette:	110
5.4. Le calendrier agricole:	115
5.5. L'organisation du travail:	115
5.6. Le bilan financier de la production familiale:	120
 6. CHASSE, PECHE, ELEVAGE, ARTISANAT:	 124
6.1. La chasse:	125
6.2. La pêche:	128
6.3. L'élevage:	131
6.4. L'artisanat:	133
 7. L'OCCUPATION DE L'ESPACE:	 136
7.1. Les forêts:	138
7.2. Les plantations:	141
7.3. Les champs et les jachères:	142
7.4. Les savanes herbeuses sur cuirasses latéritiques:	142
7.5. Les prairies d'altitude:	144
 CONCLUSION:	 146
ANNEXE I: Résultats démographiques (3 familles par village)	157
ANNEXE II: Pyramides des âges (districts)	185
ANNEXE III: Listes des fonctionnaires dans la région	193
ANNEXE IV: Formulaires d'enquêtes	201
ANNEXE V: Exemple de monographie (Gbakoré)	214

AVANT-PROPOS

Le projet pilote a débuté en juin 1989, selon un accord passé entre le Gouvernement de la 2^{ème} République de Guinée, le PNUD et l'UNESCO, dans le but d'analyser les contraintes de la conservation de la région écologique prestigieuse des monts Nimba - réserve de la biosphère et site du patrimoine mondial - connue, plus que toute autre région de l'Afrique de l'ouest, de la communauté internationale. Les inquiétudes suscitées par le projet de mine de fer dans une telle région, ont été, sans nul doute, parmi les principales argumentations qui ont prévalu à la création du projet pilote.

L'UNESCO était impliquée directement, dès la formulation du projet, de par les statuts internationaux du site et sa responsabilité, dont elle rend compte devant ses états membres, pour la sauvegarde de la diversité du patrimoine biologique mondial. De plus, l'UNESCO bénéficiait d'une réelle expérience sur le site, ayant assisté auparavant le Gouvernement pour l'organisation de plusieurs missions (par ex: celle de Maxime LAMOTTE*, en 1976) et de deux séminaires de formation à la recherche de jeunes scientifiques guinéens (81 et 83), dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention du Patrimoine mondial. Elle fut chargée ainsi de l'exécution du projet, par le Gouvernement et le PNUD. Toutes les dispositions, relevant de son mandat, furent prises alors au sein de

* les personnes citées dans le présent rapport ne sont en aucun cas engagées par l'ensemble des positions exprimées qui ne reflètent que celles de son auteur. Cependant, nous estimons nécessaire de leur rendre cet hommage pour leur contribution personnelle qui bien souvent a facilité, à des degrés divers, le bon déroulement du projet pilote, dont le contexte d'exécution était inévitablement compliqué. Le projet pilote fut aussi une entreprise d'hommes liés par une réelle amitié.

l'Organisation pour démarrer le plus rapidement possible le projet pilote des monts Nimba (notamment par David Matuka KABALA*, Bern Von DROST, anciennement Directeur de la division des sciences écologiques et nommé récemment Directeur du Centre du patrimoine mondial, et Mohamed SKOURI, Dir. int. sc/éco). La convention tripartite de base fut ratifiée en février 89, sous l'impulsion de la mission résidente du PNUD (Son Ex. Monsieur le Représentant résident du PNUD Ernest Pouémi NZEKIO) et la mise en place du projet pilote débuta en juin de la même année, lors de l'arrivée du Conseiller technique qui fut désigné en étroite concertation entre le Gouvernement, le PNUD et l'UNESCO.

La tâche impartie à l'UNESCO dans le projet pilote des monts Nimba, se révéla d'une grande complexité, dès les premières missions de sa faisabilité, menées du 20 octobre au 17 novembre 1988 et du 19 janvier au 3 février 1989. Aux plans politique et diplomatique, il s'agissait pour l'UNESCO, d'une part, de respecter la souveraineté de la Guinée dont la volonté de mettre en valeur les gisements de fer fut réaffirmée à maintes reprises (notamment aux cours des sessions du Comité du patrimoine mondial) et, d'autre part, de tenir compte des différents aspects de la protection du site dont elle se doit d'être garante vis à vis de la communauté internationale.

Sur le plan de l'organisation structurelle propre à la Guinée, les services administratifs nationaux étaient en pleine mutation; ce qui ne facilitait pas les démarches nécessaires au démarrage des activités opérationnelles du projet. Le Directeur du projet (Saramady TOURE) montra

* décédé le 5 février 1993, à la suite d'un attentat contre sa personne.

beaucoup d'efficacité et de personnalité pour parvenir au déblocage d'affaires administratives très compliquées, malgré le soutien énergique que lui apportèrent les Directeurs nationaux des services directement concernés par le projet: la Direction nationale de l'environnement (Abdoulaye Shérif COUMBASSA), le projet Nimba-Simandou (Lancél BAKAYOKO et Ibrahima Sory TRAORE, chargé des affaires environnementales à l'époque), la Direction nationale de la Recherche scientifique et technique (Fodé SOUMAH), la commission nationale guinéenne pour l'UNESCO (Son Ex. Monsieur Lamine CAMARA, actuellement Ambassadeur de la Guinée en France, aidé du secrétaire adjoint de la commission, Ibrahima MAGASSOUBA, devenu par la suite Secrétaire de la commission nationale), et l'attention permanente de son Excellence Monsieur Ministre des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement qui assure la tutelle du projet (Ousmane SYLLA, puis Mohamed Lamine TRAORE et Toumany Dakoun SAKHO) et de celle de Messieurs les Secrétaires généraux du ministère (Habib DIALLO et Raïiou BARRY) et de Monsieur le Conseiller juridique du ministère (Daouda CAMARA).

Sur le terrain, le conflit désastreux du Libéria démarrant dans le comté du Nimba la même année que le projet pilote, créa un contexte difficile d'exécution des activités dans la région d'intervention du projet. L'armée guinéenne était en état d'alerte permanente et s'inquiétait de la sécurité de l'équipe du projet dont la station se localisait dans une zone isolée, à moins de 20 km de la frontière guinéo-libérienne. L'afflux des réfugiés du Libéria modifia brusquement la donne socio-économique de la région du piedmont du Nimba, du fait de l'accueil chaleureux qui lui fut réservé par la population locale. L'exécution des travaux du projet fut handicapée plus particulièrement au cours de périodes d'insécurité soudaine que provoquèrent les mouvements des combattants opposés en territoire libérien, nécessitant parfois l'évacuation temporaire du personnel de la station.

L'éloignement de la zone d'intervention du projet par rapport à Conakry (près de 1 000 km, figure 1), les difficultés de déplacement des véhicules du fait du mauvais état du réseau routier, l'absence de lignes aériennes assurées régulièrement au départ de Nzérékoré, notamment durant les 2 premières années, constituèrent aussi un facteur non négligeable de ralentissement de la productivité du projet pilote. Les véhicules tout-terrain parvenaient à s'enliser dans les endroits les plus difficiles de la route nationale 2, en saison des pluies. La plupart des chauffeurs de poids lourds refusaient de prendre le risque d'acheminer jusqu'au Nimba le matériel d'équipement du projet débarqué à Conakry. Seuls ceux d'OBK acceptèrent à plusieurs reprises de prendre la route pour le projet pilote, grâce à l'instance de leur Directeur général (Fodé KEITA).

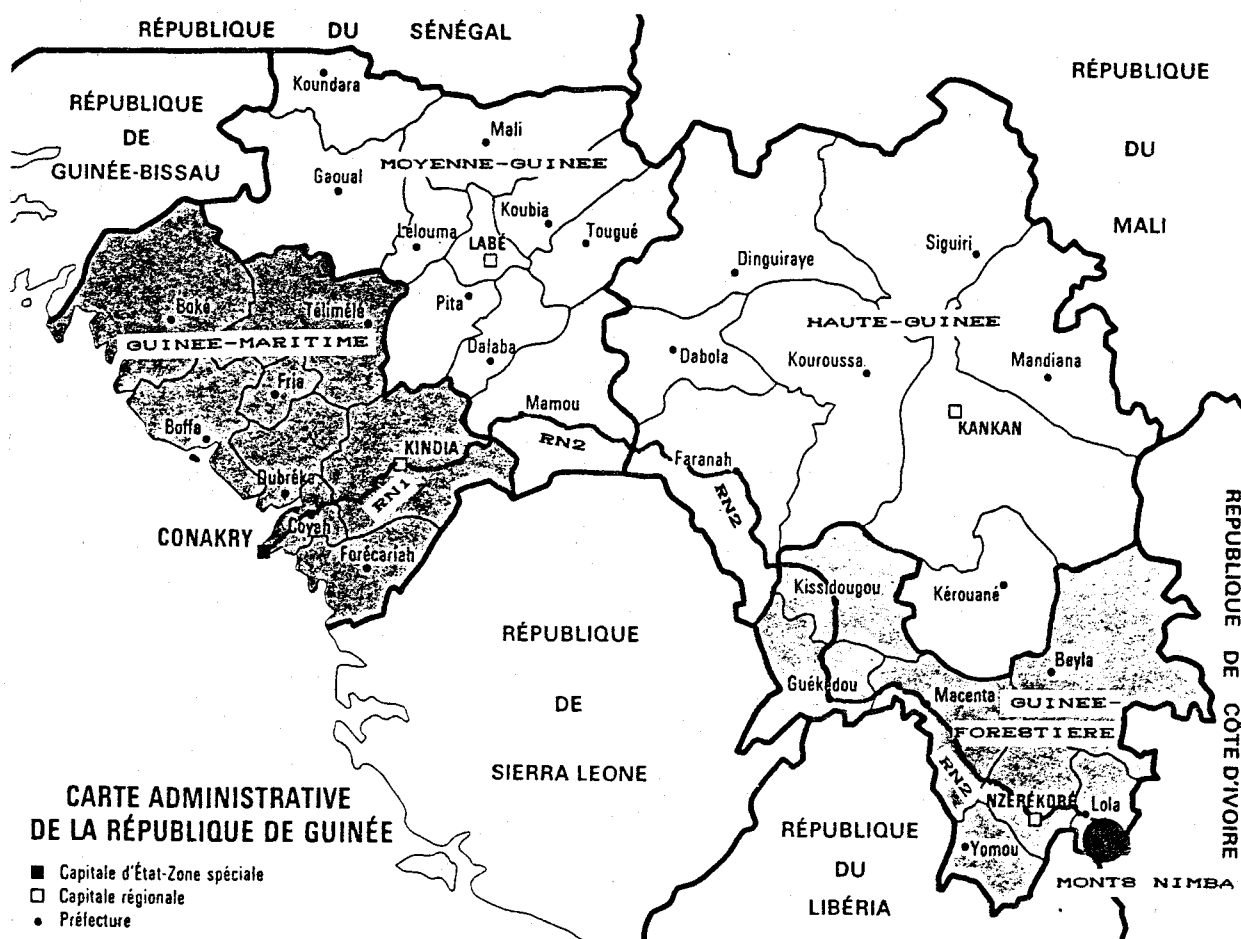


Figure 1: Carte de la localisation de la réserve de la biosphère des monts NIMBA.

Le programme des activités du projet présenté par l'UNESCO au Gouvernement et au PNUD, lors de la réunion de programmation (18-22 décembre 1989), fut établi en toute objectivité, malgré les pressions venues de toutes parts, du fait du manque de connaissances suffisantes sur la situation réelle de la conservation de la diversité biologique des monts Nimba. Les stratégies préconisées par les grands programmes internationaux de l'UNESCO: l'homme et la biosphère (MAB) et la convention du patrimoine mondial, facilitèrent grandement le choix de la démarche qui devait être adoptée par le projet pilote pour mener les activités. Les préoccupations humaines furent donc un souci permanent pour étudier les solutions les plus efficaces à la conservation des milieux naturels du Nimba.

L'ampleur de la tâche confiée au projet pilote des monts Nimba, impliquait la recherche de fonds complémentaires pour être menée à bien, car la contribution du PNUD et les fonds de contrepartie apportés par le Gouvernement se révélaient insuffisants. A la Banque mondiale, l'équipe chargée de la mise en place du plan d'action environnemental guinéen (François FALLOUX, Robert CROWN, puis Michael GRUT et Catherine CRUVEILLIER), reconnue très rapidement (1989) le bien fondé de l'action du Gouvernement dans la région du Nimba. Un soutien complémentaire fut accordé au projet pilote, sur le don du Japon à la préservation de l'environnement mondial, géré par la Banque mondiale. Un accord inter-agences fut alors passé entre la Banque mondiale et l'UNESCO qui autorisa l'utilisation des fonds du don japonais, au début de l'année 1992.

Les inter-relations étroites qui existaient entre les objectifs environnementaux du projet pilote et le projet minier, étaient évidentes, ne serait-ce que par l'unité géographique de leur zone d'intervention. Au cours de la première année, elles furent à l'origine de beaucoup d'hésitations. Puis par la suite, un climat de confiance pu s'établir,

chacun respectant la mission qui était impartie à l'autre - tel est ce qui ressort de l'analyse objective des faits de l'exécution des 2 projets -. Les spécialistes du projet minier acceptèrent de tenir compte du caractère écologique exceptionnel de la région des gisements de minéral de fer. Ceux du projet pilote participèrent activement à l'étude des aspects environnementaux de la procédure d'exploitation du minéral de fer. Des concessions qui furent acceptées ainsi par chacune des équipes de spécialistes, résulta une véritable collaboration, tant au plan national qu'international, dont le seul but était d'harmoniser les préoccupations du Gouvernement de la Guinée dans son action aux monts Nimba:

- mettre en valeur les gisements de fer en vue de diversifier et d'accroître les ressources de devises, dont les besoins immédiats de la modernisation des infrastructures du pays renforcent la nécessité urgente,

- faire profiter rationnellement et durablement la population locale de la création d'une grande activité industrielle providentielle dans sa région,

- mettre en oeuvre un "système" de protection efficace sur le long terme des richesses biologiques uniques, accepté par la population locale, afin que les générations futures puissent aussi en disposer.

Les collaborateurs de PNS, déjà nommés plus haut, ont apporté une contribution volontaire en facilitant l'élimination des germes du conflit qui aurait pu opposer les écologistes et les mineurs, si aucune bonne volonté n'avait prévalu dans l'exécution de la tâche de chacun. Les partenaires de la Guinée et les investisseurs dans le projet minier ont aussi très vite adhéré aux principes environnementaux et socio-économiques

qui doivent prévaloir dans la réalisation finale du projet minier. Le dialogue constructif engagé avec le BRGM français (sous l'impulsion de Francis LABRO et de son équipe: Gérard PETIN, Alain de PERTHUIS et Marc LANSIARD) qui participe à la promotion et à l'étude du scénario actuel d'exploitation, a permis de faire évoluer considérablement les procédures techniques de production du minerai de fer; faisant du projet minier des monts Nimba un cas unique au monde, dans les annales du lancement des projets miniers, pour la qualité des mesures prises en vue de limiter les impacts négatifs environnementaux et socio-économiques (avant, pendant et après l'exécution du projet minier). Le statut international de site du patrimoine mondial des monts Nimba a été un facteur déterminant de la qualité des précautions environnementales et humaines qui sont maintenant admises pour la réalisation de l'exploitation minière.

La Guinée qui avait osé identifier et proposer le site à l'inscription, en 1981, comme réserve biologique exceptionnelle offerte à l'humanité, malgré l'avancement du projet minier et l'investissement qui avait été déjà réalisé, à l'époque, dans les prospections minières, doit être rassurée maintenant sur la possibilité de concilier, aux monts Nimba, les activités de développement économique et de conservation de l'environnement. La convention du patrimoine mondial, ratifiée par la Guinée en 1979, a démontré toute son importance et sa portée jusque dans les ajustements financiers de l'opération minière dont le pays, la région et la protection du site vont profiter, en premier lieu.

Sans avoir été organisés à cette fin, de grands moments de décision de l'avenir de la population et de la biodiversité de la région, outre la réunion de programmation du projet pilote et les sessions annuelles du Comité du patrimoine mondial et de son bureau, sont intervenus au cours de la période de la réalisation du projet pilote. Les principaux sont:

-le séminaire organisé par le BRGM, pour la présentation à Paris de "l'évaluation environnementale 90" par l'équipe du BCEOM (Messieurs Patrick MICHEL, Henry AUFFRET, Jean-Marc PAGES, Yannic ENNESSER), en juin 1990, qui réunissait les représentants du Gouvernement, les Organisations Internationales (Banque mondiale, PNUD, UNESCO), les ONG Internationales (UICN, WWF), les représentants du Gouvernement français (ministères de la coopération et de l'environnement), et les partenaires de la Guinée dans le projet minier (BRGM, SUMITOMO, SOLAC, AMCL):

-la réunion de concertation Guinée-Côte d'Ivoire qui s'est tenue aux monts Nimba, en juillet 1992, grâce au financement accordé par le fonds du Patrimoine mondial, avec la participation des principaux services nationaux des deux pays concernés (réunion présidée par Kabiné KANTE, Directeur national de la Recherche scientifique et technique), qui a posé les bases d'un accord bipartite, entre les deux pays, de la protection et de la conservation des monts Nimba,

-la réunion de concertation organisée à Paris, au siège de l'UNESCO, en décembre 92, avec le soutien matériel du PNUD (préparée par Madame Marilène SPEZZATI, Représentant résident adjoint), entre les représentants du Gouvernement guinéen, les Organisations Internationales, les ONG Internationales, les représentants du Gouvernement français (déclaration de Monsieur Serge MERY, conseiller technique du ministère français de la coopération) et les partenaires étrangers de la Guinée dans le projet minier, pour la proposition de recommandations à la réunion du Comité du patrimoine mondial de Santa Fé.

-la mission multidisciplinaire organisée et financée par le Centre du patrimoine mondial (Harold EIDSWIK, senior service, et Bern Von DROST,

Directeur), du 15 au 30 mai 1992, réunissant les représentants des services nationaux guinéens concernés, les ONG, le PNUD, le PNUE, l'UICN et des experts-consultants de l'UNESCO, qui a permis de régler le problème des limites du site du patrimoine mondial, levant ainsi l'ambiguïté qui demeurait depuis l'époque de l'inscription du site, comme bien du patrimoine naturel mondial.

Beaucoup d'autres rencontres et réunions de concertation et d'information ont eu lieu pour tenter de concilier les différents enjeux de l'action du Gouvernement dans les monts Nimba, tant au plan national qu'international, nécessitant la participation active du projet pilote (réunions inter-services du MRNE, inter-ministérielles, avec les bailleurs de fonds, le PNUD et l'UNESCO, avec la Banque mondiale, etc). Chacune d'elles a permis d'avancer sur un point particulier ou de lever les incompréhensions concernant le développement de la région du Nimba, les aménagements et les mesures préconisés pour la réalisation du projet minier et la protection du site du patrimoine mondial. La liste de leurs participants est trop longue pour pouvoir les énumérer tous ici.

Le personnel du bureau du PNUD (tout particulièrement Madame Sonah KEITA, puis Madame Marie-Françoise CAMARA) a aussi contribué de façon très efficace à l'exécution du projet.

L'Université de Conakry ayant été aussi mise à contribution pour les études socio-économiques (Faculté des Lettres) et les études biologiques (Faculté des Sciences), leurs doyens respectifs (Messieurs Goudoussi DIALLO et Paul CONDE) ont facilité la sélection des étudiants qui ont pu ainsi profiter réciproquement de l'aide matériel du projet pilote et de la venue des éminents professeurs-consultants de l'UNESCO (Maxime LAMOTTE, zoologue, et Jean KOEHLIN, botaniste) pour leur encadrement. De nombreux

chercheurs étrangers ont pu aussi mener des recherches biologiques (notamment sous l'impulsion de Maxime LAMOTTE) ou participer aux études socio-économiques (sous la direction du professeur Georges ROSSI, dont la contribution personnelle a été très précieuse).

L'achèvement des activités considérées prioritaires, du fait des objectifs du projet pilote des monts Nimba, a nécessité des compléments de financement et la recherche de solutions pour y parvenir. Une augmentation substantielle du budget du projet a été apportée par le PNUD (Son Ex. Monsieur Sviatoslav DIOMIN, Représentant résident), grâce aux contributions exceptionnelles du Fonds du patrimoine mondial et du Gouvernement, au titre de la procédure de partage des coûts, permettant la prolongation du projet pilote jusqu'au 31 décembre 93.

L'équipe permanente du projet, constituée en grande partie de cadres venant de Conakry, a connu parfois des conditions d'extrême rigueur pour accomplir les travaux de terrains qui lui étaient dévolus. Il faut souligner le courage et la bonne volonté de ceux qui en ont fait preuve (Oumar BARRY, Pépé SOROPOGUI, Samba DOUMBOUYA, etc). Les autorités et les services du Gouvernorat de la Guinée forestière, de la Préfecture de Lola, des Sous-préfectures et CRD de Bossou, Gama-Béréma, Nzo, Tounkarata, ont facilité, à la mesure de leurs moyens, la réalisation des activités du projet. Enfin, les chefs des villages et les vieux sages - bien que ne voyant aucun intérêt dans la protection des monts Nimba - ont aussi aidé, souvent avec une grande hospitalité (les équipes de terrain ont été prises en charge par les villageois à plusieurs reprises, sur le plan du logement et de la nourriture, malgré notre désapprobation) malgré leurs faibles moyens, dans l'espoir que le cours de la vie évolue enfin favorablement pour eux-même et surtout pour leurs enfants.

Au terme de la première phase du projet pilote des monts Nímba, le bilan des résultats est une nécessité administrative. Mais, nous espérons qu'il puisse être utile pour définir les modalités d'exécution des activités pratiques de la modernisation des systèmes de la production locale, de la création des infrastructures collectives qui font actuellement défaut, de l'essor économique durable de la population autochtone basé sur la diversification des secteurs d'activités de production et de la protection des richesses biologiques uniques des monts Nímba. Car, en effet, non seulement de l'importance des moyens financiers engagés, mais aussi des méthodes qui seront employées pour obtenir la participation active des habitants de la région dont le changement de mode de vie est inévitable, dépend de beaucoup la réussite des actions de la sauvegarde à long terme des aires centrales de la réserve de la biosphère et du site du patrimoine mondial.

PREAMBULE

La région d'intervention du projet pilote couvre la partie du territoire guinéen qui forme le haut-bassin du Cavally. Cette région est pourvue du statut de réserve de la biosphère dont les limites ont été approuvées par le comité national interministériel du MAB, en juin 1991, et modifiées en 1993 (seules étaient concernées par cette modification les limites de l'aire centrale des monts Nimba, inscrite sur la liste du patrimoine mondial, et réciproquement celles de la zone tampon).

L'implantation, dans la préfecture de Lola (figure 2), de la réserve de la biosphère des monts Nimba dont la surface totale est 145 200 ha, respecte celle d'une "réserve en grappe". Les trois aires centrales:

- les monts Nimba (12 540 ha), site du patrimoine mondial,
- les collines de Bossou (320 ha),
- la forêt de Déré (8 920 ha),

sont entourées:

- d'une zone tampon (35 140 ha),
- et d'une aire de transition (88 280 ha).

Les aires centrales sont des aires strictement protégées. Aucune pénétration n'y est permise, sans s'être muni au préalable d'une autorisation qui est délivrée par le Directeur général de la structure chargée de la gestion de la réserve de la biosphère. La zone tampon fait l'objet d'une surveillance renforcée et d'un contrôle permanent de toutes les activités de production (agriculture, pêche, chasse, industrie, etc) qui y sont initiées. L'aire de transition doit être gérée progressivement en prenant pour modèle la zone tampon, notamment pour l'organisation de l'espace qui doit y prévaloir (zones de cultures, stabilisation des ressources en eau, protection des terres sensibles à l'érosion, etc).

INTRODUCTION

Le plan d'action qui est préconisé par le programme MAB de l'UNESCO, pour la gestion des réserves de la biosphère, met l'accent sur l'harmonie absolue des inter-actions qui doivent régir les rapports entre l'homme et son milieu de vie. Il considère la conservation des îlots d'écosystèmes naturels, avant tout, dans un but humanitaire. Les réserves de la biosphère sont ainsi des modèles d'organisation de l'espace où l'on doit parvenir au juste équilibre entre les besoins des hommes pour leur bien-être (santé par l'autosuffisance alimentaire, etc) et le maintien de la capacité naturelle de renouvellement des ressources naturelles qui sont sollicitées.

Toute modification inévitable du milieu naturel doit donc être compensée par une procédure ou un aménagement qui vise à restaurer artificiellement l'équilibre écologique originel. Rarement cette condition est respectée, quelle que soit la région considérée de la planète. Le milieu naturel est plutôt soumis à une dégradation progressive, plus ou moins rapide, dont le premier acteur est généralement l'homme. Parfois des crises climatiques ou des catastrophes naturelles, contre lesquelles l'homme est impuissant, peuvent accélérer aussi la modification du milieu.

La capacité des hommes à pallier aux changements écologiques de leur milieu de vie qui leur incombent, est directement contrôlée par le niveau des connaissances scientifiques - pour percevoir les prémices des changements avant que leurs conséquences écologiques deviennent irréversibles et étudier les mesures compensatrices les mieux adaptées - et les moyens matériels dont ils disposent. Cette capacité est donc

inégale, selon les pays concernés, et peut même être nulle dans les régions les plus démunies, où elle échappe totalement à la volonté des décideurs. L'entraide internationale est alors l'unique recours pour permettre à ces derniers d'entreprendre les changements socio-économiques et les aménagements environnementaux qui s'imposent maintenant sur leur territoire.

L'analyse des contraintes de la conservation de la biodiversité des monts Nimba, dont on savait déjà le degré d'altération avancée - importante réduction des populations des espèces animales sauvages et tentatives de récupération des terres vierges -, justifiait donc une bonne connaissance du niveau de vie de la population locale. De même qu'un bilan de l'ensemble des facteurs qui conditionnent la qualité du contexte de vie, s'avérerait indispensable.

La situation de la population locale s'est révélée tellement critique que nous ne pouvons que lui réserver la première partie de ce rapport, avant même de parler des valeurs écologiques des milieux naturels, des grands travaux industriels qui sont projetés, de la protection des témoins des écosystèmes anciens (objets de la seconde partie du rapport), ou des modalités d'exécution et des aspects techniques et financiers du projet pilote (traités dans la troisième partie).

La catastrophe socio-économique à laquelle on assiste actuellement dans la région du Nimba est, bien qu'en partie, le résultat des expériences passées qui visaient à modifier les habitudes de la production locale. Ces expériences, au caractère temporaire, ont laissé un sentiment d'amertume partagé par l'ensemble de la population autochtone. Les informations qui sont livrées dans la première partie du rapport, au risque d'apparaître péjoratives pour ceux qui n'en comprendraient pas

l'utilité, font état d'une tendance à la mutation sans orientation précise de la société actuelle, si ce n'est la raison de survie immédiate. La complexité de formuler des propositions pratiques et adaptées qui viseront à améliorer les conditions de vie dans la région du Nimba, tient ainsi à la difficulté d'appréhender ce phénomène social. Cependant, il apparaît clairement que toutes les mesures qui seront destinées à changer le mode de vie de la population et à restaurer l'équilibre écologique nécessaire du milieu naturel, avec une vision de la situation à long terme, devront être discutées avec les premiers bénéficiaires - qui doivent être les habitants originaires de la région - en usant, autant qu'il pourra se faire, de la connaissance de l'organisation fonctionnelle de la société actuelle. Cette méthode de procéder aura l'avantage d'éviter de reconduire les erreurs, comme celles commises dans le passé, dont les conséquences se traduisent maintenant par un malaise de la société, du fait de l'abandon de certains de ses fondements traditionnels et du refus d'obtempérer notamment pour l'organisation de l'administration moderne (par ex.: contestation du résultat d'élection locale conduisant à des troubles ethniques sanglants).

PREMIERE PARTIE :

LA PAUVRETE: CONTRAINTE MAJEURE DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.

La contrainte majeure de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de la protection des témoins des écosystèmes naturels de la région des monts Nimba tient au mode de vie et à l'état de pauvreté qui en résulte pour la population, du fait de l'importance relative de la densité démographique. Dans les villages du piedmont du Nimba, la pauvreté procède du dépassement inconsidéré du seuil optimal de la densité d'occupation humaine de l'espace naturel, compte tenu des systèmes actuels de la production agraire qui n'autorisent plus l'autosuffisance alimentaire et ne génèrent au contraire que l'endettement monétaire croissant des familles. Elle traduit avec violence la réaction de la gestion inadaptée du milieu de vie sur les hommes par un accroissement de la morbidité et de la mortalité, tout particulièrement de celles des enfants en bas-âge.

Dans ce contexte de vie, toute augmentation supplémentaire de la population correspondant à une augmentation de la demande en produits vivriers -à l'exception d'un afflux de population faisant l'objet d'un ravitaillement alimentaire spécifique- ne peut se traduire que par:

- la réduction de l'aire des espaces qui ne sont pas encore cultivés (aires protégées),
- la diminution du temps de repos de la terre (jachère forestière) et l'appauvrissement supplémentaire des sols,
- la baisse inévitable des rendements agricoles,
- l'accroissement du taux de mortalité de la population autochtone.

Ce phénomène socio-écologique est relativement récent et ses conséquences humaines étaient a priori inattendues dans la région. Il tient à la vague d'immigration suscitée, avec enthousiasme, par le changement du système politique du pays (2^{ème} République) et l'introduction d'un système d'économie libérale.

1. LES FAITS DEMOGRAPHIQUES:

1.1. L'origine de la population actuelle:

La composition de la population actuelle du haut-bassin du Cavally est le produit d'une série de phénomènes liés aux événements historiques de la Guinée, nuancés par la situation frontalière de la région:

- les conflits inter-ethniques du moyen-âge et le métissage qui en résulta -dont les groupes ethniques majoritaires actuels proviendraient-, souvent concomitants des crises climatiques des régions actuellement sèches et arides,

- l'époque coloniale depuis l'arrivée des portugais, découvreurs des "rivières du sud", jusqu'à l'occupation française,

- l'indépendance et les effets parasites de l'organisation administrative de la 1^{ère} République,

- l'avènement de la 2^{ème} République.

A ces grands facteurs du brassage de la population s'ajoutent des faits mineurs tels que l'immigration saisonnière et/ou permanente en

provenance des régions sahélo-soudaniennes encore plus déshéritées, et l'exécution de projets éphémères d'exploitation de la forêt et des prospections minières des gisements de fer; ces dernières ayant nécessité une main d'oeuvre qualifiée qui s'est maintenue en partie dans la région dans l'attente du démarrage des activités d'exploitation du minerai de fer.

Le fond dominant de la population autochtone est constitué de trois groupes ethniques: Konon (majoritaire dans l'ensemble des sous-préfectures à l'exception de celle de Bossou), Manon (essentiellement dans la sous-préfecture de Bossou) et Yakouba (dans les sous-préfectures de Tounkarata et Nzo, principalement dans zone frontalière guinéo-ivoirienne), issus du métissage des peuples originels de la forêt et d'occupants venus des royaumes mandés.

La colonisation européenne a introduit d'importantes modifications dans l'occupation humaine de l'espace par la création des cultures de rente (café, cacao) et l'obligation de production de céréales (riz, maïs), qui amorcèrent une redistribution démographique en facilitant la conquête de terres vierges ainsi défrichées et l'émigration. De nombreux jeunes hommes originaires de la région, refusant les conditions de la vie locale et les conflits religieux (notamment entre Konos), partirent dès l'époque coloniale, attirés soit par la solde de militaire versée dans l'armée française, ou par la vie plus facile des villes portuaires de Côte d'Ivoire et du Libéria, dont ils avaient entendu parlé. Les places libérées dans les villages furent alors prises progressivement par des familles guerzées en quête de bonnes terres, devenues rares dans leur propre région natale.

Des étrangers vinrent aussi de Haute-Guinée (Malinkés) et du Fouta Djallon (Peuls), principalement attirés par les activités de commerce, une affectation administrative dans le cas des fonctionnaires, mais aussi par la qualité, bien que relative, des terres de la forêt. Sékouta dans la sous-préfecture de Gama-Béréma et Fassouta dans Lola-centre sont des petits villages entièrement malinkés. Réparties dans différents villages de taille importante, certaines familles sont aussi d'origine Toma, Kissi et Soussou.

Les contraintes sociales et économiques* imposées par la 1^{re} République (58-84) et mal ressenties par la population paysanne, notamment du fait du comportement des fonctionnaires chargés de les faire appliquer, avaient relancé l'émigration vers la Côte d'Ivoire et le Libéria.

Des familles quittèrent leur village natal en quête d'une terre d'asile qui leur paraissait moins contraignante, soit en Côte d'Ivoire, soit au Libéria. Ceci concerne plus particulièrement les grands villages, mais nous paraît devoir être nuancé pour les villages qui sont très enclavés dans le haut-bassin du Cavally. Les difficultés connues depuis quelques années dans les pays d'accueil du fait de la baisse des cours des produits exportés (café, cacao, etc) et de la guerre civile au Libéria, la perspective d'une économie de marché et de la vente libre de la production locale liée à l'avènement de la 2^{ème} République, sont autant de facteurs qui ont inversé les mouvements migratoires de la population et ont contribué au retour au pays de nombreux expatriés. De plus, l'abandon de

*Durant cette époque, à l'impôt monétaire (de 1 000 fg/hab. en 58 à 3 500 fg/hab. en 63) succéda la norme qui eut incontestablement aussi un effet négatif sur la production des caféières créées à l'époque coloniale et provoqua leur abandon progressif. En 1964, chaque famille était ainsi redevable de 90 kg de riz paddy et de 50 kg de riz consommable pour chacun de ses membres (adultes et enfants) ainsi que de 300 g de café par pied lorsqu'elle possédait une plantation.

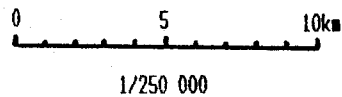
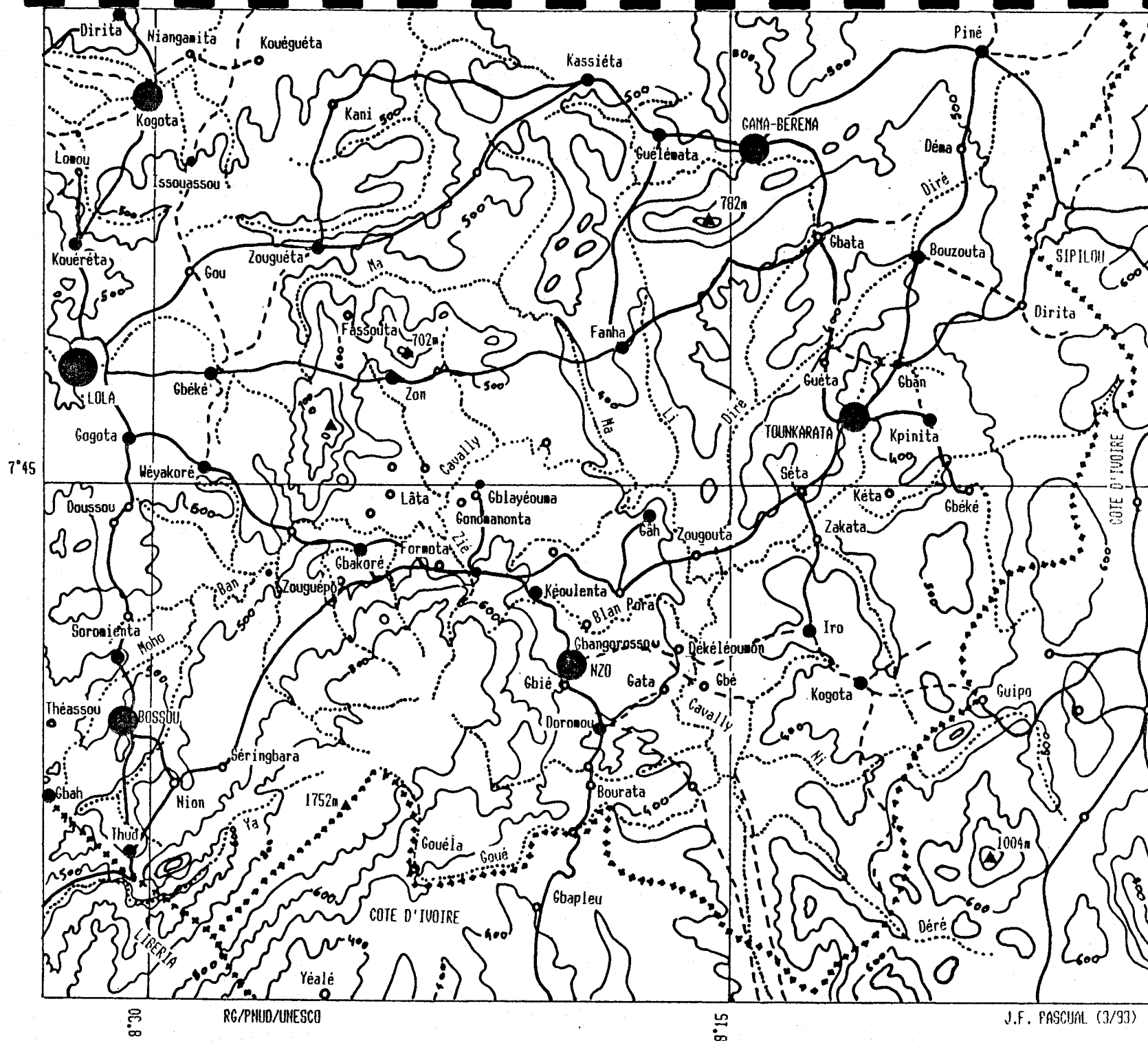
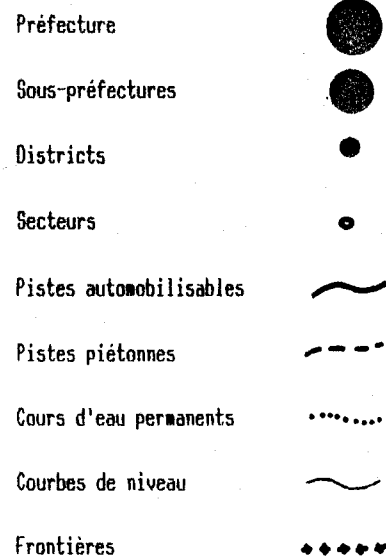


Figure 3: Carte de localisation des villages du Haut-bassin du Cavally.



la norme et son remplacement par un nouvel impôt en numéraire eut sans nul doute un effet stimulant, puisqu'il se traduit par une baisse de plus de 90% de l'imposition des paysans.

La guerre du Libéria qui a entraîné un importante exode de la population vers les pays limitrophes, a conduit à l'installation de 21 176 réfugiés dans les villages du piedmont du Nimba, principalement à Thuo (5 872 réfugiés), Gba (5 036 réfugiés), Bossou (3 859 réfugiés), Nzo (2 000 réfugiés), Soromienta (805 réfugiés), Gogota (743 réfugiés)... Les réfugiés sont alimentés grâce à l'aide internationale qui est coordonnée par le Haut commissariat aux réfugiés et disposent d'une ration mensuelle. Cependant, l'aide tend à diminuer. Les réfugiés sont contraints de rechercher eux-même des solutions pour pallier à leurs besoins alimentaires; ce qui suscite un accroissement nouveau de la conquête de terres de cultures déjà manquantes pour les paysans autochtones. Par ailleurs, certains d'entre eux sont originaires de la région et ont déjà réintégré leur place au sein de leur famille.

1.2. La répartition de la population:

La population du Haut bassin du Cavally se répartie dans 56 villages (voir figure 3), sur un territoire qui forme environ le tiers de la superficie de la préfecture de Lola. 5 des 9 sous-préfectures de Lola y sont représentées selon le redécoupage administratif de 1987: Bossou (4 districts), Gama-Béréma (5 districts) et Lola-centre (5 districts) pour partie; Nzo et Tounkarata en totalité (5 districts chacune). Selon leur importance démographique, les villages sont classés ainsi en secteurs de districts des Sous-préfectures qui constituent elles-mêmes un secteur central. 2 petits hameaux: Gonotiépa et Gouanmo ne sont considérés en fait que comme des quartiers respectivement de Soromienta I et Gbakoré (tableau 1 et 2).

Sous-préfecture	Total auto	Famille	Hommes	Femmes	Enfants	Filles	Garçons	Réfugié	Total hab.
TOUNKARATA	6234	935	3297	2937	2466	1262	1504	461	6695
NZO	7287	964	3736	3551	2881	1404	1487	2608	9895
LOLA centre	9589	1310	4632	4957	3606	1724	1882	2147	11736
GAMA-BEREMA	9274	1268	4653	4621	3074	1453	1621	388	9662
BOSSOU	5413	640	2678	2735	1868	942	926	15572	20985
	37797	5117	18936	18801	13895	6785	7420	21176	58973

Tableau 1: Répartition de la population entre les Sous-préfectures dans le haut bassin du Cavally.
(population totale: 58 973 habitants en juin 92)

Outre les chefs lieux de Sous-préfecture et quelques grands villages:
 Gbah (805 hab.) dans la Sous-préfecture de Bossou; Fanha (2060 hab.),
 Gbata (1003 hab.), Guélémata (1578 hab.), Kassiéta (918 hab.) et Pliné
 (1127 hab.) dans la Sous-préfecture de Gama-Béréma; Gogota (2368 hab.)
 Gbéké (1792 hab.), Wéyakoré (1482 hab.), Zon (1007 hab.), Zouguéta (2585
 hab.) dans Lola-centre; Doromou (670 hab.), Gâh (770 hab.), Kéoulenta (949
 hab.) dans Nzo; Gban (510 hab.), Kogota (666 hab.) et Kpinita (824 hab.)
 dans la Sous-préfecture de Tounkarata, les villages ont moins de 500
 habitants.

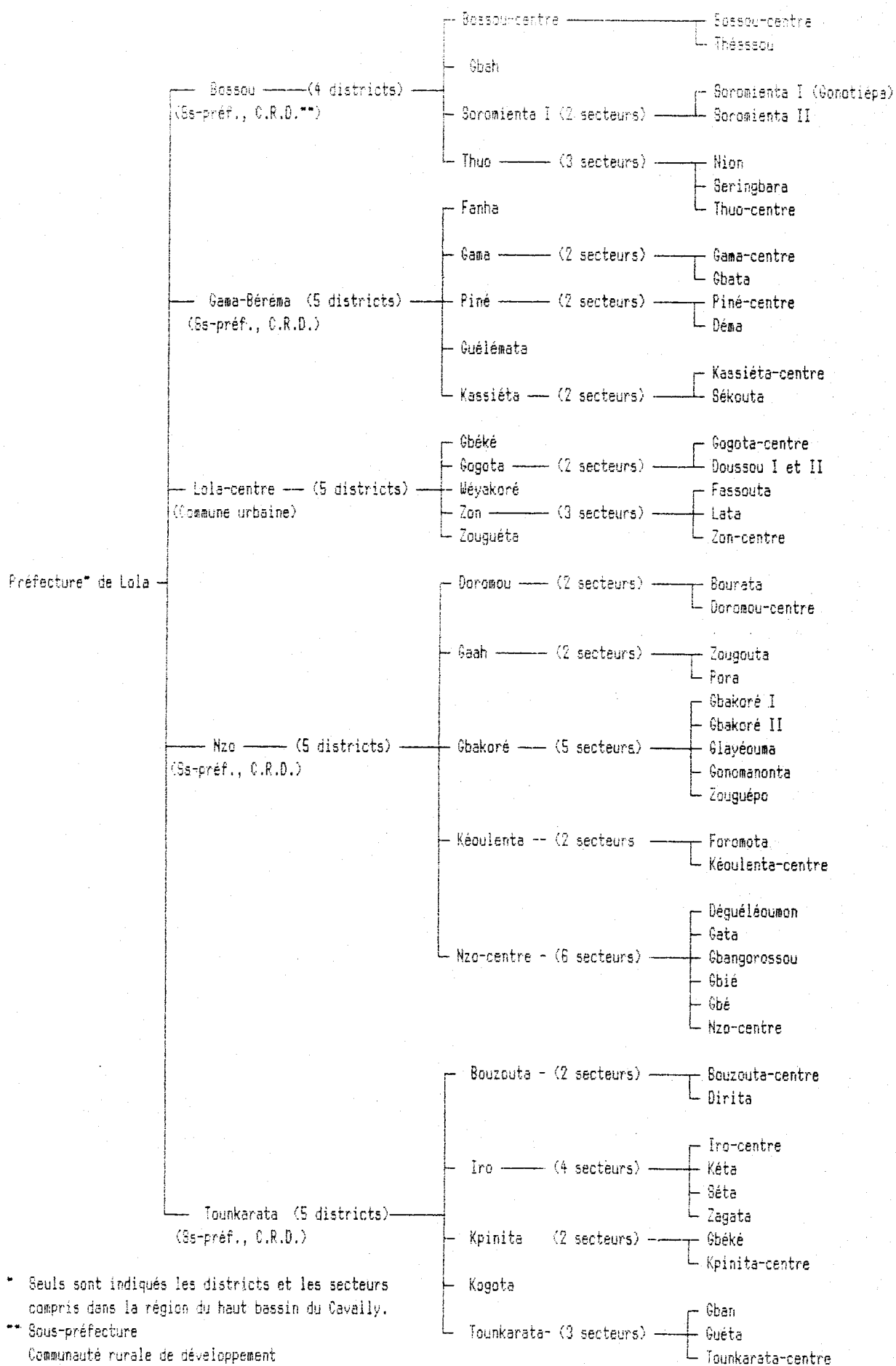


Tableau 2: Organisation administrative des villages du haut-bassin du Cavally.
 (Réserve de la biosphère des monts Nimba)

Village	Création	Habitants	Famille	Hommes	Femmes	Enfants	Filles	Garçons	Refugie	Total
Bossou	1890	1819	219	906	913	715	350	365	3859	5875
Gbah	1840	905	86	401	404	233	125	108	5036	5841
Gonotiepa	1952	26	3	13	13	5	3	2		26
Nion	1960	307	53	156	151	104	55	49		307
Séringbara		392	57	179	213	109	62	47		392
Soromienta	1780	648	54	327	321	208	94	114	605	1253
Soromienta	1955	346	38	162	184	94	50	44	200	546
Théassou	1800	449	54	213	236	155	93	62		449
Thuo	1687	621	76	321	300	245	110	135	5872	6493
Gama-Béréw	1750	2436	312	1187	1249	713	333	380	250	2686
Déma	1830	152	20	80	72	68	31	37	1	153
Fanha	1800	2060	240	1022	1038	593	288	305	15	2075
Gbata	1878	1003	159	525	478	357	156	201	55	1058
Guélékata	1775	1578	260	806	772	511	242	269	24	1602
Kasiéta	1732	918	137	463	455	412	195	217	21	939
Piné	1705	1127	140	570	557	420	208	212	22	1149
Sékouta	1960	270	91	152	118	82	32	50	347	617
Gogota	1850	2368	348	1127	1241	612	402	410	743	3111
Doussou I &	1800	290	39	141	149	142	63	79	91	381
Fassouta	1971	31	16	21	10	7	3	4	4	35
Gbéké	1792	1474	205	634	840	509	248	261	385	1859
Lâta	1958	82	18	44	38	37	13	24	127	209
Wéyakoré	1600	1482	211	748	734	345	175	170	160	1642
Zon	1740	1007	147	487	520	373	195	178	54	1061
Zougota	1492	2585	235	1278	1307	1298	593	706	235	2821
Nzo	1632	1365	189	702	663	559	265	294	2000	3365
Bourata	1959	276	39	150	126	111	49	62	8	284
Dékéléoumo	1815	94	13	55	39	24	8	16		94
Doromou	1740	670	94	372	298	233	116	117	23	693
Formota	1946	57	14	29	28	25	13	12	13	70
Gâh	1800	770	103	379	391	279	131	148		770
Gata	1600	175	20	95	80	82	31	51		175
Gbakoré		309	67	152	157	124	62	62	358	667
Gbangoross	1830	181	25	102	79	47	17	30		181
Gbé	1824	264	19	134	130	147	68	79	6	270
Gbié	1822	484	63	259	225	198	97	101	82	566
Gblayéouma	1948	163	20	84	79	70	35	35	32	195
Gblayéouma	1957	231	29	109	122	98	55	43	24	255
Gonomanont	1947	263	38	149	114	107	40	67	34	297
Gouamo	1967	36	8	20	16	16	4	12		36
Kéoulenta	1721	949	120	446	503	381	203	178	19	968
Fora	1790	374	47	190	184	139	67	72	9	383
Zougouépo	1944	107	15	46	61	47	41	16		107
Zougouta	1810	519	41	263	256	194	102	92		519
TOUNKARATA	1782	1162	180	607	555	477	227	250	289	1451
Bouzouta	1840	1061	137	552	509	390	325	365	3	1064
Dirita	1742	497	93	272	225	187	85	102		497
Gban	1810	510	87	271	239	247	100	147	1	511
Gbéké	1805	478	61	242	236	202	100	102		478
Guéta	1850	165	26	77	88	85	41	44	79	244
Iro	1890	424	73	239	185	159	76	83	1	425
Kéta	1900	210	26	107	103	41	19	22	2	212
Kogota	1870	666	71	368	298	227	102	125	1	667
Kpinita	1737	824	136	432	392	355	154	201	81	905
Séta	1960	176	36	96	80	71	24	47	3	179
Zakata	1800	61	9	34	27	25	9	16	1	62
Total:		37797	5117	18996	18801	13895	6785	7420	21176	58973

Tableau 3: Répartition de la population entre les villages dans le haut bassin du Cavally.
(population totale: 58 973 habitants en juin 92)

1.3. L'analyse démographique:

L'étude démographique de la population du haut bassin du Cavally a fait l'objet d'une attention toute particulière du fait des difficultés d'utiliser les données brutes fournies par l'administration. Le manque de fiabilité des recensements officiels tient à différentes raisons:

- l'enclavement des villages qui sont seulement accessibles qu'après plusieurs heures de marche, en dehors de ceux situés sur les axes routiers,

- la méconnaissance par les membres d'une même famille de leur âge exact, dans beaucoup de cas,

- la sous-déclaration des naissances par les familles à diverses époques ou la modification volontaire de l'âge pour limiter le tribut au service fiscal,

- les réajustements à la hausse pratiqués arbitrairement par l'administration selon des normes fixées a priori (ex.: le décret présidentiel pour le recensement de 1983).

L'étude de l'évolution démographique est pourtant essentielle puisqu'elle conditionne les politiques et les prévisions dans les différents domaines de la gestion des ressources naturelles, de l'aménagement du territoire, de la création des infrastructures collectives (enseignement, santé, etc) et de l'emploi.

Les données démographiques ont été collectées aux cours des enquêtes socio-économiques, selon plusieurs méthodes, afin de corriger les erreurs éventuelles produites par l'une d'elles et d'améliorer la qualité des informations officielles:

-enquêtes systématiques menées dans chacun des 56 villages du bassin du Cavally,

-enquêtes systématiques auprès de 3 familles par villages,

-enquêtes pratiquées au niveau des districts dans le cadre de monographies.

Cette méthode a permis aussi d'obtenir des renseignements dont ne dispose pas l'administration, notamment l'enregistrement des décès sans lesquels il eut été impossible de déterminer les traits marquants de l'évolution démographique.

La population actuelle du haut-bassin du Cavally est de 58 973 hab dont 21 176 réfugiés et 37 797 autochtones ou étrangers sédentarisés (voir tableau 1 et 3) qui se répartissent en 5 117 familles. La proportion de 7 à 8 éléments par famille n'a que peu d'intérêt, compte tenu de la grande disparité qui existe entre les familles d'un même village (voir tableaux 1 à 54, annexe I), notamment entre la taille de la famille fondatrice du

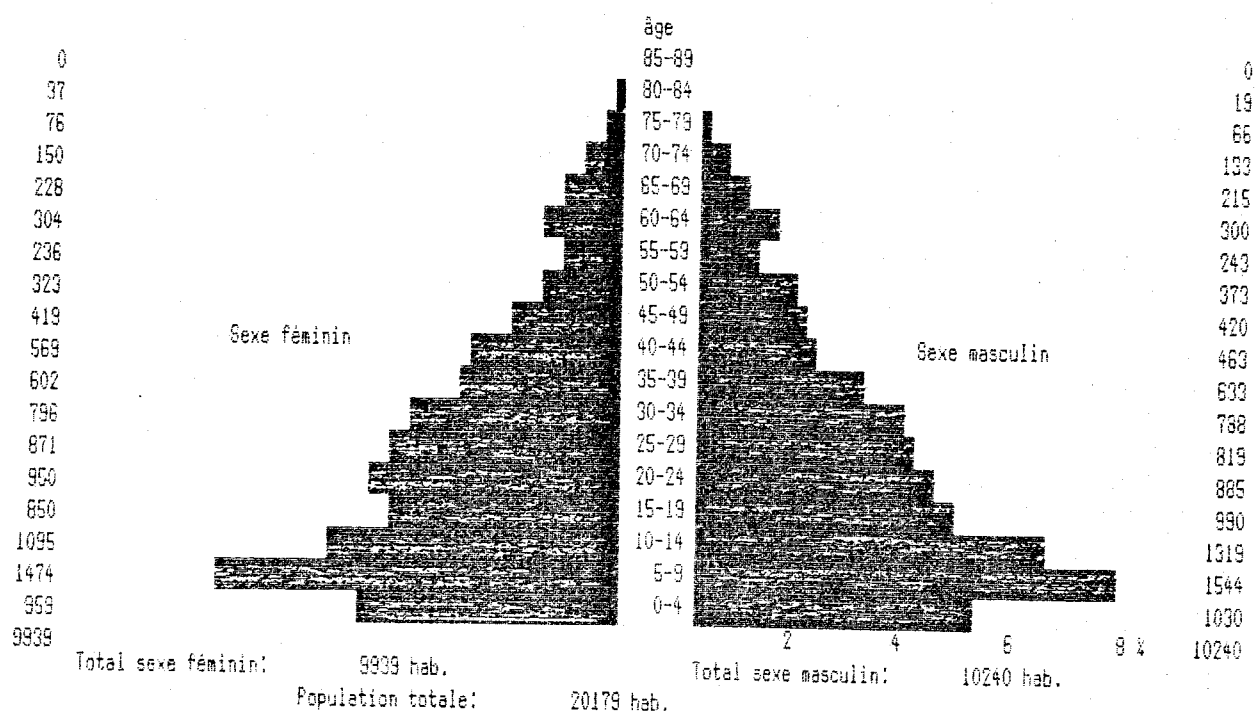


Figure 4: Pyramide des âges d'un échantillon de la population du haut bassin du Cavally en juillet 92.
(échantillon correspondant à plus de la moitié de la population totale)

	SP BOSSOU		SP GAMA-BEREMA				SP LOLA								SP NZO						SP TOUNKARATA									
	BOSSOU cr		GAMA cr		PINE cr		GBEKE		WEYAKORE		ZON		ZOUQUETA		DOROMOU c		GAAH		NZO cr		TOUNKARAT		BOUZOUTA		KPINITA		IRO		Total:	âge
âge	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
85-89													17	34															0	85-89
80-84			2	3																									56	80-84
75-79	6	5	5	5	7	4	7	10	4	8	4	5	5	11	2	6	3	3	10	7	5	4	8	4	0	4			142	75-79
70-74	16	10	15	19	6	6	13	8	8	15	10	10	17	18	7	4	5	7	10	8	6	20	12	19	8	6			283	70-74
65-69	14	20	27	26	4	12	24	38	27	21	7	20	41	31	5	15	12	12	15	8	6	4	10	11	15	6	8	4	443	65-69
60-64	17	32	45	34	9	16	28	20	18	32	13	19	57	54	6	4	15	25	19	11	19	13	17	20	23	15	14	9	604	60-64
55-59	23	16	22	36	11	9	13	10	15	17	7	7	45	35	5	11	10	6	17	27	18	12	21	24	20	17	16	9	479	55-59
50-54	24	36	46	44	21	10	16	23	38	22	32	22	42	37	8	11	16	21	25	18	25	19	27	31	26	19	27	10	696	50-54
45-49	27	37	45	70	20	8	29	38	42	41	25	21	44	58	29	19	22	15	31	36	27	21	39	22	18	24	22	9	839	45-49
40-44	30	53	49	70	24	35	41	34	30	34	51	40	53	84	10	20	23	30	34	39	27	36	34	42	28	25	29	27	1032	40-44
35-39	52	56	82	92	35	36	38	39	46	40	44	36	65	84	19	18	33	35	44	26	39	35	59	39	40	42	37	24	1235	35-39
30-34	65	52	104	124	33	58	47	55	49	54	33	46	107	102	37	22	72	77	47	47	52	32	56	51	44	52	42	24	1584	30-34
25-29	66	53	140	157	55	49	72	70	82	80	27	36	92	96	26	22	55	53	48	55	32	41	42	50	52	61	30	48	1690	25-29
20-24	109	111	116	117	46	62	68	71	66	71	39	45	136	116	47	36	57	55	50	56	37	63	41	60	40	49	33	38	1835	20-24
15-19	94	84	107	106	55	40	72	64	81	84	58	49	159	110	34	22	57	55	58	60	54	38	71	58	59	62	31	18	1840	15-19
10-14	141	141	167	122	69	55	91	93	88	64	88	65	143	151	46	28	56	56	88	75	73	65	111	86	95	54	63	40	2414	10-14
5-9	115	131	154	150	84	75	112	123	110	90	92	93	163	178	56	40	124	99	118	113	81	83	128	119	120	120	87	60	3018	5-9
0-4	109	103	53	46	79	93	59	48	45	54	45	60	88	86	25	21	88	79	88	77	76	62	112	109	86	71	77	50	1989	0-4
	908	940	1179	1221	558	568	730	744	749	727	575	574	1274	1285	362	299	648	628	702	663	577	548	788	745	674	627	516	370	20179	

SP: Sous-préfecture.

cr: centre.

Tableau 4: Répartition d'un échantillon de population du haut bassin du Cavally par tranches d'âge.
(échantillon correspondant à plus de la moitié de la population totale du haut bassin du Cavally)

village et de ses familles amies, de celles des familles d'étrangers sédentarisés. Pour l'ensemble de la population sédentaire, le sexe masculin domine très peu par rapport au sexe féminin: 18 996 hommes et garçons pour 18 801 femmes et filles. Cette proportion entre les 2 sexes apparaît comme le principal frein à la polygamie, bien que près de la moitié des chefs de familles soient polygames; la moyenne d'épouses étant dans ce cas de 2 à 3 femmes, avec un maximum de 5 femmes pour certains chefs de familles qui sont principalement des quinquagénaires et des sexagénaires comme, par exemple, SOUMAORO L. (63 ans) à Gama-Béréma, GOUMOU G. (49 ans) à Gbata, DORE S. (54 ans) à Zouguéta, KANMOU D. (63 ans) à Pora et IROMOU G. (66 ans) à Kogota. Les femmes se marient généralement jeunes, parfois même dès la puberté. Cette répartition inégale des deux sexes, sur le plan matrimonial, se traduit donc par un célibat prononcé pour bon nombre d'hommes qui sont généralement les moins fortunés, étant dans l'incapacité de satisfaire pécuniairement aux exigences du mariage. Elle explique aussi, en partie, l'attribution des épouses d'un homme venant de décéder au frère de celui-ci.

L'ensemble de la population est jeune. 51% des habitants de la région ont moins de 20 ans, 40% moins de 15 ans et 28 % moins de 10 ans (figure 4). Mais le fait le plus impressionnant est, sans conteste, le taux de mortalité infantile très élevé qui traduit à lui seul le faible niveau de vie de la région, la malnutrition, l'insuffisance de l'hygiène et la déficience des infrastructures médicales. La mortalité infantile est généralement élevée dans les régions forestières, mais montre manifestement une forte recrudescence pour ces 5 dernières années, dans le haut-bassin du Cavally.

[illegible]

Bo:	Bossou	Fa:	Fanha	We:	Wéyakoré	Gé:	Gbakoré	Zo:	Zougouta	Kp:	Kpinita
Gb:	Gbah	Gb:	Gbata	Zo:	Zon	Gu:	Gbangorossou	To:	Tounkarata	Se:	Séta
Ni:	Nion	Gu:	Guélémata	Zu:	Zouguéta	Bé:	Gbé	Bz:	Bouzouta	Za:	Zakata
Se:	Séringbara	Ka:	Kassiéta	Nz:	Nzo	Bi:	Gbié	Di:	Dirita		
S2:	Soromienta 2	Pi:	Piné	Bu:	Bourata	O1:	Gblayéouma I	Ba:	Gban		
S1:	Soromienta 1	Sé:	Sékouta	Dk:	Dékéléouma	O2:	Gblayéouma II	Bk:	Gbéké		
Té:	Théassou	Go:	Gogota	Du:	Doromou	Go:	Gonomanonta	Gt:	Guéta		
Tu:	Thuo	Do:	Doussou	Fo:	Foromota	Gn:	Gouanmo	Ir:	Iro		
Ga:	Gama-Béréma	Gk:	Gbéké	Ga:	Gah	Ké:	Kéoulenta	Kt:	Kéta		
Dé:	Déma	La:	Lata	Gt:	Gata	Fo:	Pora	Kg:	Kogota		

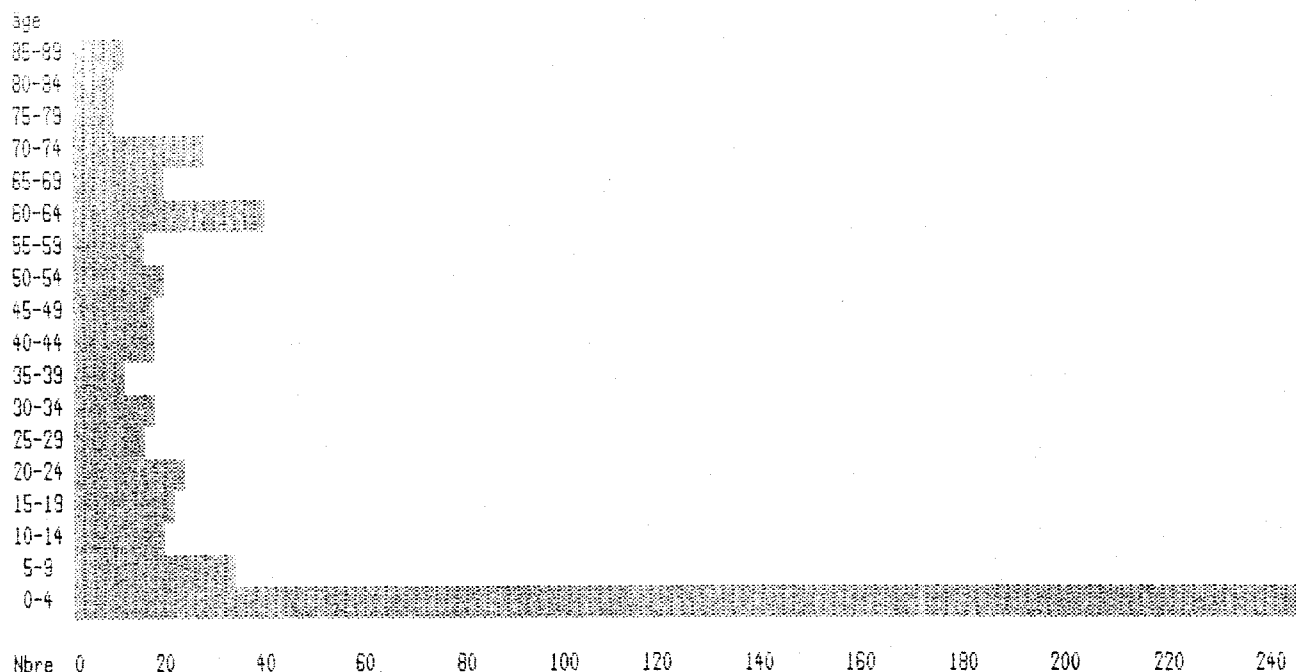


Figure 5: Répartition des décès des 20 dernières années par tranches d'âge.
(d'après le sondage de 3 familles par village)

Près de 50 % des décès enregistrés au cours de ces 20 dernières années correspondent à la tranche d'âge 0-5ans (figure 5). La grande majorité de cette dernière est constituée essentiellement par des enfants âgés de quelques mois, voire des morts-nés, auquel cas le décès de l'enfant s'accompagne fréquemment de celui de la maman. On peut estimer entre 8 000 et 10 000 le nombre des enfants qui sont morts à la naissance ou âgés de moins de un an, au cours des 20 années passées, dans l'ensemble des villages; le phénomène étant nettement beaucoup plus ressenti pour ces 5 dernières années (figure 6).

En effet, les différents types d'enquêtes ont révélés un net rétrécissement de la base des histogrammes correspondant à la tranche d'âge de 0-4 ans (voir figure 4, 6 et 7) par rapport à la tranche d'âge immédiatement supérieure 5-9 ans. Cela avait été interprète par nos enquêteurs comme provenant de la sous-déclaration des naissances.

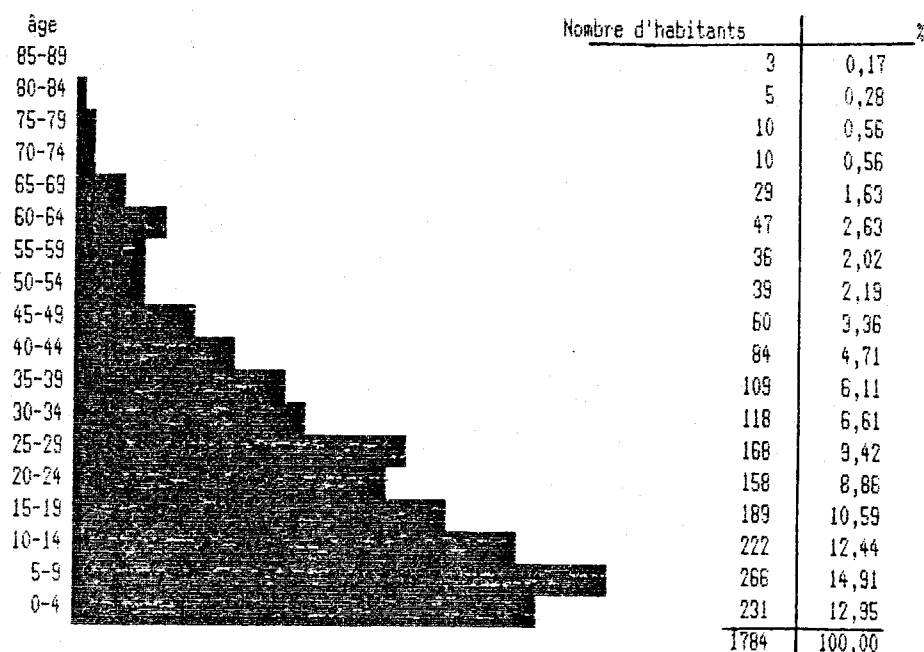


Figure 6: Répartition de la population par tranches d'âge.
(d'après le sondage de 3 familles par villages)

L'analyse comparative des résultats obtenus dans le cadre des monographies de district (figure 7), d'une part, et ceux produits par le sondage systématique de trois familles par villages (figure 6), d'autre part, montre une certaine similitude pour l'ensemble des classes d'âge. Mais, la base de l'histogramme représentant les résultats des enquêtes menées par nos soins directement auprès des familles (figure 6), bien que plus importante que celle de l'échantillonnage systématique dressé essentiellement à partir des cahiers de registre d'état civil des villages, montre malgré tout une diminution de la tranche d'âge 0-4 ans. La différence entre les deux types d'enquêtes peut être effectivement liée à une sous-déclaration de l'ordre de 25% des naissances dans les registres officiels des villages, soit 3% de la population totale. Mais, il demeure certain, comme l'indique le sondage de trois familles par village, que l'on assiste actuellement à un accroissement de la mortalité des enfants en bas-âge de l'ordre de 23 % (s'ajoutant au 50 % habituellement admis) que n'arrive pas à compenser la natalité pourtant d'un taux élevé.

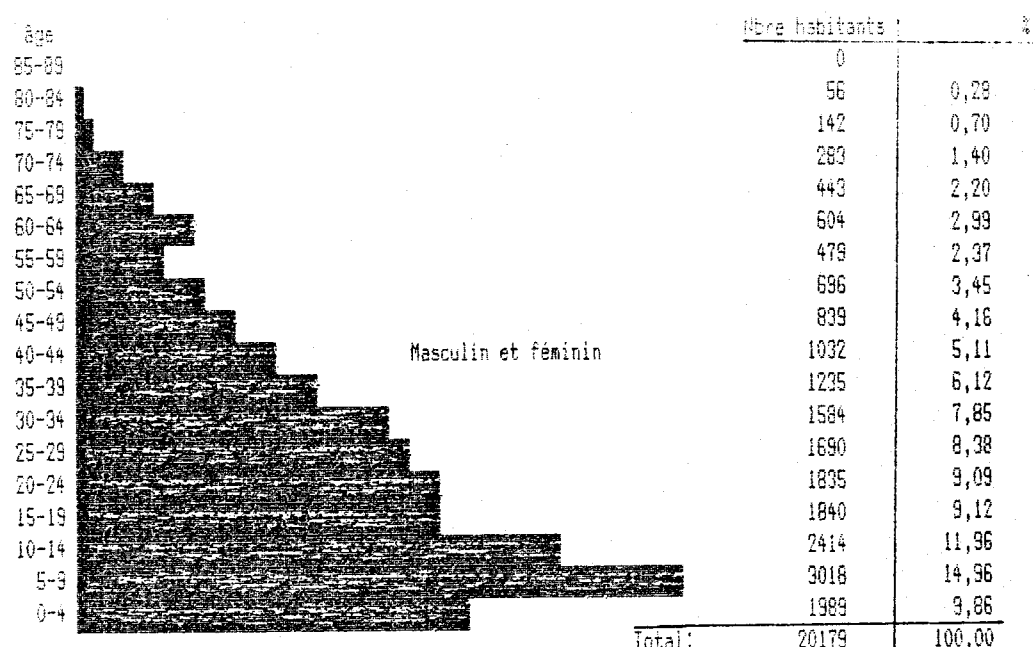


Figure 7: Repartition d'un échantillon de population du haut bassin du Cavally.
(échantillon représentant plus de la moitié de la population)

Ceci semble confirmé si l'on tient compte de la fécondité naturelle des femmes mariées qui ont en moyen un enfant tous les 3 ans, du fait de la longueur de la période d'allaitement des nourrissons et de l'interdit religieux, excluant toute relation sexuelle d'un mari avec une femme nourrice. Pour 20 femmes enquêtées qui ont atteint l'âge de la ménopause (tableau 7 et 8), on a déterminé une moyenne de 8 enfants (7,75 enfants/femme), dont près de la moitié est décédée (3,5 enfants décédés/femme) et l'autre vivante (4,25 enfants vivants/femme). Or d'après les résultats obtenus sur l'ensemble des 153 familles que nous avons questionnées, la situation apparaît tout à fait différente maintenant.

Beaucoup moins importante que pour la classe d'âge des 0-4 ans, suit la mortalité de celle des 60-64 ans, moins de 7 %, qui apparaît artificiellement surestimée pour les besoins d'échapper à l'imposition des 10-60 ans, au même titre que la tranche d'âge des 5-9 ans qui inclut des enfants âgés de plus de 10 ans.

	Total enfants			Enfants vivants			Enfants décédés			Âges des décédés	
	Garçon	Filles	Total	Garçon	Filles	Total	Garçon	Filles	Total	Garçons	Filles
Femme 1	4	3	7	1	3	4	3		3	2ans,2,m,n	
Femme 2	5	1	6	5	1	6					
Femme 3	1	1	2	1	1	2					
Femme 4	4	5	9	4	1	5		4	4	1an.	1an,1,1,1.
Femme 5	6	1	7	2		2	4	1	5	5ans,1,1,1	2ans.
Femme 6	1	1	2	1	1	2					
Femme 7	1	7	8	1	6	7		1	1		6mois.
Femme 8	3	10	13	2	1	3	1	9	10	3semaines.	1 à 3 mois
Femme 9	3	5	8	1	3	4	2	2	4	1an,2.	1an,3.
Femme 10	5	6	11	3	2	5	2	4	6	2ans,2.	1an,1,1,1.
Total	33	40	73	21	19	40	12	21	33		

Tableau 7: Répartition de la mortalité infantile pour 10 femmes (ménopausées) enquêtées à PINE.

	Total enfants			Enfants vivants			Enfants décédés			Âges des décédés	
	Garçon	Filles	Total	Garçon	Filles	Total	Garçon	Filles	Total	Garçons	Filles
Femme 1	7	9	16	2	4	6	3	7	10	10j, 2se.	7j. 4m. 2m. 8a. 3m-nées
Femme 2	4	5	9	3	5	8	1		1	2 ans	
Femme 3	2	8	10	1	3	4	2	4	6	1a. 2m.	18m. 1a. 4a. 3a.
Femme 4	1	5	6	1	4	5		1	1		1 an
Femme 5	2	6	8	1	3	4	1	3	4	1an.	4m.1m.23a.
Femme 6	3	6	9	3		3		6	6		4m.25j.1j.3a.20a.5j.
Femme 7	3	4	7	1	2	3	2	2	4	7a.11m.	13a.2a.
Femme 8	1	1	2	1		1	1		1	1an.	1 à 3 mois
Femme 9	5	6	11	4	3	7	2	2	4	4a.1s.	2s.2j.
Femme 10	2	2	4	2	2	4					
Total	30	52	82	19	26	45	12	25	37		

Tableau 8: Répartition de la mortalité infantile pour 10 femmes (ménopausées) enquêtées à ZOUGUETA.
(j.: jour, se.: semaine, m.: mois, a.: an, m-nées: mort-nées)

La densité démographique est élevée dans l'ensemble de la région. Elle atteint son maximum dans la sous-préfecture de Nzo: 68 hab./km² pour les seuls autochtones (groupes ethniques originaires et étrangers sédentarisés) et 90 hab./km² si l'on tient compte des réfugiés du Libéria. Dans la région de Bossou-Thuo la densité est aussi très importante: 55 hab./km² (213 hab./km² y compris les réfugiés); de même pour les secteurs de Kogota: 38 hab./km² (50 hab./km² avec les réfugiés), Gama-Béréma: 34 hab./km² (40 hab./km² avec les réfugiés). En réalité, ces densités sont nettement supérieures si l'on tient compte de la surface réelle des terres habitables et des espaces impropres à la culture, telles les grandes zones de savanes sur cuirasses latéritiques qui sont situées à l'ouest et au nord du Nimba, les dernières reliques forestières et les aires strictement protégées (chaîne du Nimba, forêt classée de Déré et collines de Bossou). En tenant de cette contrainte démographique imposée par le milieu, la densité est en réalité de 97 hab./km² pour la population sédentaire et de 217 hab./km² en tenant compte des réfugiés, dans la zone tampon, à proximité immédiate du site du patrimoine mondial.

4. Les tendances de l'évolution démographique:

La multitude des facteurs qui interviennent dans l'évolution quantitative de la population régionale, rend difficile l'interprétation des données démographiques collectées, aussi précises soient elles. Cependant, de l'analyse de la répartition de la population par tranches d'âges, il se dégage néanmoins des grands caractères qui permettent de distinguer l'influence respective des mouvements de population internes à la région et des migrations à plus grandes distances. La scolarité et les exigences de la formation sont les principaux facteurs qui conditionnent les déplacements des individus des classes jeunes. Les difficultés matérielles de vie qu'elles soient ressenties au niveau du village natal,

dans la région ou le pays d'accueil, conditionnent quant à elles les mouvements migratoires des habitants des classes d'âge supérieures. Enfin, un phénomène particulier qui consiste à minorer ou à majorer l'âge des enfants ou des adultes, dans le but de diminuer le montant de l'impôt dont les familles sont redevables annuellement, produit aussi un certain effet non négligeable sur la répartition de la population en fonction de l'âge.

Le groupe le plus stable de la population se révèle être celui des enfants dont l'âge est compris entre 5 et 10 ans qui, bien souvent, dispose d'une école primaire au sein du village et reste auprès des parents. Encore que l'importance de ce groupe soit légèrement surestimée comme nous l'avons dit, car il inclut aussi des enfants de la tranche d'âge 10-14 ans. Les déplacements internes au haut-bassin du Cavally affectent surtout la tranche d'âge comprise entre 10-14 ans et celle des 15-19 ans en partie. Quelques jeunes quittent en effet leur village pour suivre un enseignement secondaire qui est seulement dispensé dans les chef-lieux des 3 sous-préfectures : Bossou, Gama-Béréma et Nzo ou de la préfecture de Lola. Au plan démographique, cela se traduit alors par une diminution des classes d'âge correspondantes de la population du village au bénéfice d'une augmentation de celles du chef-lieu de la sous-préfecture (voir figure 3, 4 et 9, annexe II). Mais, dans beaucoup de cas, ces enfants ne sont plus recensés, ni dans leur village natal, ni dans leur famille d'accueil, au lieu où l'enseignement secondaire leur est dispensé. Pour la tranche d'âge 15-19 ans, s'ajoutent les déplacements vers les lycées et les écoles de formation professionnelle de Lola, de Nzérékoré et même de Conakry, lorsque la famille y possède un parent pouvant accueillir l'élève. Pour la tranche d'âge 20-24 ans beaucoup de départs s'expliquent par l'envie d'apprendre un métier (chauffeur, mécanicien, maçon, etc) ou pour suivre - ceci concerne un tout petit nombre d'individus - les cours d'une université dans une des grandes villes qui en

disposent (Conakry, Faranah, Kankan, Boké). Quelques jeunes de cette tranche d'âge peuvent quitter enfin la région, comme dans le passé, en quête d'aventure et de meilleures conditions de vie, ne pouvant plus supporter celles qui sont offertes au village ou voulant se procurer les moyens financiers nécessaires à leur mariage. Les déplacements ou les départs des jeunes concernent les garçons et les filles, mais les différences malgré tout perceptibles entre les deux sexes, notamment pour la tranche d'âge 20-24 ans, s'expliquent par le fait que beaucoup de filles de cette classe d'âge sont déjà mariées, dans la région, à un homme qui leur est plus âgé.

Les tranches d'âge supérieures: 40-44 et 45-49, principalement pour le sexe masculin, reflètent les émigrations antérieures suscitées par les événements signalés ci-dessus et surtout par le manque de femmes à marier.

La tranche d'âge 60-64 ans est gonflée artificiellement par le vieillissement "intéressé" d'hommes et de femmes qui majorent volontairement leur âge, lors des recensements officiels, pour échapper à l'imposition.

Le phénomène de croissance démographique globale s'explique surtout par le retour au pays de nombreux expatriés, durant ces dix dernières années. La guerre civile du Libéria a eu un effet non négligeable, bien que les réfugiés soient normalement comptabilisés à part. Bon nombre d'entre eux sont revenus dans leur famille. Pouvant bénéficier d'un ravitaillement particulier, ils cultivent des champs et apparaissent ainsi dans les derniers recensements officiels. Beaucoup sont revenus aussi de Côte d'Ivoire, mais ces derniers se logent surtout dans les grands villages, c'est à dire ceux qui sont situés sur les axes routiers, où ils construisent généralement des maisons "en dur". La croissance

démographique est donc artificielle, car en réalité la fraction stable de la population autochtone ne connaît maintenant qu'un renouvellement très faible, du fait du taux élevé de la mortalité infantile. Le taux de croissance démographique naturelle est généralement nul ou se situe autour de 1, selon la localisation du village; ce qui est au demeurant très faible compte tenu de la forte natalité.

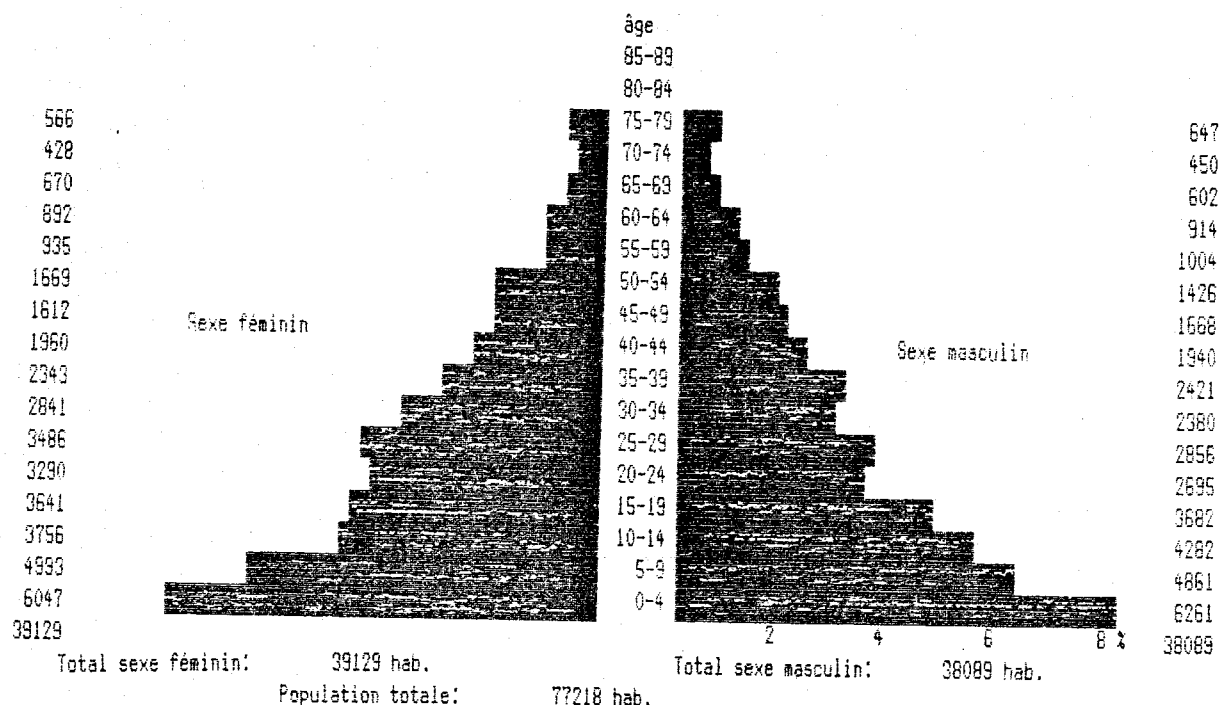


Figure 8 : Pyramide des âges de la population de la préfecture LOLA en 1983.

En tenant compte du redécoupage de 1987 qui rajoute maintenant la sous-préfecture de Foubadou, la population de la préfecture de Lola était officiellement de 77 218 hab. en 1983, tandis qu'elle a été considérée de 98 024 hab., en 1990. La répartition de la population selon ces données officielles fait apparaître un taux de natalité élevé et une mortalité normale. La base de la pyramide des âges (figure 8) correspondant à la tranche d'âge 0-4 ans est nettement plus large que les tranches supérieures. Or, pour les deux sous-préfectures qui sont entièrement comprises dans le haut-bassin du Cavally, les enquêtes menées par nos soins en juin 1992 ont révélé 6 234 hab. pour Tounkarata et 7 287 hab. pour Nzo, tandis que l'administration (DPPS) leur attribue respectivement

6 921 hab. et 9 142 hab pour l'année 90. En fait, les rectifications qui sont opérées à la hausse par l'administration, sont trop importantes et masquent la réalité que nous avons constatée et décrite ci-dessus: l'accroissement du taux de mortalité infantile durant ces dernières années. Cependant, en 1937, le recensement effectué par l'administration coloniale mentionne une population de 3 002 hab. pour le canton du Vépo dont les limites correspondent à celles de la sous-préfecture de Nzo. Pour la période des 55 années passées, la croissance démographique globale est donc manifestement très importante, quels que soient les chiffres retenus pour évaluer la population actuelle. Durant de cette période, la population a plus que doublée si l'on tient compte des données fournies par nos enquêteurs et triplée si l'on se réfère à ceux de l'administration.

2. LES MALADIES ET LE MODE ALIMENTAIRE:

L'importante mortalité enregistrée chez les enfants en bas-âge trouve son origine dans le manque d'hygiène lié à la déficience des conditions sanitaires, à la mauvaise qualité de l'eau de consommation courante, mais aussi à la malnutrition généralisée de la population. Si l'on peut estimer que chaque habitant dispose d'une ration alimentaire énergétique normale pendant la majeure partie de l'année, de l'ordre de 2 500 cal./j pour les adultes, celle-ci est nettement plus faible pendant les périodes de soudure. Au cours de ces dernières, on constate même souvent que les nourrices manquent de lait pour alimenter leur progéniture. Au riz qui fait alors défaut, bien que l'on puisse s'en procurer maintenant -riz importé ou de réfugiés- sur les marchés hebdomadaires -mais à des prix prohibitifs pendant la période de soudure-, en contrepartie de la vente d'huile de palme, de café, de vin de palme, etc, s'ajoutent le manioc, la

banane plantain, le maïs, le taro, la patate douce et l'arachide en petites quantités. Mais, c'est surtout l'aspect qualitatif de l'alimentation qui apparaît jouer manifestement un grand rôle pour la morbidité. Le manque de protéines animales est évident quand on sait les traditions de chasse et de pêche de la région, et la diminution considérable du gibier et des ressources ichtyologiques. L'élevage (et la pisciculture encore moins) est peu développé et les quelques animaux domestiques que l'on trouve dans les villages, s'alimentent tout seul en divagant dans la nature, étant réservés essentiellement aux sacrifices (les poulets et les moutons, en particulier). L'alimentation mal équilibrée tout au long de l'année est, sans nul doute, la source de nombreuses carences qui facilitent préférentiellement le développement des maladies mortelles chez les enfants en bas-âge, mais aussi chez les adultes. Pour ces derniers, cela se traduit aussi par une diminution chronique de la force pour entreprendre les travaux agricoles très durs.

(pour 1g)	Calories	Protéines
Riz	3,4	0,09g
Maïs	3,1	0,09g
Haricot	3,4	0,21g
Pois	3,4	0,15g
Arachide	5	0,25g
Manioc	1,1	0,01g
Igname	1	0,02g
Patate douce	1,2	0,01g
Banane plantain	0,75	0,02g

Tableau 9: valeur nutritive des plantes vivrières les plus consommées dans le haut-bassin du Cavally.

L'alimentation des familles est principalement centrée sur la consommation du riz, dont la ration individuelle quotidienne varie entre 400 et 800g. S'ajoutent quelques autres aliments, principalement pendant la période de soudure, comme nous l'avons vu, mais surtout le vin de palme

qui est consommé quotidiennement par les hommes mais aussi les femmes. Malgré sa plus faible valeur nutritive et les propriétés antithyroïdiennes des variétés locales qui provoquent le goitre (en grande partie dégradées par la préparation culinaire), le manioc est le substitut du riz couramment utilisé par la population, du fait des facilités de production et de conservation qu'il offre. Il est plus consommé, dans la sous-préfecture de Bossou, par les manons qui le cultivent d'ailleurs en culture pure. La principale source en protéines et en vitamines est la sauce (huile de palme, arachide, feuilles, etc) qui accompagne le riz, avec parfois un peu de poisson séché et, très rarement, quelques morceaux de viande ou de poisson frais.

Selon l'âge et le sexe, les besoins nutritionnels* sont pour:

- un adulte du sexe masculin de 3 000 calories/jour (46 calories/kilo) et de 53 protéines/jour (0,82 protéines/kilo),
- un adulte du sexe féminin de 2 200 calories/jour (40 calories/kilo) et de 41 protéines/jour (0,75 protéines/kilo),
- un enfant de 1 à 3 ans de 1 360 calories/jour (101 calories/kilo) et de 23 protéines/jour (1,7 protéines/kilo).

La sous-alimentation (ou sous-nutrition) qui est un déficit en aliments énergétiques, accentuée ou prolongée, conduit au marasme. Dans la carence en protéines, le facteur essentiel est l'apport insuffisant d'acides aminés (nombreux surtout dans les protéines d'origine animale), nécessaires pour la synthèse des protéines par l'organisme. Importante, elle conduit au kwashiorkor (terme d'origine ashanti qui désigne les

* Selon le rapport sur l'état des connaissances des écosystèmes forestiers tropicaux, préparé par l'UNESCO, le PNUE et la FAO

désordres nutritionnels consécutifs à des naissances rapprochées). D'autres carences concernent des déficits en vitamines et en éléments minéraux (iode, sel).

En fait, le taux de mortalité infantile que nous avons enregistré tient au kwashiorkor, mais le marasme fait aussi son oeuvre, notamment durant les périodes de soudure, et parfois même pendant toute une année comme celle de 91, quand les mêmes terres sont obligatoirement cultivées 2 années de suite (pas de saison sèche 90-91). Les insuffisances du lait maternel, du fait de la malnutrition de la maman, devraient être compensées par un complément de nourriture apporté au nouveau-né. Mais la viande qui est déjà rare pour tous les membres de la famille, n'intervient pas du tout dans les recettes alimentaires des bébés connues par les femmes de la région; une carence se développe peu à peu. Cette carence s'accroît davantage au moment du sevrage, lorsque la mère cesse d'allaiter et que l'enfant s'alimente désormais comme un adulte. Elle peut être accélérée par une nouvelle grossesse accidentelle de la mère.

Les maladies les plus communément signalées dans la région, tenues pour responsables de la mortalité infantile mais aussi d'un bon nombre d'adultes, par la population et le personnel soignant des dispensaires, sont: la rougeole, le tétanos, la fièvre jaune, le paludisme, la coqueluche, la bronchite, la diarrhée liée à différentes parasitoses, la méningite, auxquelles s'ajoutent pour les adultes le goitre, l'hernie, les rhumatismes, les maladies vénériennes (gonococcies) propres à chacun des sexes.

Les cas de choléra et de lèpre qui ont été signalés en nombre non négligeable, se répartissent selon des zones préférentielles qui suivent les routes internationales orientées vers la Côte d'Ivoire: la lèpre à

Guélékata, Gbakoré, Kéoulenta, Gbéké et Soromienta; le choléra principalement dans les sous-préfectures de Nzo (Bourata, Doromou, Gbakoré, Gbié, Gblayéouma, Gonomanonta, Gouamo, Kéoulenta, Pora), de Tounkarata (Dirita, Kpinita) et Lola-centre (Zouguéta). Il n'y a rien d'étrange à cela puisque ce sont deux maladies strictement humaines, contractées d'un homme à un autre par une bactérie (vibron pour le choléra et bacille de Hansen pour la lèpre), au même titre que la méningite cérébro-spinale qui se transmet par voie aérienne aussi entre individus. Dans le cas du choléra, la maladie est plus insidieuse puisque des personnes non malades, disposant des ressources immunitaires nécessaires, peuvent très bien véhiculer la maladie sans en être atteintes. Pour la lèpre, il en est tout autrement car seuls les malades atteints de lésions ouvertes peuvent la transmettre par la toux, les crachats, la parole, le contact de la peau, le linge souillé, etc. D'où le caractère familiale de cette dernière maladie qui se développe plus facilement dans l'entourage immédiat du lépreux. Cependant, dans le cas de cette maladie aussi, les ressources immunitaires des sujets exposés vont jouer pour beaucoup dans son développement. Certains, pourvus d'une grande résistance au bacille, vont rapidement l'éliminer. Chez les autres, la maladie se développera après plusieurs années d'incubation. Pour les deux maladies, il apparaît certain que la malnutrition protéino-calorique qui diminue la résistance immunitaire des individus, joue un rôle prépondérant dans leur maintien dans la région.

Les grandes modifications du milieu naturel qui tiennent principalement à la déforestation par l'exploitation forestière et la culture sur brûlis, interviennent incontestablement dans le développement actuel de certaines maladies. Tel est le cas de certaines maladies (paludisme, onchocercose, fièvre jaune, etc) pour lesquelles la destruction de la canopée crée un milieu ouvert et permet à certaines

espèces d'arthropodes (Anophèles, Culex, Aedes, Simulies, Chrysops, Glossines, Puces, Poux et Tiques) de se développer. Dans le cas du paludisme par exemple, tandis que la sylve de grande taille entretient seulement les espèces propres au paludisme simien, son élimination permet à certaines anophèles de se développer plus facilement en se nourrissant (repas sanguins) sur le dos de l'homme, lui transmettant alors la maladie.

Le déboisement de la plupart des micro-bassins versants a aussi une influence directe sur la qualité des eaux de surface qui sont utilisées pour la consommation domestique, notamment dans les zones de plaine où les débits sont peu élevés. La charge solide des eaux et les lieux de sa sédimentation (les zones marécageuses et boueuses auprès des rivières et des points d'eau) sont des milieux propices à la transmission des parasitoses, telles l'amibiase, l'ascaridiase, l'anhylostomiase et les filarioses.

L'amélioration des conditions d'hygiène en règle générale diminuerait de beaucoup les probabilités de transmission des maladies parasitaires. Le traitement de l'eau -source de toutes sortes d'infections- pour la toilette des nourrissons, en la faisant bouillir ou en la filtrant, améliorerait considérablement leurs chances de survie, en diminuant les risques du "péril fécal" en particulier. Le développement de campagne de vaccinations limiterait les épidémies. Mais ces mesures préventives n'auraient que peu d'effet quantitatif, en reculant simplement l'âge des décès, si le contexte épidémiologique afférent aux milieux naturels et humains et à la malnutrition protéino-calorique n'est pas très sérieusement pris en compte et amélioré.

3. LE POIDS DE LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE:

Malgré les grands bouleversements qui se sont succédé dans la région, et plus particulièrement le changement de régime politique depuis bientôt dix ans -telle la relance de l'envie de produire chez les paysans qui peuvent maintenant envisager de tirer un maximum de profit de leur production par le biais de la commercialisation individuelle- la société hésite à entreprendre la mutation inévitable qui lui est nécessaire. Il est vrai qu'elle ne profite toujours que très peu des effets du changement, du point de vue de l'amélioration pratique des conditions de la vie quotidienne (infrastructures, santé, alimentation). L'exemple offert par les étrangers sédentarisés qui réussissent mieux, notamment sur le plan agricole, ne suffit pas. Il suscite plutôt la jalousie, la suspicion et encourage encore les affinités ethniques. En fait, estimant avoir été trompée à plusieurs reprises, la population autochtone se replie sur elle-même (le regain d'intérêt pour les célébrations des rites culturels animistes, en est une preuve évidente). Elle attend la démonstration convaincante des bénéfices qu'elle peut espérer obtenir, pour s'engager pleinement dans un processus de modernisation de son mode de vie. Aussi, l'organisation actuelle de la société est-elle encore fortement marquée par des grands principes séculaires qui lui sont propres.

Bien que plus altérés dans les grands bourgs (villages situés sur les pistes automobilisables), du fait de l'important brassage démographique qui s'y réalise plus facilement, les règles et les principes communautaires traditionnels se révèlent directement contrôlés par la capacité de survie de la population, face à l'hostilité inhérente au milieu naturel.

A l'origine, la production s'effectue dans un système d'économie quasiment fermée, selon lequel la population vit en autarcie, bien que des échanges de produits en nombre très limité (noix de kola, cauris) se pratiquent depuis longtemps avec des commerçants traversant la région (originaires de Haute-Guinée et de Moyenne-Guinée). L'organisation des systèmes traditionnels (ex.: recours à une main d'oeuvre saisonnière) et l'objectif de la production ont évolué artificiellement, sous l'influence de facteurs externes à l'ordre social traditionnel (ex.: redevance fiscale à usage externe à la communauté). Maintenant, la population autochtone est acculée au changement par la pression croissante des contraintes humaines et écologiques imposées par son milieu de vie. Dans les grands villages, l'individualisme se développe inévitablement au détriment de l'entraide et de la solidarité. La famille ménage (monogame) quelle que soit l'importance de son effectif -souvent un grand nombre d'improductifs se greffe à elle- n'a pas la capacité de prendre en charge, à elle seule, toutes les tâches qui lui incombent pour fournir son tribut au système communautaire traditionnel (entraide pour les travaux champêtres, etc), ni pour prendre et assurer pleinement son autonomie.

La population autochtone présente une grande capacité à s'adapter aux changements lents induits par l'évolution naturelle de son milieu de vie. Mais, elle éprouve manifestement de grandes difficultés à assimiler les perturbations exogènes -il ne s'agit pas là de porter un jugement de valeur sur les pertes ou les bénéfices procurés par les changements, mais de décrire une situation sociale en vue de l'améliorer rationnellement et donc durablement- qui modifient brutalement l'évolution normale de la société traditionnelle (conflits ethniques, accroissement des maladies endémiques, forte poussée démographique exogène, etc). Pour pallier cela, une assistance extérieure réfléchie et adaptée, d'un niveau satisfaisant, doit être absolument prodiguée à la population afin de l'aider à surmonter

son surcroît de difficultés d'adaptation au milieu de vie qu'elle appréhende mal.

L'organisation sociale et les croyances traditionnelles des populations de la région qui sont, au demeurant, très complexes, mériteraient un long développement. La collecte des informations dans ces domaines est difficile à mener lorsqu'on ne maîtrise pas parfaitement la langue des personnes interrogées. Elle impose un séjour suffisamment long au village et une participation active à la vie communautaire (soulagement financier pour pallier des difficultés momentanées, etc) pour nouer des liens d'amitié - clef de la loquacité des derniers connaisseurs de la tradition orale - . Les vieux sont plutôt réticents à livrer leurs "secrets" au nouveau venu, surtout si ce dernier les questionne en utilisant un interprète. Ils peuvent très bien égarer leur auditoire sur des voies très éloignées de la réalité, si un climat de méfiance prévaut dans l'entretien par crainte d'un usage fallacieux éventuels de leurs réponses (contrôles détournés de l'administration). Le dialogue est généralement plus facile avec les anciens fonctionnaires ou les vieux militaires francophones qui sont revenus au village pour passer leur vieillesse, mais ces derniers n'ont pas connu certains faits, jugés mineurs, qui se sont produits en leur absence. Nous conseillons aux lecteurs désireux d'approfondir ce point, de se reporter aux excellents ouvrages qui sont cités* ci-dessous. Nous signalerons néanmoins quelques traits sociaux dominants, vérifiés par nous-même, qui nous paraissent avoir une influence significative sur le mode actuel de vie; pouvant justifier aussi certaines réactions individuelles (favorables ou hostiles) à des propositions de changement d'habitudes de vie. En effet, la prise en

*B. HOLAS (1954): LE CULTE DU ZIE, Mémoires de l'IFAN, n°39, 275 p., XII planches, Dakar.

J. GERMAIN (1984): PEUPLES DE LA FORET DE GUINEE, Acad. des sci. d'O.-M., 382 p., Paris.

compte des particularités relationnelles des populations locales doit permettre de définir les formes de l'assistance technique et de réussir durablement le programme d'adaptation sociale qui, seul, sera porteur de la modernisation vitale de la région.

3.1. La famille:

A l'origine la famille, chez les Konons, les Manons et les Yakoubas, est patriarcale (patrilinéaire), polygame et exogame (épouses prises dans d'autres familles appartenant à des clans différents), générant une famille étendue, autour du chef de famille, composée de ses épouses et de leurs enfants respectifs (pouvant être naturels) et d'un ensemble plus ou moins important de parents de tous âges (père, mère, marâtres, soeurs, neveux, nièces, etc). La famille est ainsi constituée de sous groupes spécifiques, identifiables en fonction du degré de parenté (soeurs et frères d'une même épouse, cousines et cousins germains, etc). Malgré la tendance à la monogamie (plus par obligation que par volonté), les familles polygames de plus de trente personnes ne sont pas rares (voir annexe I) de nos jours.

La référence aux règles de la famille ménage chrétienne ou à celles de la famille polygame du monde musulman, pour fuger des traditions familiales locales, ne peut être que superflue car elle fait apparaître une grande libéralisation des moeurs, hors du concept des peuples originaires de la région. Par exemple, l'apport d'une progéniture prénuptiale peut constituer un atout au mariage d'une jeune fille, si les enfants naturels de cette dernière sont en bonne santé. Elle démontre en fait ainsi sa fécondité dans un contexte épidémiologique de forte mortalité infantile qui est attribuée a priori à l'influence de quelques génies maléfiques et de mauvais sorts.

Les générations se succédant, les grandes familles se dispersèrent dans la région, principalement pour des raisons d'auto-suffisance alimentaire. Les clans ont été ainsi formés. Le clan est en fait un groupe d'habitants ayant le même ancêtre (généralement portant le même nom) et les mêmes interdits alimentaires (totems). La plupart des villages de la région ont été créés ainsi par un membre d'une famille éprouvant le besoin d'aller s'installer sur des terres encore vierges, pour améliorer ses conditions de vie, puis des familles issues d'autres clans l'y ont rejoint par la suite, souvent à la suite d'alliance par le mariage.

En l'absence de toute couverture administrative sociale pouvant subvenir aux besoins générés par la maladie ou la vieillesse, la richesse d'une famille paysanne et sa "sécurité sociale" sont directement liées à sa capacité de travail. On comprendra très vite l'envie encore actuelle de fonder une grande famille, de posséder de nombreuses épouses et d'avoir beaucoup d'enfants, bien que les conditions du milieu ne s'y prêtent plus. De même, pourra-t-on expliquer plus facilement certains comportements sociaux qui peuvent paraître très matérialistes et dénués de sentiment à toute personne originaire de sociétés différents, tandis qu'ils relèvent actuellement encore de la simple nécessité de survie du monde paysan dans la région.

La rigueur des conditions de vie imposée par le milieu naturel fait que le mariage est avant tout un acte économique. Une épouse sera d'autant plus appréciée et regrettée lors de son décès, si elle a mis au monde un grand nombre d'enfants et si elle était dure à la tâche. Ainsi, le départ d'une fille quittant sa famille pour raison de mariage, sera directement ressenti comme la perte d'une travailleuse. Ce départ devra donc être compensé par une dot qui sera versée à la famille par le gendre; le montant de la dot étant difficile à calculer car elle n'en finit plus

d'être payer tout au long de la vie du couple. En effet, outre les cadeaux habituels (noix de kola, pièce de cotonnade blanche, argent en espèces, pagnes, vin de raphia, etc), s'ajouteront après le mariage des dons en nature et en espèces du gendre à son beau père, selon les besoins de ce dernier. On comprendra donc aisément qu'aux yeux des familles disposant d'une fille bonne à marier, les chefs de famille déjà bien établis, pourtant avancés en âge et déjà pourvus d'une ou de plusieurs épouses, sont de meilleurs partis, comparativement aux jeunes gens qui ne disposent pas encore de ressources personnelles suffisantes pour satisfaire à toutes les obligations du mariage. Mais si l'on tient compte du poids de la tradition familiale dans la région, des devoirs des époux envers les chefs de famille, des relations religieuses et magiques, partiellement décrites ci-dessous, l'échange d'une épouse contre une dot, d'ailleurs difficilement calculable à l'avance, ne peut en aucun cas être assimilé à un achat. C'est une obligation intrinsèque à laquelle ne peuvent se soustraire les maris envers leur belle famille, sans s'exposer à l'indignation de la communauté villageoise et à l'intimidation des pouvoirs maléfiques. Autrefois, une fille pouvait même être promise à une famille avant sa naissance, en guise de remerciements pour d'importants services rendus et de liens d'amitié ainsi établis entre 2 familles. Depuis l'interdiction des mariages obligés par le Gouvernement de la 1^{re} République, la plupart des mariages se font par consentement mutuel.

Le mariage peut être précédé d'une période de vie commune, selon un accord entre les 2 familles, au cours de laquelle on peut s'assurer de la fécondité de la future épouse. Dès cette période préconjugale, le futur gendre sera tenu d'offrir des cadeaux au père de sa fiancée qui pourront être réalisés sous la forme d'une aide aux travaux champêtres... En cas de séparation par divorce ou par décès (selon la cause et le lieu du décès), la dot apportée éventuellement dès la période de concubinage, sera

restituée à l'époux, s'il est jugé malchanceux par la famille de la femme. Cependant, l'évaluation de la dot est tellement compliquée, le remboursement si difficile à effectuer, le remplacement d'une épouse stérile mais travailleuse pas évident à réaliser, que les familles préféreront tenter de multiples réconciliations entre les époux. De plus, dans la tradition, l'épouse ne dispose d'aucun des biens personnels qu'elle a pu acquérir depuis son mariage -surtout pas ses ustensiles de cuisines-. L'absence de répartition patrimoniale entre époux est aussi une compensation de la dot versée par le mari à sa belle famille. L'attribution des enfants est toujours une question difficile à régler dans le cas de la séparation des époux. Elle fait l'objet de nombreuses palabres, surtout lorsqu'ils ont atteint l'âge de l'adolescence, chaque famille y voyant, selon le sexe, des travailleurs en herbe ou des dots en perspective. Le seul motif valable de séparation qui puisse être invoqué dans un divorce, sans être l'objet d'un litige, est la stérilité.

Lorsqu'un membre d'une famille a suivi des études qui l'ont conduit à occuper un emploi rémunéré, tel un poste de fonctionnaire, celui-ci est naturellement sollicité chaque fois qu'un problème se pose au village, soit par sa propre famille, soit par celle (s) de son (ou de ses) épouse (s). Ceci est actuellement incontournable. Ainsi, sera-t-il difficile pour lui de disposer de biens propres. Ses besoins matériels seront illimités, car il y va de sa crédibilité aux yeux de sa famille et de celle de cette dernière vis à vis des autres familles. Cela est d'ailleurs valable aussi pour ses frères qui sont restés au village, mais dont on reconnaîtra plus facilement le manque de moyen. Il est donc difficile de faire des économies en entretenant des relations étroites avec sa famille, encore moins lorsque cette dernière n'est pas loin, et de pouvoir procéder à des investissements en vue d'améliorer les techniques et les rendements agricoles, par exemple. La seule possibilité d'épargne, comme nous le

verrons ci-dessous, est la tontine dont on peut espérer récupérer prioritairement le fonds, à condition de faire preuve d'une raison valable face à l'ensemble de ses participants - le crédit rural étant encore très peu connu dans la région -. La solution pour échapper aux obligations matérielles de la famille est encore l'expatriation. Dès l'époque coloniale, beaucoup de jeunes souhaitant leur indépendance ont ainsi quitté la région et ont été s'installer notamment au Libéria et en Côte d'Ivoire. Mais, fréquemment, les expatriés reviennent malgré tout au village pour prendre une épouse, lorsqu'ils ont pu accumuler des moyens suffisants. Après avoir constaté les exigences des filles "modernes" des grandes villes (elles veulent toujours des cadeaux) et notamment leur désir d'indépendance en voulant disposer de biens personnels, le bilan fait apparaître la dot due à la famille d'une épouse prise au village moins contraignante encore. L'introduction des nouvelles religions a été aussi un mobile du départ de jeunes adeptes très convaincus. Ils leur devenaient difficile de continuer à pratiquer et de simuler devant les membres de leur famille leur participation aux cérémonies du culte traditionnel, tandis qu'elle était proscrite dans leur nouvelle religion.

3.2. Les faits religieux:

Le désordre communautaire et les hésitations de la population au changement de mode de vie, ressortent aussi des religions et de la façon selon laquelle elles sont pratiquées actuellement dans la région. La quasi totalité de la population autochtone est animiste. L'introduction des nouvelles religions et les inquisitions des époques coloniales, la volonté du Gouvernement de la 1^{ère} République d'interdire les pratiques sacrificatoires traditionnelles, n'ont eu globalement que peu d'effets, en réalité, dans les régions enclavées comme celle du haut-bassin du Cavally. Les réprimandes et les razzias d'objets religieux (fétiches, etc) organisées par le pouvoir dont elle fut l'objet, n'ont laissé que de

mauvais souvenirs et seulement envenimées les rapports interethniques. Si les sacrifices humains semblaient manifestement abandonnés -l'influence des hommes-crocodiles et des hommes-panthères très diminuée, par exemple-, les gens se cachaient, mais perpétuèrent leur vénération traditionnelle aux ancêtres. Au même titre que la modernisation des techniques de production, l'abandon de certaines pratiques rituelles ne pourra se faire effectivement que si la population en éprouve le besoin, en constatant qu'elles sont devenues un frein à son évolution.

Les invasions successives ont été le support de l'introduction des nouvelles religions: l'islam par les envahisseurs mandés qui fut favorisé par la suite par l'administration française coloniale, le christianisme (catholicisme et protestantisme) par les colons occidentaux bien qu'il fut pratiqué souvent dans un contexte de ségrégation; mais le métissage par le mariage et les immigrations économiques ont facilité leur maintien. Cependant, la conversion aux religions chrétiennes et musulmane ne signifie pas pour autant le renoncement définitif à la tradition animiste religieuse, ni aux aspects d'asservissement de la magie non plus. Nous avons vu qu'il ne peut pas en être autrement à moins de s'expatrier. Dans le cas de la religion catholique, cela est flagrant notamment lorsque les adeptes masculins sont polygames et peuvent être difficilement convaincus de l'obligation à la monogamie par les représentants du clergé, encore moins si l'on invoque des raisons strictement économiques; bien que les spécialistes affirment que les épouses d'un homme polygame aient chacune moins d'enfants comparativement à celle considérée dans une famille monogame.

Le culte des ancêtres et des génies (défunts dont l'origine est floue) est à la base de la communication par le recueillement, les rites, les cérémonies sacrificatoires et les prières, entre les vivants et

vraisemblablement, dans l'au-delà, un être suprême. Il fait intervenir les notions du bien et du mal, les génies pouvant être bienfaisants ou maléfiques. Il peut être pratiqué en beaucoup d'occasions de la vie courante (naissances, récoltes, etc), en utilisant des intermédiaires considérés comme étant la propriété des défunts: des poissons sacrés, des objets... Les lieux de culte sont très divers: abords de mare (Gogota, etc) et de rivière (Zié, etc), abris sous roche (grotte de Blandé et de Gbié, etc), lieux spécifiques dans les montagnes et les forêts... Bien qu'il y ait des tendances, l'une d'elle accordant plus d'importance à la forêt et aux arbres, que l'autre, la religion Kono dans son ensemble distingue 3 parties dans l'être humain: la partie physique (le corps), le Nyama (le coeur) et le Ni (l'ombre ou l'âme, l'énergie vitale immortelle).

Chaque village possède une (ou plusieurs si différents clans y sont traditionnellement présents) forêt sacrée dont les limites paraissent manifestement mal définies, puisqu'elles sont sans cesse en régression sous la contrainte démographique. Cette forêt sacrée servait anciennement de lieu à l'initiation des jeunes (stage du polon, sous la direction du Zohomou choisi par le chef ou le notable du village), à la sortie de laquelle la circoncision était pratiquée. Mais l'aire de la forêt étant de plus en plus réduite, la durée du stage très écourtée, notamment dans les grands villages, l'initiation est pratiquée souvent pour la forme, parfois avec seulement quelques scarifications en des endroits cachés du corps, dans le but d'échapper à quelques malédictions éventuelles du voisinage. La période de la circoncision de groupe de jeunes peut se passer alors dans des cabanes ou des anciennes constructions désaffectées, remises sommairement en état pour le besoin. Mais ces pratiques donnent lieu, aujourd'hui encore, à des cérémonies religieuses et à des fêtes villageoises, pendant lesquelles les jeunes circoncis et excisés font l'objet de beaucoup d'attention et reçoivent en cadeau des nouveaux

habits. Pendant toute leur vie, les "promotionnaires" d'un même groupe d'initiés accorderont un grand respect à celui d'entre eux qui a assuré la fonction de chef de groupe durant leur stage.

Des rites culturels et des prières strictement religieuses sont à distinguer les incantations magiques, avec l'usage de fétiches et de potions, pratiquées par des devins (tôlkpeumou en Kono) ou des sorciers dans le but d'asservir ou de conjurer des génies maléfiques pour des fins personnelles et matérielles.

Les pratiques traditionnelles religieuses et magiques ont été le support de la créativité d'un art local, de costumes de cérémonie et de la sculpture sur bois notamment. Les masques de bois sculptés traditionnellement par les forgerons (aussi maîtres de stage, praticiens de la circoncision et constitués en caste privilégiée), évoquant les génies mâles avec leurs moustaches faites en poils de Colobe ou les génies femelles (sans moustache), bienfaisants ou maléfiques, sont remarquables dans la région. Ils mériteraient à eux seuls la création d'une école artistique pour le maintien d'une tradition de maîtres-sculpteurs qualifiés et la transmission du savoir faire aux générations futures. Ces articles de bois sculptés déjà connus des spécialistes, au même titre que les encadrements ornementaux traditionnels des portes de case, pourraient être aussi plus largement diffusés dans le cadre du développement du tourisme. Les avantages que l'on peut espérer tirer de cela, pourront être nombreux. D'une part, la commercialisation des objets leur fera perdre leur valeur mystique et, d'autre part, ceux plus anciens qui ont été utilisés dans les cérémonies religieuses, pourront être réservés aux musées nationaux. Les danses rituelles ou acrobatiques, la musique produite avec une grande variété d'instruments aux sons parfois très curieux, les chants et les contes, la danse du Nyamou (véritable

équilibriste échassier) sont autant de ressources folkloriques qui devraient être aussi valorisées dans le temps pour le développement du tourisme, mais aussi pour assurer la conservation du patrimoine culturel de la région voué à disparition, si un processus de modernisation s'engage.

3.3. Pouvoir traditionnel et administration publique au village:

Nous avons vu ci-dessus que les villages du haut-bassin du Cavally sont classés, selon la nouvelle législation, en: secteurs, districts et sous-préfectures, et regroupés au sein de communautés rurales de développement dont les limites correspondent à celles des Sous-préfectures; quelques villages: Gbéké, Gogota, Doussou, Zon, Lata, Zouguéta (ou Zougota), Fassouta et Wéyakoré dépendant de la commune urbaine de Lola. Quelle place respective doit-on réserver aux agents et aux services de l'administration, d'une part, et aux instances traditionnelles villageoises, d'autre part, pour l'application des règles qui régissent effectivement la vie communautaire? Cela dépend en grande partie de la catégorie administrative à laquelle appartient le village. Il est certain que dans les chefs-lieux des sous-préfectures, les instances administratives officielles ont plus de poids que dans les petits villages enclavés. Mais d'une manière générale, l'organisation traditionnelle a encore une influence importante sur les relations sociales entre individus, au sein de la communauté villageoise. Ne voyant aucune réalisation concrète durable et bien étudiée, les habitants des villages d'importance secondaire (c'est à dire la majorité de la population) perçoivent surtout l'administration publique comme une contrainte supplémentaire qui leur est imposée, essentiellement chargée d'effectuer les prélèvements fiscaux. Les réticences des habitants à indiquer leur âge réel ou le nombre exact de leurs enfants pendant les recensements officiels, sont très édifiantes.

Les légendes auxquelles se réfèrent les anciens pour conter l'origine des villages diffèrent d'un interlocuteur à l'autre. L'ancienneté de certains villages (250 ans et plus) dépasse largement le seuil de fiabilité de la tradition orale. On apprend ainsi dans l'ouvrage de Jacques GERMAIN (op. cit.), que Bossou (anciennement appelé Zan) aurait été créé par une fraction du clan Gama sous la direction de Lé Méné venue de Gaman Koné Koné (actuellement Gama Koni Koni, situé à l'ouest entre Nzérékoré et Lola), tandis que les sages actuels du village nous ont indiqué que le fondateur en était Léménin Zogbéa, guerrier féticheur, venu de Gbozou (Côte d'Ivoire, c'est à dire de l'est). Cependant, malgré le doute sur son origine exacte, le nom du village rappelle souvent celui d'un clan, de son fondateur (Foromota: le village de Foromo, etc) ou d'une particularité du lieu de sa fondation (par exemple: le nom d'une rivière située à proximité: Gbakoré près du Gba, Zougoupo près du Zougoué, etc). En général, le chef du village appartient au clan fondateur, mais ce dernier a pu, à un moment donné, selon l'ancienneté et l'histoire du village, pour des raisons de santé ou autres, donner son consentement et passer la main à un autre clan venu d'ailleurs. Mais la famille fondatrice gardera toujours, dans ce cas, un droit prédominant pour l'usage des terres. Le pouvoir du chef du village sur ses administrés s'appuie aussi sur les croyances car, dans beaucoup de cas, il est aussi le chef des cérémonies religieuses. Les chefs des familles les plus anciennes, qu'elles soient issues d'un même clan ou de plusieurs clans amis, constituent le conseil des sages et des notables dont les ordres et les recommandations sont généralement respectés par les membres élus du conseil de district. Dans les gros villages (chef-lieu de district), les tâches dévolues à chacun des 2 conseils sont mieux précisées. Au conseil des sages, il revient de traiter les problèmes d'appartenance de terre, de respect des engagements du droit d'usage en cas de prêt, des problèmes familiaux, fixant le montant des amendes si nécessaire. Il traite en fait la plupart des

problèmes qui peuvent subvenir dans la vie courante de la communauté. Il peut même être appelé à traiter des affaires criminelles (vol, etc) qui se règlent alors dans le village. Au conseil de district, dirigé par un Président, revient la difficile tâche de faire comprendre les nouvelles lois, la formulation des propositions d'aménagement qui seront transmises à la préfecture, via la sous-préfecture. Dans les villages enclavés qui ne sont que des simples secteurs, disposant même d'un chef de secteur, la question ne se pose pas. Le pouvoir traditionnel s'y est exercé toujours très efficacement. Dans les sous-préfectures pourvues, en outre, d'un cabinet formé autour du Sous-préfet, s'ajoute le conseil de la CRD qui est animé aussi par un Président élu. Ces nouvelles structures sont actuellement en train de se mettre en place et ont du mal à bien cerner leur domaine d'intervention, bien que des réunions soient organisées dans les préfectures à cet effet. Du fait du manque d'exemple de réalisation concrète des conseils de district ou de CRD, l'essentiel des problèmes de la vie communautaire, dans les villages, est-il actuellement encore traité par le conseil des sages. L'une des plus lourdes tâches auxquelles doivent s'atteler les élus des conseils de districts avec l'aide des services sous-préfectoraux et ceux de la préfecture, est bien la mise en oeuvre et l'application du nouveau code foncier et domanial (Ordonnance 0/92/019 du 30 mars 1992), en particulier, pour l'attribution de la propriété des terres, en suscitant auprès des familles les demandes réglementaires qui devraient être formulées au Préfet, afin que leurs terres soient inscrites au plan foncier et immatriculées dans le livret foncier, moyennant le paiement des impôts locaux.

3.4. Le droit d'usage de la terre:

Dans la région du haut-bassin du Cavally, les modalités de l'attribution et de la mise en valeur des terres de culture constituent encore les références de l'identité familiale au sein de la communauté

villageoise et la distinction des étrangers par rapport aux vrais autochtones. A l'indépendance, les terres sont devenues la propriété de l'état. Le nouveau Gouvernement a restitué les terres aux habitants en créant la notion de propriété privée, encore faut-il que ces derniers engagent la démarche pour officialiser leur droit. Cependant, malgré la publication du code foncier et domanial, l'appartenance de la terre, dans le haut-bassin du Cavally, est toujours régie par le droit coutumier à l'exception de quelques espaces déjà détenus par un petit nombre de fonctionnaires avertis.

Selon la coutume, le droit d'usage de la terre ne dépend seulement que des premiers occupants de cette dernière, c'est à dire des descendants dans le lignage de la famille fondatrice du village souvent le plus proche. Cependant, le manque croissant de terre cultivable contraint les paysans à entreprendre des champs éloignés à plus de 5 km de leur village, sur des terres nouvellement déboisées; ce qui conduit maintenant à des conflits entre villages. Les terres d'un même district sont limitées par un fait naturel (cours d'eau, sommet d'interfluve). Ainsi, selon le découpage administratif actuel, les habitants d'un district donné peuvent très bien entretenir des champs sur le territoire d'un district voisin, comme ils avaient l'habitude de faire dans le passé, avant la nouvelle redélimitation administrative. En fait, on retrouve à l'échelle des districts, les mêmes types de problèmes d'appartenance des terres que l'on connaît dans les zones frontalières, entre les pays. Ces difficultés surgissent du fait des nécessités d'un découpage souvent arbitraire qui ne peut pas, malgré tout, respecter dans le détail l'emplacement et les enclaves de terres qui furent traditionnellement cultivées par l'habitant d'un village éloigné.

Traditionnellement, la terre ne se vend pas, ni ne se loue pas, encore moins sous l'arbitrage officiel d'un service reconnu par l'administration. Dans les secteurs centraux des sous-préfectures, il semble néanmoins que l'administration procède actuellement, en zone urbaine, à l'attribution de parcelles constructibles à des étrangers, moyennant leur paiement en espèces (Bossou). A Bakoré et à Nzo - villages où résident de nombreux étrangers - des terres ont été aussi vendues par leurs anciens occupants ayant connus des difficultés financières. Dans le district de Wéyakoré, de véritables domaines sont détenus depuis quelques temps par des hauts-fonctionnaires. De même, la location contre argent en espèces n'est pas une pratique courante. Dans la majorité des villages, l'espace cultivable est reconnu appartenant de fait à une même famille. Le chef de famille procède annuellement à l'attribution des terres qui seront cultivées par ses descendants et plus généralement par ses parents. Ce qui ne donne aucun droit à un membre quelconque d'une famille de rétrocéder la terre qu'il a obtenue, sans avoir consulté auparavant son chef de famille. Généralement, les enfants en âge de disposer d'un champ de culture se voit attribué une parcelle qui était entretenue antérieurement avec le concours de leur mère.

Pour qu'un étranger puisse bénéficier du prêt d'une terre de culture, il convient pour lui de formuler sa demande au chef de la famille détentrice de la terre, par l'intermédiaire de son logeur (ou tuteur), accompagnée d'un certain nombre de noix de kola (de 2 à 20 noix de kola selon le village et la famille). Le comportement et les relations amicales que peut avoir l'étranger avec la famille, la crédibilité de l'intermédiaire, sont des facteurs qui jouent pour beaucoup dans la négociation. En plus du tuteur, des témoins, vieux compagnons du chef et notables du village, pourront assister à la passation du contrat verbal qui liera l'étranger à la famille possédant la terre. Dans certains cas

qui sont devenus rares, lorsque la terre ne fait pas défaut, le contrat de location ne stipulera que la période de prêt de la terre et il sera laissé à l'appréciation personnelle de l'étranger l'importance du don qu'il fera au titre de remerciement. Les terres cultivables se faisant de plus en plus rares et les conditions de vie de plus en plus difficiles, quelques terres sont louées maintenant, soit contre une rente en nature moyennant un certain pourcentage de la récolte, selon le rendement, qui varie de quelques mesures à 2 sacs dans le cas du riz, soit contre un paiement en espèces; cette dernière procédure étant encore très peu pratiquée. Le plus souvent, les terres qui font l'objet de location contre une rente en numéraire, sont des bas-fonds traditionnellement inoccupés par les paysans autochtones. Dans certaines contrées, comme à Bouzouta, on a pu enregistrer la vente de plantations de café qui furent payées en numéraire, mais toujours entre membres des vieilles familles originaires de la fondation du village.

De plus en plus, les difficultés rencontrées pour le respect des contrats de prêt, mais surtout le manque de terre de culture, entraînent le refus systématique de céder des parcelles, même momentanément aux étrangers, voire entre familles autochtones. Ceci est notamment constaté dans les villages qui sont situés sur les grandes pistes automobilisables. Des complications apparaissent aussi dans la zone frontalière guinéo-ivoirienne, où des paysans ivoiriens revendiquent la propriété des terres en Guinée qui ont été cultivées dans le passé, soit par des ascendants de leur propre famille, soit par ceux de l'une de leur épouse. Des fonctionnaires et des notables ivoiriens de Sipilou et de Danané, bien que n'étant pas originaires de la région, ont emboîté le pas des autochtones et font travailler des terres en Guinée, ayant même initiés des projets d'exploitation forestière qui sont maintenant la source de conflits permanents entre les 2 pays.

4. L'HABITAT ET LES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES:

4.1. L'habitat:

Dans le haut-bassin du Cavally, l'habitat est du type groupé. Les cases familiales sont construites les unes à côté des autres, l'ensemble formant ainsi le village. On ne rencontre pas de concession isolée, à l'exception des campements de cultures qui sont temporairement utilisés pendant la période de la mise en valeur des champs. Bien souvent le propriétaire n'y séjourne que pendant la journée, rentrant au village avant la tombée de la nuit. Lorsque les champs sont éloignés, le cultivateur peut alors utiliser son campement pendant une période plus ou moins longue, selon la durée de la phase du cycle culturel du champs (défrichage, feux, écobuage, etc), et y résider alors avec ses femmes et ses enfants. De l'utilisation que lui réserve son propriétaire, dépend la qualité de la construction du campement. Il peut être: soit entièrement fait de bois pour les piliers et la charpente qui est couverte de papos (tuiles faites avec les feuilles des palmiers), comme une sorte de tente à 2 pans, lorsqu'il sert uniquement d'abri contre la pluie pendant la pause de la journée; soit au même titre que les cases des villages, les murs en torchis (armatures de bois enduites de terre argileuse) ou en brique de banco, la charpente en bois et la toiture en petites gerbes de pailles (grandes herbes séchées), en papos ou en tôle (selon les moyens). Dans ce dernier cas, les combles sont généralement aménagés pour le séchage de la récolte de riz. Un grenier construit sur pilotis ou en forme de petite case ronde, peut s'y ajouter pour le stockage du riz paddy. On ne peut accéder généralement au campement de culture que par une petite piste piétonne.

Les villages sont inégalement répartis. Les conditions géomorphologiques, la végétation, la nature des sols, la proximité d'un

cours d'eau sans être pour autant une zone inondable, sont autant de facteurs qui ont prévalu au choix de l'emplacement des villages et à la répartition de la population. Anciennement, les clairières naturelles de la forêt (ancien châblis, par exemple) ou des espaces partiellement déboisés pour le besoin, étaient retenus pour y construire les premières cases du village. Le défrichement s'accroissait progressivement, au gré de la croissance de la population. Maintenant, la forêt ayant quasiment disparu dans les zones habitées, les villages apparaissent installés sur de grandes étendues de savanes ou bordés par une maigre forêt secondaire (ancienne fâchère recolonisée par les arbres), symbolisant la forêt sacrée ou des cafélières. L'îlot de forêt sacré est même sans cesse en régression, car il constitue l'ultime espace libre à offrir, à proximité du centre du village, au nouvel arrivé lorsque ce dernier s'installe avec sa famille, après avoir été accepté par la population. La forme actuelle de l'occupation de l'espace villageois témoigne en fait de l'évolution des mentalités, sous la contrainte imposée par le milieu de vie.

L'évolution des méthodes de construction et de la forme des habitations est aussi significative de changements obligés de comportements et du mode de vie des villageois. Anciennement, un chef de famille venant s'installer dans un village, entreprenait lui même la construction de son habitation faite de cases rondes dont le nombre évolué au fur et à mesure des besoins. Il était aidé pour cela, par les habitants du village et tout le monde, hommes, femmes et enfants participés à la construction dans la joie. La construction était accompagnée de cérémonies religieuses et d'incantations magiques pour conjurer le mauvais sort et assurer le bonheur à la famille. Cette façon de procéder est encore suivie dans les nombreux petits villages enclavés, mais tend à disparaître dans les grandes agglomérations (chef-lieu des sous-préfectures). De plus en

plus, les habitants se font aider par un spécialiste, que ce soit pour une construction traditionnelle ou une habitation moderne (magon).

L'habitat traditionnel se distingue par des cases rondes à toiture conique, de 5 mètres environ de diamètre - l'une étant strictement réservée au chef de famille, chaque épouse pouvant parfois disposer avec ses enfants d'une case ou y cohabiter aussi avec une ou plusieurs autres épouses -. Les cases sont souvent réunies entre elles par une sorte de clôture, réalisée par l'assemblage de branches d'arbustes ou de bambous (si l'on en trouve à proximité) pour limiter le passage des animaux et des voisins, lorsqu'il y a beaucoup d'étrangers dans le village.

Le mur circulaire de la case traditionnelle est construit à partir de 2 armatures concentriques en bois, distantes de 30 à 40 centimètres, qui sont constituées de piquets plantés verticalement à espaces réguliers et servant de support à un quadrillage de liantes ou de tiges rectilignes de bois bien attachées. Un espace est réservé dans le mur pour accueillir la porte, limité par des gros piquets de bois bruts ou sculptés (rarement maintenant) ou par des madriers sciés solidaires d'une poutre qui forme le linteau. Le vide entre les 2 armatures tressées est comblé par un mortier fait d'un mélange de blocs, de cailloux et d'argile (banco). Le mur est ensuite recouvert d'un enduit argileux bien lissé qui pourra être parfois décoré avec du kaolin. La charpente de la toiture conique peut être réalisée sur place ou assemblée par terre puis posée par plusieurs hommes et ajustée au mur d'enceinte. Faite de la même façon que l'armature du mur, mais les bois ronds servant de chevrons de section plus faible, elle sera couverte une fois mise en place de petites gerbes d'herbe séchée intimement assemblées ou de papos attachés comme des tuiles. Un plafond peut être aussi aménagé avec des tiges de raphia et, disposant d'une petite trappe, pourra être utilisé comme grenier. L'avant-toit déborde

généralement le mur d'enceinte de 50 cm environ et abrite un petit contrefort construit à la base de la case, de 30 à 40 cm de hauteur, pour éviter le sapement des murs pendant les grandes pluies; servant aussi de banc en période sèche. A l'intérieur, le sol en terre battue étant surélevé par rapport à celui de l'extérieur, le lit est construit selon la même méthode que le mur, attenant à celui-ci. Au centre, un foyer est sommairement aménagé à l'aide de 3 blocs de roche ou de 3 monticules d'argile. Si anciennement, la porte est très rudimentaire, en feuilles de raphia tressées par exemple, bien que l'on connaissait depuis longtemps les charnières faites de liane, de corde ou sculptées en forme de pivots dans du bois, maintenant elle est faite de grosses planches de bois assemblées entre elles et équipée de charnières en métal et d'une fermeture à cadenas.

Les immigrants malinkés ont introduit les constructions rectangulaires dont les murs sont réalisés en briques de banco séché apparentes (non recouvertes d'un enduit argileux). Ce type de construction s'est bien développé, car il demande beaucoup moins de main d'oeuvre et permet de prévoir plusieurs pièces habitables. Un homme disposant des briques et du banco utiliser comme mortier d'assemblage, à côté du lieu de construction, peut l'entreprendre tout seul. Les emplacements des fenêtres et des portes sont prévus au moment de l'élévation des murs, en y incorporant des encadrements de bois. Comme dans le cas de la case traditionnelle, un contrefort de sécurité servant aussi de banc peut être rajouté au mur, le sol surélevé est fait de terre battue et la toiture, soit en utilisant les matériaux traditionnels: gerbes d'herbe sèche ou papos, soit avec des plaques de tôle ondulées, selon les moyens de la famille. Les bâches bleues qui sont fournies actuellement par le HCR, sont aussi très prisées pour renforcer l'étanchéité des toitures. Toujours en fonction des moyens, lorsque l'on a la chance d'avoir un parent salarié

notamment, le mortier d'assemblage des briques peut être fait avec du ciment, de même qu'un crépis extérieur et une chape de béton peuvent-être ajoutés.

La principale hantise des habitants de la case est la toiture qui doit être refaite périodiquement (2 à 3 ans) dans le cas de l'usage des matériaux traditionnels (herbes et papos). Aussi, l'utilisation des plaques de tôle ondulée pour confectionner la toiture se développe-t-elle dans les grands villages, malgré l'inconfort qu'elles procurent en période de grande chaleur, qui est compensé avantageusement par l'absence de gouttières en saison des pluies.

Les expatriés de retour au pays ou les fonctionnaires qui ont réussi, ont introduit, quant à eux, la maison construite en dur, avec des murs de parpaings en béton posés sur des fondations, une charpente en madriers de bois sciés couverte systématiquement de plaques de tôle, des portes et des fenêtres en bois rabotées.

L'habitat traditionnel se maintient du fait du manque de moyens financiers, car tout le monde perçoit notamment l'intérêt d'utiliser des tôles pour l'étanchéité durable des toitures et l'économie de temps qu'elles procurent en l'absence d'entretien. Mais cette méthode de couverture nécessite un bâtiment rectangulaire, car la pose d'une toiture en tôle sur une case ronde est trop compliquée à réaliser et demande encore plus de moyens.

L'assainissement des villages est devenu un sérieux problème du fait de l'accroissement de leur population. Traditionnellement, tel que l'on peut en juger encore dans les petits villages pour certaines cases, chaque concession ou groupe de cases disposait d'un enclos de "commodités". Les

villages ayant grandi, cette habitude bien que peu efficace pour éviter les risques de pollution et de contagion, a été progressivement abandonnée. Le plus souvent les villageois font leur besoin dans la nature ou dans le jardin de case - s'ils en disposent d'un -, entre les légumes, estimant y améliorer ainsi la fertilité du sol. Lorsque la saison des pluies s'installe, les eaux de ruissellement entraînent les ordures et les matières fécales vers les bas-fonds. Parfois, les eaux (et leur charge solide) peuvent se concentrer dans un point d'eau placé en contrebas, que l'on a creusé sur la berge pour filtrer l'eau de la rivière. Les "caoutchoucs" (poche en matière plastique) ayant substitué les emballages traditionnels (sac en raphia, feuille de bananiers, etc), sont plus difficilement éliminés par les "éboueurs naturels" que sont les insectes. Des latrines publiques "gratuites" équipées d'une fosse sceptique, ont été installées avec l'aide du HCR dans les principaux centres d'accueil des réfugiés. Mais leur nombre est insuffisant. Les WC des rares constructions modernes qui en sont équipées, sont réalisés sur une fosse profonde non bétonnée, dont le fond atteint généralement le sommet de la nappe phréatique. Bon nombre de forages réalisés dans les grandes agglomérations avec l'aide du HCR, sont ainsi pollués.

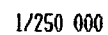
4.2. Les infrastructures collectives:

4.2.1. Le réseau routier:

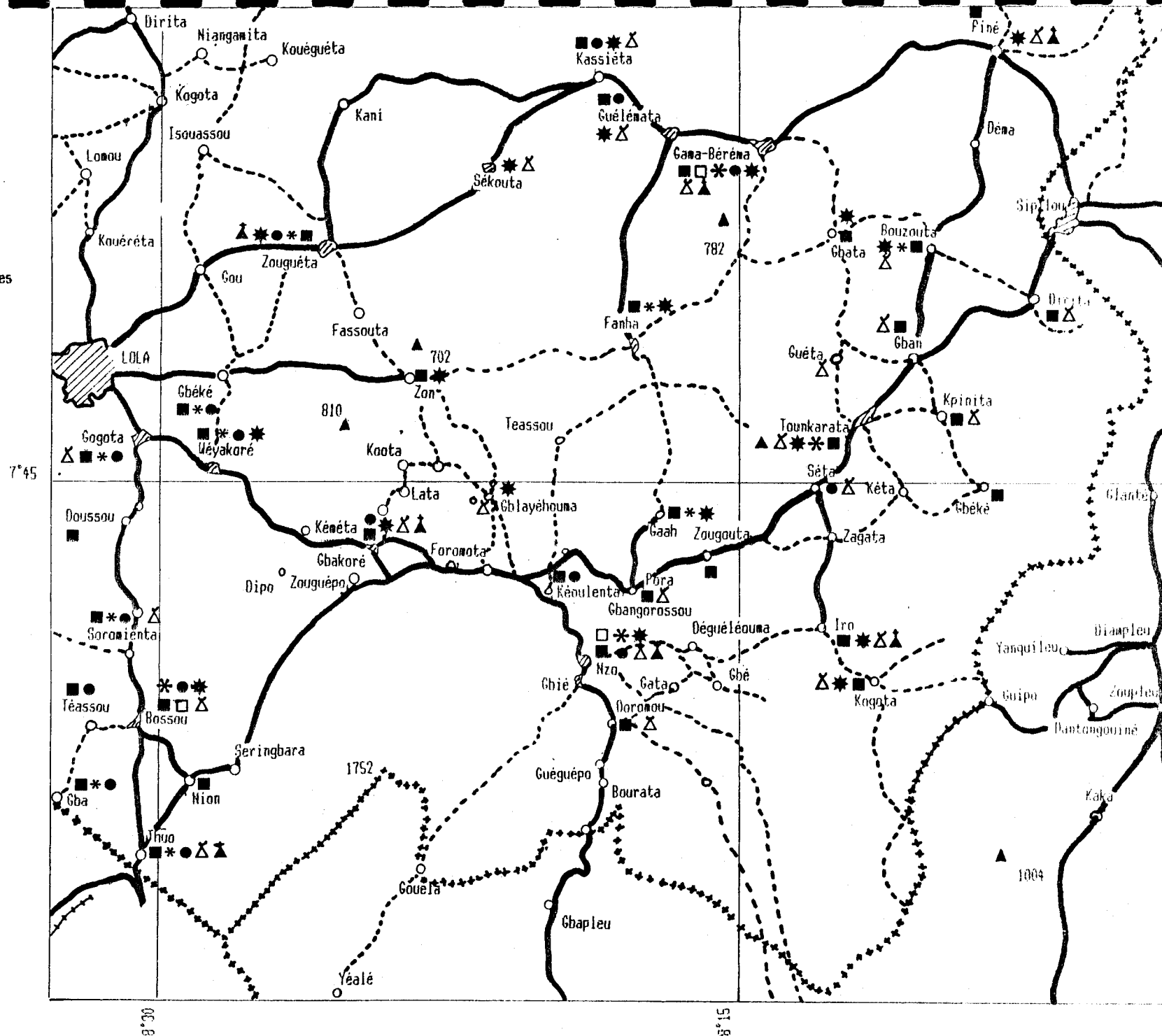
Les pistes automobilisables les plus praticables en toutes saisons sont les routes nationales n° 2 (Lola-Gogota-Nzo) et n° 19 (Gogota-Bossou-Thuo), et la route Sipilou-Gama-Béréma-lola (figure 9). D'une part, ces routes profitent avantageusement, sur une grande partie de leur parcours, de leur situation topographique (altitude fréquemment supérieure à 500m) qui facilite les écoulements de surface et de leur soubassement stable

fait de cuirasse latéritique indurée, d'autre part, elles constituent les itinéraires préférentiels qui sont actuellement entretenus par des entreprises de TP privées selon les financements disponibles. Pour les pistes dont le tracé emprunte le coeur du haut-bassin du Cavally, telle celle de Tounkarata qui descend jusqu'à la cote 350 m, le support de la chaussée est généralement assuré par des altérites argileuses ou des sédiments argilo-limoneux meubles, engorgés d'eau durant la saison pluvieuse. Ces dernières qui sont les plus difficiles à maintenir en état car elles suivent allégrement la topographie naturelle - n'ayant jamais fait l'objet d'un apport de matériau compactable - sont aussi les plus délaissées. Anciennement, le Cie minière LAMCO, située à la frontière du côté du Libéria, intervenait souvent en Guinée pour la réparation des pistes de la région, notamment celles de la sous-préfecture de Bossou. Cette dernière ayant cessé toute activité, la présence des réfugiés a permis d'assurer le relais, en faisant profiter actuellement de l'aide coordonnée par le HCR sans laquelle bien des travaux de réfection et d'entretien de la voirie n'auraient pas pu être entrepris dans la région. Parfois, lorsqu'une société privée a besoin d'utiliser l'une des 3 principales routes (comme VALAURIS ou SOGUIPAH) pour mener ses propres activités, celle-ci peut intervenir directement, principalement lorsqu'il s'agit de la réparation d'un pont cassé.

La nationale n°2 permet un acheminement rapide entre la région et l'aéroport de Nzérékoré (1h30 en moyenne au départ de Nzo, en fonction de la saison), lorsque tous les ponts sont fonctionnels. 3 compagnies aériennes assurent actuellement la liaison entre Nzérékoré et Conakry: Guinée air-service (le mercredi et le vendredi), Guinée inter-air (le mardi et le dimanche) et Air Guinée (le jeudi). Les vols organisés par les 2 premières compagnies sont réguliers, mais celui de la compagnie nationale est beaucoup plus aléatoire. Les avions transportent un peu de



Ecole d'enseignement primaire	■
Collège d'enseignement secondaire	□
Centre de santé	*
Dispensaire	*
Forage d'eau potable	●
Marché hebdomadaire	★
Mosquée	⌵
Chapelle	▲
Piste automobilisable	—
Piste piétonne	- - -
Frontière	+ + + + +



marchandises, du fait du coût relativement élevé du fret aérien (environ 1 500 FG/kg), mais surtout des voyageurs: commerçants, entrepreneurs et fonctionnaires, rarement des villageois (prix du billet aller: 70 000 FG). Ces derniers empruntent, en principe, les taxis (environ 35 000 FG/pers. avec les bagages) qui, maintenant, peuvent faire le trajet Nzérékoré-Conakry en une seule journée, lorsque tous les ponts sont en état et que le bac, permettant le passage de la rivière Diani, fonctionne; ce dernier ayant été récemment remplacé et pouvant accueillir maintenant des véhicules de 25 tonnes.

Les routes nationales 1 et 2 qui mènent à la capitale, ont beaucoup été améliorées ces deux dernières années. Sur les 960 km qui séparent Nzo de Conakry, 663 km ont été bitumés et sont en parfait état. La réfection et le bitumage du tronçon de 137 km Faranah-Kissidougou (le plus difficile à parcourir: route anciennement bitumée et garnie de grands trous) doivent débiter au cours du mois d'octobre prochain. Quant aux derniers 170 km qui séparent Sérédou de Nzo, ils sont actuellement l'objet d'une étude d'impact environnemental. La plus grande difficulté réside dans la solidité très aléatoire des ponts en bois qui sont situés entre Sérédou et Nzo, pouvant provoquer l'immobilisation des véhicules pendant la durée nécessaire à leur réparation (plusieurs jours). De même, le ralentissement dû au bac du Diani qui, la veille et le lendemain du grand marché hebdomadaire de Guékédou (le mercredi), provoque régulièrement un embouteillage de plusieurs dizaines de camions et de voitures. Le coût du transport des marchandises acheminées de Conakry à Nzo est donc très élevé, de l'ordre de 1 500 000 FG pour un chargement de 10 tonnes bien que le gas-oil se vende à un prix raisonnable (700 FG/l). De plus, rares sont encore les chauffeurs de camion qui acceptent de prendre le risque d'effectuer le voyage, du fait du mauvais état des 307 km de route et de la mauvaise qualité des ponts.

Dans l'ensemble du haut-bassin du Cavally, bien que le trafic est augmenté considérablement au cours de ces 10 dernières années, depuis la réouverture de la frontière ivoirienne, et que les routes nationales, (notamment la RN 2 pour l'approvisionnement du HCR en riz de Côte d'Ivoire), aient connu une nette amélioration, la majorité des voies de communication ne sont que de simples chemins de terre, très facilement ravinés durant l'hivernage. Tous les ponts sont en bois et donc facilement fragilisés par les insectes foreurs qui prolifèrent naturellement dans le milieu (termites, chenilles, blattes, etc). Aucun ouvrage d'art n'a pu être encore réalisé en béton de façon à résister durablement. Il suffit d'une seule crue pour qu'un pont, pourtant solidement restauré, soit emporté par le déferlement des eaux de la rivière qu'il traverse et se mette à naviguer comme un radeau. A l'exception de ceux des routes nationales, les ponts présentent généralement un état branlant. Les ponts qui permettent de traverser le Cavally et le Diré à Zougouta, sont dans un état particulièrement inquiétant. Du fait de leur conception, même les ponts récemment réparés peuvent à nouveau céder aussitôt sous le poids d'un camion dont la charge est fréquemment de trois fois supérieure à celle qui est autorisée (5 tonnes). Aucun contrôle de pesage des véhicules n'est effectué par la police ou la gendarmerie qui ne disposent pas d'ailleurs des moyens nécessaires.

Bon nombre de pistes ont été tracées pour les besoins d'une exploitation forestière (SOFOREX) et n'ont pas été reprofilées depuis leur ouverture: Kéméta-Zon, Tounkarata-Guéta-Gbata-Gama-Béréma, etc. Les pistes secondaires sont réparées la plupart du temps très sommairement, par les habitants des villages qui les empruntent. Lorsque le chef du village concerné est assez énergique, les villageois peuvent être mis directement à contribution. Souvent, ils se cotisent et font réaliser les travaux par une société ou un entrepreneur local qui, bien que spécialisé dans un

autre domaine d'activités, peut disposer d'un engin mécanique adéquat. Ou inversement, pour se rendre populaire et pouvoir exercer ses activités librement, la société a tout intérêt à prendre l'initiative de réparer le pont, mais en le faisant savoir. Ainsi, les entreprises forestières, malgré la disparition totale imminente de la forêt, sont-elles très appréciées pour plusieurs raisons et notamment celle-là. Mais le plus souvent, le manque du matériel de sciage oblige les villageois à faire faire un nouveau virage à la route, pour contourner un arbre de grande taille qui vient de s'écrouler. Les travaux collectifs de voirie se font généralement à contrecœur, car les administrés aimeraient bien pouvoir juger de l'utilité du versement de leur impôt, bien que celui-ci est très fortement diminué ces dix dernières années et ne permette pas à lui seul de couvrir le coût de l'entretien des routes. Pendant la saison des pluies, les villages enclavés sont généralement coupés de leur sous-préfecture. Même la sous-préfecture de Tounkarata peut se trouver isolée de celle de Nzo et de Lola par la route directe, du fait de la destruction accidentelle du pont du Cavally à Zouguéta, par un gros camion. Dans ce cas, la seule solution pour se rendre à Lola consiste alors à passer par la Côte d'Ivoire et à revenir en Guinée pour rejoindre la route de Sipilou-Piné-Gama-Béréma-Lola. Il est tellement difficile d'envisager le déplacement d'un véhicule pour l'évacuation d'un grand malade notamment, qu'on y pense même pas; encore moins le transport d'une partie de la récolte dont on aurait parfois besoin de tirer profit, pour pallier une dépense imprévue.

Malgré la grande prolifération actuelle des taxis (berlines et camions de toutes dimensions), l'acheminement des denrées commercialisables se fait principalement à dos d'hommes et surtout "à tête de femmes", du fait de l'impraticabilité du réseau routier et du coût du transport, jusqu'au lieu de la vente. Les femmes, lorsqu'elles sont

POPULATION			EDUCATION			SANTÉ			EAU ADMINISTRATION							CULTE				COMMERCE			
Village	Habitants	Refug	Total	E. pri.	E. seco	Per.	CS	Per.	Ag	For	El	Pr	Po	Do	FS	M.	EC	EP	MH	CP	AR		
Bossou	1819	3859	5678	5 clas.	4 clas.	17	CS	4	3	forag	3	4	1	1	6	3	8	1	1	me	2	14	
Gbah	805	5036	5841	3 clas.		1	en cons	1	1	forag.						o				8	26		
Gonotiépa	26		26													o							
Nion	307		307	2 clas.		2										4				4	20		
Séringbara	392		392													o				o	o		
Soromienta	648	605	1253	3 clas.		2		1	forag	1						o	1			4	8		
Soromienta	346	200	546				Disp.	1	forag.							o				o	2		
Théassou	449		449	2 clas.		2		1	forag.							o							
Thuvo	621	5872	6493	3 clas.		1	Disp.	1	3	forag.				7		o	1	1	1		o		
Gama-Béré	2436	250	2686	6 clas.	5 clas.	15	CS	4	3	forag	2	6	1	1	2	o	1	1		Sa	o		
Déma	152	1	153																		o		
Fanha	2060	15	2075	2 clas.		1	Disp.	1			1		1	2		o			Me				
Gbata	1003	55	1058	2 clas.		2										2			Di	1			
Guélékata	1578	24	1602	6 clas.		5		1	forag.			1		3		o	1		Ma	10	11		
Kassiéta	918	21	939	3 clas.		3		1	forag.							o	1		Ma	7	o		
Piné	1127	22	1149	4 clas.		4		1					2			o	1	1	Di	o	o		
Sékouta	270	347	617									1				n	1		Ve	8	1		
Gogota	2368	743	3111	6 clas.		6	Disp.	2	2	forag.			1			o	1			8	29		
Doussou I &	290	91	381	1 clas.		1										o				o	o		
Fassouta	31	4	35													.					1		
Gbéké	1474	385	1859	3 clas.		3	en cons	1	forag							o				7	12		
Lâta	82	127	209													o							
Wéyakoré	1482	160	1642	6 clas.		6	en cons	1	forag							o		1	Ve	3	6		
Zon	1007	54	1061	2 clas.		2										o			Sa	o	o		
Zougota	2585	236	2821	6 clas.		6	Disp.	1	2	forag	1				8		1	1	Ve	8	99		
Nzo	1365	2000	3365	8 clas.	10 clas.	18	Disp.	6	2	forag	6	5	1	1	13	14	o	1	1	Je	o	o	
Bourata	276	8	284													o				3	10		
Dékéléouma	94		94													o							
Doromou	670	23	693	3 clas.		2										o	1			4	5		
Foromota	57	13	70																		2		
Gâh	770		770	2 clas.		1	Disp.	1							6				Di		13		
Gata	175		175													o							
Gbakoré	309	358	667	1 clas.		1		1	forag							o	1	1	Di	o	o		
Gbangoross	181		181													2					8		
Gbé	264	6	270													o					1		
Gbié	484	82	566													o					2		
Gblayéouma	163	32	195													o					1		
Gblayéouma	231	24	255													o			Ma		2		
Gonomanont	263	34	297													o	1		Ma		1		
Gouamo	36		36													o					1		
Kéoulenta	949	19	968	2 clas.		2		1	forag						3				o	o			
Pora	374	9	383	2 clas.		1					1					o	1			2	3		
Zougouépo	107		107													o					1		
Zougouta	519		519	1 clas.		1										o			o	o			
TOUNKARATA	1162	289	1451	6 clas.		7	CS	5			1	3		6	2	o	1	1	Ve	3	2		
Bouzouta	1061	3	1064	3 clas.		3	Disp.	1					1	1		o	1		Me	5	4		
Dirita	497		497	3 clas.		1										o	1				o		
Gban	510	1	511	2 clas.		1										o	1				1		
Gbéké	478		478	2 clas.		2										o				3	13		
Guéta	165	79	244													o	1			2			
Iro	424	1	425	2 clas.		1							2			o	1	1	Sa	o	o		
Kéta	210	2	212													o				o	o		
Kogota	666	1	667	2 clas.		2										o	1		Di	5	2		
Kpinita	824	81	905	2 clas.		2										o	1						
Séta	176	3	179						1	forag						o	1				3		
Zakata	61	1	62													o							
	37797	21176	58973																				

Tableau 10: Répartition des infrastructures collectives dans le Haut-bassin du Cavally.

E. pri.: Ecole primaire; E. seco: Enseignement secondaire; clas.: Classe; CS: Centre de santé; Disp.: Dispensaire; MH: Marché hebdomadaire;
 CP: Commerçants; AR: Artisans Ag: Agronome; Fo: Forestier; El: Elevage; Pr: Promotion rurale; Po: Police; Do: Douane; FS: Forêt sacrée; M.: Mosquée;
 EC: Eglise catholique; EP: Eglise protestante.

nourrices, doivent supporter non seulement le poids de la charge généralement placée en équilibre sur la tête, mais aussi celui du bébé qui est accroché dans leur dos par des bandages. Certains jours de la semaine, et selon le secteur, on assiste ainsi au déplacement de colonnes entières de femmes accompagnées d'enfants, le long des sentiers et des routes qui, ayant quitté tôt le village après avoir préparé le repas de la famille, se rendent au lieu du marché hebdomadaire dans l'espoir d'y réaliser quelques affaires. Lorsque la période culturale le permet et que la vente dans le marché le plus proche n'a pas été très heureuse, elles se déplaceront plus loin le jour suivant, parfois à plus de 10 km, pour tenter de liquider les invendus de la veille. De même, la scolarisation dans l'enseignement primaire et les chances de suivre les cours dans un collège, déjà bien faibles, sont-elles encore plus diminuées par l'état de délabrement du réseau routier. En fait, la déficience quasi-permanente du réseau routier constitue un facteur important qui altère considérablement les possibilités d'évolution du mode de vie des communautés des villages les plus reculés. On distingue ainsi actuellement des différences de comportement sociaux entre les populations des villages importants qui sont situés sur les routes nationales et celles des petits villages enclavés auxquels on ne peut accéder qu'à pieds, pour pallier aux difficultés quotidiennes de vie.

4.2.2. Les marchés hebdomadaires :

Les marchés hebdomadaires (tableau 10) ont un rôle important dans l'économie de la région, car ils sont les lieux privilégiés de la recherche de la clientèle nécessaire à la vente de la production paysanne. Chaque village souhaite en fait disposer de son propre marché hebdomadaire (et d'une route praticable pendant toute l'année pour y accéder), pour une plus grande facilité d'écoulement des produits de cueillette (huile et vin de palme), des cultures de rentes (café, cacao, noix de kola) et vivrières

(riz, manioc, etc), et surtout pour éviter de parcourir les longues distances à pieds avec de lourdes charges sur la tête ou dans le dos. C'est aussi le lieu où l'on peut s'approvisionner en poissons séchés, viandes, divers condiments et se procurer le complément d'alimentation (riz, etc) en cas de besoin (période de soudure); en pain, conserves (concentré de tomate, sardines, lait, etc), outillage, vêtements, pétrole, piles et petits articles vendus par les commerçants malinkés et peuls. Les plus grands marchés se tiennent dans les chefs-lieux des sous-préfectures (Bossou: le mercredi; Gama-Béréma: le samedi; Nzo: le jeudi; Tounkarata: le vendredi) et à Lola (le lundi). Mais la plupart des chefs-lieux de districts en disposent aussi (tableau 10). A la clientèle locale des petits marchés hebdomadaires, s'ajoutent dans les grands marchés, des acheteurs-vendeurs venant des différents villages des alentours et les négociateurs des grands commerçants de la place, de Lola et de Nzérékoré qui peuvent venir s'y approvisionner en produits des cultures de rente et octroyer du crédit à des taux prohibitifs (vente d'une partie de la récolte sur pieds par les paysans dans le besoin).

Les prix proposés par les étalagistes pour la vente des différents produits ne sont pas fixes. Ils sont tributaires des moments d'éventuelle pénurie et de la libre concurrence. On peut donc marchander rentablement, à condition de connaître les cours moyens qui sont pratiqués. Plusieurs facteurs participent actuellement au maintien des prix des principales denrées à un niveau raisonnable, surtout durant la période de soudure. La revente du riz et de l'huile fournis par le HCR aux réfugiés qui peuvent ne pas en avoir besoin parce qu'ils cultivent un champs, ou préférant tout simplement, en échange, acheter le riz local, joue un rôle déterminant. Cependant, en certaines époques de l'année (période de soudure), on assiste souvent à la montée vertigineuse du prix, notamment si les réserves de riz du HCR ou importé, sont en voie d'épuisement. Le prix du

[illegible]

Tableau 11: La production agricole vendue sur les marchés dans le haut- bassin du Cavally, pour la période 90-91.
(sondage de 3 familles par village)

Quantités: \$: indéterminées; Ri, Cf, Ma, Mi: nbre de sacs de 100 kg; Co, Ar, Ko: en kg; Ba: régime ou chargement camion; huile: litres/an; vin: litres/j.
Produits: Ri: riz; Cf: café; Co: cacao; Ma: manioc; Mi: mil; Ko: huile; Ba: régime ou chargement camion; huile: litres/an; vin: litres/j.

Produits: Ri: riz Cf: café Co: cacao Ma: manioc Mi: maïs Po: pomme An: ananas Pa: papaye

ro: taro, po: papo, Mr: maraichage, Pi: piment, Av: avocat, Ig: igname, Go: gombo, bo: bois scié, fo: forgeron, vi: viande, El: élevage.

sac de riz de 50 kg peut atteindre alors 40 000 FG, tandis qu'il se vend au même moment 21 000 FG à Conakry, et que le riz local se négocie au prix moyen de 10 000 FG le sac de 100 kg de riz paddy (soit 65 kg de riz consommable) pendant la période de la récolte. Ces grandes fluctuations du prix de la denrée principale ont plus ou moins d'effets selon les familles et le niveau de difficultés que chacune d'elles a pu connaître au cours de l'année (maladies, décès, mariage, etc). Mais, en règle générale, elles occasionnent des périodes de sous-nutrition au cours desquelles les rations alimentaires individuelles et le nombre des repas familiaux peuvent être diminués de moitié.

Le marché est constitué de petits étalages permanents en bois équipés d'un auvent rudimentaire, utile en cas de pluie, qui appartiennent aux commerçants peuls et malinkés assidus. Les femmes paysannes, quant à elles, commerçantes occasionnelles "tournantes", exposent la production familiale mise à la vente dans des bassines en émail, des Calebasses ou sur des "plastiques" (morceaux de feuille de polyéthylène noir ou translucide) qui sont posés directement à terre. Chacun est tenu normalement de payer une petite redevance à l'administration pour être autorisé à exposer sa marchandise, notamment les commerçants de métier. Le jour du marché, lorsque les étalages sont bien garnis, l'ensemble est très animé et agréable à regarder, malgré l'hétérogénéité des couleurs vives et les effluves mélangées de la viande faisandée et du poisson boucané. Le lendemain et les jours suivants, il ne reste plus qu'un ensemble hétéroclites de vieux morceaux de bois tordus, plantés et disposés dangereusement dans tous les sens au centre du village. On a peine à croire qu'un tel dépotoir puisse être un marché, si l'on n'a pas vu ce qui s'y passe le jour de l'ouverture. Certains Sous-préfets et Présidents de CRD s'en préoccupent. Nzo vient d'obtenir ainsi une aide substantielle de la CEE pour construire son marché en dur. Les "tranquillias" (bar) où l'on

peut consommer le bangui (vin de palme, lô en kono) récolté la veille, sont généralement construits solidement, car ils fonctionnent tous les jours de la semaine. En prévision du jour de marché, la quantité de vin en stock est simplement renforcée afin de pourvoir à l'augmentation hebdomadaire du débit. Dans les chefs-lieux des sous-préfectures et dans quelques grands villages, comme à Thuo, quelques uns des étalages sont encore "fonctionnels" après le jour du marché (tableau 10), animés par de rares commerçants sédentarisés, assurant la vente d'allumettes, de cigarettes, de conserves, de pain, etc, ou par des vieilles femmes qui ont quelques produits maraîchers (tomates, pommes de terre, oignons, manioc), des fruits, du sel, de l'huile ou de la pâte d'arachide, à vendre en petites quantités, pour le compte de leur famille. A Lola qui dispose aussi d'un marché couvert, il y a tous les jours de la semaine une "galerie marchande" en activité, faite d'étalages branlants et de quelques boutiques construites en dur.

Les jours de marché sont aussi, pour les villages où ils se tiennent des jours de forte pollution, chacun des visiteurs faisant ses besoins comme il peut, les latrines publiques et les poubelles faisant défaut (ce qui n'est pas pour déplaire aux quelques animaux domestiques du village: poulets et chèvres).

La cherté de la vie et les difficultés d'écoulement des produits des cultures de rentes par le biais des coopératives qui sont ressenties actuellement en Côte d'Ivoire, l'intérêt des prix pratiqués en Guinée relativement bas pour les ivoiriens, sont à l'origine d'un important trafic organisé, de part et d'autre de la frontière guinéo-ivoirienne, notamment les jours des marchés hebdomadaires guinéens. Les jeunes contrebandiers, commandités par des grands commerçants de Danané et même de Man, moyennant un forfait (jusqu'à 15 000 CFA/balle de marchandises),

parcourent plusieurs dizaines de kilomètres par les sentiers les plus cachés des forêts de Déré et de Tiapleu, à partir de Kogota, avec des balles de marchandises de plus de 30 kg sur le dos. Ils transportent des cigarettes, des tissus, des pagnes, des appareils radio-K7, etc, qui malgré le coût de leur transport depuis Conakry, sont encore moins chers en Guinée. Les femmes yakoubas (de la zone frontalière guinéo-ivoirienne) se cantonnent généralement au trafic du café, en contrepartie de riz ou de noix de kola, principalement par les itinéraires Guipo-Kogota, Gbéké-Glanté et Dirita-Sipilou.

La frontière guinéo-libérienne étant actuellement fermée, du fait de la guerre civile, peu de transactions sont possibles. Depuis le début de la guerre, le trafic florissant de la revente des objets pillés dans les maisons d'habitations abandonnées, s'est fortement ralenti; les portes, les fenêtres, les sanitaires et les carrelages défoncés ayant été épuisés. Les affaires ont aussi globalement diminué du fait de l'avancée des troupes de la force d'interposition ouest-africaine et du renforcement de la vigilance de l'armée guinéenne au poste frontalier.

4.2.3. L'administration:

Le gouvernorat de la Guinée forestière dont le siège se tient à Nzérékoré, dispose de services relativement étoffés. La plupart des départements et des directions nationales y sont représentés, complétés par ceux de la préfecture. Dans le bloc administratif de la préfecture de Lola, le Préfet est assisté de 2 Secrétaires généraux, l'un chargé de l'administration et des finances, l'autre des collectivités décentralisées. Il dispose aussi de 77 collaborateurs (voir liste des noms en annexe III), de personnel de service (chauffeurs, ouvriers d'entretien, etc) et de secrétariat qui sont répartis en différents services:

(i) le service préfectoral de développement (1 directeur):

- a) section du plan et des statistiques (1 agent),
- b) section développement associatif et micro-projets (1 agent),
- c) section projets en activités dans la préfecture (3 agents);

(ii) la direction préfectorale de l'urbanisme, habitat, transport, travaux publics, mines et carrières (1 directeur):

- a) section construction et habitat (4 agents),
- b) section travaux publics et transports (6 agents),
- c) section mines et carrières (3 agents),
- d) section urbanisme et aménagement foncier (5 agents),

(iii) la direction développement rural et environnement (1 directeur):

- a) section environnement (4 agents),
- b) section forêts et chasses (14 agents),
- c) section agriculture (10 agents),
- d) section contrôle du conditionnement (10 agents),
- e) section génie rural (7 agents),
- f) section élevage (6 agents).

Au niveau des sous-préfectures, les Sous-préfets sont assistés d'un personnel spécialisé qui est réparti en différents secteurs et de différents agents de service:

(i) Sous-préfecture de Bossou, le Sous-préfet a 13 proches collaborateurs:

- a) Secteur agricole (4 agents),
- b) Secteur forêts et chasses (5 agents),
- c) Secteur de la santé (2 agents),
- d) Secteur de l'élevage (1 agent),

d) secteur de l'éducation (1 dir. sous-préfectoral),

auxquels s'ajoutent:

1 commissariat spécial de police,

1 poste de gendarmerie nationale,

1 poste de douane,

et quelques agents participants au PNVA (projet national de vulgarisation agricole) et la RC2 (relance caféiculture).

(ii) Sous-préfecture de Gama-Béréma, le Sous-préfet dispose de 8 proches collaborateurs:

a) Secteur agricole (3 agents),

b) Secteur forêts et chasses (2 agents),

c) Secteur de l'élevage (1 agent),

d) Secteur de la santé (1 agent),

e) secteur de l'éducation (1 dir. sous-préfectoral),

auxquels s'ajoutent:

1 commissariat spécial de police,

1 poste de gendarmerie nationale,

1 poste de douane,

et quelques agents participants au PNVA (projet national de vulgarisation agricole).

(iii) Sous-préfecture de Nzo, le Sous-préfet a 12 proches collaborateurs:

a) Secteur agricole (3 agents),

b) Secteur forêts et chasses (4 agents),

c) Secteur de la santé (1 agent),

d) secteur de l'éducation (1 dir. sous-préfectoral),

auxquels s'ajoutent:

- 1 commissariat spécial de police,
- 1 poste de gendarmerie nationale,
- 1 poste de douane.

et 3 agents participants au PNVA (projet national de vulgarisation agricole), la RC2 (relance caféiculture) et à SOGUIPAH (plantation de palmiers et d'hévéas).

(iv) Sous-préfecture de Tounkarata, le Sous-préfet a 11 proches collaborateurs:

- a) Secteur agricole (1 agent),
- b) Secteur forêts et chasses (4 agents),
- c) Secteur conditionnement (2 agents),
- d) Secteur de la santé (2 agents),
- e) secteur de l'éducation (1 dir. sous-préfectoral),

auxquels s'ajoutent

- 1 commissariat spécial de police,
- 1 poste de gendarmerie nationale,
- 1 poste de douane.

Dans les sous-préfectures s'ajoutent le comité des CRD, formé d'un Président et d'un vice-Président élus, et de plusieurs autres membres choisis parmi la population, notamment les Présidents des districts.

Chaque sous-préfecture est dotée d'un bâtiment administratif. Cependant, leurs personnels ne disposent que de très peu de moyens

matériels et de fonctionnement pour effectuer leur tâche, encore moins de véhicule.

4.2.4. Le secteur de l'éducation et de la culture:

Compte tenu de l'état de délabrement général des infrastructures collectives, les efforts qui ont été fournis dans le secteur de l'éducation primaire doivent être considérés à leur juste valeur, bien qu'ils soient encore insuffisants. En effet, ces efforts doivent être poursuivis car toutes les classes sont surchargées (plus de quarante élèves en moyenne par classe), malgré le faible taux de scolarisation.

Beaucoup de petits villages très enclavés (Dirita, Gbéké, etc) disposent malgré tout d'une école primaire (tableau 10). Cependant, dans la majorité des cas, le cycle complet de l'enseignement ne peut pas y être assuré normalement, en permettant aux élèves de changer annuellement de classe. Les instituteurs sont donc obligés de dispenser simultanément les enseignements de plusieurs années dans la même classe. Plusieurs écoles n'ont qu'un seul instituteur qui doit assurer à lui seul tous les cours (de la 1^{ère} à la 6^{ème}). Ce n'est que dans les grands villages, généralement les chefs-lieux des sous-préfectures, et quelques chefs-lieux de districts (Gogota, Zouguéta, Wéyakoré) que le nombre de classes des écoles correspond au cycle normal d'enseignement primaire. Pour l'ensemble des écoles primaires du haut-bassin du Cavally, la moyenne générale du nombre de classes fonctionnelles est de 2, du fait du trop petit nombre d'enseignants, même si le bâtiment scolaire construit dans certains villages en prévoit trois.

L'agencement des constructions scolaires respecte dans l'ensemble certaines normes imposées par le ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de la formation professionnelle, mais on oublie souvent

d'y adjoindre des latrines collectives. Les matériaux utilisés sont de la même nature que ceux des cases rectangulaires des villages : briques en banco assemblées par un mortier de même matière, parfois mélangé à un peu de ciment, si les habitants du village peuvent se cotiser pour en acheter. Les murs intérieurs et extérieurs sont rarement enduits d'un crépis au ciment, de même le sol est-il le plus souvent fait de terre battue. La toiture est toujours réalisée en plaques de tôle ondulée. Les ouvertures des fenêtres étant petites et les aérations supérieures oubliées lors de la construction, la chaleur est souvent difficilement supportable par les élèves dans les salles de cours, notamment au cours de la période de pré-hivernage. Les enfants ont ainsi des difficultés à apprendre notamment à tenir un cahier propre compte tenu de la poussière, de la prolifération des insectes et de la chaleur qui règnent tant dans la classe qu'à la maison.

Village	Enfants	Filles	Garçons	Elèves	Taux scolarité
Gbah	233	125	108	67	28,75
Piné	420	208	212	121	28,81
Gbéké	508	248	261	113	22,20
Wéyakoré	345	175	170	208	60,29
Zon	373	195	178	49	13,14
Zougota	1299	593	706	246	18,94
Nzo	559	265	294	395	70,66
Doromou	233	116	117	64	27,47
Gâh	279	131	148	35	12,54
Bouzouta	390	325	365	98	25,13
Kpinita	355	154	201	104	29,30
Taux global de scolarisat					30,66 %

Tableau 12: Scolarisation dans quelques villages du haut bassin du Cavally.

Les écoles primaires manquent de mobilier (tables et chaises) et de matériel didactique (livres et fournitures scolaires) pour les écoliers; les enseignants se plaignant de ne pas pouvoir disposer d'un logement de fonction. La restauration des enfants scolarisés est directement assurée par les familles (pas de cantine scolaire), et il faut généralement attendre la fin des cours pour pouvoir s'alimenter. Le manque de soutien de l'administration (PASE) se traduit par une sollicitation permanente des villageois pour tout aménagement complémentaire de l'école. Aucune visite médicale ni séance de vaccination préventive n'est aussi prévue.

Le taux de scolarisation est peu élevé (tableau 12). Seulement 30 % des enfants en âge d'être scolarisés suivent l'enseignement primaire. La répartition entre les deux sexes est révélatrice de la place qui est réservée aux femmes dans la société actuelle. Par rapport à l'ensemble des enfants scolarisés, la proportion des filles qui suivent l'enseignement primaire, est inférieure à 20 % de l'ensemble des élèves scolarisés, soit un taux de scolarisation de 12 % pour le sexe féminin. La proportion des filles augmente sensiblement dans les écoles primaires des sous-préfectures où elle voisine les 30 % de l'ensemble des enfants scolarisés. Dans les villages les plus retirés, le taux de scolarisation est plus bas que la moyenne générale (13 % à Zon et à Gāh) et moins de 10 % de filles sur l'ensemble des élèves peuvent espérer aller à l'école primaire, soit un taux de scolarisation inférieur à 3 % pour le sexe féminin, dans ces secteurs. Bien que les parents admettent parfois la nécessité d'instruire les enfants, ils ne peuvent pas encore envisager de se dispenser de l'apport de main d'oeuvre que constituent leur propre progéniture dans le cadre de la production familiale. Par ailleurs, les paysans savent aussi que la scolarisation des enfants engendre des dépenses supplémentaires qu'ils pensent ne pas pouvoir supporter, en l'absence de toute subvention de l'état.

La plupart des chefs-lieux des sous-préfectures disposent d'un collège d'enseignement secondaire (tableau 10), à l'exception de celui de Tounkarata. Cependant, les mêmes difficultés matérielles et en personnel qui ont été signalées pour l'enseignement primaire, y sont aussi ressenties. Par ailleurs, moins de 1 % des adolescents de la région ont la possibilité de suivre un enseignement secondaire. Le pourcentage de la fréquentation des filles y est encore plus faible que celui de l'enseignement primaire: moins de 10 % de l'ensemble des élèves, soit environ 0,2 % de l'ensemble des filles de la région étant en âge de suivre l'enseignement dispensé dans les collèges.

Les activités collectives socio-culturelles stimulées par l'administration se bornent à l'organisation de soirées dansantes, dans les chefs-lieux de districts qui sont équipés d'un "centre culturel", les jours de marché hebdomadaire et principalement à l'occasion des fêtes de fin d'année. La musique est assurée par une sonorisation ambulante, appartenant généralement à un fonctionnaire qui perçoit la recette de la soirée. Quelques groupes folkloriques d'amateurs (danses et musiques) sont néanmoins constitués dans certains chefs-lieux de sous-préfecture, comme à Nzo, mais leurs représentations se limitent à quelques rares moments dans l'année, lors de la venue de personnalité étrangère à la région, par exemple. Ces troupes ne disposent d'aucun soutien matériel et financier, si ce n'est l'aumône de quelques spectateurs pendant les jours de spectacle. Il est donc difficile d'envisager pour elles de se produire en dehors de leur village et de participer à des concours régionaux ou nationaux.

4.2.5. Les infrastructures sanitaires:

Le mode de vie de la population mettant principalement en jeu l'utilisation de la force physique de chaque individu, confère aux affaires de santé un grand intérêt général. La peur de la maladie est un sentiment très largement partagé traditionnellement par la population. A tel point, que certaines zones considérées comme dangereuses, telles les terres inondables des bas-fonds, sont totalement délaissées par la population autochtone.

Bien que des efforts aient été réalisés aussi dans le secteur de la santé, les quelques dispensaires d'état qui sont installés dans les chefs-lieux des sous-préfectures, sont sous-équipés et manquent de personnel. La médecine moderne y est dispensée par les infirmiers et les personnels soignants fonctionnaires. Les soins délivrés sont payants et le prix des quelques médicaments que l'on y trouve est très élevé pour la population. On ne rencontre pas encore de médecin généraliste privé, encore moins de cliniques privées. Quelques vieilles femmes sont devenues des "accoucheuses" par habitude. N'ayant reçu aucune formation pour exercer leur métier occasionnel de sage-femme, elles parviennent malgré tout à soulager la peine des futures mamans en difficultés, à condition que ces dernières ne soient pas trop graves. Les interventions chirurgicales ne peuvent se pratiquer qu'à Lola, dans l'hôpital préfectoral qui est doté d'une quarantaine de lits seulement pour accueillir les malades. La mission catholique de Lola est devenue populaire grâce à la qualité de son dispensaire qui est animé par un jeune médecin-coopérant.

Du fait du mauvais état du réseau routier et au même titre que le marché hebdomadaire et l'école primaire, chaque village ressent néanmoins le besoin de disposer de son dispensaire. Quelques dispensaires sont ainsi en cours de construction dans des villages enclavés (tableau 10). Ceci témoigne de la grande sensibilisation de la population au problème des

maladies considérées responsables de l'importante mortalité infantile et du décès fréquent des épouses enceintes; la médecine traditionnelle et les sacrifices religieux se révélant impuissants.

Conscients de l'intérêt de la médecine moderne, les habitants des villages sont tenus malgré tout, par manque d'autres moyens, de recourir en premier lieu aux pratiques de la médecine traditionnelle, quelle que soit la maladie. Dans chaque village on trouve donc toujours un charlatan qui sait confectionner les drogues à base des produits naturels de la région (plantes, écorces d'arbres, etc) et les cataplasmes argileux efficaces dans le cas de certaines maladies virales (grippes, rhumes, etc), chroniques (rhumatismes) ou d'accidents (foulures). Certains sont de bons rebouteux et savent remettre en place les os déplacés dans le cas d'une entorse ou faire le bandage d'une fracture fermée. Ils peuvent en même temps faire profiter du bénéfice d'une incantation magique dont le but est d'assurer au patient la réussite des soins. Ce n'est que dans les cas extrêmes que l'on se hasarde à déplacer le malade vers un dispensaire ou l'hôpital bien que beaucoup de vieux (guérisseurs ou non) sachent identifier rapidement la maladie d'après ses symptômes. Les raisons de cette attitude face à la maladie tiennent, comme nous l'avons vu, aux difficultés de vie dans la région et à l'absence de toute forme d'assurance maladie, mise à part la vente d'une partie de la réserve alimentaire familiale déjà très faible ou le recours à la tontine. Lorsque le déplacement d'un grand malade est décidé, il se fait généralement à l'aide d'une civière de fortune et de porteurs chargés de parcourir parfois plus de 10 km, avant d'atteindre le premier véhicule qui pourra prendre le relais jusqu'à Lola. Cependant, on doit noter aussi que les malades accueillis par l'hôpital préfectoral ne sont pas nourris systématiquement par l'établissement. Il faut donc pouvoir disposer d'un membre de la famille dans la ville qui soit en mesure de pallier au

problème de la nourriture, pour envisager de s'y faire soigner. Le principal frein au développement de la médecine moderne est donc avant tout lié au manque de moyens financiers des familles.

Les infrastructures sanitaires ont aussi indirectement profité de la présence des réfugiés dans la zone et du soutien de la communauté internationale. Dans les villages à forte concentration de réfugiés (Bossou, Nzo, Thuo), des centres de santé ont été créés avec l'apport de personnel d'encadrement fournis par des ONG internationales (médecins sans frontières, etc), et alimentés régulièrement en médicaments. La population autochtone peut en bénéficier moyennant le paiement des soins contre argent.

5. LA PRODUCTION PAYSANNE :

Toute l'activité économique endogène de la région, s'organise autour de la production paysanne. En effet, l'exploitation forestière industrielle n'étant plus possible, malgré les nombreuses tentatives de profets qui visent périodiquement la coupe des dernières lambeaux de forêt dense, seuls quelques particuliers se livrent encore à l'abattage de gros arbres (Samba, Iroko), débitant sur place les troncs en planches à l'aide d'une tronçonneuse. Mais cette activité, au même titre que tout autre production artisanale locale (forge, menuiserie, maçonnerie, fabrication de natte, etc) n'a qu'un effet économique très mineur.

Le bois de chauffe qui est la seule source d'énergie utilisée dans les activités nécessitant la production de chaleur (cuisine, production d'huile de palme, etc), est disponible à la vente sur les bords des 2 routes nationales. Les clients sont les quelques salariés de la région,

principalement les fonctionnaires. La quantité commercialisée est très faible. Chaque famille paysanne possède des terres en jachère et y puise son bois de chauffe autant que de besoins, notamment après le défrichement annuel pour la culture du riz. La productivité des jachères est remarquable, de ce point de vue, et pourrait être davantage valorisée notamment pour participer à l'alimentation en bois de chauffe de l'agglomération de Lola. Les troncs des arbres de 5 ans qui sont difficilement calcinés, pourraient être stockés à part, avant le premier feu. Cependant, il est certain que leur évacuation pose des difficultés, tant que le réseau routier ne sera pas plus praticable.

Tous les habitants de la région sont ainsi concernés par l'agriculture. La grande majorité de la population active (plus de 98 %) l'est directement, car l'agriculture constitue pour elle le seul moyen de subsistance. Pour les quelques artisans locaux (moins de 1 % de la population active, tableau 10), elle est aussi la principale activité; la pratique du métier n'étant qu'une activité secondaire, notamment du fait de l'importation régulière d'articles (houes, coupe-coupes, etc) dont ils étaient les seuls à pouvoir assurer la fourniture autrefois. Le reste de la population, soit moins de 2 %, composé des fonctionnaires, des commerçants, des policiers, des douaniers et des militaires, est aussi concerné à plusieurs titres. Les fonctionnaires, qu'ils soient instituteurs, infirmiers, etc, ont pratiquement tous une seconde activité (sonorisation et animation dansante, commerce, etc). Ils disposent généralement d'un champ qu'ils font cultiver par des travailleurs temporaires. Quant aux commerçants de métier, ils peuvent avoir aussi un champ ou une plantation à gérer, mais surtout, pratiquant des taux d'usure, ce sont eux qui accordent les prêts, petits ou grands, lorsque les cultivateurs connaissent une situation très difficile et en éprouvent le besoin.

La population a considérablement augmenté comme nous l'avons vu. Les étrangers sont venus d'un peu partout amenant d'autres conceptions de vie. Des projets éphémères d'exploitation forestière ont employé des paysans comme manoeuvres, modifiant temporairement leurs habitudes de vie par un apport régulier d'argent sous la forme d'un salaire. Les actions de l'administration visant à faire respecter les institutions du pays et les orientations politiques de la production, notamment dans le domaine de la production agricole (ex.: les FAPA de la 1^{re} République), se sont aussi multipliées dans les villages. Tous ces facteurs, s'ajoutant à ceux que nous avons déjà signalés, ont perturbé le mode de vie de la population autochtone, sans pour autant avoir généré un changement fondamental de la production et des techniques culturelles, encore moins créés durablement d'autres secteurs d'activités.

Le bilan de la production agricole de la région du haut-bassin du Cavally étant largement négatif, puisqu'il se traduit par: la pauvreté croissante dont témoignent la malnutrition, la mortalité infantile élevée, la morbidité et la mauvaise gestion de l'espace, il convient d'en analyser les raisons.

De la situation financière des familles, il ressort la nette disproportion qui existe entre l'effort fourni -dépense d'énergie individuelle devant être compensée par une alimentation en rapport- pour assurer la production et les bénéfices en nature (et financier) qui en résultent. Traditionnellement, la production est destinée à l'auto-subsistance, la superficie des espaces cultivés dépendant directement du besoin annuel alimentaire des familles. Le stockage sur place du produit de la récolte et l'organisation de la production sont conçus essentiellement à cette fin. La capitalisation monétaire, même si elle est

de plus en plus ressentie comme une nécessité dans un but sécuritaire, est encore loin d'être une préoccupation fondamentale pour les paysans de la région. Les difficultés quotidiennes sont telles, comme nous avons pu en juger, que les familles sont contraintes de raisonner à très court terme en matière de sécurité alimentaire, espérant toujours qu'une solution pourra être trouvée, si besoin est, le moment venu. Des besoins nouveaux sont apparus (les soins payants en cas de maladie grave, l'achat de tôle pour la toiture, la scolarisation des enfants, par exemple), qui nécessitent néanmoins des disponibilités financières et ne permettent plus de produire pour la seule autoconsommation. Ainsi, peu de familles parviennent à un équilibre financier en fin d'année, car l'amorce du changement de mode de vie n'a pas été compensée par une modification des systèmes de la production agricole qui permettrait de dégager des excédents aux seules fins commerciales. Une grande partie du produit des cultures qui aurait dû normalement être réservée à l'alimentation de la famille pendant l'année, est ainsi revendue dès la fin de la récolte au cours du moment, c'est à dire très bas, soit pour le remboursement d'un prêt consenti par un commerçant au cours de l'année précédente, soit pour un besoin soudain (maladie, mariage, amende, etc). Cette perte de réserve alimentaire se traduit pour la famille par un allongement de la période de soudure qui est alors plus difficile encore. Dès l'épuisement du stock alimentaire familial, il est nécessaire de s'endetter à nouveau pour acheter, au prix fort, la nourriture qui manque dangereusement; le produit de la vente des cultures de rentes ne suffisant pas.

Les plantations commerciales (café, cacao) introduites à l'époque coloniale, ont été en grande partie abandonnées, comme nous l'avons vu ci-dessus. Seules celles de la zone frontalière guinéo-ivoirienne ont bénéficié d'un peu d'entretien, du fait des échanges, du trafic permanent et des possibilités de revente qui existaient pour les paysans guinéens en

[illegible]

Côte d'Ivoire. L'exemple de ce type de production n'a pas été continué rationnellement par manque d'un encadrement technique suffisant, des produits d'entretien (engrais et insecticides), mais surtout de motivation à la production (système économique collectiviste). Les cultures de rente ne sont donc qu'accessoires (complémentaires) pour la majorité de la population, et ne servent en fait, au même titre que les activités de cueillette, qu'à fournir le complément financier qui permet essentiellement de compenser, souvent qu'en partie, le déficit lié à la production et à la commercialisation "obligée" des cultures vivrières. Le projet relance café (RC2) qui débute ses activités dans le haut-bassin du Cavally, commence à faire des adeptes parmi les jeunes cultivateurs. Mais la reconstitution des caféières demandera beaucoup de temps, car beaucoup doivent être entièrement replantées. En réalité, la production agricole est donc actuellement toujours organisée selon les mêmes règles qu'autrefois, lorsque la population était trois fois moins nombreuse qu'aujourd'hui et que les colons n'avaient pas encore introduit la notion de culture de rente. La principale source de la dégradation du milieu naturel est maintenant liée à l'inadaptation des méthodes de la production agricole face aux besoins nouveaux qui sont imposés par les modifications du contexte social.

Les cultures vivrières constituent la majeure partie des activités agricoles dans la région. Parmi ces dernières, le riz occupe une place prépondérante (tableau 13), constituant la base de l'alimentation de toute la population dans la région. Le maïs est produit en culture pure sur de petites superficies, principalement par les malinkés sédentarisés, au nord et à l'est du haut-bassin du Cavally ainsi qu'un peu de sorgho (gros mil); le manioc l'étant au sud-ouest par les manons.

La caractéristique majeure de l'agriculture traditionnelle est l'association de cultures dans un même espace qui, pouvant paraître désordonnée pour un connaisseur de la monoculture, respecte néanmoins certaines règles agronomiques (état du sol, pluviométrie, ensoleillement, etc) sans le recours aux intrants, tout en cherchant à rentabiliser au maximum l'effort physique (éviter les défrichements laborieux par la rotation culturale). Manioc, bananes plantain, banane douce, taro, arachide, patate douce, ignames et quelques légumes telle l'aubergine, sont ainsi cultivés en petites quantités en association avec le riz, dès la première année du défrichement, puis éventuellement la 2^{ème} année si la production du riz a été satisfaisante. Après cela, le champs est réservé exclusivement aux cultures secondaires (manioc, arachide, etc) dont la production est alors plus intensifiée (semis et bouturage plus rapprochés). Les cultures de rente "résiduelles" sont le café, avec un peu de cacao et de noix de kola. Les activités de cueillette propres au haut-bassin du Cavally concernent surtout la production du vin de raphia, d'huile de palme et de palmiste. Toutes ces cultures et les activités de cueillette se font sur les terres dont on reconnaît le droit d'usage aux familles, selon la coutume. Cependant, des bananiers et des Kolatiers peuvent parfois être exploités par des familles différentes de celle qui a obtenu la terre en prêt, et l'utilise pour les cultures vivrières. La règle en la matière réserve les fruits tombés sur le sol au cultivateur du moment tandis que le détenteur de la terre conserve toujours le droit de récolter les fruits sur les arbres. Les cultures sont extensives et l'on peut dire maintenant de plus en plus extensives, du fait de la diminution croissante de la fertilité des sols, selon les techniques traditionnelles de la production agricole.

5.1. Les cultures vivrières :

Le riz pluvial est consommé par toute la population, en quantités importantes, comme indiqué ci-dessus. Il se cultive sur les coteaux et les glacis tendus. Le brassage permanent et l'importante immigration des étrangers dans la région, notamment des malinkés, des koniankés et des guerzés, n'ont que peu modifié la diversité des cultures et les méthodes pratiquées dans la région. Les malinkés ou koniankés, ont introduit néanmoins l'utilisation des bas-fonds pour la production rizicole car, en fait, seules ces terres, considérées insalubres par les autochtones, étaient disponibles. Mais ils sont encore quasiment les seuls à pouvoir mettre en valeur ces terrains inondables.

Traditionnellement, le paysan ne possède que le coupe-coupe pour s'attaquer à la forêt et le recours au feu est inévitable. Le défrichement d'une forêt ancienne est préféré du fait de la nature de son sous-bois, beaucoup moins dense et donc plus facile à éliminer que celui d'une jachère vieille de plusieurs années. Mais les espaces de forêt sont devenus rares et l'opération de défrichement ne concerne maintenant pratiquement que des terrains de jachère forestière de courte durée. Le défrichement des terres de coteaux se fait généralement de la mi-décembre à la mi-février. Le paysan coupe les plantes basses, les arbustes et les petits arbres, ne laissant que les grands arbres entre lesquels le soleil peut alors pénétrer jusqu'au sol. Après le séchage des végétaux répandus sur le sol, pendant environ un mois, le feu est allumé entre février et mars, calcinant les feuilles, les brindilles et les petites branches. Parfois quelques grands arbres présentant ou non un intérêt pour le paysan -on cherche notamment à épargner les kolatiers, les bananiers et les palmiers-, après avoir été fragilisés par de multiples feux au cours des années précédentes, se mettent aussi à se consumer. Les grosses branches

qui n'ont pas pu brûler durant le premier feu ainsi que le charbon de bois, sont ensuite rassemblés en tas, puis après un certains temps de séchage, enflammés à nouveau en mars ou avril. Au cours de cette opération, la température du feu est localement (sous le tas de bois) beaucoup plus élevée qu'au cours du premier feu, pouvant atteindre la couche humifère du sol, sur une faible profondeur. Il s'ensuit une dégradation superficielle du sol par la calcination de la matière organique, que compense la grande quantité de cendres fournie par la combustion du tas de bois. Une partie du bois calciné est parfois récupérée par les femmes pour être utilisée ultérieurement comme charbon de bois.

Dès les premières pluies jusqu'à la mi-juin, le semis et le labour sont pratiqués simultanément. Les graines prégermées, après un séjour de 24 heures dans l'eau puis de 48 heures dans un sac qui garde l'humidité, sont dispersées à la volée et aussitôt recouvertes par une faible épaisseur de terre mélangée à la cendre à l'aide d'une houe (daba). Les premiers champs ensemencés sont ceux qui ont produit l'année précédente, lorsque la récolte a été jugée assez abondante. Dans le cas contraire, ils sont abandonnés pour la production du riz, mais les cultures de manioc et d'arachide peuvent y être maintenues; le champ de riz se faisant alors par le défrichement de nouvelles terres qui étaient en fâchère. D'une manière générale, le semis-labour dans les zones de fâchère nouvellement mises en culture se fait plus tardivement (15 mai au 15 juin). Viennent ensuite, de juillet à septembre, les opérations de surveillance contre les oiseaux et de désherbage du champs qui sont prises en charge généralement par les enfants et les femmes. Une clôture de protection (de 0,5 m environ de hauteur) pour limiter les dégâts causés par les animaux et principalement par les rongeurs herbivores (Aulacode appelé localement "Agoutis", rats), peut être construite autour du champs, en tiges de bambous de préférence.

Des petites ouvertures y sont prévues pour être équipées de pièges, afin de profiter de l'attrait du champ pour la capture des rongeurs, dont la viande est très prisée, jusqu'au temps de la récolte qui débute en octobre et se termine en décembre (selon que le semis a été fait en avril ou juin).

Les cultures secondaires qui sont associées au riz, sont plantées de façon dispersée, selon une maille suffisamment grande afin d'éviter les effets d'étouffement réciproque (ombre, sol). Plus enterrées que la semence du riz, les boutures de manioc sont plantées peu de temps avant le semis du riz. Le manioc qui peut être consommé à partir du 4ème mois et au fur et à mesure des besoins pendant toute une année, il sera, de préférence, réservé à la période de soudure, pouvant se conserver sur pieds bien au-delà de cette période. Du maïs, du gombo, du piment, du taro, de l'igname, des aubergines, des haricots, des bananiers, peuvent-être aussi plantés dans la parcelle de riz; les jardins de case, tels ceux des tapades du Fouta Djallon, étant peu courants dans la région (habitat groupé).

Elément	Poids exportés (kg)
Azote (N)	1,09 à 1,97
Anhydride phosphorique (P_2O_5)	0,6 à 1,00
Potasse (K_2O)	0,28 à 1,25
Chaux (CaO)	0,05 à 0,83
Magnésie (MgO)	0,17 à 0,31

Tableau 14: Evaluation des éléments majeurs exportés pour une récolte de 100 kg de riz paddy.
(selon que la paille est ou non restituée).

Anciennement, la même parcelle de culture était utilisée deux à trois années de suite pour la production du riz, lorsque la durée des jachères était supérieure à 10 ans. Maintenant, la durée du temps de jachère ayant été très fortement réduite (4-5 ans) par nécessité (manque de terre cultivable), et le rendement (500 à 600 kg/ha de riz paddy) de la production de plus en plus faible - la reconstitution de la partie superficielle du sol arable qui concerne le semis du riz (tableau 14), demandant un minimum de 7 ans de repos (jachère) -, la parcelle défrichée l'année précédente n'est réutilisée généralement que pour les cultures secondaires: principalement le manioc pendant la 2^{ème} année, puis encore un peu de manioc mais surtout l'arachide la 3^{ème} année. Après cela, l'horizon humifère étant totalement épuisé sur plus de 20 cm d'épaisseur, la terre est laissée en repos (jachère). Cependant, pour la période culturale 90-91 qui a été exceptionnellement mauvaise, car la pluie n'a pas cessé durant l'hiver, les champs nouvellement défrichés n'ont pas pu être brûlés normalement dans beaucoup de secteurs du haut-bassin du Cavally. La culture du riz a donc dû être entreprise sur les mêmes terres que l'année précédente.

L'espèce la plus communément utilisée dans la région pour la production du riz de coteau est *Oryza sativa* (venant vraisemblablement de l'Inde et de la Chine) à laquelle s'ajoute plus rarement *Oryza glaberrima* (originnaire de l'Afrique: delta du Niger). La croissance du riz demande une température relativement élevée et un terrain engorgé d'eau pendant 3 à 4 mois. Mais les contraintes imposées par les terres de coteau sont telles que les paysans utilisent la variété Pathé à grains ovales dont le cycle de croissance, plus lent (6 mois) est mieux adapté à la capacité hydrique des terrains en pente (écoulement superficiel et nappe phréatique). Dans le cas de la culture de bas-fonds, les immigrants ont introduit la variété Katea à grains ronds, dont le cycle de production est plus court (3 mois). Cette variété devrait normalement permettre plusieurs

récoltes dans l'année, si des aménagements hydrauliques étaient réalisés pour éviter l'assèchement des terres après l'hivernage (riziculture irriguée). Les rendements moyens que l'on peut en attendre (pour 2 récoltes dans l'année) sont près de 10 fois supérieurs (soit 6 000 kg/ha) au rendement du riz pluvial produit selon la méthode actuelle, du fait de la réduction du temps de jachère (4-5 ans).

La mise en valeur des bas-fonds par les immigrants laisse encore la majorité des paysans autochtones assez perplexes. Ces derniers constatent malgré tout la plus grande abondance des récoltes réalisées dans les bas-fonds, comparativement à celles des terres de coteaux. Cependant, la peur des maladies que l'on peut contracter dans les zones d'eaux stagnantes, prend toujours le dessus. Les rares bas-fonds mis en valeur par les autochtones, le sont pratiquement comme les terres de coteaux. Les différentes opérations sont effectuées pendant que le sol est sec et le semis généralement fait à la volée.

La principale innovation introduite dans la région, depuis 1984, par les paysans étrangers sédentarisés, est la technique du repiquage des plans de riz dans un champ inondable. Le défrichement d'une parcelle de terre dans un bas-fonds est entrepris en janvier, lorsqu'elle est couverte de forêt, mai à juin, si elle a produit l'année précédente. Dès les premières fortes pluies, généralement en juin, la pépinière est créée dans un secteur du bas-fonds de terre très fertile par un semis à la volée (7 kg/100 m²) et un labour superficiel à la daba qui vise simplement à recouvrir les graines. Le repiquage est effectué trois semaines plus tard dans la terre engorgée d'eau, nécessitant beaucoup plus de main d'oeuvre que pour un semis à la volée sur un champ de coteau. La récolte se fait durant la même période que celle du riz de montagne, de fin octobre à janvier, selon la date de l'ensemencement de la pépinière et du repiquage.

Bien que très rudimentaire encore, les bas-fonds ne profitant d'aucun aménagement hydraulique particulier, la technique rizicole des terres des dépressions inondables des paysans allochtones présente de nombreux avantages: un rendement équivalent à celui d'une jachère de 15 ans (1,5 t/ha), diminution de l'effort physique lorsque la parcelle a été défrichée l'année précédente, possibilité de cultures annuelles successives du fait de l'apport permanent des éléments fertilisants par les eaux de ruissellement et même de plusieurs récoltes dans l'année, en utilisant des semences à cycle végétatif court, si les bas-fonds disposent d'un aménagement qui permettent le maintien d'une nappe d'eau lors de la croissance des plants.

Après la récolte de coteau ou de bas-fonds, le riz est conservé le plus couramment sous la forme de riz paddy (grains entourés de leur enveloppe: glumelle). Après son séchage au soleil sur des nattes, le riz paddy est alors mis directement en sac. Le riz paddy séché peut être aussi pilé, puis vanné et repilé, étant conservé alors sous la forme de riz blanc. Une autre méthode de conservation consiste à cuire le riz directement après la récolte (sorte d'étuvage), puis à le mettre à sécher et à le piler une ou plusieurs fois. Traditionnellement, la préparation du riz paddy est préférée par les habitants de la région, car il gonfle davantage et contient en effet plus de protéines. Mais cette forme de préparation ne peut être envisagée que lorsque le riz n'est pas encore sec, c'est-à-dire récolté à temps. Le riz paddy est aussi préféré pour la vente, car il occupe un plus grand volume dans la mesure, tout en demandant moins de travail de préparation.

L'arachide (*Arachis hypogea*), légumineuse papilionacée, est avec le manioc la plante par excellence qui succède à la culture du riz les 2^{ème}

et 3ème année suivantes dans la parcelle défrichée. Introduite vraisemblablement en même temps que le riz dans la région - il semble que l'origine de l'arachide dans la région soit le fait des portugais qui l'auraient rapportée d'amérique latine, au XVIème siècle -, elle est bien adaptée à la plupart des milieux du haut-bassin du Cavally, tant de coteau que de plaine (semis en juin). Son cycle végétatif court (4 mois) lui permet de fournir de bon rendement, même dans les terres de bas-fonds qui ne sont asséchées que durant quelques mois, en période d'étiage (semis en décembre). Les exigences de la plante sont moindres que celles du riz et lui permettent de s'adapter à des sols pauvres en humus (sédiment sableux et arène de roche acide...). Cette culture est pratiquement réservée aux femmes, nécessitant beaucoup de travaux d'entretien (désherbage permanent) mais sur de petite surface, les grands travaux de défrichement ayant été entrepris par les hommes les années précédentes pour la riziculture. La semence est conservée en gousses qui sont décortiquées seulement 10 à 15 jours avant le semis. Le semis de l'arachide se fait en poquets, avec une daba. Il est recommandé de ne mettre qu'une seule graine par poquet, mais les paysannes autochtones ont pour habitude d'en mettre 2 pour pallier les défections dues à la mauvaise sélection des graines (tri avant le semis). Le poquet est refermé de façon à laisser un sol plat, après la plantation du champ. 3 à 4 mois plus tard la récolte est entreprise, chaque pied d'arachide produisant environ 25 gousses de 2 graines pour l'arachide blanche et de 4 graines pour l'arachide rouge, la plus commune dans la région.

L'arachide est consommée crue et se commercialise principalement en gousses non décortiquées. Dans les grands villages, on la trouve mise à la vente, les jours de marché, grillée ou transformée en pâte d'arachide pour enrichir la sauce du riz.

Le manioc, traditionnellement consommé par les manons du Libéria et de Côte d'Ivoire, s'est très répandu dans la région, durant ces 3 dernières décennies, à la faveur du désintéressement des cultures "obligées" de l'époque coloniale (café, riz). Le principal intérêt du manioc pour la population réside dans son mode de conservation sur pieds. Planté en boutures (1 bouture tous les 4 mètres environ) juste avant le semis (avril-mai) du riz, l'année de la production de ce dernier, ou intensifié (1 bouture tous les 1,5 mètre environ) lors de l'abandon de la parcelle pour la production du riz, pourra être récolté progressivement, selon les besoins, tout au long de l'année. Il est généralement réservé à la période qui sépare les récoltes de riz. Dans les parcelles où la production du riz a été abandonnée, le manioc peut être ramassé en une seule fois (pratique courante chez les manons notamment), au mois de janvier. Les tubercules sont alors épluchés et mis à sécher, puis conservés dans un sac pour être vendus au cours de la période de soudure. Cependant, cette technique de conservation occasionne beaucoup de perte, mais permet d'enrichir en protéines cet aliment qui en est naturellement dépourvu, du fait de la grande prolifération des insectes foreurs qui s'y logent.

La culture du bananier (banane plantain et douce) occupe une place non négligeable parmi les cultures secondaires. Son attrait pour les paysans résulte aussi de sa grande facilité de production avec très peu de travaux de culture. Le bananier est généralement planté en mars, avril ou mai, sous la forme de boutures dans le champ défriché pour la culture du riz, ou la seconde année lorsque 2 récoltes successives de riz sont envisagées. Les paysans lui consacrent peu de temps car son entretien se résume à un défrichement très succinct, au cours de la 1^{re} année de sa croissance, dans le périmètre immédiat du plan. Le premier régime est cueilli 2 ans après la plantation. Certains bananiers ne produisent qu'une

fois, mais les refjets peuvent repousser d'eux-même sur un sol dégagé. Il est fréquent de voir des bananiers se maintenir dans le taillis dense des zones de jachères de plus de deux ans.

5.2. Les cultures de rente:

Le café demeure la principale culture de rente pour les paysans du haut-bassin du Cavally, le cacao n'étant produit que par quelques cultivateurs, principalement à proximité de la frontière guinéo-ivoirienne. A l'époque coloniale, la production du café qui profitait de circuits de revente très bien structurés, avait connu un essor croissant dans toute la sous-région. De nombreuses sociétés françaises installées en Guinée et en Côte d'Ivoire, disposaient même de plantations privées qui étaient entretenues grâce à un encadrement bien formé et des paysans intéressés directement par la production. A l'indépendance, la rupture brutale qui s'était établie entre la Guinée et l'administration française, entraîna la désorganisation totale des circuits commerciaux et du système de production. L'encadrement des paysans fut supprimé et la fourniture des engrais et insecticides abandonnés. Les paysans continuèrent malgré tout l'exploitation des plantations qui se situaient sur leurs terres, mais dans des conditions difficiles. Les plantations ne purent bénéficier d'un entretien aussi efficace que dans le passé. L'introduction de la norme avec des quotas de prélèvements fiscaux des récoltes si élevés, concomitante de la baisse des rendements des caféières, entraîna un désintéressement des paysans pour la production du café. Les plantations de café qui produisent encore un peu dans le haut-bassin du Cavally sont ainsi très vieilles (40 ans et plus), datant essentiellement de l'époque coloniale. Les caféiers (variété Robusta) y sont exploités au même titre que les palmiers et les kolatiers; le travail de la récolte du café tenant plus d'une activité de cueillette que de celui d'une plantation commerciale. Les caféiers constituent le sous bois de grands arbres qui

ont été maintenus pour assurer un certain ombrage et une protection contre le vent. Aux pieds des caféiers on peut trouver la polyculture vivrière traditionnelle décrite précédemment. Dans la zone frontalière guinéo-ivoirienne (Gbéké, Dirita, Kogota, etc), les caféières sont beaucoup mieux entretenues et sont exclusivement réservées à la production du café, les arbres faisant ombrage aux caféiers pouvant être des kolatiers, des manguiers, etc. La récolte, est normalement faite tous les 3 ans, d'octobre à janvier, par un ramassage hebdomadaire régulier des fruits parvenus à maturité.

Le projet RC2 (coopération française) dont le but est de réhabiliter les plantations de café, est déjà implanté dans les CRD de Bossou, de Nzo et dans la commune urbaine de Lola-centre où des techniciens agricoles ont été recrutés et formés à cet effet. Des groupements de producteurs (jusqu'à 10 pers.) ont déjà été constitués et bénéficient de l'assistance technique et matérielle du projet. Des pépinières ombragées ont été ainsi créées par chaque groupement avec des matériaux locaux (tige et feuilles de raphia, bambous, etc), le projet fournissant les sachets plastiques, la terre fumée et l'engrais. Les jeunes plants (Robusta) sont acquis à bas prix par les caféiculteurs à partir d'une pépinière centrale qui a été organisée à Nzérékoré. Le repiquage se fait le 1er avril (un plant dans chaque poche plastique garnie au préalable de terre fumée). Disposés les uns à côté des autres, les plants sont arrosés quotidiennement et bénéficient d'un apport régulier d'engrais pendant 6 mois. Passé cette période, chaque participant au groupement reçoit un nombre de plants prêts à être transplantés proportionnel à son investissement; la contribution financière étant requise en 2 versement (lors de l'achat des plants à Nzérékoré et au moment de la plantation finale, sur les terres de chaque participants au groupement). Dans le contexte actuel de difficultés quotidiennes, beaucoup de paysans autochtones sont intéressés par cette

nouvelle technique de production. Ils en perçoivent les résultats qu'ils peuvent en attendre, mais ne savent pas encore comment ils doivent s'y prendre. Un important travail de formation, nécessitant un encadrement renforcé, est à entreprendre.

5.3. Les activités de cueillette:

Le vin de raphia (appelé Lō en Kono ou Bangui par déformation du mot malinké: bandyi qui signifie eau du palmier Ban) est la boisson alcoolisée traditionnelle de la région. Bien que présent aussi dans toutes les cérémonies religieuses au même titre que les noix de kola, il est couramment consommé dans la journée par tout le monde (hommes, femmes et enfants initiés), surtout pendant les grands travaux de défrichage des champs. Le soir, les hommes palabrent fréquemment autour d'un pot de Lō et les vieux en profitent pour se "mettre à l'aise", oubliant ainsi la rigueur de leurs conditions de vie. Certains villages sont connus comme des grands producteurs de vin de raphia dans la région (Bossou, Kéoulenta, etc). Ceci tient avant tout aux exigences culturelles de l'arbre (*Raphia humilis*, plante monocotylédone de la famille des palmiers) qui se développe dans les sols hydromorphes, en bordure des rivières où il se substitue progressivement à la forêt galerie et dans les zones de bas-fonds, sous l'action des paysans récolteurs (déboisement et plantation). Ainsi, certaines zones du haut-bassin du Cavally sont plus avantageées que d'autres pour le développement du palmier raphia. Le vin est obtenu ici en collectant la sève dans un canari, à partir d'une entaille faite sur le tronc de l'arbre, à la base d'une palme (au Cameroun, les Bamilékés collectent la sève en abattant carrément l'arbre, tant les raphias sont développés et poussent comme la mauvaise herbe).

Un palmier raphia, mis en production, peut être exploité pendant une période qui évolue de 20 jours à 6 mois, selon l'âge de l'arbre, et peut

produire de 15 à 30 litre de vin par jour, la collecte du vin (la sève fermente très rapidement sous l'effet de la chaleur) se faisant le matin et le soir. L'épuisement de la sève entraîne la destruction de l'arbre. Le vin de raphia est récolté toute l'année. Mais en saison de fortes pluies, les rendements sont moindres du fait des difficultés d'accès que créent les terres devenues marécageuses, et de la moins bonne qualité relative du vin qu'occasionne le mélange d'eau de pluie à la sève, dans le canari. L'utilité du palmier raphia ne se limite pas à la production du vin. Il intervient aussi beaucoup dans la construction des cases, du mobilier et des clôtures, du fait de la grande résistance de ses feuilles à la dégradation et la forme rectiligne de leurs nervures.

La récolte et la vente du vin de palme constituent l'activité productrice majeure de quelques familles (par exemple: à Séringbara, Bossou et Bakoré) qui, ayant renoncé à la culture du riz pluvial et disposant de ressources financières suffisantes pour en acheter sur les marchés, s'en sortent actuellement beaucoup mieux que les autres dont la production est essentiellement axée sur le riz de coteau. Le prix moyen du litre de vin est de 150 FG/l, et le débit selon la saison et le jour (jour de marché) peut atteindre jusqu'à 200 l/j.

Le palmier à huile *Elaeis guineensis* qui, dans la région, semble être dans son milieu originel, est aussi un arbre (haut de 20 à 25 m) très précieux pour les paysans qui le protègent autant que possible contre les feux de défrichement. On le rencontre partout dans les champs et les terres en jachères de coteau et de bas-fond; son rendement différant de beaucoup, selon que les conditions physiques du lieu (ensoleillement, profondeur du sol, pluviométrie supérieure à 1 800 mm, engorgement d'eau temporaire, etc) lui sont plus ou moins favorables. Pouvant fournir aussi du vin de palme (comme il est utilisé aussi en Guinée-maritime et dans

d'autres régions de la Guinée-forestière), il est principalement entretenu dans la région pour la production de l'huile de palme (huile rouge) et plus rarement de palmiste. Son fruit est une drupe ovoïde, longue de 3 à 5 cm, disposés en une sorte d'épis, de 10 à 50 cm de long sur 10 à 35 cm de large, de 1500 fruits en moyenne. L'huile est obtenue, soit par le traitement de la pulpe du fruit (mésocarpe), jaune ou orangé, très grasse, qui contient de 40 à 50 % de son poids d'huile de palme, soit par l'écrasement de la noix de palme (endocarpe) pour obtenir l'amande (palmiste).

La technique traditionnelle de production de l'huile de palme - la plus communément produite - requiert un emplacement qui est situé à proximité d'une source d'eau permanente, généralement un cours d'eau, parfois un puits. Trois trous y sont creusés :

- le premier (1 m de diamètre sur 0,8 cm) est réservé au pilage, où après la première opération on sépare l'huile la plus riche des fibres et des coques des fruits,

- le second (plus petit que le premier) où sont séparés les fibres des coques par flottaison et écopages successifs. Après un certain de repos, la décantation conduit l'huile de second pressage à la surface de l'eau,

- le troisième débouchant sur la rivière ou un fossé, où après avoir versé de l'eau bouillante puis l'huile de premier pressage et l'huile du second trou, on obtient l'émulsion d'huile par un brassage énergique qui est récupérée dans un récipient (bidon en métal) pour être portée à ébullition afin d'achever la séparation de l'eau (évaporation) et de l'huile de palme finale (dont la tension de vapeur est plus grande que celle de l'eau).

100 kg de noix de palme produisent de 5 à 10 litres d'huile rouge. L'extraction de l'huile se pratique principalement de mars à mai, bien que cette activité soit aussi menée d'octobre à décembre.

La noix de kola qui est présente dans toute la vie sociale et religieuse des communautés villageoises: réunion de bienvenue, offrande, sacrifice, demande en mariage, prêt de terre de culture, etc, est aussi appréciée pour ses propriétés stimulantes (2,3% de caféine) contre la faim et la fatigue, au même titre que la café. Originaire de la région, la noix de kola est la principale production locale qui est l'objet d'échange et de vente depuis plusieurs siècles. Bien que le kولاتier pousse naturellement dans la région, quelques rares paysans ont densifié leur plantation par bouturage (à Kogota par exemple). Un kولاتier ne produit que 7 à 10 ans après sa plantation et peut se maintenir jusqu'à 50 ans et plus. Le fruit est composé de 1 à 5 follicules contenant chacun de 6 à 7 noix, de couleur blanche, rose ou rouge. Un arbre, dont la taille peut atteindre 15 mètres, portent en moyenne de 500 à 700 noix et jusqu'à 3 000 noix; 60 noix fraîches en moyenne, faisant 1 kg. Les noix de kola sont vendues dans des paniers de 40 à 50 kg.

Les kولاتiers sont donc des arbres précieux pour les familles qui en possèdent, autorisant des ressources monétaires, au même titre que les palmiers à huile et les palmiers raphia, en cas de besoin. Cependant, les exigences du kولاتier sont telles (pluviométrie abondante mais saison sèche bien marquée, température voisine de 25°, site à ombrage léger), surtout du fait de la particularité de son système racinaire (racine à pivot) qui nécessite des sols humifères profonds (sans horizon induré), que seuls quelques secteurs permettent son développement normal dans le haut-bassin du Cavally. Aussi, seules quelques familles ont la chance de tirer profit de cette activité de cueillette.

espèces animales sauvages. Dans l'ensemble du haut-bassin du Cavally, les paysans ont tous constatés, sans exception, la forte diminution du gibier et du produit de la pêche qui est intervenue au cours de ces trois dernières décennies. Les grands Mammifères et les grands Reptiles (Crocodiles, Varans et Pangolins géants, Pythons, etc) ont pratiquement tous été exterminés dans la région, au fur et à mesure de l'avancée du front de la conquête des terres pour la culture. La plupart des derniers spécimens de chaque espèce ne se trouvent plus que dans les aires centrales de la réserve de la biosphère et surtout dans le site du patrimoine mondial, où ils sont aussi fortement braconnés. Le Chimpanzé n'a pas été épargné, et les derniers groupes de la région se sont retirés depuis longtemps sur les flancs du Nimba où ils peuvent encore s'alimenter avec les fruits de la forêt naturelle qu'ils affectionnent tout particulièrement (Parinari Excelsa, etc); la troupe de Chimpanzés de Bossou étant un cas particulier, ayant toujours bénéficié d'une attention toute particulière de la population autochtone du village qui lui attribue une valeur sacrée dans ses pratiques religieuses. Les Rongeurs herbivores ou les petits Mammifères insectivores (Aulacodes appelés localement "Agoutis", Rats, Athérures dits "Hérissons", Rats palmistes et Ecureuils) se maintiennent, par contre, assez bien et ils constituent maintenant l'essentiel du produit de la chasse (tableau 19). Ils profitent sans doute davantage de la modification du milieu et des cultures pour lesquelles ils sont considérés par les paysans comme un véritable fléau. Ils prolifèrent aussi probablement du fait de la quasi-disparition des espèces carnivores dans la région et, notamment, de la Panthère qui ne subsiste plus aussi que dans les ravins boisés des monts Nimba. Un "Chacal" (Chat doré?) a été abattu près de Bossou, mais il est le seul cas que l'on nous ait signalé. Les chasseurs rencontrent encore parfois quelques Antilopes (Guïbe harnaché et Céphalophe) dont certaines sont appelées localement "Biche" et "Chevreuil", mais seulement à l'orée des zones de forêt (frontière guinéo-

	Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Riz	Défrichement →											Def ←
		Abattage ←→										
		Brûlis ←→										
			écobuage ←→									
				Semis et labour ←→								
						Clôture ←→						
							Désherbage ←→					
										Récolte ←→		
Manioc				Bouturage et plantation ←→								
			Récolte							Récolte		
Arachide		Semis ←→					Récolte ←→					

Tableau 15: Calendrier agricole (principales cultures vivrières traditionnelles) dans le haut-bassin du Cavally.

5.4. Le calendrier agricole:

Nous avons vu que toute la production agricole est réglée en fonction des exigences de la culture du riz pluvial. Les temps libres entre les différentes opérations de la riziculture sont occupés par les cultures d'intérêt secondaire, les activités de cueillette (y compris la récolte du café et des noix de kola), les activités de pêche et de chasse. Lors d'une année normale (saison sèche de 2 à 3 mois), la production agricole est organisée selon le calendrier suivant: voir tableau 15.

Mais il se peut que celui-ci ne puisse être respecté du fait des intempéries. Les années exceptionnellement pluvieuses (ex.: la période 90-91) sont chaque fois la cause d'un véritable sinistre pour le paysanat local, pour lequel il n'est pas préparé du fait des exigences de son système de culture. Les précipitations excessives interdisent le brûlis et provoquent ainsi la désorganisation totale de la production durant l'année concernée. Le paysan n'a pas alors le choix. Il est obligé de replanter le riz dans la parcelle qui a été utilisée l'année précédente, quel que soit l'état de la fertilité du sol.

5.5. L'organisation du travail:

Traditionnellement, l'unité de production est la famille. Le chef de famille répartit les terres entre chacun des membres à qui il reconnaît la capacité de cultiver. L'ordre de la mise en culture des champs est aussi discuté avec lui. Par ailleurs, l'entraide est de règle entre les familles amies d'un même village. Des groupements d'entraide existent toujours dans les villages, mais cette forme de travail associatif ne suffit pas pour assurer toutes les tâches agricoles, au moment voulu. Les paysans sont contraints de recourir à une main d'oeuvre temporaire rémunérée. Il en résulte un certain individualisme dont les conséquences vont bien au-delà des préoccupations culturelles. La prise en charge traditionnellement

communautaire des difficultés quotidiennes de vie en est aussi annihilée. Une nouvelle forme d'aide entre les familles est le groupement pré-coopératif volontaire (ex.: le groupement pré-coopératif Kobhayère de Gbéké-Nana), encouragé par le crédit rural qui accorde des prêts à des groupes d'individus solidaires de l'endettement, et non à des personnes seules.

Nature de l'opération	temps de travail
Défrichement	17 P/j
Abattage	12 P/j
Brûlis et écobuage	16 P/j
Labour-semis	20 P/j
Désherbage	22 P/j
Récolte	100 P/j

Tableau 16: Répartition du temps de travail moyen pour la production du riz pluvial sur un champ de 1 hectare.

La mise en valeur d'un champs de coteau de 1 ha pour la riziculture nécessite un temps de travail moyen de 6 à 7 mois (selon l'âge de la fachie et le temps passé à son défrichement) pour une personne seule (tableau 16). Les différentes opérations (tableau 15) étant assurées en fait par des groupes d'individus, la durée des opérations culturales, pour un champ donné, dépend ainsi de la taille du groupe de travailleurs sollicités et de celle de la surface cultivée.

Le défrichement et l'abattage sont généralement entrepris par les hommes, bien que les femmes guerzées, très appréciées de leur époux si elles sont vaillantes, participent aussi à ces 2 opérations. Le brûlis, l'écobuage et le labour-semis sont indifféremment effectués par les hommes et les femmes. Le désherbage est généralement réservé aux femmes; les enfants pouvant y participer. Mais ces derniers sont surtout mis à contribution pour surveiller le champ et chasser les oiseaux, dès l'époque

du semis jusqu'à la moisson. Lorsque le riz est parvenu à la maturité, tout le monde participe à la récolte.

L'exploitation du palmier raphia est une activité exclusivement réservée aux hommes. De même, les femmes prennent en charge la quasi totalité des opérations nécessaires à la production de l'huile de palme, mis à part le ramassage des régimes de fruits au sommet des arbres qui est généralement fait par un adolescent agile. Il revient aussi aux femmes beaucoup d'autres tâches, mises à part les tâches ménagères pour lesquelles elles se font aider par les enfants (filles ou garçons). Elles effectuent le pilage et le vannage du riz paddy, quand il est conservé sous la forme de riz blanc. Elles participent à la récolte du café, au décortilage, de même que la culture de l'arachide est un travail qui leur est quasiment réservé. Elles entretiennent les terres prévues pour la culture des légumes, etc. Elles ont aussi, comme nous l'avons vu ci-dessus, la responsabilité de la vente de tous les produits vivriers et de cueillette, dans les marchés hebdomadaires.

Si la plupart des membres de la famille participent encore à l'ensemble des opérations des cultures notamment dans les petits villages enclavés - les enfants scolarisés dans le secondaire devenant de plus en plus réticents pour participer aux travaux des champs -, le recours aux travailleurs contractuels est de plus en plus fréquent. Les groupements d'entraide ne fournissent qu'un petit appoint supplémentaire pour certaines opérations spécifiques (désherbage et récolte), chacun étant occupé dans son propre champ durant les périodes des travaux les plus durs (défrichage, abattage). Les besoins nouveaux (médicaments, biens de consommation courante, etc) nécessitant les disponibilités monétaires, les changements de comportement individuel aliénant l'autorité du chef de famille et surtout la diminution actuelle de la taille des familles, ont

conforté les paysans dans leur habitude de recourir à la main d'oeuvre temporaire pour mener à bien l'ensemble des activités champêtres.

Le recours des paysans de la région aux travailleurs temporaires semble avoir débuté dès l'époque coloniale, pour pouvoir respecter notamment les quotas de la production du riz imposés par l'administration française. Puis, les exigences de la norme ont aussi justifié l'apport d'un supplément de main d'oeuvre pour la mise en culture des champs, dont les surfaces devaient être étendues. Maintenant, il est devenu indispensable pour les raisons sociales déjà évoquées, la baisse des rendements et l'extension croissante des surfaces qui sont cultivées.

Réservée anciennement aux quelques personnes qui entreprenaient des cultures au titre de seconde activité, cette pratique est maintenant courante chez les paysans autochtones, notamment pour assurer les différentes opérations de la riziculture, mais aussi les productions vivrières secondaires, la récolte des produits de rente et les activités de cueillette.

Les travailleurs contractuels sont des saisonniers qui viennent pour la plupart de Haute-Guinée. Profitant de la saison sèche bien marquée et du décalage du début de la saison pluvieuse dans leur région d'origine, ils séjournent dans le haut-bassin du Cavally de janvier à avril, se louant ainsi pour les grands travaux de mise en culture des champs qui ne peuvent pas être assurés par les familles seules. Les travailleurs de Haute-Guinée sont généralement très appréciés des paysans autochtones qui les considèrent comme plus vaillants que les hommes de la région. A titre d'exemple, un champ de 1 ha cultivé à Nzo, en 91, a nécessité 4 contractuels pendant 8 jours pour le défrichement, et 2 contractuels pendant 18 jours pour l'abattage et l'écobuage. Les travailleurs saison-

	BOSSOU	ZOW	DOROMOU	TOUNKARATA	BOUZOUTA
Nom de famille	Go. Ké. DO	K. CAMARA	S. GBENDU	W. CONDE	S. NANAMOU
Nbre membres	5	8	15	29	
Epouses	1	2	3	2	
Localisation	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau
Surface ha	0,81	1,2	3,6	0,68	3,8
Récolte kg	160		1890	420	1650
Rendement/ha	198		525	618	434
Défrichement	15150	38000	68800	13700	112200
Repiquage					
Abattage	16450		76000	5100	66000
Ecobuage	11200	6000	74100	6000	75100
Semence	7500	11000	37500	6250	
Labour	33600	16500	90000	11100	60500
Désherbage	22500		70000	15000	75000
Récolte	27000		30000	9000	
Outils	7500	5450			96000
Clôture	4000				
Surveillance	20250				
Dépenses riz	165150	76950	446400	66150	484800
Q vendue	198		630		1125
Prix de vente	24000		162000		345000
Bilan riz	-141150	-76950	-284400	-66150	-139800
Manioc pieds	2430				
Dépenses manioc	40000	187400			
Vente manioc	182250	270000			
Mais sacs		9			
Dépenses mais		116500			48000
Vente mais		67500			
Vente arachide					120000
Café sacs			6	14	3
Dépenses café			33600	59000	
vente café			75000	112000	39000
Vente huile					32000
Bilan annuel:	2450	33600	42000	-88150	66050

Tableau 17: Exemples de bilans annuels d'exploitation familiale dans le haut-bassin du Cavally.
(compte d'exploitation pour la période 91-92)

Nombre de membres dans la famille, Epouses: nbre d'épouses du chef de famille.

Dépenses riz: total des dépenses jusqu'à la récolte, Dépenses manioc: Dépenses pour la production du manioc

Dépenses mais: idem, Dépenses café: idem.

niers sont nourris, logés au campement de culture et rémunérés en espèces (de 800 à 1200 FG/f); la rémunération en nature (gerbes de riz: 2 gerbes sur 10 ou 12 ramassées) étant versée au moment de la récolte à des travailleurs locaux, dans le cadre du groupe d'aide, ou à des travailleurs immigrés permanents.

Pour les autres cultures, il en va de même. A Bossou, par exemple, Gonoxy Kéda DORE a dépensé 40 000 FG en 2 fois, pour la rémunération de travailleurs contractuels qui étaient chargés d'effectuer le nettoyage des pieds de manioc dans le champs, ainsi que le ramassage des tubercules qu'il a vendu 182 250 FG (tableau 17). A Zon, Kémo CAMARA a dépensé respectivement 187 400 FG et 116 500 FG pour produire du manioc et du maïs sur un champ de 1,2 ha, vendu à 270 000 FG et 67 500 FG. A Doromou, Gbato GBEMOU a engagé successivement pour le nettoyage, la cueillette et le décorticage du café des contractuels qui lui ont coûté 33 000 FG.

5.6. Le bilan financier de la production familiale:

L'analyse des comptes familiaux d'exploitation révèle le caractère déficitaire de la production du riz pluvial (tableau 18). En effet, l'investissement réalisé pour assurer la récolte de la denrée principale:

- la réserve de semence,

- la nourriture, la rémunération en espèces et en nature des travailleurs contractuels pour mener l'ensemble des opérations culturales,

est toujours supérieur au produit que la vente de la totalité de la récolte aurait pu rapporter (vente pendant la période de la récolte), et cela, sans tenir compte de l'effort physique fournis individuellement par les membres de la famille. Cette situation est des plus préoccupantes. Elle tient avant tout à la baisse des rendements des récoltes qui anciennement étaient de deux à trois fois supérieurs (pour des jachères de plus de 10 ans) à ceux d'aujourd'hui, pour pratiquement le même travail,

Nbre de famille	BOSSOU			GAH			GAMA-BEREMA			PINE		ZOUQUETA		GREKE			ZON		GAH		BAKORE			DORDOMU			NZO		TOUNKARATA			KPINITA		
	G. DORE	TRAORE	TRAORE	NIAMY	LEATORE	NIAMY	GAMAMOU	FOFAHA	KAMOUN	PINE 1	PINE 2	ZOU 1	ZOU 2	SAOULON	BRAMOU	GBAMOU	CAMARA	MOMOU	GAH 1	GAH 2	GAZOU	M. DORE	GBEMOU	GBEMOU	L. DORE	T. COM	NZO 1	NZO 2	M. COM	WAMAMOU	Wop KO	SOROMOU	WAMAMOU	
Nbre membres	5			22	8	11	20	5	27					11	6	5	8	9					15	15	5	19			29			7		
Epouses	1			3	2	1	2	1	3					2	1	3		2					3	3	1	2			2			3		
Localisation	Coteau	Bas-fon	Bas-fon	Coteau	Bas-fon	Bas-fon	Coteau	Coteau	Coteau	Bas-fon	Coteau	Bas-fon	Coteau	Coteau	Bas-fon	Coteau	Coteau	Bas-fon	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Coteau	Bas-fon	Coteau	Coteau	
Surface ha	0,81	0,64	1,76	1,2	1,1	0,8	0,38	1,09	1,35	0,45	1,7	0,5	1,5	0,68	0,33	1,29	1,2	3,08	0,82	2,65	1,5	1,5	3,6	3,6	1,5	1,5	0,75	1	0,68	1,15	1	2,5	3,6	
Recolte kg	160	960	1200	720	1840	1024	1040	880	720	900	1125	1050	2100	1050	1050	1890		1500	675	1125	910	1050	1890	1890	770	1190	600	450	420	35	960	2925	1650	
Fermeent/ha	198	1500	680	600	1673	1280	2737	807	533	2000	662	1167	1400	1544	3182	1465		500	823		600	700	525	525	513	793	800	450	618	mul	960	1170	434	
Defrichement	15150	21000	40000	14000	35000	15000	12100	18000	15000		52800	51450		28900	36700	20250	38000	49000	8000	61300	14300	15500	68800	68800	50500	30350		49000	13700	13000	37500	68000	112700	
Repiquage		15000	24000		10800	2100	6000								55450			39000																
Abattage	16450								10400		6000	36350		19600		15500																		
Eccuage	11200			21300				30000	28600		32500	92500		51750	45000	34150	6000	40000	6300	48800	10500	14100	76000	76000	9100	18100			5100	7000	52500	50000	66000	
Semence	7500			14000	14000	2000	7000	10000	14000					7000	14300	5500	11000	7000									20000		6000	14000	55000	40000	75100	
Labour	33600	27000	51600	11000	13600	21900	12750	25000	41200		2100	10750		35250	50000	30800	16500												6250	14000	50000	30000		
Gesnerbage	22500	22000	28000	8000	13200		9000	10000	13000			45000		23800		33000			20000	9700	43200	56700	90000	90000	15800	21600			11100	24000	68000	80000	60500	
Recolte	27000	40000	24000		9000		15000	20000	5000		120kg	180kg		50000	37500	75000		80000	10700	19200	13025	4700	70000	70000	12000	28500		9000	11000	15000	20000	47000	40000	75000
Outils clature	7500	5000	4500	2000										12000	9500	15000	5450	14000									30kg		9000					
Clature	4000		16000	20000		4000		3000																										
Surveillance	20250													7500		7000		60000																
Depenses riz	165150	130000	187500	90300	95600	45000	61850	116000	127200	13500	93400	236050	130000	235800	248450	236200	76950	289000	48000	139000	196825	278200	446400	446400	140600	149550	30800	89000	66150	92000	364000	466500	484800	
Q vendue	198		320	0		240	400			160		700	700		1050			750	70	350	490000	450	630	630										
Prix de vente	24000		48000			37000	100000			22000		250000	145000		375000			200000	8000	100000	140000	122000	162000	162000			8000							
Bilan riz	-141150	-130000	-139500	-90300	-95600	-8000	38150	-116000	-127200	8500	-93400	13950	15000	-235800	126550	-236200	-76950	-89000	-40000	-39000	-56825	-156200	-284400	-284400	-140600	-149550	-22800	-89000	-66150	-92000	-124000	-46500	-139000	

Tableau 18: Exemples de bilans d'exploitation pour la production du riz dans le haut-bassin du Cavally.
(comptes d'exploitation pour la période 91)

La même dépense d'énergie de la part des familles et à l'obligation de vendre durant la période la moins favorable - le sac de 50 kg de riz net se négocie à 10 000 Fg en moyenne au moment de la récolte, tandis qu'il peut coûter 40 000 Fg pendant la période de soudure -. Le produit de la vente des cultures secondaires et le bénéfice des autres activités ne servent en fait qu'à compenser la perte engendrée par la culture du riz (tableau 17); cela seulement pour quelques familles, les autres devant obligatoirement recourir à un prêt. La culture du riz pluvial dans le haut-bassin du Cavally ne rapporte ainsi qu'aux travailleurs saisonniers qui, ayant été nourris et logés pendant toute la durée de leur séjour dans la région, repartent chacun avec un petit pécule (100 000 FG et plus), ce qu'aucun paysan autochtone ne peut songer économiser dans une année. Dans la majorité des cas, la perte financière liée à la production se traduit donc actuellement par un endettement des familles auprès des commerçants - l'intérêt du prêt accordé par le commerçant pouvant être de 50 % de la somme mise en jeu sur un mois -, endettement qui s'accroît d'une année sur l'autre; le remboursement de la dette à l'un ne pouvant bien souvent se faire, qu'en ayant pu emprunter à un autre. Les grands commerçants peuvent ainsi fixer le prix de vente du riz, avant même qu'il ait été semé, du fait de leur option ferme d'attribution d'une partie importante de la quantité produite, dès la récolte (remboursement du prêt). L'endettement des paysans s'amplifie bien sûr, dès que les réserves alimentaires familiales sont épuisées.

Les fêtes de fin d'année, les périodes de circoncision et d'excision, les cérémonies traditionnelles sont aussi l'objet de dépenses excessives pour lesquelles les familles ne disposent pas généralement de réserve financière. La forme communautaire la plus répandue dans les villages de la région pour gérer les difficultés financières, est la tontine. Mais tout le monde n'a pas les moyens d'y participer. Il faut pouvoir disposer

d'une rentrée régulière d'argent, comme peuvent en procurer, par exemple, les activités de cueillette (vin de palme, etc). Lorsque l'un des membres de la famille participe à une tontine, il peut espérer en récupérer les fonds, pour subvenir à un besoin soudain.

La tontine est constituée d'un groupement d'hommes et/ou de femmes qui se cotisent régulièrement, généralement selon une fréquence hebdomadaire, pour alimenter un fonds conservé par l'un d'entre eux. Les sommes versées par chacun des participants, qui sont d'un montant fixe (de 1 000 à 5 000 FG), peuvent être aussi réservées à des fins particulières: habitation, achat d'ustensiles de cuisine ou d'outillage, etc). Le montant total de la tontine est attribué tour à tour, mais il peut être aussi décidé par l'ensemble des participants qu'il soit donné à l'un d'eux se trouvant subitement en difficulté (décès, etc), avant son tour normal. Les règles qui régissent les tontines sont très strictes et le retrait prématuré d'un de ses participants, peu de temps après avoir empoché le produit de la collecte, peut être sanctionné par la saisie de tous ses biens. Cette forme d'économie forcée permet ainsi à ses participants de pouvoir espérer disposer d'un petit capital qu'ils ne pourraient pas constituer seuls, du fait des obligations de partage des biens dans les familles.

Dans les villages proches de la préfecture, le crédit rural commence à être connu. Quelques paysans ont déjà pu en bénéficier et se rendent compte que le taux de remboursement est beaucoup plus intéressant (45 % l'an) que celui qui est pratiqué généralement par les commerçants. Bien qu'il soit nécessaire d'être pourvu d'une caution solidaire (4 personnes minimum) pour obtenir un prêt, il est généralement requis aussi pour pallier à une difficulté individuelle momentanée. Le recours au crédit rural pour un investissement aux seules fins de la production agricole,

est peu développé. Le cas que nous avons signalé ci-dessus (groupement coopératif Kobayère) est encore peu fréquent.

6. CHASSE, PECHE, ELEVAGE, ARTISANAT:

La chasse et la pêche sont pratiquées par la population autochtone dans la région depuis les temps les plus anciens. La chasse et, à un degré moindre, la pêche font parties du fondement de la société et de nombreux rites religieux leur sont d'ailleurs consacrés dans le culte traditionnel. Nous avons vu que seuls les animaux qui sont l'objet de totems, ne sont pas consommés (par les personnes appartenant à un même clan). La chasse et la pêche sont en fait une nécessité absolue, car elles constituent encore actuellement les principales sources en protéines animales pour la population, la collecte des insectes (Termites, Chenilles, etc) consommés dans l'alimentation, relevant plutôt d'une activité occasionnelle de cueillette. L'élevage a été introduit par les étrangers sédentarisés et n'entre pas dans les habitudes traditionnelles de la production locale aux fins de l'alimentation familiale. Enfin, la chasse et la pêche sont l'objet de grands moments d'excitation et de plaisir, surtout la chasse, et même si l'on savait se procurer de la viande différemment, elles demeurerait les loisirs les plus pratiqués dans la région par la population autochtone. Il est hors de question pour les Konos, les Manons et les Yakoubas de renoncer actuellement à ces 2 activités. C'est une question d'identité: guerrier-chasseur.

6.1. La chasse:

La grande modification du milieu naturel produite par les activités agricoles et la disparition quasi-totale de la forêt naturelle qui en résulte, n'est pas sans conséquence sur l'importance des populations des

Village	1 ^{ère} famille										2 ^{ème} famille										3 ^{ème} famille										Nom du chef de famille											
	Ag	Ra	Se	An	Bi	Si	Hé	Ec	Oi	AC	Fu	Lieux	Ag	Ra	Se	An	Bi	Si	Hé	Ec	Oi	AC	Fu	Lieux	Ag	Ra	Se	An	Bi	Si	Hé	Ec	Oi	AC	Fu	Lieux	1 ^{ère} famille	2 ^{ème} famille	3 ^{ème} famille			
Bossou	*	*											*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	1	Ja		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	Ch	1	Ja	J. N. TRAORE	Gonga DORE	Nian. GUENY	
Gbah	*	*											*	*	*	*	*	*	*	*	*	*				*	*	*	*	*	*	*	*	*	*			Magb. NIAMY	Cé 2 LENTOG	Goua. 1 NIAMY		
Nion	*	*											*	*	*	*	*	*	*	*	*	*				*	*	*	*	*	*	*	*	*	*			G. N. SAMI	Gb. Go. LORO	Bo. GBEREGBE		
Soromienta I	*	*									1	ch	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		Ja		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*			B. DOUMANY	L. GBEIMY	Jo. KUIBA		
Soromienta II	*	*										Ja	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		Ja		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	1	Ja	Adama SAGNO	Gopou NIAMY	Siako CAMARA		
Thuo	*	*										Ja	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		Ja		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	ch		Koun. SAMI	Koula ZOMY	Kohou. ZOMY		
Cama-Béréma	*	*										ch	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	Ja	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch fo	M. A. GANAMOU	L. SOUMADRO	G. BAMBA		
Déwa	*	*									1	ch fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		Ja fo	W. IROMOU	M. IROMOU	L. IROMOU		
Fanha	*	*									Cl	ch	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch fo	La. FANGAMOU	Tok. GUENY	Ye. FANGAMOU		
Gbata	*	*									1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*		Ca		ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*		1	ch fo	Gby GOMOU	L. DOUMAMOU	K. SAOURGOMOU	
Guéléwata	30	50								Pe		Ja	*	*	*	*	*	*	*	*	*		Rv	Ch	1	ch	fo	13	20						Ch		Ja	Va. GBANMOU	Go. SOUROU	To. DORE		
Piné	*	*										ch	Ja	*	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*		Ja	Ka. BAMBA	La. CAMARA	K. DOUMBOUYA		
Sékouta	*	*												*	*	*	*	*	*	*	*						*	*	*	*	*	*	*	*	Ch	1	ch fo	Ma. KOURDUMA	Mo. CONDE	Ma. KONATE		
Gogota	*	*								Ci		li	ch	f	*	*	*	*	*	*	*		Pi		ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*			M. D. GUENY	M. G. DORE	W. T. LORAMOU		
Doussou I & II	*	*								Pe		sav	*	*	*	*	*	*	*	*	*				Ja	sav	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	Enah TRAORE	Kassé SOHOMY	C. G. GONGA		
Gbéké	20	*								Pe	Ch	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*		Ch		ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*			Si. GOMOU	S. GBANMOU	G. GBANMOU		
Lâta	*	*									1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*				ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*		1	ch fo	P. MAMY	L. T. NIAMY	G. GUENY	
Wéyakoré	*	*								Pe	Pa	cl	ch	s	*	*	*	*	*	*	*		Li	1	ch	sav	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	T. BAMBA	N. TRAORE	M. SOUMADRO		
Zon	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*				ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*		1	Ja ch	K. J. ZOMMOU	L. BAMBA	T. NINAMOU	
Zouguéta	*	*												*	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*			Go. KOURDUMA	Si. DORE	Go. CAMARA		
Nzo	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*						*	*	*	*	*	*	*	*	*			M. SAOROMOU	K. CHERIF	G. TRAORE		
Bourata	*	*									1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*				ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*		1	ch fo	Gb. MOMOU	F. DOUMAMOU	Y. M. TRAORE	
Dékéléoumon	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*				ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*			S. DOUMAMOU	M. IROMOU	L. MOMOU		
Doromou	*	*												*	*	*	*	*	*	*	*						*	*	*	*	*	*	*	*	*	Ch		Y. GBENOU	S. TOURE	T. COHE		
Foromota	*	*								Pe		Cl	ch	20	*	*	*	*	*	*	*		15	1	ch		10	*								ch	H. NIANKOYE	Fo. DLEMOU	Gu. BILIVOGUI			
Gâh	*	*									Va	Ma	ch		*	*	*	*	*	*	*		Va	Pa	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*			S. CHERIF	R. MOMOU	L. SOUMOU		
Gata	*	*									1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*		Sa	1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch fo	P. MOLOUMOU	T. MOLOUMOU	K. MOLOUMOU		
Gbakoré	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*		Pe		ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	Nato DORE	M. DOUMAMOU	S. G. GBAMOU		
Gbangorossou	*	*										ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*		Va	Pa	ch	ja	*	*	*	*	*	*	*	*	*		Va	1	ch fo	L. MOMOU	O. SAOURGOMOU	D. SAOURGOMOU
Gbé	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*						*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	T. SANGARE	G. SOUMOU	K. MOMOU		
Gbié	*	*									1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*				1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*		1	ch fo	P. SOUMOU	M. ZUGBELEMO	L. SAOROMOU
Gblayéouma I	*	*									Ch	ja	fo	*	*	*	*	*	*	*	*					ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*	Ch	1	ch fo	S. MANIGA	G. DORE	G. MOMOU
Gblayéouma II	*	*												*	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch fo	G. SOUMOU	M. MANIGA	L. NINAMOU		
Gonomanonta	*	*								Pe		ja		*	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	G. GBERELON	A. GUENY	S. MANIGA		
Gouanmo	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	S. GBAMOU	T. GBAMOU	K. TRAORE		
Kéoulenta	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*			Moha. MOMOU	K. SAOROMOU	K. NINAMOU		
Fora	30	*									10	ch		*	*	*	*	*	*	*	*					25	*	*	*	*	*	*	*	*	*	Ch	ch	T. MAZAGABO	M. I. SOUMOU	D. KAMMOU		
Zouguépo	*	*								Pe		ch	ja	20	*	*	*	*	*	*	*			1	ch	ja	10	*	*	*	*	*	*	*	*	Pe	Ch	ch	Ma. CAMARA	ZOUKOUTAMOU	Pa. CAMARA	
Zougouta	*	*										ch	fo sav	*	*	*	*	*	*	*	*						*	*	*	*	*	*	*	*	*			Ti. MOMOU	Si. MOMOU	SOUMADRO		
TOUNKARATA	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*			Pa. NINAMOU	Ma. CONDE	L. SANGARE		
Bouzouta	6	*									30	1	ja		*	*	*	*	*	*	*					3	12	*	*	*	*	*	*	*	*			ch	Ja	Si. NINAMOU	Ma. GBANMOU	To. GBAMOU
Dirita	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*			ch	Bi. SAOROMOU	Mo. SAOROMOU	Lo. NINAMOU	
Gban	*	*												15	*	*	*	*	*	*	*			1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*			L. IROMOU	N. GBAMOU	Si. DIOMANDE		
Gbéké	*	*									Va	1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*		1	ch fo	So. NINAMOU	Gb. SAOROMOU	Gb. HANAMOU	
Guéta	*	*										1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*				ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*			Fo. SANGARE	Gb. DIAMOU	Sé. TRAORE		
Iro	*	*										1	ch	fo	*	*	*	*	*	*	*				ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	Ou. DOUMBOUY	Si. IROMOU	Ju. IROMOU		
Kéta	*	*								Pa		Ja	fo	*	*	*	*	*	*	*	*				ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*	Sa	1	Ja ch	Ro. GUENY	So. NINAMOU	Me. NINAMOU	
Kogota	*	*										ch		10	*	*	*	*	*	*	*				ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	Gu. IROMOU	Gn. IROMOU	Gb. IROMOU		
Kpinita	*	*										ch		*	*	*	*	*	*	*	*				ch		*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch	Ko. SAOROMOU	Gb. SAOROMOU	Ko. NINAMOU		
Zakata	*	*										ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*				ch	fo	*	*	*	*	*	*	*	*	*		ch fo	Ko. IROMOU	La. CONDE	So. SOMLO		

Tableau 19: La chasse dans le haut bassin du Cavally pour la période 91-92.

(sondage de 3 familles par village)

LES FAMILLES CONSTATENT LA RARETE GENERALE DU GIBIER, A L'EXCEPTION DE L'AGOUTI, DES RATS ET DES OISEAUX.

*: espèce chassée par la famille, 30: antilope du nombre de prises dans l'année.

Ag: agouti, Ra: rat, Se: serpent, An: antilope, Bi: biche, Si: singe, Hé: hérisson, Ec: écureuil, Oi: oiseau, Pe: perdrix, Ac: autre gibier, Fu: famille possédant un fusil, Sa: sanglier, Ci: civette, Li: lièvre, Pi: pintade, Pa: pangolin géant, Va: varan, Ch: chevreuil, Po: porc-épic, Ma: mangouste, Rv: rat volant.

Lieux de chasse: ch: dans et autour des champs (pièges de clôture), Ja: jachères, fo: forêt, sa: savane.

espèces animales sauvages. Dans l'ensemble du haut-bassin du Cavally, les paysans ont tous constatés, sans exception, la forte diminution du gibier et du produit de la pêche qui est intervenue au cours de ces trois dernières décennies. Les grands Mammifères et les grands Reptiles (Crocodiles, Varans et Pangolins géants, Pythons, etc) ont pratiquement tous été exterminés dans la région, au fur et à mesure de l'avancée du front de la conquête des terres pour la culture. La plupart des derniers spécimens de chaque espèce ne se trouvent plus que dans les aires centrales de la réserve de la biosphère et surtout dans le site du patrimoine mondial, où ils sont aussi fortement braconnés. Le Chimpanzé n'a pas été épargné, et les derniers groupes de la région se sont retirés depuis longtemps sur les flancs du Nimba où ils peuvent encore s'alimenter avec les fruits de la forêt naturelle qu'ils affectionnent tout particulièrement (Parinari Excelsa, etc); la troupe de Chimpanzés de Bossou étant un cas particulier, ayant toujours bénéficié d'une attention toute particulière de la population autochtone du village qui lui attribue une valeur sacrée dans ses pratiques religieuses. Les Rongeurs herbivores ou les petits Mammifères insectivores (Aulacodes appelés localement "Agoutis", Rats, Athérures dits "Hérissons", Rats palmistes et Ecureuils) se maintiennent, par contre, assez bien et ils constituent maintenant l'essentiel du produit de la chasse (tableau 19). Ils profitent sans doute davantage de la modification du milieu et des cultures pour lesquelles ils sont considérés par les paysans comme un véritable fléau. Ils prolifèrent aussi probablement du fait de la quasi-disparition des espèces carnivores dans la région et, notamment, de la Panthère qui ne subsiste plus aussi que dans les ravins boisés des monts Nimba. Un "Chacal" (Chat doré?) a été abattu près de Bossou, mais il est le seul cas que l'on nous ait signalé. Les chasseurs rencontrent encore parfois quelques Antilopes (Guïbe harnaché et Céphalophe) dont certaines sont appelées localement "Biche" et "Chevreuil", mais seulement à l'orée des zones de forêt (frontière guinéo-

ivoirienne) et principalement à celle des aires protégées. Quelquefois, il arrive qu'un Buffle de forêt descende des pentes du Nimba, en effrayant tout le monde sur son passage, mais il est inutile de dire qu'il n'y remonte pas. Quelques grands spécimens de Varans et de Pangolins ont encore été récemment capturés à Gah, Gbangorossou, Gbéké-Nana, de même qu'une sorte de Sanglier (Potamochère ?) a été abattue à Gata, Kéta et Kogota. On trouve aussi très rarement quelques Civettes, Porc-épics, Lièvres et Mangoustes, ces dernières ayant été attrapées sur les bords du Cavally, à partir de Zougouta en direction de la frontière ivoirienne, à la limite de la forêt de Déré, de même que les jeunes Loutres qui peuvent parfois être piégées par les nasses posées le long des barrages des pêcheurs. Mais les diverses espèces de Singe (Colobe, Mone, etc) qui traversaient anciennement par troupes nombreuses les pistes et les champs, ont quasiment toutes disparues dans la plaine du Cavally. Dans les quelques villages situés à proximité des aires centrales de la réserve de la biosphère, des chasseurs ont indiqué en avoir attrapés quelques uns, malgré tout. L'ouverture artificielle du milieu, par la destruction de la forêt, semble aussi avoir profiter aux oiseaux qui sont mal appréciés par les paysans du fait des dégâts des cultures qu'ils causent. Les espèces migratrices qui s'arrêtaient autrefois essentiellement dans les zones de savanes septentrionales, viennent maintenant en plus grand nombre dans la région. Les Perdrix, les Perdreaux et les Pintades sauvages qui peuvent se poser dans les champs, constituent ainsi une part non négligeable du gibier. Cependant, malgré les dégâts pour les cultures qu'ils créent, les oiseaux ont aussi une fonction bénéfique importante dans le milieu modifié pour la destruction des insectes de toutes sortes (prédateurs de récoltes et vecteurs de maladie) qui prolifèrent maintenant au-dessus du sol tandis qu'auparavant la futaie empêchait leur développement ou les maintenait à plusieurs dizaines de mètres (30 à 40m) d'altitude.

La chasse se pratique en toutes saisons, mais elle devient une activité principale en hiver (saison sèche) pour les paysans. Nous avons vu que les clôtures qui sont construites autour des champs, sont équipées de pièges (collets) pour attraper les "Agoutis" et les autres espèces de Rongeurs. Des pièges sont aussi installés dans les jachères et surtout dans les îlots de forêt. Les feux courants sont aussi l'occasion d'organiser des battues, dans les zones de savanes herbeuses, ou même durant les feux de défrichement des champs. Mais beaucoup de paysans (tableau 19) possèdent un fusil et/ou des chiens qu'ils emmènent toujours au champ avec eux. Ainsi, sans être aux aguets, tout animal passant dans les parages peut être abattu à tout moment par le cultivateur qui quitte alors volontiers son ouvrage pour se lancer à la poursuite de sa proie. Tel est le cas, par exemple, des Antilopes qui, dès qu'elles quittent le sous-bois, sont systématiquement abattues. Il existe bien un code de chasse, mais on attend toujours la parution des textes d'application. Les quelques gardes des forêts et chasses affectés dans la région, en ont entendu parler, mais ils ne peuvent pas le faire appliquer. Leur rôle se borne actuellement à interdire, au lieu de leur cantonnement et lorsqu'ils y sont présents, l'accès aux aires centrales de la réserve de la biosphère. La zone tampon et l'aire de transition de la réserve de la biosphère ne font pas l'objet d'une quelconque surveillance ni d'un contrôle durant toute l'année. Aucune période d'interdiction de chasse n'est encore respectée. La situation de la pêche est semblable à celle de la chasse.

6.2. La pêche:

Dans la grande majorité du haut-bassin du Cavally, la pêche est une activité courante du fait de la densité du réseau hydrographique. C'est seulement dans les zones de hautes collines et à proximité des têtes de sources des rivières (ligne de partage des eaux du haut-bassin) que l'on

ne pêche pas (Piné, Fassouta, Sékouta, etc), bien que l'on puisse y trouver des Crabes et des Ecrevisses. La pêche est généralement pratiquée par les femmes, à l'aide du filet circulaire traditionnel dont l'armature est faite d'un cerceau en rotin (de 1 mètre de diamètre environ). Mais les hommes, surtout les étrangers sédentarisés, s'y sont mis aussi en usant de techniques plus élaborées, mais aussi plus destructrices. Ces derniers utilisent alors des lignes équipées d'hameçons, des grands filets qu'ils tendent en travers du cours d'eau ou des nasses qu'ils fixent à des barrages construits avec des branchages et lestés de pierres, dans le lit de la rivière. On se rappelle aussi très bien des méthodes apprises avec les expatriés, durant les prospections minières, tel l'usage des sources lumineuses et des explosifs que l'on aimerait bien pouvoir encore utiliser. Rares sont ceux qui peuvent pêcher avec une pirogue sur le Cavally, encore moins sur ses affluents, du fait de la fréquence des rapides ou de l'irrégularité de la profondeur de l'eau. Cette méthode de pêche est possible sans poser trop de problèmes dans la zone du haut-bassin du Cavally dont l'altitude est inférieure à 350 m, c'est à dire à partir de Zougouta jusqu'à la frontière ivoirienne, où l'on trouve encore quelques Hippopotames nains et ainsi que les derniers Crocodiles de la région.

Traditionnellement les femmes pratiquent la pêche en période de décrues et lorsque les eaux sont basses (décembre, janvier, février). Mais l'assèchement de l'amont des rivières se produisant très rapidement dès l'arrêt des pluies, dans les zones de collines, c'est en période de crues que l'on y pratique la pêche (Bossou, Gbéké, Bourata, etc). L'exutoire des petites dépressions inondables temporairement est alors fermé par un barrage de fortune, pour y retenir toute la faune aquatique. Tous les poissons, quelle que soit leur taille, sont pêchés: les femelles avant la ponte jusqu'aux plus petits qui devraient être plutôt considérés comme des

alevins et maintenus pour le développement piscicole. Le produit de la pêche devenant aussi de plus en plus maigre, il n'est pas question de laisser la moindre pièce aussi petite soit elle. Les espèces les plus couramment pêchées sont des Silures (Poisson-chat, plusieurs espèces différentes), des Carpes, des Lilas, des "Harengs" (d'eau douce), appelés ainsi parce qu'ils ressemblent aux poissons importés vendus dans les grands marchés hebdomadaires, mais aussi des Crabes, des Ecrevisses et des Grenouilles (tableau 20).

Le poisson récolté est, soit directement vendu frais dans le marché le plus proche, soit fumé sur des claies suspendues au-dessus du foyer qui sert habituellement à la cuisson des aliments. Les familles qui sont spécialisées dans la pêche et le commerce du poisson, sont rares, et le produit de la pêche, au même titre que celui de la chasse, sert plutôt les besoins alimentaires familiaux.

6.3. L'élevage:

Pour l'ensemble de la population autochtone l'élevage n'existe quasiment pas. Les étrangers sédentarisés le connaissent bien mieux. Les quelques animaux domestiques que l'on rencontre dans les villages, à proximité des cases, s'élèvent tout seul, comme des animaux sauvages. Poulets, moutons et boeufs (beaucoup plus rarement) sont pratiquement réservés aux sacrifices dans les rites culturels, et en l'absence de mouton un bouc peut être aussi utilisé en remplacement. Sous l'impulsion des étrangers sédentariser, un petit commerce d'animaux domestiques se développe néanmoins et l'on peut en acheter vivants ou découpés en morceaux, dans les grands marchés hebdomadaires des sous-préfectures.

Les animaux domestiques les plus répandus (tableau 21) sont les volailles, puis viennent ensuite les caprins. Ils sont présents partout

Village	1 ^{ère} famille						2 ^{ème} famille						3 ^{ème} famille						Nom du chef de famille		
	Nb	bo	ca	ov	vo	po	Nb	bo	ca	ov	vo	po	Nb	bo	ca	ov	vo	po	1 ^{ère} famil	2 ^{ème} famil	3 ^{ème} famil
Bossou	39		10	4	12		22		3	2	25		17			2	13		J. N. TRAORE	Gonga DORE	Nian. GUENY
Gbah	22				3		8				15		11			6	3		Magb. NIAMY	Cé 2 LENTOG	Goua. I NIAMY
Nion	10			2			14						19		2	3			G. N. SAMI	Gb. Go. LORO	Bo. GBEREGBE
Soromienta I	20						9		1	1	8	1	19				4		B. DOUMANY	L. GBEIMY	Jo. KOIBA
Soromienta II	9				3		9				4		7		3		5	3	Adama SAGNO	Gopou NIAMY	Siako CAMARA
Thuo	14				3		8						7		1				Koun. SAMI	Koula ZOMY	Kohou. ZOMY
Gama-Béréma	15	1		2	5		78		5	2	21		12	3	3	1	2		M. A. GAMAMOU	L. SOUMADRO	G. BAMBA
Déma	9			8	14		8						12		8	10	11		M. IROMOU	M. IROMOU	L. IROMOU
Fanha	24	3	1	1			13						53			2	5		La. FANGAMOU	Tok. GUENDU	Yé. FANGAMOU
Gbata	17				10		23		4	3	10		10						Gby GOUNOU	L. DOUNAMOU	K. SAOUROMOU
Guéléwata	11			24			10	40	6	2			14	2			10		Va. GBANMOU	Go. SOUROU	To. DORE
Piné	12				6		4				3		16		8	2	3		Ka. BAMBA	La. CAMARA	K. DOUMBOUYA
Sékouta	8		7				4		4	3			12			2			Ma. KOUROUMA	Mo. CONDE	Ma. KONATE
Gogota	14		2		12	3	9				4		17		3		4		M. D. GUEMOU	M. G. DORE	M. T. LORAMOU
Doussou I&II	20	?		?			7						11						Gnah TRAORE	Kassé SONOMY	C. G. GONGA
Gbéké	10			2	3		13		1	1			10		2	2	10		Si. GONMOU	S. GBANMOU	G. GBANMOU
Lâta	6		5	3	8	1	6						20				1		P. MANY	L. T. NIAMY	G. GUENY
Méyakoré	16		5		21		22	18	6	7	10		9				15		T. BAMBA	M. TRAORE	M. SOUMADRO
Zon	7				12		16		4		6		15		4	3	6		K. J. ZONMOU	L. BAMBA	T. NINAMOU
Zougouéta	12	3					38						10						Go. KOUROUMA	Si. DORE	Go. CAMARA
Nzo	38						12						23						M. SAOROMOU	K. CHERIF	G. TRAORE
Bourata	25		2		6		14		8		8		21		3		11	7	Gb. MOMOU	F. DOUNAMOU	Y. M. TRAORE
Dékéléoumon	3		2	1	3		9		2		6		6		3	2	1		S. DOUNAMOU	M. IROMOU	L. MOMOU
Doromou	8			1			13						19				1		Y. GBEMOU	S. TOURE	T. CONE
Foromota	9				15		7						2						H. NIANKOYE	Fo. OLEMOU	Gu. BILIVOGUI
Gâh	10			1	4		19			3	20		16		1		2		S. CHERIF	R. MOMOU	L. SOUMOU
Gata	3			2			10						15						P. MOLOUMOU	T. MOLOUMOU	K. MOLOUMOU
Gbakoré	3						5				2		5		2		2		Mato DORE	M. DOUNAMOU	S. G. GBAMOU
Gbangorossou	13				5		13						6		8		3		L. MOMOU	O. SAOUROMOU	D. SAOUROMOU
Gbé	7		1		4		16		3		2		16			2	4		T. SANGARE	G. SOROMOU	K. MOMOU
Gbié	6				2		8				2		12						P. SOROMOU	M. ZOGBELEMO	L. SAOROMOU
Gblayéouma I	20				1	3	20		7		5		13		8	2	7		S. MANIGA	G. DORE	G. MOMOU
Gblayéouma II	10				3		11				2		11						G. SOUMOU	M. MANIGA	L. NINAMOU
Gonomanonta	4				2		10				1		7				8		G. GBERELON	A. GUENY	S. MANINGA
Gouanmo	8			1	2		5				9	1	12				35		S. GBAMOU	T. GBAMOU	K. TRAORE
Kéoulenta	6				2	3	3				2		17		4		5		Moha. MOMOU	K. SAOROMOU	K. NINAMOU
Pora	20		3	2	4	3	16						16		5	1	3	2	T. MAZAGABO	M. I. SOROMOU	D. KANMOU
Zougouépo	7		1	3			14		6	6			8		4	2	2		Ma. CAMARA	ZOUKOUTAMOU	Po. CAMARA
Zougouta	32			10			17			3			18						Ti. MOMOU	Si. MOMOU	SOUMADRO
TOUNKARATA	9		4		22		15						15						Pa. NANAMOU	Ma. CONDE	L. SANGARE
Bouzouta	13		5	3			21		1				11		3	5	3		Si. NANAMOU	Ma. GBOMMOU	Tô. GBAMOU
Dirita	12						3		2	3	10		7						Bi. SAOROMOU	Mo. SAOROMOU	Lo. NANAMOU
Gban	6						8			2			14						L. IROMOU	N. GBAMOU	Si. DIOMANDE
Gbéké	34		2	2	6	7	11				10		6		2				So. NANAMOU	Gb. SAOROMOU	Gb. HANAMOU
Guéta	22			2	8		6						19				6		Fo. SANGARE	Gb. DIAMOU	Sé. TRAORE
Iro	10		3	2	20		11		2	3	5		9		2	2	4		Ou. DOUMBOUY	Si. IROMOU	Ju. IROMOU
Kéta	10					7	7						14						Ro. GUENO	So. NANAMOU	Mo. NANAMOU
Kogota	21		1	1	1		23		1	1			12		5		4		Gu. IROMOU	Gn. IROMOU	Gb. IROMOU
Kpinita	6						6						11						Ko. SAOROMOU	Gb. SAOROMOU	Ko. NANAMOU
Zakata	20		1		3		7				4		15		6		2		Ko. IROMOU	La. CONDE	So. SONLO

Tableau 21: L'élevage dans le haut bassin du Cavally pour la période 91-92.
(sondage de 3 familles par village)

Nb: nombre de membres de la famille, bo: bovins, ca: caprins, ov: ovins, vo: volailles, po: porcs.

dans le haut-bassin du Cavally, de même que les ovins malgré leur plus faible proportion. Les bovins ont été introduits plus récemment dans les zones de savanes herbeuses. Les paysans n'en possèdent pas encore dans les sous-préfectures de Nzo et de Bossou, où pourtant des espaces pourraient être réservés à leur élevage (savanes sur cuirasse latéritique), ni à Tounkarata où le milieu ne s'y prête pas beaucoup. C'est surtout dans Gama-Béréma (Guélékata) et Lola-centre (Wéyakoré, Zouguéta) dont les troupeaux sont principalement gardés par des koniankés dans la grande savane du Cavally, tant sur le territoire de la commune urbaine que sur celui de la CRD de Nzo (le Cavally étant la limite entre les 2 unités administratives). Les bêtes appartiennent pour la plupart à des grands commerçants et des fonctionnaires de la préfecture. Les bouviers connaissent la traite et produisent un peu de lait cailler pour leur propre consommation et dans un but commercial - manque de consommateurs et surtout de connaisseurs des valeurs nutritives du lait dans la région, et donc d'organisation de la production - duquel ils tiennent leur principale ressource de subsistance. L'élevage du porc a fait son apparition dans plusieurs villages, et la population autochtone animiste lui prête beaucoup d'intérêt, considérant la viande aussi douce que celle de "l'Agouti", surtout dans Tounkarata. Dans Gama-Béréma, où l'islam se développe à grande vitesse, du fait de la forte proportion des étrangers (malinkés), le porc est encore rare.

6.4. L'artisanat:

En dehors du secteur de la construction des cases traditionnelles et des cases améliorées de forme rectangulaire (maçonnerie en banco, menuiserie du bâtiment pour les encadrements et les portes), l'artisanat est peu développé et probablement beaucoup moins de nos jours qu'autrefois. Quelques paysans sont spécialisés dans la fabrication des papos (tuiles traditionnelles faites de palme). Anciennement, le forgeron,

par exemple, avait un rôle très important au sein de la communauté villageoise. Il pouvait ainsi vivre de son métier. Maintenant, bien qu'il soit toujours bien considéré et que son influence sacerdotale ne soit pas remise en cause, les revenus liés à sa profession ne lui suffisent plus. Il est aussi cultivateur et les activités agricoles lui prennent l'essentiel de son temps de travail. Certains continuent à fabriquer un peu d'outillage (dabas, haches, coupe-coupes, couteaux) tel que Bouan GBEREGBE, à Nlon (sous-préfecture de Bossou), mais la concurrence joue aussi un rôle certain. Les outils importés (essentiellement de la Chine: Taïwan) qui sont vendus dans les marchés à un prix équivalent à celui pratiqué par les artisans locaux, sont préférés par les paysans du fait de la meilleure qualité (relative) de leur acier trempé, et donc de leur plus grande durabilité. D'autres forgerons fabriquent encore des fusils de traite. Le cas du menuisier est identique. Pourtant certains menuisiers sont de véritables ébénistes du palmier Ban (raphia), construisant avec beaucoup d'imagination pour les assemblages (mortaise, tenon et chevillage) des petits meubles (chaises normales ou chaises-longues, tables, tabourets, lits, etc) de forme très esthétique. Mais, le manque de clientèle - les paysans n'ayant pas d'argent - ne leur permet pas non plus de vivre avec la seule production de leur atelier. Les menuisiers peuvent aussi compléter leur activité par l'abattage d'arbres, lorsqu'ils possèdent une tronçonneuse, pour la production de planches et de chevrons, tel Matho SOUMAORO, à Wéyakoré, ou la fabrication de mortiers et de piliers en bois dur. Les masques et les fétiches (pots en bois, statuettes, etc) traditionnellement sculptés par les forgerons, sont fabriqués en secret. Cela tient au grand intérêt religieux qu'ils suscitent encore, mais surtout au traumatisme des razzias des temps passés dont les séquelles se traduisent par une grande méfiance de la part de la population autochtone à l'égard des étrangers, dans ce domaine-là. Il est urgent de créer un centre artistique à cet effet, afin que les sculpteurs locaux puissent

s'exprimer librement et en toute confiance. Les femmes confectionnent des nattes qui sont très utiles dans le traitement de la production agricole, pour le séchage des grains et des fruits, mais aussi pour se coucher ou faire la prière. Madame Tokpa GUEMOU en vend 2 par semaine à Fanha, par exemple. Rares sont celles qui, dans la région, connaissent encore les procédés de teinture traditionnelle (Tounkarata, Nzo), et il faut aller à Lola pour trouver un groupement de teinturières bien structuré. Les cordonniers qui fabriquaient autrefois les sandalettes avec des vieux pneus, ont de plus en plus de mal à se maintenir face à la concurrence des "pète-pêtes" en plastique caoutchouté qui sont vendues à bas prix dans les marchés. Quelques tailleurs arrivent à survivre avec la vente de leur confection, dans les grands villages (Gogota, Nzo, etc) situés sur les routes qui convergent vers Lola. Malgré le faible prix de la main d'oeuvre qu'ils prennent pour la confection des ensembles de femme ou d'un complet pour homme, les tissus et les accessoires vestimentaires (boutons, fermetures-éclair, etc), rendus dans la région, sont chers. Les gens achètent donc rarement et seulement à l'occasion des fêtes ou des cérémonies religieuses traditionnelles. Pour cela aussi, la concurrence de la friperie (vêtements usagés importés d'Europe, par les grands commerçants de Conakry) qui est proposée à bas prix, joue beaucoup. Les plantes médicinales, le kaolin et les potions préparées par les charlatans des villages, sont aussi vendus parfois par des vieilles femmes dans les marchés. De même, le savon noir à base d'huile de palme est-il préparé et commercialisé couramment, mais en faible quantité, parmi les produits locaux.

Des nouveaux métiers ayant trait à la mécanique automobile, paraissent motiver les jeunes plus que les travaux des champs. Les ateliers de vulcanisateurs (les plus faciles à équiper) dont l'équipe d'intervention est souvent importante - il n'est pas rare d'être à 4 ou 5

(maîtres et apprentis) pour réparer une roue crevée -, commencent à s'implanter dans les villages qui sont situés en bordure des routes nationales (Nzo). Les chauffeurs de taxis dont les véhicules marchent souvent comme par enchantement, constituent le gros de leur clientèle. Le compresseur d'air est équipé d'un moteur à explosion (pas d'électricité) ou tout simplement remplacé par une gonfleur à main (auquel cas, l'importance des équipes d'intervention se justifie pleinement pour fournir la pression d'air voulue aux pneumatiques).

7. L'OCCUPATION DE L'ESPACE :

L'organisation actuelle de l'occupation de l'espace témoigne de l'évolution artificielle relativement récente du milieu qui auparavant évoluait naturellement. Les faits marquants du paysage actuel témoignent des conséquences des projets temporaires de production qui se sont succédé, avec les changements politiques nationaux, des pratiques culturelles de la population autochtone et des besoins supplémentaires en terres cultivables liés à l'installation de la population immigrée.

L'organisation de l'espace résulte ainsi :

- de la création des plantations commerciales, durant l'époque coloniale, en vue de l'exportation de leur production (principalement le café et cacao),

- de l'exploitation forestière industrielle menée sans discernement depuis l'indépendance,

- du système agraire et des cultures pratiquées par la population et de l'augmentation croissante de la demande des terres cultivables. Elle reflète de façon évidente au spécialiste le malaise social dans lequel

1/250 000

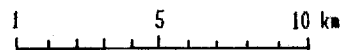


Figure 10: Carte de l'occupation de l'espace dans le haut-bassin du Cavally.

Agglomérations principales:

Villages:

Forêts denses humides:

Champs dans la forêt dense:

Forêts dégradées:

Prairie d'altitude (sommets du Nimba):

Savanes herbeuses sur cuirasse latéritique:

Zones de culture (champs et jachères) et plantations:

Pistes automobilisables:

Pistes piétonnes:

Frontières:

Limites des aires strictement protégées:

Limite de la zone tampon:

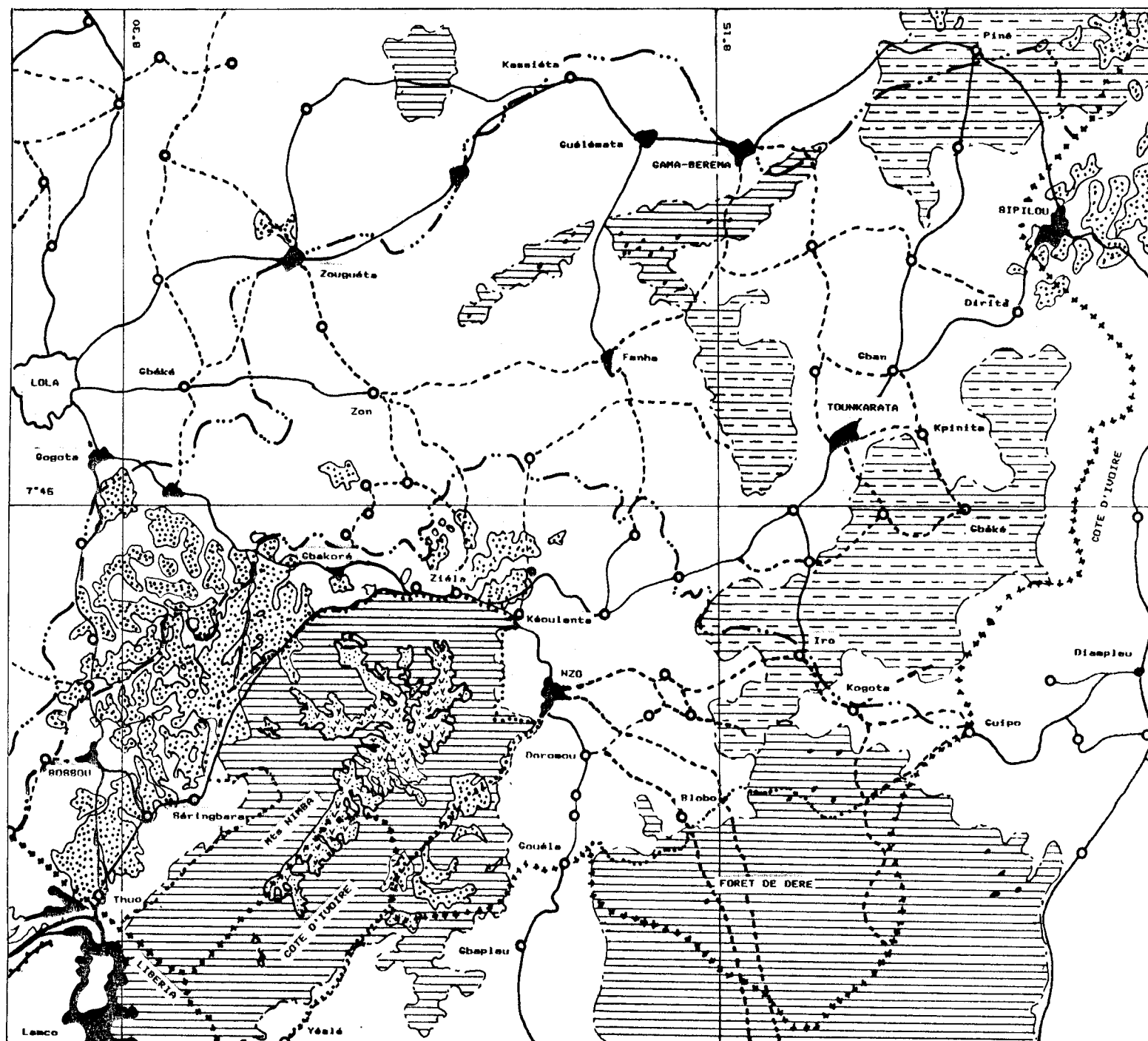
Limite de l'aire de transition

de 1^{ère} importance:

D'après les données du satellite SPOT:

Images 42-335/0 du 12 avril 88 et 42-334/0 du 2 fév. 89

Vérification de terrain CCD monts Nimba du 2 fév. au 30 juil. 92



RG/PNUD/UNESCO

JF PARCUAL (6/93)

évoluent, depuis quelques années, notamment les familles originaires de la région.

Connaissant la fertilité plus grande des sols forestiers par rapport aux terres des jachères, les autochtones ont progressivement colonisés une grande partie des coteaux, anciennement couverts par la forêt sempervirente, préoccupés essentiellement par le maintien de la quantité des récoltes de riz pluvial; les galeries forestières ayant été récemment dégradées en partie par les étrangers sédentarisés. Des projets d'exploitation forestière les y ont aidé par le défrichement mécanisé de certaines zones et on voit là une raison de plus pour laquelle ces activités, aussi dégradantes soient-elles pour le milieu naturel, sont très populaires chez les paysans de la région, même si elles menacent les derniers vestiges de la forêt sacrée.

Les principales composantes végétales de l'occupation des sols dans le haut-bassin du Cavally sont (figure 11):

- les forêts naturelles intactes, clairsemées ou fortement dégradées,
- les plantations (essentiellement de caféiers),
- les champs cultivés annuellement (riz, manioc, arachide, maïs, etc),
- les terres en jachère,
- les savanes herbeuses sur cuirasse latéritique,
- les prairies d'altitude des sommets des monts Nimba.

7.1. Les forêts:

Les forêts naturelles intactes (18 500 ha) ne subsistent plus que dans les aires centrales de la réserve de la biosphère (monts Nimba et forêt de Déré), à la limite desquelles on constate déjà par endroit la pression du paysanat pour l'installation de champs. Les reliefs accidentés qui constituent les contreforts du massif du Nimba (au-dessus de

Seringbara et surtout de Gouéla-campement), à l'extérieur du site du patrimoine mondial, et le chaînon de colline, situé au sud de Guélékata et de Gama-Béréma (figure 10), portent encore des îlots forestiers relativement homogènes (4 000 ha au total), bien que de nombreuses clairières de défrichement y aient été créées par les cultivateurs. La forêt du mont Béré se prolonge au sud par une forêt plus fortement

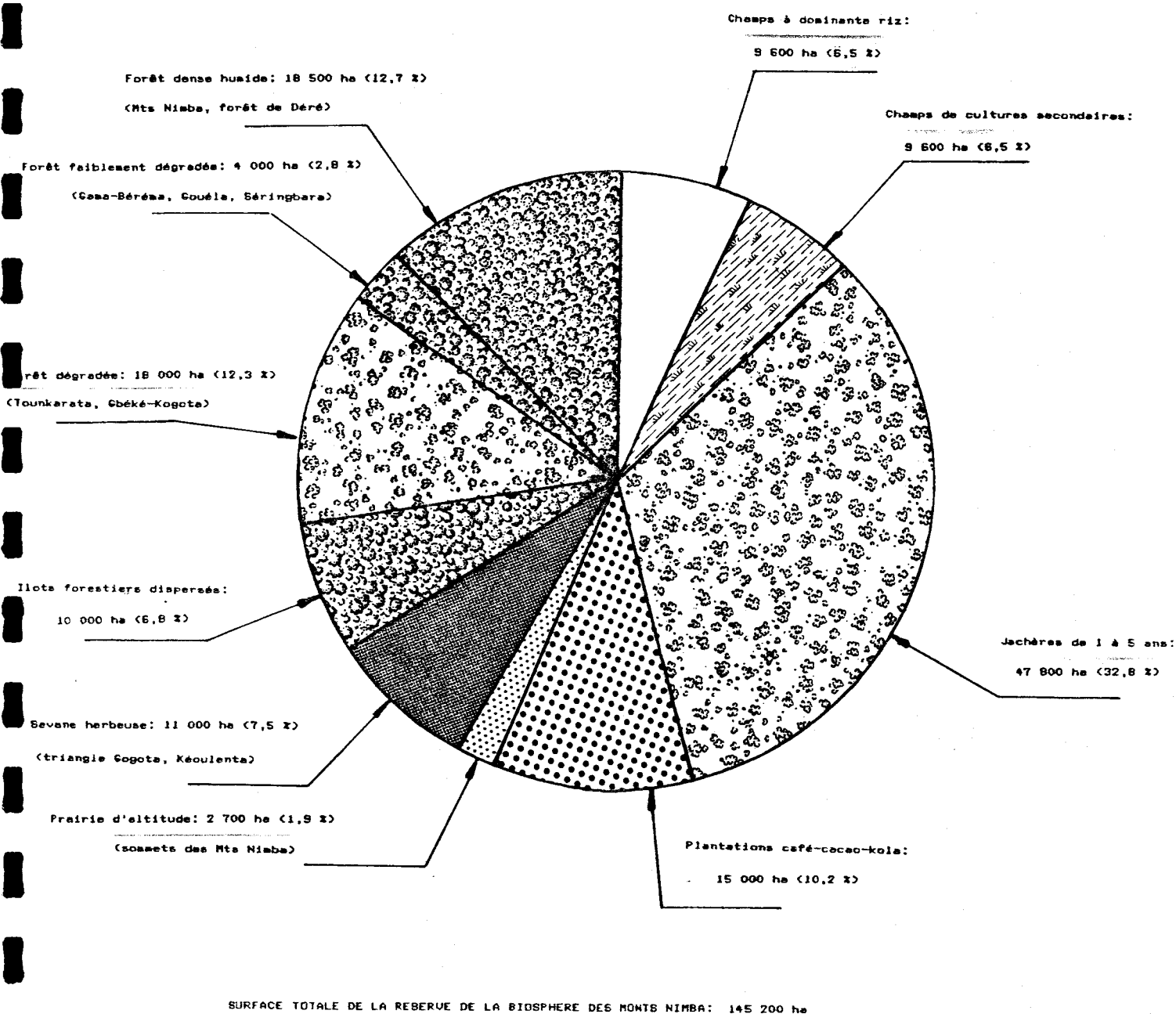


Figure 11: Répartition des unités de l'occupation de l'espace dans le haut-bassin du Cavally.

dégradée (de environ 3 000 ha), parsemée de champs et de cafélières, dans lesquelles les grands arbres ont été conservés pour assurer l'ombrage nécessaire aux plantations. Une forêt dégradée du même type (de 12 000 ha) se rencontre à l'est et au sud-est de Tounkarata. Cette dernière couvre les collines de Kogota à Gbèkè-Nana qui forment les contreforts du massif de Man jusqu'à la frontière ivoirienne, où elle a été éliminée en totalité. Cette forêt a été attribuée par décret à un exploitant forestier. Partout ailleurs, les espaces de forêt ont été éliminés pour les besoins des cultures et des plantations de café, soit directement par les cultivateurs, soit après avoir été précédés par des exploitants forestiers (SOFOREX). Seuls subsistent non loin des villages et dans les régions très encaissées (ravins), des petits îlots de forêt très disséminés au sein de l'espace cultivé, qui sont généralement réservés aux cérémonies du culte traditionnel. Certains d'entre eux sont des vieilles fâchères de plus de trente ans, où la végétation naturelle s'est bien reconstituée depuis leur abandon, généralement occasionné par le départ des derniers membres des familles qui les cultivaient.

Le projet SOFOREX (fin des années 70, début des années 80), animé par des bulgares, a été l'exploitation forestière la plus importante dans le haut-bassin du Cavally, dont elle débordait largement des limites, ayant concerné aussi les forêts naturelles des sous-préfectures de Guéasso et de Iainé. Dans le seul haut-bassin du Cavally, ce projet a détruit plus de 23 000 ha de forêt naturelle:

- 3 200 ha autour de Pora,
- 5 000 ha entre Zon et Fanha,
- 8 000 ha au sud-ouest de Kassiéta,
- 2 800 ha à l'est et sud-est de Piné,
- 1 200 ha entre Guéta, Gbata et Fanha,
- 600 ha à l'ouest de Séta,

- 400 ha à l'est de Gbéké-Nana,
- 800 ha au sud-est de Kéta,
- 800 ha entre Gban et Dirita,
- 200 ha entre Gban et Déma.

Les espaces déboisés ont été aussitôt occupés par les paysans qui ont installé des champs, trop heureux de pouvoir profiter d'espaces nettoyés à moindre effort. De plus, le déboisement a aussi permis l'installation d'étrangers à la région, tant les terres défrichées industriellement étaient abondantes. SOFOREX a créé de nouvelles pistes et entretenu celles qui existaient avant le démarrage de ses activités. Une base bien équipée avait été construite en dur, près de Foromota et de la case IFAN de Ziéla. A l'arrêt du projet forestier, en 1982, les routes et les ponts ont été abandonnés. La route de Kéméta-Lata-Zon, par exemple, n'est plus praticable du fait des difficultés rencontrées pour le franchissement des rivières. Les autres pistes ne valent pas beaucoup mieux. La base technique a été entièrement détruite, brique par brique, et l'on pouvait trouver encore à vendre, en 90, dans le village de Foromota, les dernières armatures qui avaient été extraites par les jeunes paysans, à grande peine, du béton armé dans lequel elles avaient été coulées pour renforcer les murs et les linteaux des bâtiments.

7.2. Les plantations:

Les plantations de café et de cacao (d'une surface totale de 15 000 ha environ) qui datent pratiquement toutes de l'époque coloniale, se localisent généralement à proximité des villages, précédant même parfois l'îlot de forêt sacrée qui a été conservé (ou la vieille fâchère considérée comme tel) sur le chemin des champs. Des grands arbres de la forêt naturelle originelle ont été maintenus, mais ce sont surtout des kolatiers, des palmiers et plus rarement des arbres fruitiers (manguiers,

papailleurs, etc) qui assurent le plus souvent la protection nécessaire aux caféiers, contre un excès d'ensoleillement.

7.3. Les champs et les terres en fâchères:

Nous avons vu que la durée moyenne des fâchères forestières est de 4 à 5 ans et qu'une terre défrichée peut être utilisée seulement deux années de suite, voire une seule, rarement trois; la durée de la fâchère forestière pouvant descendre à 2 ans à proximité immédiate du site du patrimoine mondial, mais respecter de plus longue période de temps, dans les zones de plus faible densité démographique (villages enclavés), comme à Fanha par exemple ou certaines fâchères ont plus de 7 ans. Au cours de la première année du défrichement, la parcelle est réservée principalement à la production du riz. Puis, la 2^{ème} et éventuellement la 3^{ème} année, seules les cultures du manioc, de l'arachide et de quelques plantes légumineuses y sont possibles. A la fin du cycle cultural, la terre est alors abandonnée pour la culture, les bananiers et surtout les palmiers à huile ne bénéficiant pas d'entretien particulier.

Le cycle moyen de rotation cultural est maintenant, pour l'ensemble du haut-bassin du Cavally, de 7 ans. Deux années de cultures successives et 5 ans de fâchères. Ce système concerne actuellement près de la moitié de la surface totale de la réserve de la biosphère, soit 67 000 ha; 9 600 ha étant utilisés respectivement pour la culture à dominante de riz pluvial la première année et aux cultures secondaires qui suivent l'année d'après. 47 800 ha sont occupés par les terres en fâchères de 1 à 5 ans d'âge.

7.4. Les savanes herbeuses sur cuirasse latéritique:

Les zones de savane herbeuse (11 000 ha) se localisent essentiellement sur le piedmont immédiat du Nimba, à l'ouest de la chaîne,

dans le triangle défini par les villages Gogota-Thuo-Bakoré, au nord de celle-ci entre Kéoulenta et Foromota, et à l'est, entre Gbié et Gouéla-campement. Un niveau topographique équivalent (alt.: 500 à 550 m) de zone de savane se retrouve dans la région de Piné et s'étend plus largement en Côte d'Ivoire, à partir de Sipilou et en direction de Man. Ces savanes paraissent d'origine édaphiques, selon la tradition orale (dont la portée est très faible par rapport à l'échelle de temps qui doit être considérée, pour fuir du phénomène) et l'hypothèse géomorphologique la plus probable. Elles sont soutendues par d'épaisses cuirasses ferrugineuses latéritiques, couvertes seulement par endroits, par une mince couche de sol meuble (de quelques centimètres d'épaisseur), à l'exception des zones de buttes termitiques où, dans l'axe de chaque butte, l'épaisseur du sol peut être supérieure à 3 mètres. Signalons néanmoins aussi que ces dalles de cuirasse indurées sont enfouies sous un sédiment épais, à proximité du Nimba, qui était encore occupé par la forêt, dans le début des années 50. Mais, quelle que soit l'origine des savanes herbeuses, il est certain que les feux courants annuels les maintiennent dans leur état, empêchant toute possibilité de colonisation naturelle par une végétation plus dense, ainsi que l'accumulation de particules solides (apports éoliens ou ruisselés) qui pourraient y former un sol plus épais, à la longue. Les feux sont allumés par les paysans pour le défrichement des champs qui les fountent ou simplement pour la chasse à contre-feu. Maintenant, les bouviers venus récemment de Lola, d'où ils ont été chassés du fait des dégâts causés aux cultures par leur bétail, s'y mettent aussi. Ces derniers allument le feu à tout moment pour limiter la croissance des herbes afin qu'elles puissent être consommées par les vaches. En fait, ces savanes constituent pour les éleveurs une véritable aubaine, car elles bénéficient d'une humidité quasi-permanente, même en saison sèche (humidité matinale permanente), qui, après le passage du feu, autorise la repousse des herbes à tout

moment, en dehors de la période de fortes pluies (l'allumage du feu devenant impossible, de juin à septembre).

Les zones de savane sont discontinues, interrompues par de minces galeries forestières qui bordent les cours d'eau, ou des îlots forestiers plus ou moins importants qui témoignent de la présence de dépressions peu encaissées à fond plat. Ces dernières ont été déboisées en partie par les paysans allochtones et sont utilisées pour la production du riz de bas-fonds. Elles constituent une bonne partie des zones aménageables pour la production du riz irrigué, dans le haut-bassin du Cavally.

7.5. Les prairies d'altitude des sommets des monts Nimba:

Les prairies d'altitude (environ 2 700 ha) que portent les sommets du Nimba sont aussi soustraites, au même titre que les forêts des flancs de la montagne, aux activités des paysans (aire centrale de la réserve, site du patrimoine mondial et concession minière). Bien que constituant un milieu tout à fait différent que celui des zones de savane du piedmont, leur origine et surtout leur maintien obéissent à des phénomènes similaires: sols squelettique en relation avec le substrat (gisements de fer à 100 % d'hématite, cuirasses ferrugineuses et quartzites) et grande fréquence des feux courants - essentiellement d'origine naturelle, allumés soit par la foudre en période de tornades, soit par des moindres décharges d'électricité statique, au coeur de la saison sèche -. Environ 400 ha de prairie d'altitude ont été dégradée au cours des années 70 par les prospections minières, 2 300 ha sont encore intactes, c'est à dire n'ont jamais été soumis à de quelconques travaux humains, si ce n'est leur traversée, en suivant la ligne de crête par quelques piétons (chasseurs, géologues et surtout biologistes).

L'analyse globale de l'occupation de l'espace dans le haut-bassin du Cavally montre, en premier lieu, la forte diminution des espaces de forêt dense qui s'est produite sur une échelle de temps très courte. Anciennement, à un moment que l'on peut situer au 17^{ème} siècle, la forêt s'étendait sur plus de 90 % du haut-bassin du Cavally. Seules les zones de savanes et de prairie d'altitude en étaient dépourvues. Puis des villages ont été construits dans les clairières de la forêt. Progressivement, les paysans ont installés des champs et ont défriché les terres au fur et à mesure que l'accroissement de leur besoin. Puis, des changements brutaux ont été imposés au paysage végétal, concomitants des grands événements historiques: la colonisation pour les cultures de plantations et l'indépendance avec les exigences de la norme et les projets d'exploitation forestière. A ces 2 sources de déboisement ont dû environ la perte de 38 000 ha de forêt, soit 26 % de la surface totale du haut-bassin du Cavally. Maintenant, il ne reste plus que 34,6 % de forêt, dont seulement 12,7 % sont intacts ou quasiment - seules les parties de forêt qui sont situées en face des villages de Kéoulenta, de Gbié et de Bourata, mises en réserve depuis 1944, ont été anciennement cultivées et forment maintenant de belles forêts secondaires aux essences naturelles - et 21.9% sont dans un état plus ou moins dégradés. En fait, les pratiques culturelles des paysans sont directement à l'origine de la disparition de 29,5 % de la forêt dense. Cependant, il est certain que les espaces déboisés directement pour les besoins des cultures auraient été plus vastes (sans atteindre pour autant les 26 % supplémentaires), même si aucun projet n'avait facilité la colonisation des terres. En l'absence des plantations commerciales et des projets d'exploitation forestière industrielle, l'augmentation de la surface des cultures était malgré tout nécessaire, compte tenu des besoins liés à la croissance démographique et à l'attrait suscité par la qualité du milieu local pour des cultivateurs originaires de régions défavorisées (sahélo-soudaniennes).

Si le système agraire actuel ne répond plus aux besoins alimentaires de la population pour des raisons de rendement, il présente néanmoins l'avantage d'assurer une couverture végétale quasi-permanente et de limiter l'érosion des sols à un minimum de surface. En effet, les marques de l'érosion linéaire ou en loupes de suffosion sont constatées seulement en quelques endroits, dans les zones de plus fortes densités démographiques (Séringbara-Thuo, Gbié-Bourata et dans la région de collines de Gama-Béréma), où la pente des terres cultivées est très élevée. Ailleurs, les effets du ruissellement durant la saison pluvieuse, n'atteignent efficacement que les espaces défrichés pendant la première année de mise en culture. Déjà, la 2^{ème} année le manioc, les bananiers, les mauvaises herbes et toutes autres espèces cultivées, assurent une couverture suffisante du sol pour atténuer l'action directe des fortes précipitations. Ce sont donc les terrains des coteaux abrupts qui sont les plus soumis à l'érosion physique du sol. La nécessité d'y maintenir la forêt est évidente.

CONCLUSION:

Le contexte socio-économique et la physionomie du milieu naturel constituent, dès maintenant, une situation préoccupante pour l'avenir de la région du haut-bassin du Cavally (réserve de la biosphère des monts Nimba). La grande proportion des décès des enfants en bas-âge reflète amèrement les conditions de vie qui sont imparties actuellement à la population autochtone. La malnutrition, source de carence en protéines et en vitamines, constitue la principale cause du développement des maladies. L'organisation traditionnelle de la société, les croyances et le recours à la magie prévalent encore dans les relations entre les individus, mais

leurs orientations fondamentales ont été altérées ou déviées par des perturbations d'origine externe à la société locale. La modification de comportement entre les villageois présente, cependant, des différences selon le degré d'enclavement du village (grands villages situés sur les routes nationales et petits ou grands villages seulement accessibles par une piste piétonne). Les vieux qui savaient notamment les contraintes de la valorisation des terres de la forêt, sont difficilement entendus par les jeunes générations. Les changements intervenus au sein des familles, la poussée démographique liée à l'immigration au cours de ces dernières années et la pression supplémentaire soudaine sur les terres qu'elle a suscitée, ont modifié les relations entre les jeunes et leurs aînés. A titre d'exemple: il suffirait que les parents d'une même famille ou que des familles amies se regroupent et admettent le principe de cultiver ensemble la même parcelle de terre pour réduire de moitié la surface des espaces cultivés et maintenir les jachères à 10 ans. Malgré la réduction de l'aire des cultures qui en résulterait, les rendements des récoltes pourraient être augmentés, sans aucun apport fertilisant supplémentaire, à un niveau tel (5 ans de jachère: 1 année seulement de production à 500 kg/ha; 10 ans de jachère: 1^{re} année de production de 800 kg à 1 000 kg/ha et une 2^{ème} année de production à 500 kg/ha minimum), que la production totale annuelle serait malgré tout supérieure, tout en demandant deux fois moins d'effort physique ou d'investissement financier dans la main d'oeuvre temporaire. Mais une démarche communautaire similaire impliquerait plus de cohésion entre les individus. L'autorité du chef de famille ayant maintenant une portée limitée du fait de la diminution de la taille des familles (famille monogame), seul un intéressement immédiat au regroupement des paysans par l'assurance de la vente de la production à un prix convenable, peut permettre maintenant d'envisager une telle démarche pour la rentabilisation de la riziculture.

La religion n'est plus le refuge qu'elle était autrefois pour pallier aux grands moments de difficultés (épidémie, crise climatique, etc), bien que les cérémonies religieuses selon le culte animiste traditionnel, interdites sous la 1^{re} République, soient à nouveau de plus en plus suivies. Les changements successifs ont laissé des séquelles difficilement effaçables. Des pans importants du fondement de la société traditionnelle ont été détruits. L'administration moderne souhaite s'imposer aux paysans mais elle ne le peut pas, en particulier dans les villages enclavés, par manque d'exemples de sa crédibilité (création ou amélioration des infrastructures collectives). De ce déséquilibre social, il résulte un malaise dont la société actuelle n'arrive pas à cerner les véritables origines - si ce n'est un report ethnique de responsabilité - et ne peut donc pas surmonter elle-même, sans de lourdes pertes de vies humaines (accroissement de la mortalité).

La production agricole locale ne répond plus aux besoins des familles. Les produits de la chasse et de la pêche sont de plus en plus médiocres. L'élevage n'est pas pratiqué rationnellement par la population autochtone pour une consommation courante. Les périodes de soudures sont de plus en plus difficilement vécues. Le bilan financier de la culture du riz pluvial est déficitaire, du fait de l'obligation de céder aux commerçants, au mauvais moment (lorsque la vente du riz se pratique au cours le plus bas), une partie de la récolte qui devrait normalement être réservée, comme autrefois, à l'autoconsommation familiale. De plus la quantité totale de la production est loin d'être suffisante. L'ensemble du haut-bassin du Cavally produit environ 4 800 tonnes de riz au cours d'une année normale, tandis que l'ensemble des besoins alimentaires familiaux impose pratiquement le doublement. Un hectare cultivé à partir d'une terre en jachère de 5 ans, produit en moyenne 500 kg de riz et nécessite un travail de 6 à 7 h/mois. Le prix moyen de vente du riz étant de

10 000 Fg/sac de 50 kg, lors de la récolte, la rémunération brute mensuelle que pourrait espérer un paysan à partir de la vente de son riz est de 16 500 Fg, à condition d'entreprendre la culture tout seul et qu'il puisse nourrir sa famille à partir d'une autre source que son champs de riz; ce qui est actuellement impossible. En fait, le paysan dépense au contraire une somme nettement supérieure pour rémunérer les travailleurs contractuels qu'il emploie. La vente du produit des cultures secondaires, des activités de cueillette et des cultures de rentes sert juste à compenser le déficit de la production du riz, pour bon nombre de familles, et tout le monde ne peut pas en faire autant.

Cette situation financière des familles met en exergue l'inadaptation du système de la production agricole, aux conditions de la vie actuelle et surtout aux contraintes imposées par le milieu (perte croissante de la fertilité des sols, selon le système traditionnel de culture). Elle ne peut que s'aggraver davantage, compte tenu du dépassement du seuil de l'équilibre du milieu naturel (temps de jachère trop courts), même sans aucun accroissement de la sollicitation de la terre par l'homme - ce qui n'est pas envisageable -. L'autodestruction du milieu naturel est amorcé. Les sols ne peuvent que s'épuiser de plus en plus, les rendements diminuer encore et la forêt disparaître totalement, si aucun changement adapté n'est pas apporté rapidement dans la production agricole. En fait, la destruction totale des reliques de la forêt naturelle ne permettrait seulement que de ramener les temps de jachères à 7 ans, pour l'ensemble du haut-bassin du Cavally, mais pour combien de temps?

L'état des infrastructures collectives (routes, éducation, santé) est totalement déficient. La scolarisation dans l'enseignement primaire est faible et à peine perceptible dans l'enseignement secondaire. Les bâtiments et le personnel enseignant sont insuffisants, et surtout les

familles n'ont ni les moyens de supporter les frais scolaires, ni la possibilité de se priver de la main d'oeuvre que constitue leur progéniture. Le niveau de vie ne permet pas non plus d'avoir recours normalement à la médecine moderne qui, de toute façon, ne dispose pas des conditions nécessaires pour assurer des soins réellement efficaces.

La modernisation de la société est donc inévitable, mais les procédures qui seront employées pour y parvenir, devront être murement réfléchies. Deux objectifs doivent guider la recherche et la mise en oeuvre des solutions pour le redressement de la situation sociale dans le haut-bassin du Cavally:

- l'apprentissage des nouvelles techniques selon des méthodes d'assimilation adaptées à la population autochtone (confiance réciproque),
- la responsabilité directe assurée par la population à tous les stades de l'apprentissage des activités, dès leur démarrage.

L'incapacité de la population locale à réagir elle seule à ses propres difficultés, ne signifie pas pour autant qu'elle n'a pas d'honneur. Son passé guerrier démontre, au contraire, le grand attachement des hommes à leur liberté d'action. Nous avons vu d'ailleurs qu'il ne faut pas grand chose, encore à l'heure actuelle, pour que les habitants de la région reprennent les armes pour régler des comptes. La participation active de la population autochtone au choix et à l'application des procédures est une condition sine qua non, mais elle sera difficile à obtenir. Les discussions de concertation, de sensibilisation et de vulgarisation avec les paysans seront totalement inopérantes intrinsèquement à long terme, si elles ne sont pas assorties de la démonstration d'une quelconque amélioration rapide des conditions de vie. Le recours aux intermédiaires pour s'adresser à la population devra être limité à l'intervention des techniciens chargés de l'encadrement au cours

de l'apprentissage des nouvelles techniques. Les agents des administrations locales qui seront impliqués dans les activités, devront être notamment sélectionnés avec beaucoup d'attention, car il ne s'agira pas de faire intervenir ceux qui ont déjà eu du mal à partie avec la population, ne sachant pas parfois eux-même que leur attitude n'est pas du tout appréciée. Le recours à l'un d'entre eux serait une source d'échec certaine auprès d'une population dont le contentieux revendicatif est déjà grand.

La création du complexe industriel minier peut être mise à profit avantageusement pour assurer le changement de mode de vie de la population autochtone. Dans le contexte humain et écologique actuel de la région, il constitue une chance de développement rapide qu'il s'agit de ne pas rater. En l'absence de ce dernier, on devrait orienter autrement les activités de modernisation de la production, mais avec beaucoup plus de difficultés. Puisqu'il est sérieusement question de créer ce secteur de production, il faut absolument l'intégrer dans le programme d'essor économique de la région. La rapidité du changement social et de la mise en oeuvre de la gestion rationnelle des ressources renouvelables, peut en être accrue de façon considérable.

Le projet minier est très populaire dans l'ensemble des villages du haut-bassin du Cavally, comme il ressort de nos enquêtes. Chacun y voit la solution à tous ses problèmes et attend tout de ce dernier. De cet enthousiasme, il peut d'ailleurs résulter un mécontentement généralisé de la population, si rien ne se passe comme elle l'espère depuis 20 ans. Mais, la volonté de prendre des mesures, parfois simples et à moindres coûts, pourra faire que celui-ci soit, à l'inverse, le facteur déterminant de l'évolution du niveau de vie et du changement durable de l'organisation de la société. Le projet minier pourra stimuler, par exemple, de nouvelles

productions agricoles (maraîchage, élevage, etc), par la demande locale qu'il va susciter. Il s'agit simplement d'aider les paysans à assimiler les nouvelles méthodes de cultures et qu'un contrat d'achat soit passé avec eux. De même, la riziculture irriguée devrait-elle être promue avec le concours de groupements de paysans, dans les zones où elle est possible, malheureusement peu étendues - 2 000 ha environ seulement peuvent être concernés, mais pouvant produire plus de 12 000 tonnes de riz-.

La diversification progressive des cultures pratiquées dans la région, est une nécessité évidente. D'autres plantes céréales, des tubercules, des légumineuses, le maraîchage et les arbres fruitiers devraient être introduits ou développés en même temps que la rationalisation de l'élevage et de la pisciculture. Le riz pluvial, si il est maintenu, doit être produit différemment, pour compenser la perte de la fertilité des sols. Un choix devra être fait entre la possibilité de revenir à des temps de jachère beaucoup plus longs et la modernisation radicale de la méthode de culture par l'usage d'intrants. Si cette dernière solution est retenue, avec tous les risques qu'elle comporte (rupture éventuelle de la fourniture des engrais), les terres devront être choisies avec beaucoup d'attention et aménagées en conséquence, pour y permettre la pérennité des cultures, tout en respectant les contraintes du maintien de l'équilibre du milieu.

L'étude d'un schéma directeur d'aménagement s'impose, mais ce dernier doit tenir compte non seulement des aptitudes des différents milieux naturels, mais aussi de celles des habitants de la région. Des mesures devront être prises pour éviter tout dérapage et la tentation pour certains de profiter de l'ignorance de la population autochtone et de son engouement pour une amélioration immédiate de ses conditions de vie. Nous avons vu que tout projet, même s'il est prévisiblement nocif, à moyen

terme, pour l'avenir de la population, est accueilli avec beaucoup d'enthousiasme dès qu'il présage d'avantages immédiats, telle la création de quelques emplois et la perspective d'une rémunération même momentanée, l'entretien des pistes et des ponts, etc. Les projets d'exploitation forestière, par exemple, même s'ils visent la coupe des dernières reliques forestières, sont ainsi très populaires, tandis que le reboisement des zones les plus sensibles (coteaux: têtes de sources) est devenu inévitable pour maintenir la productivité des ressources naturelles renouvelables de l'ensemble du bassin-versant.

Les aires centrales de la réserve de la biosphère dont l'une est inscrite sur la liste du patrimoine mondial en péril, sont menacées par la population qui en convoite les terres et ne comprend toujours pas pourquoi on lui en interdit l'accès. Le braconnage y est intense du fait de la rareté du gibier dans la zone de tampon et l'aire de transition de première importance de la réserve. Malgré les campagnes de sensibilisation de la population sur l'intérêt de maintenir ces espaces en réserves strictement protégées, aucun progrès n'a pu être noté dans le comportement de la population. La création d'un système de protection technique efficace est inévitable aux alentours des aires centrales, mais il ne pourra être réellement opérationnel qu'au moment où l'on sera en mesure d'offrir à la population (les villages riverains en priorité) des activités nouvelles visant à modifier en profondeur sa façon de vivre; la production de viande d'élevage devant faire partie d'un ensemble de mesures prises pour améliorer notablement ses conditions de vie.

Concernant la pêche et la chasse, toute décision visant à protéger les espèces animales en danger et à réglementer les zones et les périodes au cours desquelles elles pourront être pratiquées, doit tenir compte de l'intérêt traditionnel qu'elles représentent pour la population et devra

inévitablement proposer simultanément une compensation avantageuse des interdictions imposées à la population.

La modernisation de la société n'est pas sans risque d'effets parasites, surtout si elle entraîne rapidement une amélioration notable des conditions de vie. La tendance à l'acculturation des jeunes générations est déjà perceptible dans les grands bourgs. Le changement apporté aux systèmes de production et la diversification des secteurs d'activités devront nécessairement s'accompagner de la prise en compte par la population de l'intérêt de l'organisation de la société qui est proposée par l'administration moderne. Parallèlement à l'amélioration des services collectifs, des actions destinées à rendre populaire l'administration, devront être menées auprès de la population autochtone (participation à l'organisation de la célébration des fêtes nationales dans les villages, structuration des activités sportives, etc). La création ou le renforcement des centres culturels lorsqu'ils existent déjà, doivent être conçus dans le but d'assurer la conservation du patrimoine culturel local, qu'il est nécessaire de préserver, tout en permettant de démystifier certaines cérémonies et incantations magiques incompatibles avec le changement nécessaire de la société. Ces centres devraient être aussi le support de la sensibilisation des jeunes à la conservation d'un environnement viable, de la créativité des troupes folkloriques dont on devra stimuler la formation en offrant des possibilités de représentation, tout au moins au plan régional et pendant les périodes de fêtes nationales.

L'artisanat est peu développé dans la région et probablement beaucoup moins de nos jours qu'autrefois. Les centres culturels devraient pouvoir aussi disposer d'animateurs permanents pour recréer ou initier des activités artisanales (vanerie, tissage, teinturerie, etc). Les masques et

les fétiches (pots en bois, statuettes, etc) sont fabriqués localement en secret. Cela tient au grand intérêt religieux qu'ils suscitent encore, mais surtout à la grande méfiance de la part de la population autochtone à l'égard des étrangers, du fait des événements passés. Il est urgent de créer un intérêt artistique, aussi dans ce domaine là, afin que les sculpteurs locaux puissent s'exprimer librement.

La réussite de la modernisation de la société, dans le haut-bassin du Cavally, passe par une approche globale de l'ensemble des difficultés de vie que rencontrent actuellement les autochtones. Des actions dispersées, décidées sans la considération de l'ensemble de leurs conséquences tant pour les hommes que sur le milieu, renforceraient inévitablement, quel que soit le domaine d'intervention, la tendance actuelle à l'individualisme et, au total, généreraient d'importantes distortions entre des groupes sociaux déjà hétérogènes.

La nécessité d'harmoniser toutes les actions qui seront entreprises, justifie la création d'une structure de coordination de la gestion des ressources naturelles, pouvant interpeler, chaque fois qu'il sera nécessaire, les représentants de l'administration sur les erreurs techniques qu'ils seraient amenés à commettre, par manque de discernement. Au sein de cette structure, une cellule devrait être plus spécialement chargée de l'observation du changement des comportements sociaux, dont les travaux devraient être menés en étroite collaboration avec les autres équipes techniques (gestion des ressources, démonstration, protection et surveillance de l'environnement) et les représentants locaux de l'administration.

La contrainte majeure de la conservation des derniers témoins des écosystèmes exceptionnels de la région des monts Nimba tient à la mécon-

naissance par la population du rôle que joue la qualité de la nature pour son avenir, et à son incapacité de prévoir les conséquences, pourtant imminentes, de la dégradation actuelle des ressources naturelles (faune, végétation, sols, eau). La sensibilisation de la population aux problèmes environnementaux passe par son éducation, dans le cadre d'un processus d'essor économique rapide et d'amélioration notable de ses conditions de vie. Les règles de la conservation écologique ne pourront être réellement appliquées efficacement que dans ce cadre-là. Par ailleurs, il est impensable humainement que la communauté internationale puisse exiger de la population locale l'arrêt de l'extension de ses cultures, sans l'apport en contrepartie d'une aide conséquente pour y pallier. Compte tenu des conditions d'insuffisance alimentaire vécues actuellement dans la région du Nimba, sans parler des autres besoins primaires qui sont loin d'être satisfaits, la sauvegarde des aires de la réserve de la biosphère au bénéfice des générations futures, tant guinéennes que de celles des autres régions de l'humanité, est tributaire d'investissements très importants en assistance technique de qualité pour offrir prioritairement une possibilité de survie, sur le long terme, aux hommes, aux femmes et principalement aux nouveaux-nés de la région.

ANNEXE I:

RESULTATS DEMOGRAPHIQUES DES ENQUETES MENEES AUPRES D'UN ECHANTILLON
DE POPULATION DE TROIS FAMILLES PAR VILLAGE, DANS LE HAUT-BASSIN DU
CAVALLY (RESERVE DE LA BIOSPHERE DES MONTS NIMBA).

Sur les 210 familles enquêtées (3 familles et plus par village) seuls les
résultats démographiques obtenus sur 153 familles étaient utilisables.

Date des enquêtes: 14/06/93

Date des Enquêtes: 1960-1961																	
Famille: TRAORE J.N. 55a DOORE G. 40ans GUEMY N. 30ans																	
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge	TD
85-89																	
80-84																	
75-79																	
70-74										1			1	1		1	1
65-69													1	1		1	1
60-64																1	1
55-59			1	1	1					1					1	1	3
50-54			1	1	1					1						2	1
45-49	1		1	2	1					2			1	1		3	3
40-44	2		4	6	1											7	1
35-39	1		2	3						1			1	2		6	1
30-34		1	2	3		1							1	1	1	5	1
25-29			3	3									1	1		5	1
20-24		1	2	3		1										4	1
15-19		2	3	5						1			4	5		10	1
10-14		5		5											1	8	1
5-9			2	2									2	2		6	1
0-4			1	1						2		1	3	2		7	3
Total	4	9	22	35	4	2	5	8	15	5	2	2	13	17	5	67	14
Refugiés:				4					7							11	1
Total:				39					22					17		78	15

Tableau 1: Sondage sur 3 familles de BOSSOU.

Famille: nom et âge du chef de famille

F: nombre d'épouses par tranches d'âge

E: nombre d'enfants par tranches d'âge

A: autres membres de la famille par tranches d'âge

D et (TD): âge des décédés et (total par tranche d'âge) au cours des 20 dernier

Date des enquêtes: 14/06/93

Date des enquêtes: 17/03/95																	
Famille NIAMY M. 40ans LENTOGBE C.24 NIAMY G. 1 40a																	
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge	TD
85-89															1		1
80-84																	
75-79																	
70-74			1	1												1	
65-69			2	2	1						1	1				3	1
60-64					1											1	1
55-59			1	1						1						1	1
50-54																	
45-49								1	1							1	
40-44			1	1								2	2			3	
35-39	2		1	3		1			1		1					5	
30-34					1				1							1	
25-29			3	3												3	
20-24	1	1		2			1		1	1						3	1
15-19		1		1			1		1		3			3		5	
10-14		2	2	4	1						1			1		5	1
5-9			3	3			1		1		2			2		6	
0-4		1		1	1		2		2	3	1			1		4	4
Total	3	5	14	22	4	2	5	1	8	5	1	7	3	11	1		41
Refugiés:																	
Total:				22					8					11			41

Tableau 2: Sondage sur 3 familles de GBAH (Sous-préfecture de BOSSOU).

(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 14/05/92

Famil	NIAMA : 8 52a					LOROMI G G 5a					GBEREBE 8. 69a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		1
80-84																		1
75-79																		1
70-74																		1
65-69																		1
60-64																		1
55-59																		1
50-54	1																	2
45-49																		1
40-44																		2
35-39																		1
30-34																		2
25-29																		4
20-24																		4
15-19																		4
10-14																		6
5-9																		4
0-4																		5
Total	1	3	4	8	6	1	5	6	12	1	1	9	9	19	4		39	39
Réfugiés:																	4	4
Total:																	43	43

Tableau 3: Sondage sur 3 familles de NION (Sous-préfecture de BOSSOU).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 19/06/92

Famil	SOUDMY M. 64a					CAMARA N. 59a					DORE Kassié 40a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69																		
60-64	1																	2
55-59																		2
50-54																		
45-49																		1
40-44																		1
35-39																		
30-34																		
25-29																		1
20-24																		5
15-19																		3
10-14																		2
5-9																		2
0-4																		2
Total	1	5	1	7	2	2	5	1	9	1	1	3	2	6			21	21
Réfugiés:																		
Total:																	22	22

Tableau 4: Sondage sur 3 familles de SERINGBARA (Sous-préfecture de BOSSOU).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 5/06/92

Famil	BAGNO A. 170					NIAMY G. 59					CAMARA E. 145					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		1
80-84					1													2
75-79					2												1	1
70-74			1	1	1													
65-69																		
60-64	1				1												1	
55-59	1				1							1	1				2	
50-54																		
45-49						1			1			1	1				2	
40-44						1			1								1	
35-39			1	1						1			1				2	
30-34					1				1									2
25-29			1	1													1	
20-24					1						2		2				2	1
15-19			3	3					1		1		1				4	1
10-14			1	1													1	
5-9											1		1				1	
0-4									5						3			8
Total	2		7	9	6	2			2	7	1		2	7	3			16
Refugiés:																		
Total:			9					2					7				15	

Tableau 5: Sondage sur 3 familles de SOROMIENTA II (Sous-préfecture de BOSSOU).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 6/06/92

Famil	DOUNAMY B. 38					GBLEIMY L. 152					KOIBA J. 41					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79				1	1												1	
70-74					1					1							2	
65-69			1	1	3							1	1				2	3
60-64										1								1
55-59																		
50-54								1	1								1	
45-49						1			1				1	1			2	
40-44													1	1			1	
35-39	1		3	4						1				1			5	
30-34			3	3													3	
25-29						1		1					4	4			5	
20-24		1		1		1		1		1		1	2				4	
15-19			1	1		2		2				4	4				7	
10-14			3	3		1		1				1	1				5	
5-9		1	3	4		2		2		2		2	2	1			8	1
0-4			2	2						2		2	2	1			4	1
Total	1	2	17	20	4	1	7	1	9	2	1	5	13	19	2		48	48
Refugiés:				5													5	5
Total:				25				9					19				53	53

Tableau 6: Sondage sur 3 familles de SOROMIENTA I (Sous-préfecture de BOSSOU).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 15/06/92

Date des enquetes: 15/06/92																					
Famille: ISQUOMY C.						361Y00AH M.						IGAMAMY S.						143			
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge		TD			
85-89																					
80-84																					
75-79																					
70-74																					
65-69																					
60-64				1	1										1		1	1			
55-59																					
50-54																					
45-49																					
40-44													1	1			1				
35-39				1	1					1				1			2				
30-34																					
25-29	1				1												1				
20-24				1	1										1		1	1			
15-19												1		1	1		1	1			
10-14						2						1		1			1	2			
5-9			4	2	6	1						1		1			7	1			
0-4			2	2	4											3	4	3			
Total	1	6	7	14	3						1	3	1	5	6		19	19			
Réfugiés:																		4	4		
Total:																		14	9	23	23

Tableau 7: Sondage sur 3 familles de THEASSOU (Sous-préfecture de BOSSOU).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 15/06/92

Date des enquêtes: 13/06/92																				
Famille		KOUNSE S.					53 ZOMY K.					38 ZOMY K.					33			
		F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge	T	D	
85-89																				
80-84																				
75-79									1	1								1		
70-74											1								1	
65-69																				
60-64						1					1					1			3	
55-59																				
50-54				1	1											1		1	1	
45-49																				
40-44	1			1	2													2		
35-39									1	1								1		
30-34						1				1				1	1			2		
25-29		1			1							1			1			2		
20-24				1	1	1												1	1	
15-19		2			2	2				1	1							3	2	
10-14		2			2	1				1	1				1	1		4	1	
5-9		2	3	5	1			1			1				2	2		8	1	
0-4					1			2		2	3				2	2		4	4	
Total		1	7	6	14	7	1	3	4	8	5		1	6	7	2		29	29	
Refugiés:																				
Total:					14					8					7			29	29	

Tableau 8: Sondage sur 3 familles de THUO (Sous-préfecture de BOSSOU).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 26/04/92

Famil	GAMAMOU M. 42a					BOUMADRO L. 53a					BAMEA L. 56a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84										1								1
75-79										2								2
70-74					1					1								2
65-69										1								1
60-64									1	1	2				1		1	3
55-59				1	1				1	1				1	1		2	2
50-54				1	1				1								1	1
45-49			1	1					1	1				1			2	1
40-44			1	1		1			1	1							2	1
35-39	1			1		1			1								2	
30-34										1				1	1		1	1
25-29									3									3
20-24	1		1	2		1			1	1		1	1				4	1
15-19	1	2	1	4					1		2	2					6	1
10-14		2		2					1		3	3					5	1
5-9					1													1
0-4		3	1	4	1				4		3	3	6				7	11
Total	3	7	5	15	5	5	4	5	6	20	2	9	1	12	8		135	135
Réfugiés:																	2	
Total:				15					6					14			137	

Tableau 9: Sondage sur 3 familles de GAMA-BEREMA.

Famil: nom et âge du chef de famille

F: nombre d'épouses par tranches d'âge

E: nombre d'enfants par tranches d'âge

A: autres membres de la famille par tranches d'âge

D et (TD): âge des décédés et (total par tranche d'âge) au cours des 20 dernières années

Date des enquêtes: 14/04/92

Famil	IROMOU W. 46a					IROMOU M. 38a					IROMOU L. 51a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74			1	1														1
65-69			1	1														1
60-64																		
55-59																		
50-54									1	1	1			1	1		2	1
45-49			1	1							1			1			2	
40-44										1	1			1			1	1
35-39									1	1							1	
30-34	1			1		1				1							2	
25-29										1								1
20-24											1			1			1	
15-19		1		1					1	1		2		2			4	
10-14		1		1					1	1	2		1	1			4	
5-9		1		1					1	1		4		4			6	
0-4		2		2	1		1		1	1		1		1			4	1
Total	1	5	3	9	1	1	3	4	8	3	2	9	1	12			29	29
Réfugiés:																		
Total:				9					8					12			29	

Tableau 10: Sondage sur 3 familles de DEMA (Sous-préfecture de GAMA-BEREMA).
(voir la légende du tableau 9)

Date des enquêtes: 24/04/92

Famil	FANGAMOU L 70a					GUEMOU T. 62a					FANGAMOU Y 66a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89															1			1
80-84					1								1	1				1 1
75-79																		
70-74				1	1	1												1 1
65-69				1	1								1	1				2
60-64				1	1	1		1	1	1								2 2
55-59	1			1	1						2			2				3 1
50-54										1								1
45-49	1			1		1			1		1		1	1	1			3 1
40-44	1	1		2						2								2 2
35-39		1		1							1	3		4				5
30-34	1	2	1	4		1	1	2			1	3	4					10
25-29			1	1		2	1	3			9	2	11					15
20-24		1	2	3		1	1	2			1	3	4					9
15-19		2		2			2	2			2	2	4					8
10-14			1	1		1	1	2			4		4					7
5-9		2	1	3							3	2	5	1				8 1
0-4		2		2	7				2		1	11	12	1				14 10
Total	4	11	9	24	11	1	5	7	13	8	3	25	25	53	4		90	90 21
Refugiés:																		
Total:				24					13					53			90	90

Tableau 11: Sondage sur 3 familles de FANHA (Sous-préfecture de GAMA-BEREMA).
(voir la légende du tableau 9)

Date des enquêtes: 20/04/92

Famil	GOUMOU G. 49a					DOUKAMOU L 35a					SAOUMOMOU 36a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89								1	1	1								1 1
80-84																		
75-79								2	2									2
70-74															1			1
65-69																		
60-64				1	1	4		1	1									2 4
55-59															1			1
50-54																		
45-49	2			1	3													3
40-44				1	1										1			1 1
35-39	1			1				3	3				1	1				5
30-34																		
25-29								4	4		1			1				5
20-24	1	1		2		1		1	2									4
15-19	1	1		2														2
10-14		3	1	4		1	1	2			2	3	5					11
5-9			1	1	1	1	1	2			1	2	3					6 1
0-4		2		2	5	1	5	6						2				8 7
Total	5	7	5	17	10	1	3	19	23	1	1	3	6	10	5		50	50 16
Refugiés:																		
Total:				17				23					10				50	50

Tableau 12: Sondage sur 3 familles de GBATA (Sous-préfecture de GAMA-BEREMA).
(voir la légende du tableau 9)

Date des enquêtes: 18/04/92

Famill	GBANMOU V 34a					DORE G S G 38a					DORE Tok. 50a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89										1								1
80-84																		
75-79													1	1			1	
70-74										1								1
65-69			2	2	1												2	1
60-64							1	1	1				1	1			2	1
55-59									1									1
50-54													1	1			1	
45-49																		
40-44																		
35-39					1			1	1		2			2			3	1
30-34	1		1	2				1	1								3	
25-29	1			1		1			1		1		1				3	
20-24							2	2			2	1	3				5	
15-19								1	1		2		2				3	
10-14		2		2				1	1		2		2				5	
5-9		2		2							1		1				3	
0-4		2		2	1		2		2						2		4	3
Total	2	6	3	11	3	1	2	7	10	4	2	8	4	14	2		35	9
Réfugiés:																		
Total:				11					10					14			35	

Tableau 13: Sondage sur 3 familles de GUELEMATA (Sous-préfecture de GAMA-BEREMA).
(voir la légende du tableau 9)

Date des enquêtes: 25/04/92

Famill	DOUNAMOU M 67a					CAMARA T L 90a					FOFANA M S 48a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89															1			1
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69			1	1													1	
60-64					1													1
55-59																		
50-54																		
45-49													1	1			1	
40-44	1			1													1	
35-39																		
30-34	2	2		4						1				1			5	
25-29		2		2													2	
20-24		4		4									1	1			5	
15-19		2		2							2	2	4				6	
10-14		1		1							3	1	4				5	
5-9																		
0-4					2										6			8
Total	3	11	1	15	3						1	5	5	11	7		26	10
Réfugiés:																		
Total:				15										11			26	

Tableau 14: Sondage sur 3 familles de KASSIETA (Sous-préfecture de GAMA-BEREMA).
(voir la légende du tableau 9)

Date des enquêtes: 20/04/92

Famille	BAMBA K 57a					CAMARA L 26a					DOUMBOUYA 41a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79								1	1								1	
70-74										1								1
65-69																		
60-64																		
55-59			1	1													1	
50-54																		
45-49																		
40-44	1			1								1	1				2	
35-39									1	1		1	1				1	1
30-34									1	1		1	1				1	
25-29	1			1		1		1	2		1		1				4	
20-24		1		1													1	
15-19		1		1							1		1				2	
10-14		3		3					1		2		2				5	1
5-9		2		2							3		3				5	
0-4		2		2			1		1		6		6	1			9	1
Total	2	9	1	12		1	1	2	4	3	3	12	1	16	1		32	4
Refugiés:																		
Total:			12					4				16					32	32

Tableau 15: Sondage sur 3 familles de PINE (Sous-préfecture de GAMA-BEREMA).
(voir la légende du tableau 9)

Date des enquêtes: 24/04/92

Famille	KOUROUMA 46a					CONDE M 63a					KONATE M 45a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69																		
60-64								1	1								1	
55-59																		
50-54																		
45-49			1	1								1	1				2	
40-44						1			1								1	
35-39	1			1													1	
30-34								1	1		1			1			2	
25-29	1			1						1			1				2	
20-24		1		1						1			1				2	
15-19																		
10-14											1		1				1	
5-9		3		3		1		1			4		4				8	
0-4		1		1	6				2		3		3	3			4	11
Total	2	5	1	8	6	1	1	2	4	2	3	8	1	12	3		24	11
Refugiés:																	1	1
Total:			9					4				12					25	25

Tableau 16: Sondage sur 3 familles de SEKOUTA (Sous-préfecture de GAMA-BEREMA).
(voir la légende du tableau 9)

Date des enquêtes: 5/06/92

Famil	GUEMOU M. 47a					DORE M. G. 45a					LORAMOU W 64a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79													1	1				
70-74										1								1
65-69															1			1
60-64											1		3	4				4
55-59																		
50-54									1	1								1
45-49			1	1				1	1				1	1				3
40-44					1													1
35-39	1			1								1		1				2
30-34	2			2								3	1	4	1			6
25-29		1		1								1	2	3	1			4
20-24		2		2			1		1			1	1	2				5
15-19					1		1		1			1		1				2
10-14		2		2			3	1	4	1								6
5-9		2		2			1		1									3
0-4		3		3	4					1					1			3
Total	3	10	1	14	6		6	3	9	3	1	8	9	17	4		40	40
Réfugiés:															2			
Total:				14				9						19				

Tableau 17: Sondage sur 3 familles de GOGOTA (Préfecture de LOLA).

Famill: nom et âge du chef de famille

F: nombre d'épouses par tranches d'âge

E: nombre d'enfants par tranches d'âge

A: autres membres de la famille par tranches d'âge

D et (TD): âge des décédés et (total par tranche d'âge) au cours des 20 dernières années

Date des enquêtes: 6/06/92

Famil	TRAORE G 42a					SOUMMY K 50a					GONGA C G 48a					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89															1			1
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69																		
60-64																		
55-59																		
50-54									1	1								1
45-49							1		1			1	1	2				3
40-44			1	1														1
35-39										1				1				1
30-34										1	1			2				2
25-29	2			2			1		1			1	1	2				5
20-24		1		1							1		1					2
15-19		2		2							1	1	2					4
10-14		3		3														3
5-9		3		3							1		1					4
0-4		2		2					9						3			2
Total	2	11	1	14		2		1	3	9	3	5	3	11	4		28	28
Réfugiés:																		
Total:				14				3						11			28	28

Tableau 18: Sondage sur 3 familles de DOUSSOU I (Préfecture de LOLA).

(voir la légende du tableau 17)

Date des enquêtes: 4/05/92

Famille GONMOU S 38a GONMOU S 61a GONMOU G 39a															
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D
85-89															
80-84															
75-79															
70-74									1	1					1
65-69															
60-64									1	1			1	1	2
55-59															
50-54					1	1			1						1
45-49														1	1
40-44						1			1						1
35-39			1	1	1										1
30-34					1			1	1					1	2
25-29			1	1			1	1		2		2	4		6
20-24	2		1	3	1	1		1	2			1	1		5
15-19															
10-14												2	2		2
5-9		2		2			2	2			1		1		5
0-4		1	2	3	2		2	2	4		1		1	2	8
Total	2	3	5	10	6	3	5	5	13	2	2	2	6	10	4
Réfugiés:									6						6
Total:				10					19					10	39

Tableau 19: Sondage sur 3 familles de GBEKE (Préfecture de LOLA).
(voir la légende du tableau 17)

Date des enquêtes: 2/05/92

Famille MAMY P 54 NIAMY L T 62 GUEMY G 39															
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D
85-89															
80-84					1					1					2
75-79															
70-74															
65-69															
60-64			1	1				1	1					1	2
55-59															
50-54			1	1	1					1					1
45-49															
40-44	1			1		1			1						2
35-39	1		1	2							1	1			3
30-34															
25-29								1		1	2				2
20-24															
15-19						1		1							1
10-14		1		1		1	1	1		2	2	4			6
5-9						1	1	1					1		1
0-4						1	1	1	1	1	1	1	3		2
Total	2	1	3	6	2	1	4	1	6	4	1	3	4	8	5
Réfugiés:													12		12
Total:				6					6				20		32

Tableau 20: Sondage sur 3 familles de LATA (Préfecture de LOLA).
(voir la légende du tableau 17)

Date des enquêtes: 10/05/92

Famil	BAMBA T 45					TRAORE N 37					SOUNAGRO M 23						
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge TD	
85-89					2												2
80-84																	
75-79																	
70-74					1				1							2	
65-69					1								1	1		1	1
60-64								1	1							1	
55-59																	
50-54					1											1	
45-49			2	2												2	
40-44													1	1		1	
35-39			1	1	1			1	1							2	1
30-34	1			1												1	
25-29	1		1	2		1			1							3	
20-24		1		1	1	1		2	3		1		2	3		7	1
15-19		1	1	2	1		1		1				3	3		6	1
10-14			1	1			1	1	2							3	
5-9		2	3	5			2		2							7	
0-4			1	1			3	1	4	1		1		1	2	6	3
Total	2	4	10	16	8	2	7	6	15	2	1	1	7	9	2	40	12
Réfugiés:								7								7	
Total:				16				22					9			47	

Tableau 21: Sondage sur 3 familles de WEYAKORE (Préfecture de LOLA).
(voir la légende du tableau 17)

Date des enquêtes: 4/05/92

Famil	ZONMOU K J 42					BAMBA L 54					NINAMOU T 45						
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge TD	
85-89																	
80-84										1							1
75-79									1	1						1	
70-74					1												1
65-69			1	1						1						1	1
60-64																	
55-59																	
50-54								1	1							1	
45-49								1	1				1	1		2	
40-44			1	1				1	1				1	1		3	1
35-39	1			1				1	1							2	
30-34													1	1		1	
25-29										1	1		2			2	
20-24								1	1				1	1		2	
15-19		1		1				3	3							4	
10-14		2		2				4	4				1	1		7	
5-9		1		1				1	1				3	2	5	7	
0-4					2			2	2	2			3	3	4	5	8
Total	1	4	2	7	3	3	11	2	16	4	3	9	3	15	5	38	12
Réfugiés:																	
Total:				7				16					15			38	38

Tableau 22: Sondage sur 3 familles de ZON (Préfecture de LOLA).
(voir la légende du tableau 17)

Date des enquêtes: 20/05/92

Famil	KOUROUMA G 170 DORE S				54 CAMARA G 165							
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge TD	
85-89												
80-84												
75-79												
70-74												
65-69	1			1					1	1		2
60-64												
55-59												
50-54						1			1			1
45-49				2								2
40-44												
35-39				1								1
30-34										1		1
25-29	1		1			2	2					3
20-24	1		1			1	1					2
15-19				2			2					2
10-14												
5-9						2	2					2
0-4						2	2	1				2
Total	3	8		3	11	5	24	7	12	1	1	57
Réfugiés:												1
Total:				3					13			16

Tableau 23: Sondage sur 3 familles de ZOUGOTA (Préfecture de LOLA).
(voir la légende du tableau 17)

Date des enquêtes: 26/05/92

Famil	SAOKUMU M 52 KOUNG C.				49 TRAORE Gn 160							
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge TD	
85-89												
80-84												
75-79												
70-74												
65-69												
60-64												
55-59												
50-54												
45-49												
40-44												
35-39												
30-34	1			1								1
25-29					1			1	1			1
20-24	1		1									1
15-19	1		1			1		1				2
10-14	1		1			1		1				2
5-9	2		2									2
0-4	1		1					1				1
Total	1	6	29	36	11	1	2	6	11	2	3	69
Réfugiés:			2									4
Total:			38						12			73

Tableau 24: Sondage sur 3 familles de NZO.

Famil: nom et âge du chef de famille
 F: nombre d'épouses par tranches d'âge
 E: nombre d'enfants par tranches d'âge
 A: autres membres de la famille par tranches d'âge
 D et (TD): âge des décédés et (total par tranche d'âge) au cours des 20 dernières années

Date des enquêtes: 31/05/92

Famil	52 DOUNAMOU S					53 DOUNAMOU F					53 TRACRE Y M						
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge	
85-89																	
80-84																	
75-79																	
70-74					1												1
65-69					2												2
60-64						1			1	2					1		2
55-59	1		1	2													2
50-54																	
45-49																	
40-44																	
35-39		1		1									2	2			3
30-34		1		1						1		1	2	1			3
25-29	2	1	2	5			1	2	3				3	3			11
20-24		1	1	2				1	1	1			1	1			4
15-19		3	1	4			1		1	1		2	2	4			9
10-14		4		4				2	2			2		2			8
5-9		1		1	2			2	2			1	2	3			6
0-4		4		4	3			3	3			1	3	4			11
Total	3	16	5	24	8	1	2	11	14	2	1	6	14	21	2	59	59
Réfugiés:				1												1	1
Total:				25					14					21		60	60

Tableau 25: Sondage sur 3 familles de BOURATA (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 12/04/92

Famil	34 DOUNAMOU S					34 IROMOU M					37 MOMOU L						
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge	
85-89																	
80-84																	
75-79																	
70-74																	
65-69																	
60-64																	
55-59													1	1			1
50-54																	
45-49										1			1				1
40-44																	
35-39								1	1								1
30-34			1	1		1			1				1	1			3
25-29	1			1											2		1
20-24											1		1				1
15-19						1		1			1		1				2
10-14						1		1			1		1				2
5-9		1		1		2		2						2			3
0-4						2	1	3	1					3			3
Total	1	1	1	3		1	6	2	9	1	1	3	2	6	7	18	18
Réfugiés:																	
Total:				3				9					6			18	18

Tableau 26: Sondage sur 3 familles de DEKELEUMON (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 25/05/92

Famille	DOROMOU Y				45 TOURE S				49 CONDE T				58				Total par tranches d'âge	TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84			1	1													1	
75-79										1			1	1			1	1
70-74																		
65-69																		
60-64					1					1					1		3	
55-59											1		1	2			2	
50-54							1	1							1		1	1
45-49			2	2			1	1					1	1			4	
40-44						1		1		1				1			2	
35-39	1			1		1		1									2	
30-34											2			2			2	
25-29											2			2			2	
20-24		1		1			1	1				1	1				3	
15-19		1		1			1	1	1		1		1				3	1
10-14							2	2			4		4				6	
5-9			1	1			2	1	3	3	2		2	1			6	4
0-4		1		1			2	2	8	2		2					5	8
Total	1	3	4	8	1	2	8	3	13	14	2	13	4	19	3		40	40
Refugiés:																		
Total:				8					13					19			40	40

Tableau 27: Sondage sur 3 familles de DOROMOU (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 31/05/92

Famille	HABA N.				57 OLEMOU F				40 BILIVOGUI S				55				Total par tranches d'âge	TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69								1	1								1	
60-64																		
55-59			1	1								1	1				2	
50-54																		
45-49																		
40-44							1	1									1	
35-39			1	1													1	
30-34	1			1						1			1				2	
25-29															1			
20-24			1	1		1		1	2								3	1
15-19		2		2	1								1				2	2
10-14																		
5-9			1	1			1	1									2	
0-4			2	2	1		2	2									4	1
Total	1	2	6	9	2	1	3	3	7		1		1	2	2		18	4
Refugiés:																		
Total:				9				7					2				18	

Tableau 28: Sondage sur 3 familles de FOROMOTA (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 16/05/92

Famill	CHERIF S				68 MONDOU R				29 SOUQUOU L				35				Total par tranches d'âge	TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84										1			1	1				1 1
75-79																		
70-74										2								2
65-69			1	1						3								1 3
60-64																		
55-59								1	1	1			1	1				2 1
50-54										1								1
45-49										1								1
40-44										2			1	1				1 2
35-39										1			1	1				1 1
30-34										1								1
25-29	1	1		2		2		1	3		1		3	4				9
20-24								1	1	1	1		2	3	1			4 2
15-19	2	1	3		1			1	1				1	1				5 1
10-14	1		1				2	2	1				1	1				4 1
5-9	1		1	2			7	7	1		2		2					10 3
0-4			2	2	1		2	2	4	2		1		1	3			7 6
Total	1	5	4	10	3	3	2	14	19	19	2	3	11	16	4		45	95 26
Réfugiés:																		
Total:				10					19					16			45	45 1

Tableau 29: Sondage sur 3 familles de GAH (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 31/05/92

Famill	MOLOUMOU P				33 MOLOUMOU T				61 MOLOUMOU K				32				Total par tranches d'âge	TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69																		
60-64								1	1									1
55-59						1			1	1								1 1
50-54															1			1
45-49																		
40-44																		
35-39	1			1														1
30-34			1	1		1		1				2	2					4
25-29						1	1	2		1		1						3
20-24						4		4				2	2					6
15-19						1		1				2	2					3
10-14											1	1	2					2
5-9	1			1							2		2					3
0-4											1	3	4					4
Total	1	1	1	3		1	7	2	10	1	1	4	10	15	1		28	28 2
Réfugiés:																		
Total:				3				10					15				28	28 1

Tableau 30: Sondage sur 3 familles de GATA (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 20/05/92

Famili	DORE M	31	DOUNAMOU	34	GBAMOU S G	32	Total par tranches d'âge				TD					
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D						
85-89																
80-84																
75-79																
70-74																
65-69																
60-64										1						1
55-59																
50-54										1						1
45-49																
40-44											1	1	1			1
35-39	1			1												
30-34			1	1					1	1						1
25-29																3
20-24					1			1	2		1					3
15-19			1	1									1			1
10-14																
5-9																
0-4								2		2		1		1		3
Total	1		2	3		1	2	2	5	2	1	1	2	4	2	12
Réfugiés:													1			1
Total:			3					5					5			13

Tableau 31: Sondage sur 3 familles de GBAKORE (Sous-préfecture de NZD).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 25/05/92

Famili	MOMOU L					61 SAOUROMOU D 152					SAOUROMOU D 155									
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge T				
85-89																				
80-84																				
75-79																				
70-74																				
65-69																				
60-64				1	1													1		
55-59													1	1	1			1	1	
50-54	1			1					1	1								2		
45-49																				
40-44									1	1		1		1				2		
35-39		1		1														1		
30-34		1		1														1		
25-29		1	2	3														3		
20-24		1		1		1			1	2								3		
15-19		1		1							2			2				3		
10-14							1	2	3		1		1					4		
5-9			2	2			2	2	4									6		
0-4			2	2	2		1	1	2	3	1		1	2				5	7	
Total	1	5	7	13	2	1	4	8	13	3	1	4	1	6	3			32	32	
Refugiés:																				
Total:				13					13					6				32	32	

Tableau 32: Sondage sur 3 familles de GBANGOROSSOU (Sous-préfecture de NZD).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 31/05/92

Famil	SANGARE T 142					SOROMOU G 157					MOMOU K 160					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69																		
60-64														1	1			1
55-59																		1
50-54																		
45-49																		
40-44																		
35-39																		
30-34	1																	
25-29																		
20-24																		
15-19																		
10-14																		
5-9																		
0-4																		
Total	1	4	2	7	3	3	12	1	16		2	7	2	11	1		34	34
Réfugiés:																	5	5
Total:																	39	39

Tableau 33: Sondage sur 3 familles de GBE (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 26/05/92

Famil	SOROMOU P 31					ZOGBELEMOU 28					SAGROMOU L 45					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69																		
60-64																		
55-59																		
50-54																		
45-49																		
40-44																		
35-39																		
30-34																		
25-29	1																	
20-24																		
15-19																		
10-14																		
5-9																		
0-4																		
Total	1	3	2	6	3	2	4	2	8	2	1	7	4	12	1		26	26
Réfugiés:																		
Total:																	26	26

Tableau 34: Sondage sur 3 familles de GBIE (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 8/05/92

Famil	MANIGA S 48					DORE G 40					MOMOU Gn 32					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89				0					0					0				0 0
80-84				0					0					0				0 0
75-79				0					0	1				0				0 1
70-74			1	1					0					0				1 0
65-69			1	1					0	1			1	1				2 1
60-64				0					0					0				0 0
55-59				0				1	1					0				1 0
50-54				0					0					0				0 0
45-49			1	1				1	1				1	1				3 0
40-44			1	1				1	1					0				2 0
35-39				0					0					0				0 0
30-34				0		1			1		2		1	3				4 0
25-29			1	1	1	1			1		1			1				3 1
20-24	1		3	4				2	2				1	1				7 0
15-19			1	1	1		1	3	4			1		1				6 1
10-14		1		1			3	1	4			1		1				6 0
5-9		2	4	5			2	1	3			3		3				12 0
0-4			3	3	1		1	1	2	4		1		1	4			6 9
Total	1	3	15	20	3	2	7	11	20	6	3	5	4	13	4		53	53 19
Réfugiés:																	6	
Total:				20				20						19			59	

Tableau 35: Sondage sur 3 familles de GBLAEMOU I (Sous-préfecture de NZU).

Famil: nom et âge du chef de famille

F: nombre d'épouses par tranches d'âge

E: nombre d'enfants par tranches d'âge

A: autres membres de la famille par tranches d'âge

D et (TD): âge des décédés et (total par tranche d'âge) au cours des 20 dernières années

Date des enquêtes: 9/05/92

Famil	SOUMOU G 47					MANIGA M 50					NINAMOU L 41					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89				0					0					0				0 0
80-84				0					0					0				0 0
75-79				0					0					0				0 0
70-74				0					0					0				0 0
65-69				0					0				1	1				1 0
60-64				0					0					0				0 0
55-59				0					0					0				0 0
50-54				0				1	1					0				1 0
45-49			1	1					0					0	1			1 1
40-44	1			1		1			1				1	1	1			3 1
35-39				0					0		1			1				1 0
30-34				0					0	1			1	1				1 1
25-29				0			1		1				1	1				2 0
20-24		1		1			1		1	1			2	2				4 1
15-19		1		1			2		2				1	1				4 0
10-14		3		3			2		2					0				5 0
5-9		1		1			2		2				1	1				4 0
0-4		1	1	2	4		1		1	2		1	1	2				5 6
Total	1	7	2	10	4	1	9	1	11	4	1	1	9	11	2		32	32 10
Réfugiés:																	0	0
Total:				10					11					11			32	32

Tableau 36: Sondage sur 3 familles de GBLAEMOU II (Sous-préfecture de NZU).

(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 8/05/92

Famil	GBERELON C 40					GUEMY A 42					MANINGA S 34					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89				0						0					0		0	0
80-84				0						0					0		0	0
75-79				0						0					0		0	0
70-74				0						0					0	1	0	1
65-69				0						0					0		0	0
60-64				0	1			1	1				1	1			2	1
55-59				0	1				0					0			0	1
50-54				0					0					0			0	0
45-49				0					0					0			0	0
40-44			1	1				1	1	1				0			2	1
35-39	1			1					0					0			1	0
30-34				0		1			1				1	1			2	0
25-29				0					0					0			0	0
20-24				0				1	1		1			1			2	0
15-19		1		1					0					0			1	0
10-14				0		3		3			1			1			4	0
5-9		1		1				2	2		1			1			4	0
0-4				0				1	1		2			2	1		3	1
Total	1	2	1	4	2	1	3	6	10	1	1	4	2	7	2		21	5
Réfugiés:																	0	0
Total:				4				10						7			21	5

Tableau 37: Sondage sur 3 familles de GONOMANONTA (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 10/05/92

Famil	GBAMOU S 52					GBAMOU T 58					TRAORE K 62					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89				0						0					0		0	0
80-84				0						0					0		0	0
75-79				0						0					0		0	0
70-74				0						0					0		0	0
65-69				0						0					0		0	0
60-64				0						0			1	1			1	0
55-59				0				1	1					0			1	0
50-54			1	1					0		1			1			2	0
45-49				0					0					0			0	0
40-44	1			1		1			1					0			2	0
35-39				0					0	1				0			0	1
30-34				0					0					0			0	0
25-29				0					0	1				0			0	1
20-24		1		1					0	1				0			1	1
15-19				0		2		2						0			2	0
10-14		2		2		1		1						0			3	0
5-9		3		2					0					0			3	0
0-4				0					0					0			0	0
Total	1	6	1	8		1	3	1	5	3	1	4	7	12	6		25	3
Réfugiés:																	0	0
Total:				8				5						12			25	3

Tableau 38: Sondage sur 3 familles de GOUANNO (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 18/06/92

Famil	MONOU M					29 SAOROMOU					37 NINAMOU					50					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89				0					0					0					0			0	0
80-84				0					0					0					0			0	0
75-79				0					0					0					0			0	0
70-74				0					0					0					0			0	1
65-69			1	1					0					0					0			0	0
60-64				0	1				0					0					0			1	0
55-59			1	1					0					0					0			0	1
50-54				0	1				0					0					0			1	0
45-49				0					0					0					0			1	1
40-44				0					0		2		1	3					0			0	0
35-39				0				1	1				1	1					0			3	0
30-34				0					0					0					0			2	0
25-29	1		1	2		1			1					0					0			0	0
20-24	1			1					0	1			2	2					0			3	0
15-19				0					0				2	2					0			3	1
10-14				0					0	1			3	3					0			2	0
5-9				0		1			1				2	2					0			3	1
0-4		1		1	1				0				3	3					0			3	0
Total	2	1	3	6	3	2	0	1	3	2	2	8	7	17	1							26	6
Refugiés:																						0	
Total:				6					3				17									26	

Tableau 39: Sondage sur 3 familles de KEOULENTA (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 16/05/92

Famil	MAZAGABO					46 SOROMOU					42 KANMOU O					63					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89				0					0					0					0			0	0
80-84			1	1					0					0					0			1	0
75-79				0					0					0					0			0	0
70-74				0					0					0					0			0	0
65-69				0					0					0					0			0	0
60-64				0	2				0		2		1	3					0			3	2
55-59				0					0					0					0			0	0
50-54				0				1	1					0					0			1	0
45-49			2	2					0		1		1						0			3	0
40-44				0				1	1					0					0			1	0
35-39	1		2	3		1			1		1		1						0			5	0
30-34	1			1		1			1					0					0			2	0
25-29			1	1					0		1	1	1	3					0			4	0
20-24				0					0				1	1					0			1	0
15-19		1	1	2					0				2	2					0			4	0
10-14		1	3	4		5	1	6	1					0					0			10	1
5-9		2	1	3		5		5			3	1	4						0			12	0
0-4		2	1	3	1	1		1	5			1	1	2					0			5	8
Total	2	6	12	20	3	2	11	3	16	8	5	6	5	16	2							52	52
Refugiés:																						0	0
Total:				20					16				16									52	52

Tableau 40: Sondage sur 3 familles de PORA (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 15/05/92

Famili	MOMOU T M 68					MOMOU S 66					SOUMADRO K 65						
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge TD	
85-89																	
80-84																	
75-79																	
70-74																	
65-69																	
60-64																	
55-59																	
50-54																	
45-49																	
40-44																	
35-39																	
30-34																	
25-29																	
20-24																	
15-19																	
10-14																	
5-9																	
0-4																	
Total	2	9	21	32	23	1	10	6	17	4	3	14	1	18	12	67	67
Réfugiés:																	
Total:				32					17					18		67	67

Tableau 41: Sondage sur 3 familles de ZOUGOUTA (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 19/06/92

Famili	CAMARA M 32					ZOUKOUTAMOU 53					CAMARA P 43						
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge TD	
85-89																	
80-84																	
75-79																	
70-74					1							1	1			1	1
65-69																	
60-64										1					1		2
55-59			1	1						1						1	1
50-54								1	1							1	
45-49										1					1		2
40-44						1			1			1	1			2	
35-39						1			1			1	1			2	
30-34			1	1												1	
25-29	1			1		1		1	1	1	1	1	2			4	1
20-24							1		1	2		1		1	1	2	3
15-19							1		1							1	
10-14		1		1			2		2							3	
5-9		2		2			3		3	1		1		1		6	1
0-4		1		1			2	1	3	1		1	1	1		5	2
Total	1	4	2	7	1	3	9	2	14	8	1	2	5	8	4	29	29 13
Réfugiés:																	
Total:				7					14					8		29	29

Tableau 42: Sondage sur 3 familles de ZOUGUEPO (Sous-préfecture de NZO).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 28/03/92

Famili	NANAMOU S 156					GOMMOU R 40					DEAMOU T 41					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89									1	1								1
80-84																		
75-79																		
70-74					2													2
65-69			1	1				1	1				1	1			3	
60-64	1			1				1	1	2							2	2
55-59	1			1													1	
50-54								1	1								1	
45-49					1					1			1	1			1	2
40-44								1	1				1	1			2	
35-39		1		1		2		1	3		1			1			5	
30-34	1	1		2				1	1								3	
25-29								1	1		2			2			3	
20-24																		
15-19		2		2							1		1				3	
10-14		1		1			3	1	4								5	
5-9		1		1			1	3	4		1	2	3				8	
0-4		2	1	3			3	3	4		1	1	1	1			7	5
Total	3	8	2	13	3	2	7	12	21	7	3	3	5	11	1		45	11
Réfugiés:																		
Total:				13				21					11				45	45

Tableau 44: Sondage sur 3 familles de BOUZOUTA (Sous-préfecture de TOUNKARATA).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 14/03/92

Famili	CONDÉ M 159					SANGARE L 66					TRAORE OI 149					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69								1	1								1	
60-64															1		1	
55-59			1	1													1	
50-54			1	1									1	1			2	
45-49						1		1					1	1			2	
40-44	1			1	1					1				1			2	1
35-39		1		1						2			2				3	
30-34		2		2			1	1		1			1	1			4	1
25-29		1		1	1		1	1									2	1
20-24		2		2		1	2	3		1	1		2				7	
15-19		2		2						2			2				4	
10-14		1	1	2					1								2	1
5-9		2		2						1	1	2					4	
0-4					3				4		1	1	2				2	7
Total	1	11	3	15	5	2	4	1	7	5	2	8	4	14	2		36	12
Réfugiés:													4				4	
Total:				15				7					18				40	40

Tableau 43: Sondage sur 3 familles de TOUNKARATA:

Famili: nom et âge du chef de famille

F: nombre d'épouses par tranches d'âge

E: nombre d'enfants par tranches d'âge

A: autres membres de la famille par tranches d'âge

D et (TD): âge des décédés et (total par tranche d'âge) au cours des 20 dernières années

Date des enquêtes: 22/03/92

Fam11	SABROMOU B 40					SABROMOU M 46					NANAMOU L 62					Total par tranches d'âge		10
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84															1			1
75-79																		
70-74																		
65-69																		
60-64					1								1	1			1	1
55-59										1			1	1			1	
50-54																		
45-49								1	1								1	
40-44			1	1		1			1								2	
35-39			1	1						1			1				2	
30-34	2			2													2	
25-29	1			1													1	
20-24																		
15-19																		
10-14		3		3													3	
5-9		3	1	4			1		1		2		2				7	
0-4					2				1		2		2	1			2	4
Total	3	6	3	12	3	1	1	1	3	1	2	4	1	7	2		22	22
Refugiés:																		
Total:				12					3					7			22	22

Tableau 45: Sondage sur 3 familles de DIRITA (Sous-préfecture de TOUNKARATA).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 16/03/92

Fam11	IROMOU L 34					GBAMOU N 42					DIOHANDE S 62					Total par tranches d'âge		10
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74								1	1								1	
65-69										1								1
60-64					1							1	1				1	1
55-59																		
50-54																		
45-49										1			1				1	
40-44					1			1	1		1		1				2	1
35-39						1		1	1								1	1
30-34			1	1						1			1				2	
25-29			1	1		1		1									2	
20-24	1		1	2							1		1				3	
15-19						1		1	1		2		2				3	1
10-14									1		3		3				3	1
5-9		1		1			2	2			2		2				5	
0-4		1		1	1		1	1	1		2		2	2			4	4
Total	1	2	3	6	3	2	4	2	8	5	3	10	1	14	2		28	28
Refugiés:																		
Total:				6					8					14			28	28

Tableau 46: Sondage sur 3 familles de GBAN (Sous-préfecture de TOUNKARATA).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 22/03/92

Famil	NANAMOU S 49					SADROMOU G 160					HANAMOU G 60						
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge	TD
85-89																	
80-84																	
75-79																	
70-74																	
65-69					2												2
60-64								1	1				1	1			2
55-59																	
50-54						1			1		1			1			2
45-49			1	1													1
40-44	1		2	3													3
35-39			5	5		1	1		2								7
30-34			4	4							1			1			5
25-29							2		2								2
20-24			2	2	1		2		2		1			1			5
15-19		1	1	2			1		1						2		3
10-14		1	5	6	1		1		1								7
5-9		1	4	5	3		1		1								7
0-4			6	6	1					8		1		1			7
Total	1	3	30	34	8	2	8	1	11	8	2	3	1	6	2	51	18
Refugiés:																	
Total:			34						11					6		51	

Tableau 47: Sondage sur 3 familles de GBEKE (Sous-préfecture de TOUNKARATA).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 8/03/92

Famil	SANGARE F 157					DIAMOU G 29					TRAORE S 63						
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	Total par tranches d'âge	TD
85-89																	
80-84																	
75-79																	
70-74																	
65-69																	
60-64					1									1	1		1
55-59			1	1													1
50-54			1	1				2	1					1			2
45-49	1			1													1
40-44									1					1			1
35-39		1	1	2				1	1	2							3
30-34		1	1	2				1	1					1	1		3
25-29	1	1	1	3		1		1	2		2	2	4	3			9
20-24		2		2				2	2	1	3	1	4				8
15-19		1	1	2							1		1	1			3
10-14		2	1	3							1		1	1			4
5-9		3		3			1		1		3		3	5			7
0-4		2		2	3				3		2		2	1			4
Total	2	12	7	22	4	1	1	4	6	9	3	12	4	19	12	47	25
Refugiés:			4										1			5	5
Total:			26					6					20			52	52

Tableau 48: Sondage sur 3 familles de GUETA (Sous-préfecture de TOUNKARATA).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 12/04/92

Famille DOUMBOUTA 49																	Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D				
85-89															1			1	
80-84																			
75-79																			
70-74					1					1								2	
65-69																			
60-64								1	1				1	1				2	
55-59																			
50-54								1	1									1	
45-49			1	1				1	1									2	
40-44								1	1				1	1				2	
35-39						1			1		1			1				2	
30-34																			
25-29	1			1														1	
20-24																			
15-19		1		1			2		2									3	
10-14	1	1	2	4			1		1			2		2				7	
5-9		1		1			2		2			2	1	3				6	
0-4		2		2	1		1		1			1		1	1			4	
Total	2	5	3	10	2	1	6	4	11	1	1	5	3	9	2		30	30	5
Refugiés:									1								1	1	
Total:				10					12					9			31	31	

Tableau 49: Sondage sur 3 familles de IRO (Sous-préfecture de TOUNKARATA).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 27/04/92

Famille	GUEROU K 31					NANAMOU S 32					NANAMOU M 160					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79					1													1
70-74																		
65-69																		
60-64													1	1				1
55-59																		
50-54			1	1														1
45-49										1								1
40-44											1			1				1
35-39			1	1				1	1	1								2
30-34	1		1	2				1	1		1			1				4
25-29						2				2								2
20-24																		
15-19		1		1														1
10-14		2		2														2
5-9		1		1														1
0-4		2		2	2		3		3	1								5
Total:	1	6	3	10	3	2	3	2	7	9	2	10	2	14	17		31	31
Réfugiés:																		
Total:				10					7					14			31	31

Tableau 50: Sondage sur 3 familles de KETA (Sous-préfecture de TOUNKARATA).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 37/03/92

Famili	IROMOU Gu 150					IROMOU Gn 165					IROMOU GB 145					Total par tranches d'âge TD	
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D		
85-89																	1
80-84																	
75-79																	
70-74																	
65-69																	1
60-64					1										1		2
55-59																	
50-54			1	1		2			2								3
45-49												1	1				1
40-44	1		1	2	1	2			2		1		1				5
35-39							1		1			1	1				2
30-34	1			1			3		3			2	2				6
25-29	1	1		2		1			1								3
20-24							3		3								3
15-19		2	2	4			4		4		3	1	4				12
10-14		1	2	3			3		3		1		1				7
5-9		4	2	6			3		3	2							9
0-4		1	1	2	2					1	1	1	2	4			4
Total	3	9	9	21	4	5	17	1	23	4	1	5	6	12	5	56	56
Réfugiés:																	
Total:				21					23					12		56	

Tableau 51: Sondage sur 3 familles de KOGOTA (Sous-préfecture de TOUNKARATA).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 8/03/92

Famili	SAOROMOU K 45					SAOROMOU G 39					NANAMOU K 74					Total par tranches d'âge TD	
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D		
85-89																	
80-84																	
75-79																	
70-74												1	1				1
65-69																	
60-64																	
55-59																	
50-54					1						1			1			1
45-49			1	1	1												1
40-44																	1
35-39					1				1				1				2
30-34	2			2		1			1								3
25-29											1	2		3			3
20-24						1			1								1
15-19						1			1		2		2				3
10-14		1		1			1		1		1		1				3
5-9		2		2							2		2				4
0-4										5				3			8
Total	2	3	1	6	3	3	1	2	6	5	3	7	1	11	3	23	23
Réfugiés:																	
Total:				6					6					11		23	

Tableau 52: Sondage sur 3 familles de KPINITA (Sous-préfecture de TOUNKARATA).
(voir la légende du tableau 1)

Date des enquêtes: 8/03/92

Famil	NEITA M 157					SIDY A 150										Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69																		
60-64																		1
55-59			1	1					1	1								1
50-54																		
45-49	1			1														1
40-44						1			1	2								2
35-39	1			1		2				2								3
30-34									1	1								1
25-29																		
20-24						2			2									2
15-19						3			3	2								3
10-14						1			1	2								2
5-9		1		1						1								1
0-4		1		1	3					5								8
Total	2	2	1	5	3	3	6	3	12	10							17	17
Refugiés:																		
Total:				5					12								17	17

Tableau 53: Sondage sur 3 familles de GETA (Sous-préfecture de TOUNKARATA).

Famil: nom et âge du chef de famille

F: nombre d'épouses par tranches d'âge

E: nombre d'enfants par tranches d'âge

A: autres membres de la famille par tranches d'âge

D et (TD): âge des décédés et (total par tranche d'âge) au cours des 20 dernières années

Date des enquêtes: 9/04/92

Famil	IKOMOU K 152					CONDE L 156					SONLO S 30					Total par tranches d'âge		TD
	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D	F	E	A	T	D			
85-89																		
80-84																		
75-79																		
70-74																		
65-69																		
60-64																		
55-59																		1
50-54			1	1														1
45-49																		
40-44			1	1														1
35-39	1			1														1
30-34	1		3	4	1						1	1						5
25-29		1	1	2		1			1		2			2				5
20-24							1		1		1			1				2
15-19		3	1	4							3			3				7
10-14		2	3	5							1			1				6
5-9		2		2			3		3		4			4				9
0-4						1		1			3		3	3				4
Total	2	8	10	20	1	1	5	1	7		3	11	1	15	3		42	42
Refugiés:																		
Total:				20					7					15			42	42

Tableau 54: Sondage sur 3 familles de ZAKATA (Sous-préfecture de TOUNKARATA).

(voir la légende du tableau 53)

PYRAMIDES DES AGES (recensement de 91 corrigé en juin 92) pour:

- Iro (district),
- Zouguéta (district),
- Bossou (village),
- Gama-Béréma (village),
- Piné (village),
- Gbéké (village),
- Wéyakoré (village),
- Zon (district),
- Nzo (village),
- Gaah (district),
- Doromou (village),
- Tounkarata (district),
- Bouzouta (district),
- Kpinita (district).

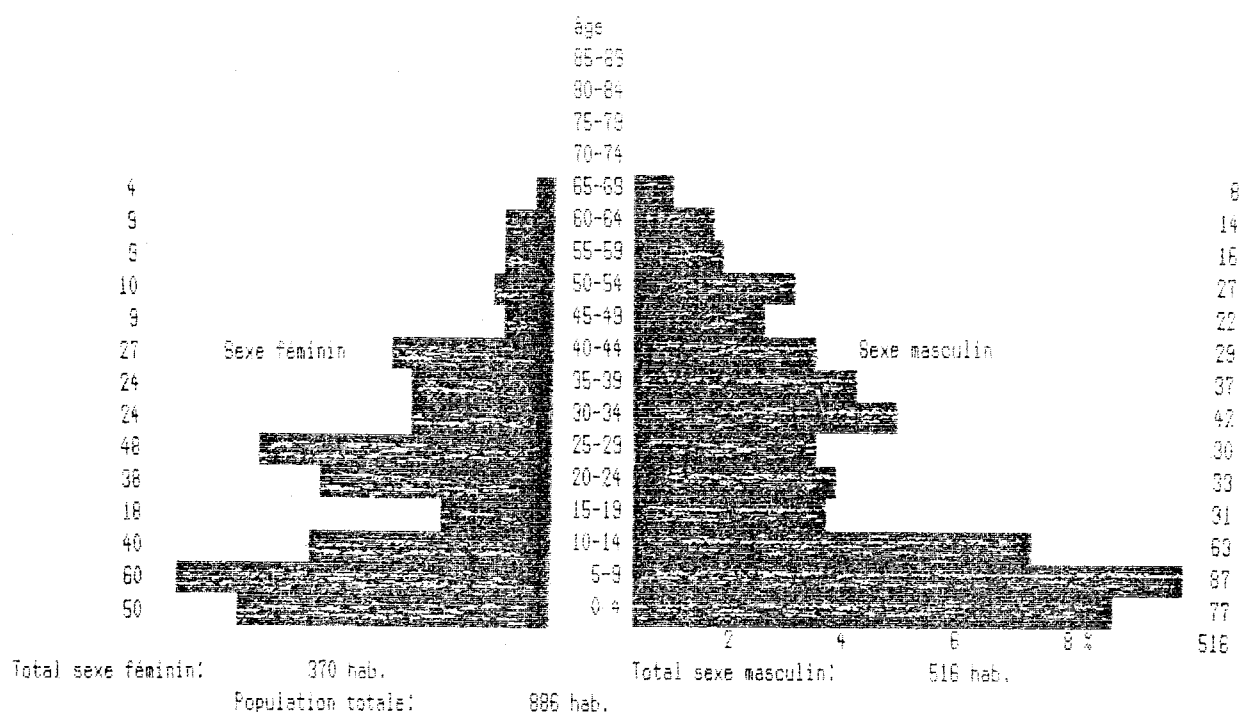


Figure 1: Pyramide des âges de la population du district de IRO en juillet 92.

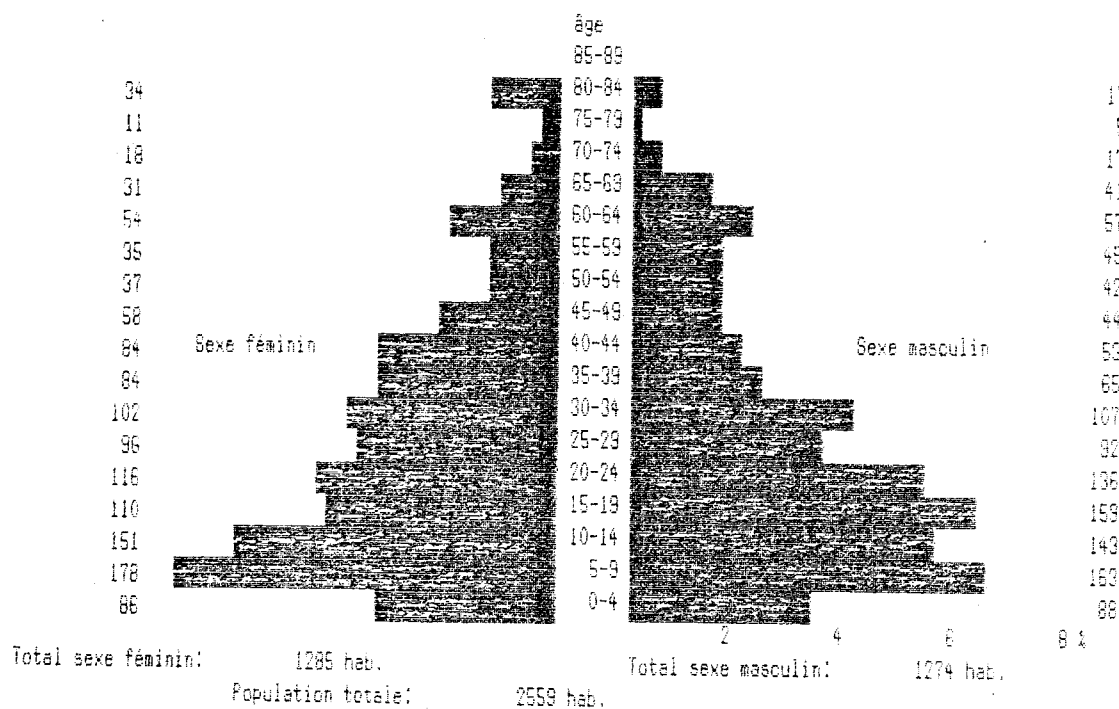


Figure 2: Pyramide des âges de la population du district de ZOUGUETA en juillet 92.

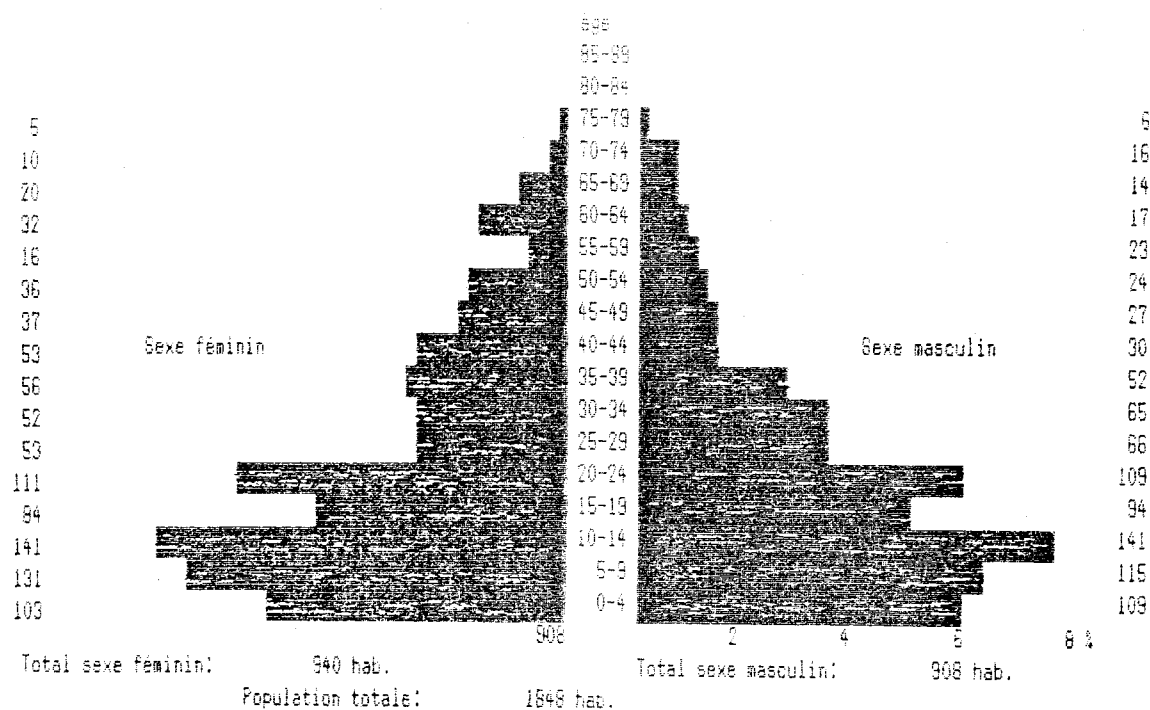


Figure 3: Pyramide des âges de la population de Bossou en juillet 92.

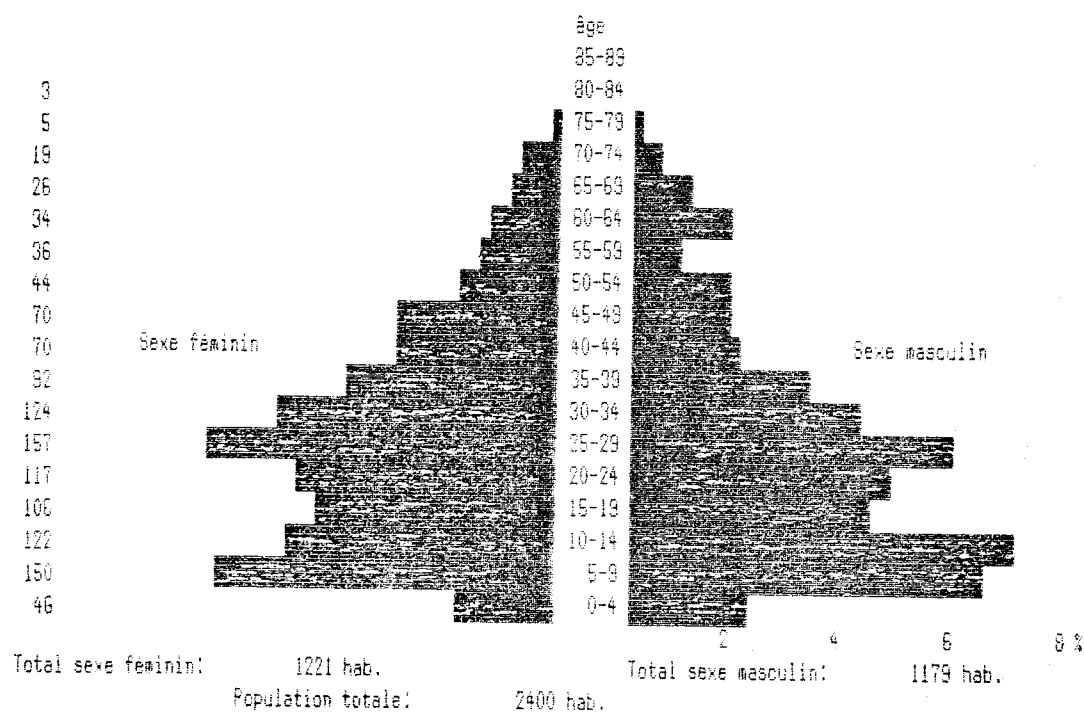


Figure 4: Pyramide des âges de la population de GAMA-BEREMA en juillet 92.

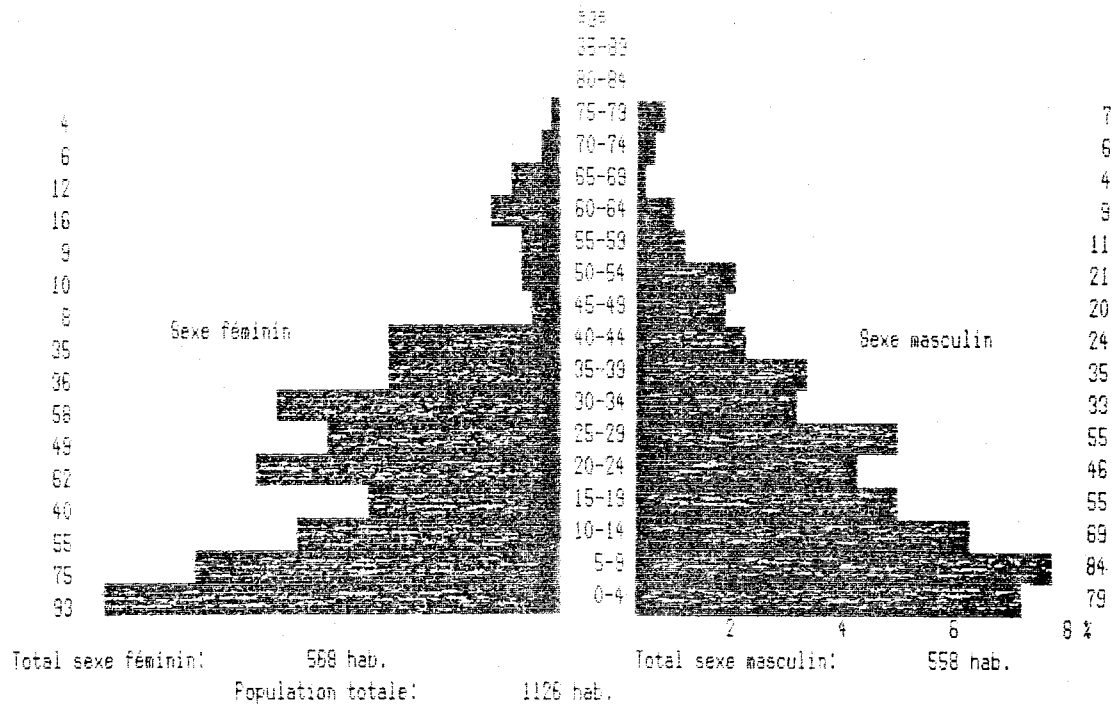


Figure 5: Pyramide des âges de la population de PINE centre en juillet 92.

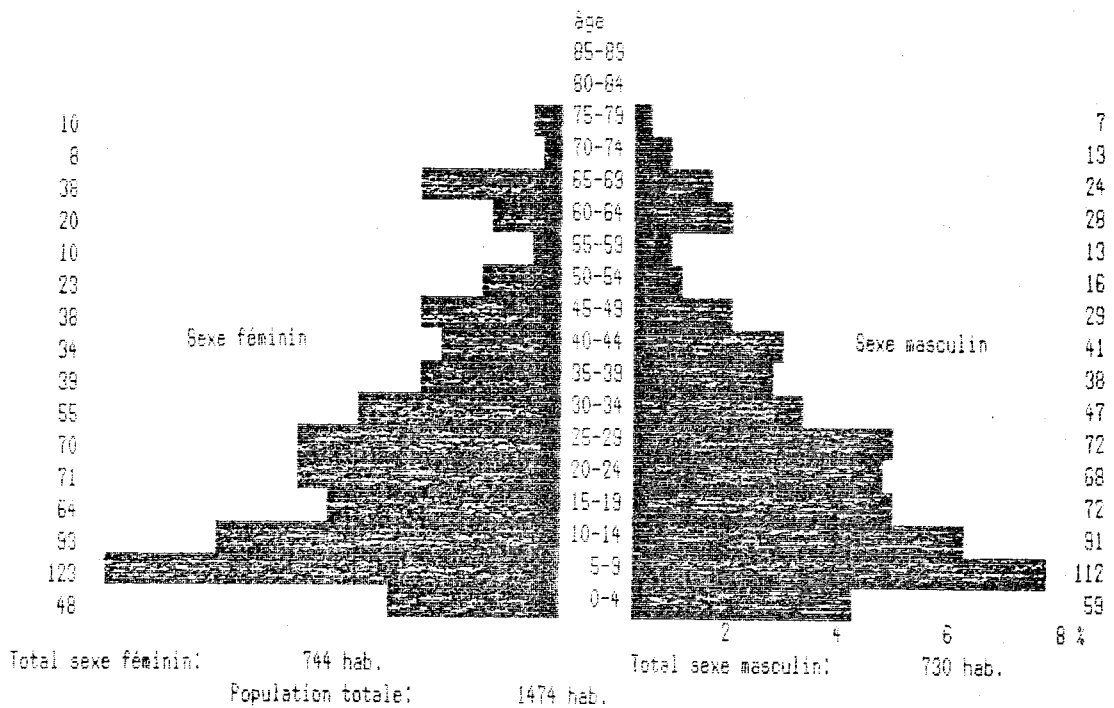


Figure 6: Pyramide des âges de la population de G8ENE en juillet 92.

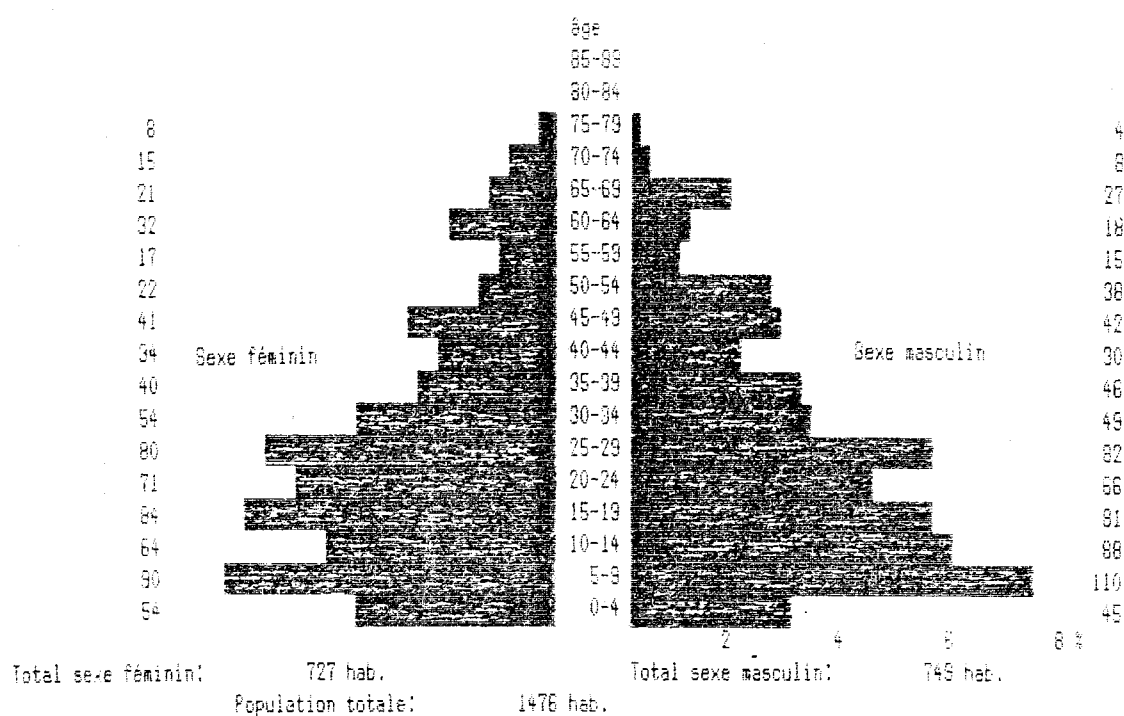


Figure 7: Pyramide des âges de la population de WEYAKORE en juillet 92.

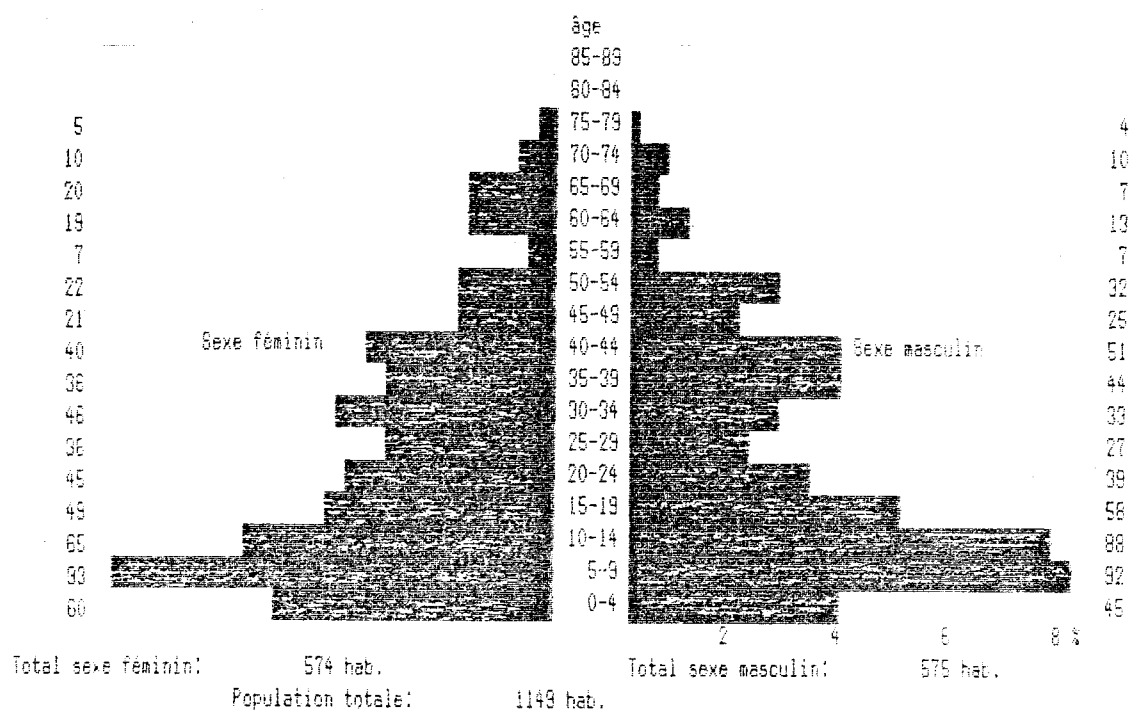


Figure 8: Pyramide des âges de la population du district de ZON en juillet 92.

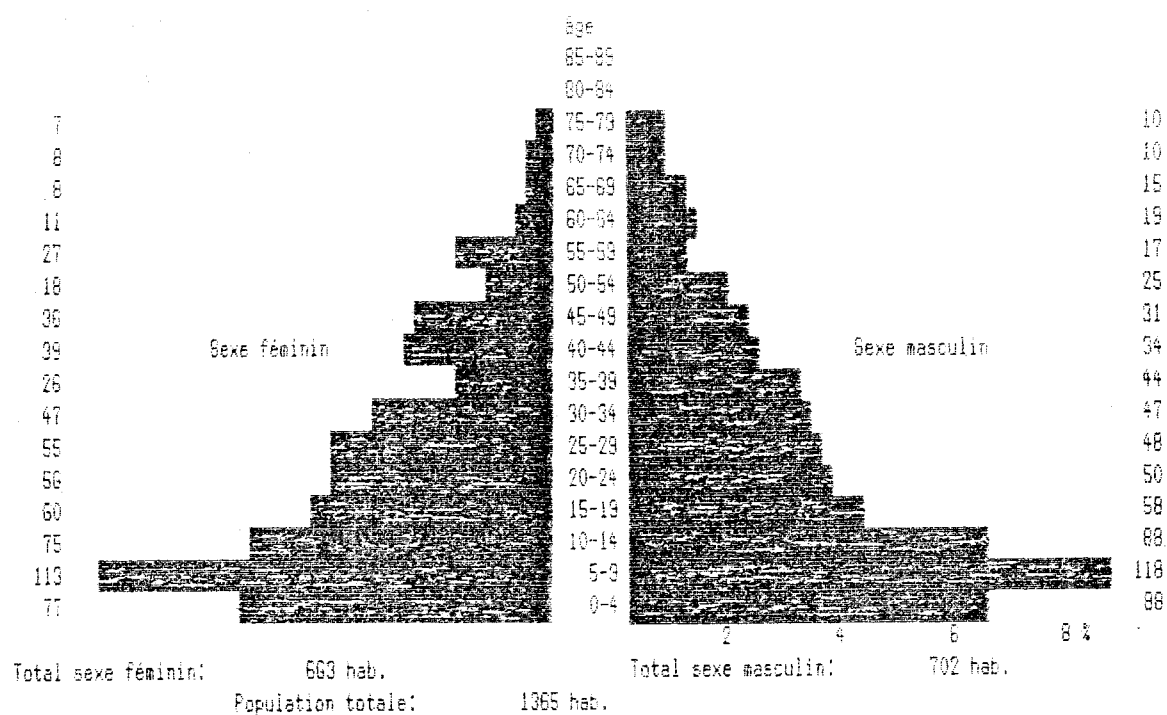


Figure 9: Pyramide des âges de la population de NZD centre en juillet 92.

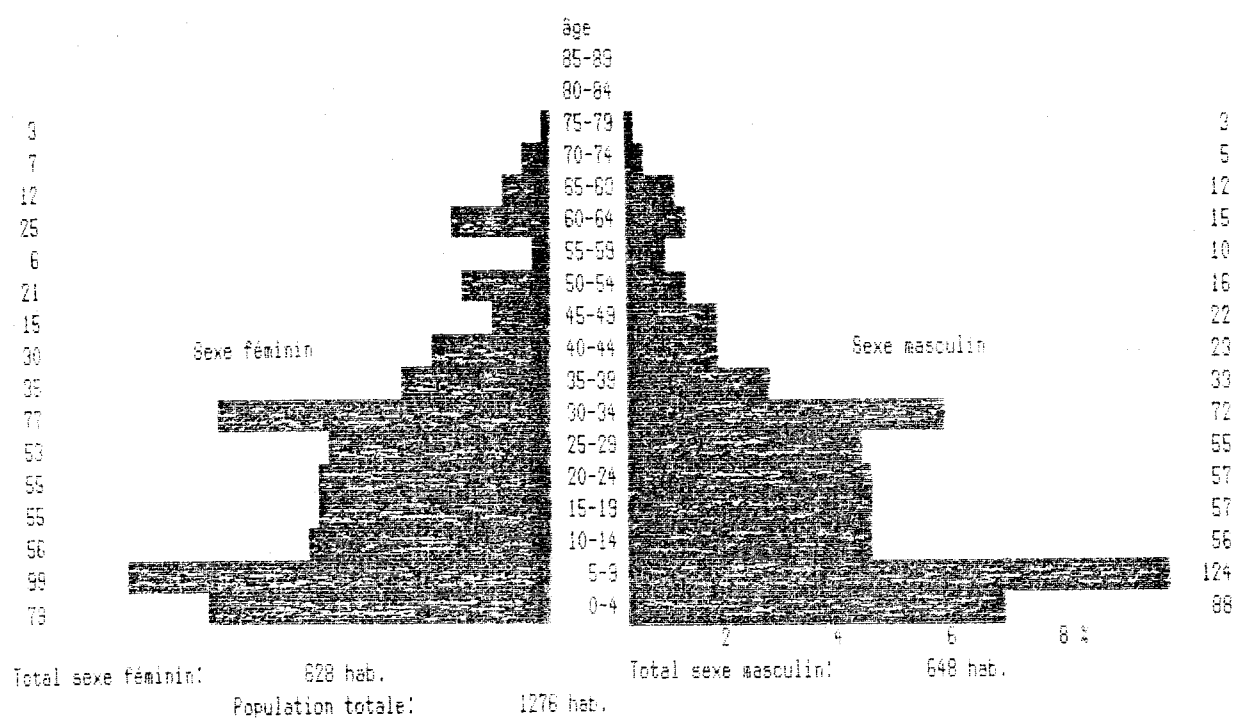


Figure 10: Pyramide des âges de la population du district de GAAM en juillet 92.

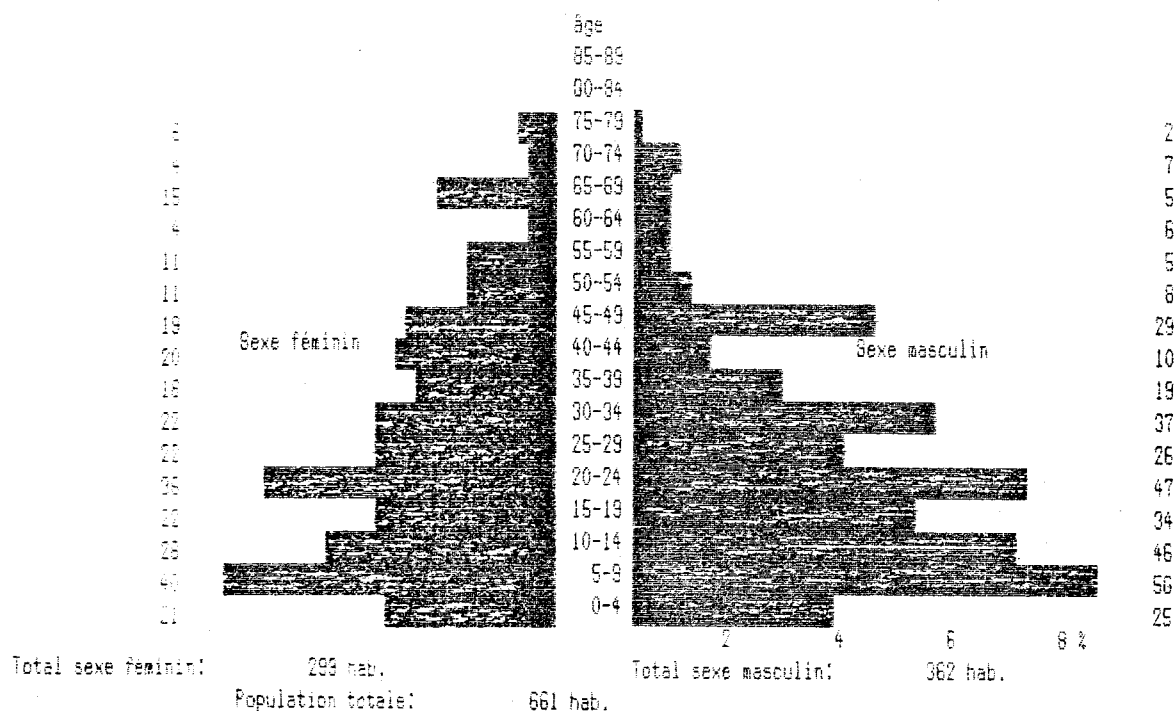


Figure 11: Pyramide des âges de la population de DOROMOU centre en juillet 92.

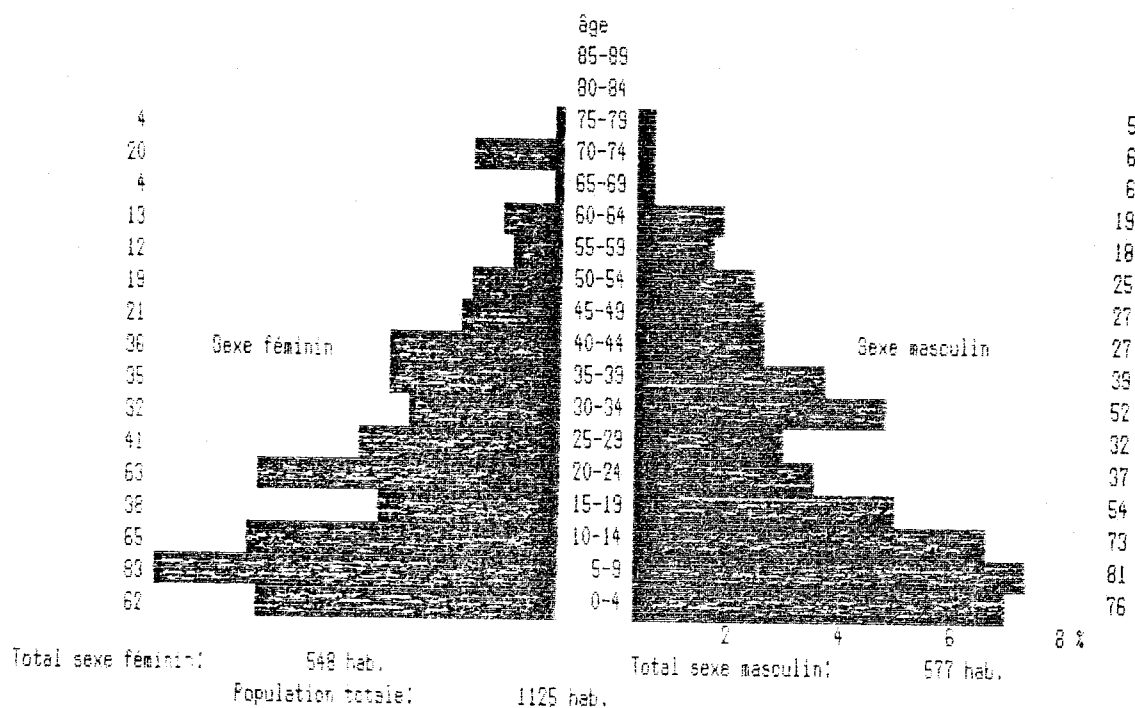


Figure 12: Pyramide des âges de la population du district de TOUNKARATA en juillet 92.

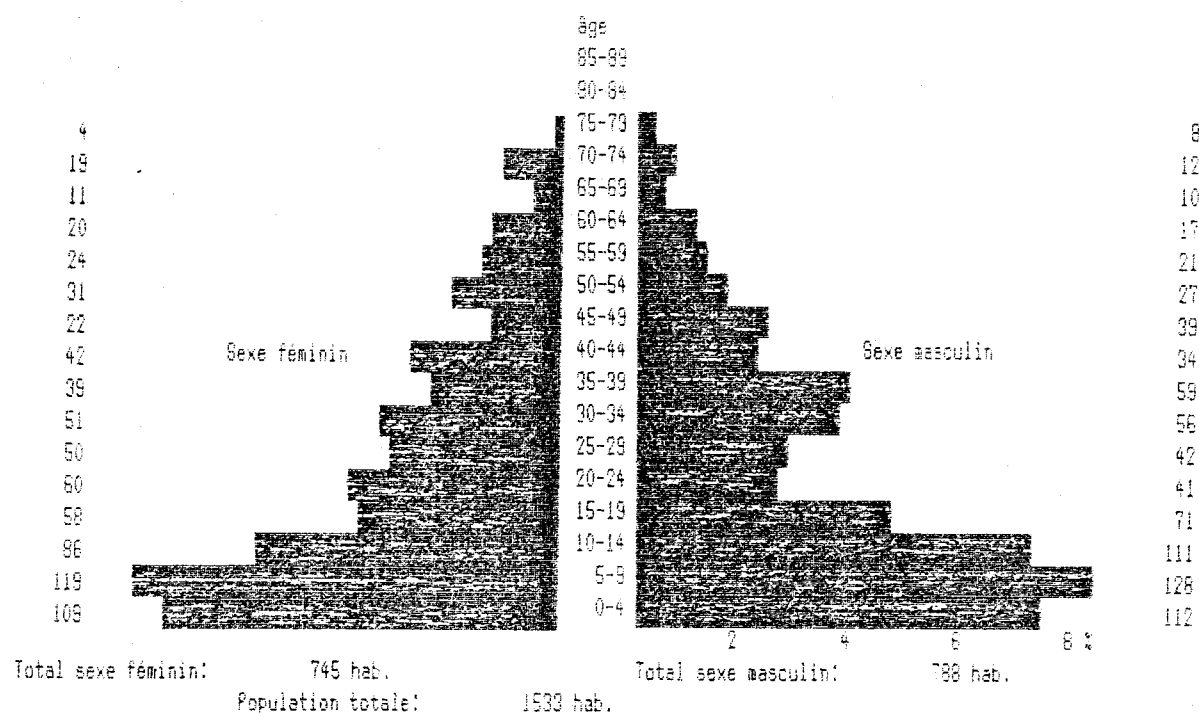


Figure 13: Pyramide des âges de la population du district de BOUZOUTA en juillet 92.

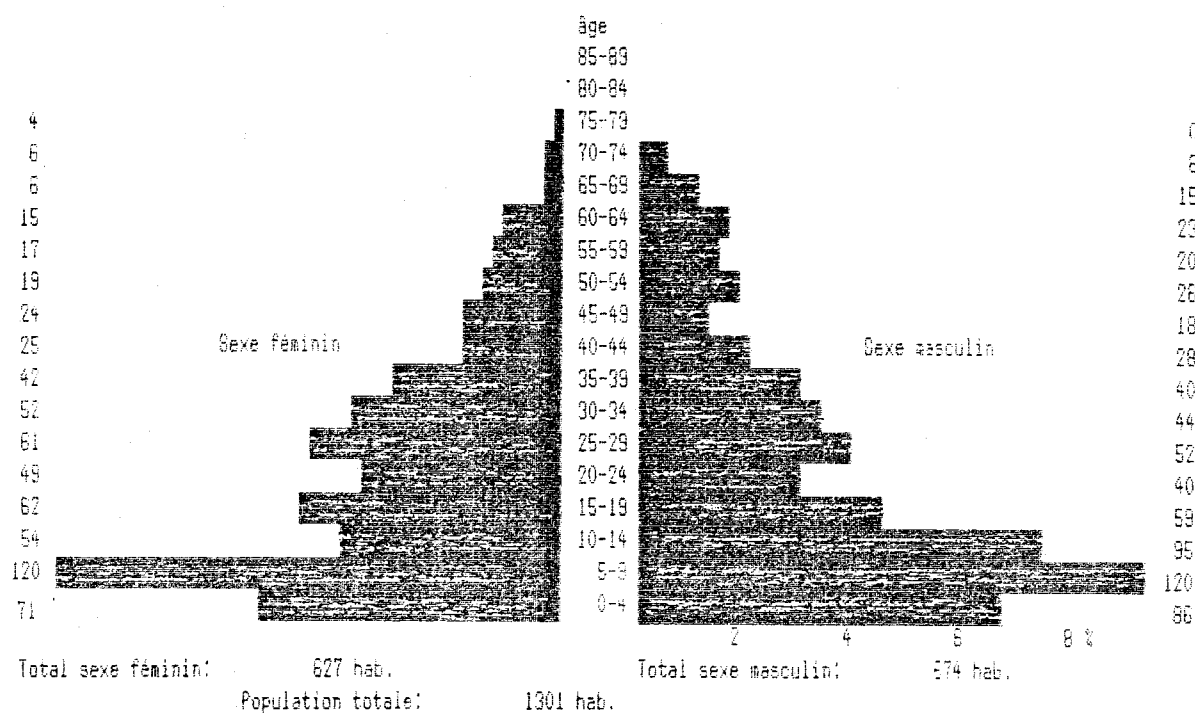


Figure 14: Pyramide des âges de la population du district de KPINITA en juillet 92.

ANNEXE III:

Liste des fonctionnaires affectés dans la préfecture de Lola et les sous-préfectures de Bossou, Gama-Béréma, Nzo et Tounkarata.

1. PREFECTURE DE LOLA:

Préfet: Fassa DIALLO, chef de bataillon.

Sécretaire général "administration et finances": Amara Lamine SOUMAH.

Secrétaire général "collectivités décentralisées": Gonona SOUWLA GBLALO.

1.1. Service préfectoral de développement:

1.1.1. Plan et statistique:

Fassou CAMARA, administrateur civil, chef de section.

1.1.2. Développement associatif et micro-projets:

Bernard MARA, ingénieur agronome, chef de section.

1.1.3. Projet en activité dans la préfecture:

RC2: Ibrahima Adrien SOW, agronome, chef de section.

PNVA: Charles François HABA, ingénieur agronome, chef de section.

PNIR: Loua Marcel, ingénieur aménagiste, chef de section.

1.2. Direction urbanisme et habitat, transport et travaux publics, mines et carrières: Mamy CE, ingénieur des mines.

1.2.1. Section construction et habitat:

Maury GUILAVOGUI, ingénieur de bâtiment, chef de section.

Lancel CAMARA, aide ingénieur de bâtiment.

Mohamed Lamine SOUMAH, agent technique sup. de bât.

Vogbo MALOMOU, agent technique.

1.2.2. Section travaux publics et transport.

Pévé GROVOGUI, ingénieur ponts et chaussée, chef de section.

Balla BAMBA, agent technique.

Namina CAMARA, agent technique.

Pépé KPOGHOMOU, comptable.

Souleymane TOGBA, ouvrier.

1.2.3. Section mines et carrières:

Karim BANGOURA, aide ingénieur mines, chef de section.

Pascal Bara PIVI, ingénieur des mines.

1.2.4. Section urbanisme et habitat:

Niankoye CAMARA, ingénieur aménagiste, chef de section.

Emile SOUMAORO, aide ingénieur topographe.

Emile Nlanga KOUROUMA, aide-ingénieur topographe.

Lucien DOUAMOU, comptable.

Eugène Cécé KOUROUMA, aide topographe.

1.3. Direction développement rural et environnement:

Directeur: Yacouba CONDE, ingénieur agronome.

1.3.1. Section environnement:

Robert Jogo GBAMOU, ingénieur agronome, chef de section.

Michel Gbégbé KOULEMOU, CTA.

Abou DOUMBOUYA, CTA.

Fassou KPOULEMOU.

1.3.2. Section forêt et chasse:

Lamah ZAORO, ingénieur eau et forêt, chef de section.

Lamah KOKOLY, ingénieur agronome, chef de section/intérim.

Pivi ZAORO, ingénieur agronome.

Simon Pierre KOUROUMA, ingénieur agronome.

Lansana I CAMARA, ingénieur aménagement.

Gononan Fanhan NANAMOU, aide ingénieur eau et forêt.

Moussa KOLIE, CT eau et forêt.

Fangana DORE, ingénieur agronome, commune urbaine.

Mouguelo DORE, CTA, c. u.

Pépé MAHOMOU, aide ingénieur agronome.

Marcel ONIVOGUI, étud. diplom.

Pépé DELAMOU, aide technique eau et forêt.

Mory KOUROUMA, aide technique eau et forêt.

Aboubacar II DIALLO, aide technique eau et forêt.

1.3.3. Section de l'agriculture:

Sanoh BASSABATY, ingénieur agronome.

Pépé II SAKOUVOGUI, i. agro.

Cécé KONOMOU, i. agro.

Souleymane TRAORE, i. agro.

Gopou TRAORE, i. agro.

Dédéwé KOMAN, i. agro.

Mohamed BAMBA, aide i. agro.

Kamba CAMARA, aide i. agro.

Lanciné CAMARA, aide i. agro.

Zokoya LAOULOMOU, aide i. agro.

1.3.4. Section contrôle du conditionnement:

Sory MARA, ingénieur agronome, chef de section.

Raymond Tokolé LAMAH, ingénieur génétique.

Cécé III HABA, ingénieur agronome,

Siriman CAMARA, i. agro.

Abdoulaye KEITA, i. agro.

Théodore BAMBILY, i. agro.

Moustapha DARABA, i. agro.

N'Farama CONDE, agent tech. agro.

Cheick Mady KABA, " " "

Ibrahima SYLLA, " " "

1.3.5. Section du génie rural:

Marcel LOUA, ingénieur aménagiste, chef de section.

Cé Yébéa SIMMY, " " "

Kéoula SOUMAORO, " " "

Maria ma CAMARA, aide ing. aménag.

Koïkoï GUILAVOGUI, ingénieur aménagiste.

Roger DOUNA, " " "

Siba KOIVOGUI, aide ing. topographe.

1.3.6. Section de l'élevage:

Martin KOLIE, ingénieur zootechnicien, chef de section.

Zézé ONIVOGUI, " " "

Niankoye SEBELAMOU, " " "

Michel FANGAMOU, " " "

Pierrette YAWTO, " " "

Nestor KOUNDOUNO, c. t. e.

2. SOUS-PREFECTURE DE BOSSOU:

Sous-préfet: Togba BAMBA, instituteur.

Sous-préfet adjt: Adama KEITA, administrateur civil.

CRD: Président: Vacina TRAORE, instituteur.

Vice-président: Fromou KOIBA.

2.1. Secteur agricole:

Gonona Patrice DORE, chef de secteur.

Sékou MAKOURA, c. t. agro.

Cécé MONEMOU, " .

Koly Soua KOUROUMA, " .

2.2. Secteur forêt et chasse:

Fodé OULARE, aide ing. forestier, chef de secteur.

Jonas GNAN, a. t. a.

Mody Sory DIALLO, agent

Massadouno DORE, agent

Boubakar SOW, agent

2.3. Secteur de la santé:

Alphonse Gbalily DORE, infirmier d'état.

2.4. Secteur de l'élevage:

Aguibou Moussa CAMARA, moniteur, Chef de secteur.

2.5. Secteur de l'éducation:

David Massa KOUROUMA, dir. pédago. s-p.

3. SOUS-PREFECTURE DE GAMA-BEREMA:

Sous-préfet: Touaro OOU.

CRD: Président: Kpana BAMABA, cultivateur.

SG: Pépé GBAMOU, ing. hydro.

3.1. Secteur agricole:

Balla BEAVOGUI, ing. agro.

Gono DORE, c. t. a.

Gata SOUROU, c. t. a.

3.2. projets:

PNVA: Cécé KOLIE, a. t. agro.

Marcel KOLIE, a. t. agro.

3.3. Secteur forêt et chasse:

Yaya KEITA, c. t. agro., chef de secteur.

Niankoye SIGBILIMAMOU, c. t. agro.

3.4. Secteur de l'élevage:

Sinépolo GOUMOU, Ing. zootchni., chef de secteur.

3.5. Secteur de la santé:

Jean Mognokoye GUILAVOGUI, chef de centre santé.

3.6. Secteur de l'éducation:

Urbain KINOMY, dir. pédago. s-p.

4. SOUS-PREFECTURE DE NZO:

Sous-préfet: Abdoulaye TOURE, administrateur civil.

4.1. Secteur agricole:

Jacques GBAMY, ingénieur agronome, chef de secteur.

Blénénan KOUROUMA, c. t. a.

Gbamon TONAMOU, " .

4.2. Secteur de l'élevage:

Sotogba MAMY, ingénieur agronome, chef de secteur.

4.3. Secteur du conditionnement:

Ben Ansoumane TOURE, c. t. a., chef de secteur.

4.4. Secteur forêt et chasse:

Daouda DIALLO, ingénieur agro., chef de secteur.

Jean Paul TOLNO, a. e & f.

Abel OUENDENO, " .

Tamba I LENO, " .

4.5. Profets:

PNVA: Paclé ZOGLEMOU, a. t. a.

SOGUIPAH: Karim DIOMANDE.

RC2: Gadet HABA.

4.6. Secteur de l'éducation:

Matho DORE, dir. péda. s-p.

4.7. Secteur de la santé:

Bangaly SANGARE, a. t. s., chef de secteur.

5. SOUS-PREFECTURE DE TOUNKARATA:

Sous-Préfet: M. SOUMAH.

5.1. Secteur agricole:

Iah CAMARA, c. t. a., chef de secteur.

5.2. Secteur forêt et chasse:

Lamah KALAYAH, étudiant diplômé, aide ingénieur aménag.

Moussa Oscar LAMAH, aide technique eau et forêt.

Karim CAMARA, " " " " .

Ousmane SYLLA, " " " " .

5.3. Secteur du conditionnement:

Gnakoye ONIVOGUI, aide ing. agro.

Dougo GUILAVOGUI, aide technique aménagiste.

5.4. Secteur de la santé:

Niankoye BALAMOU, aide technique santé.

5.5. Secteur de l'éducation:

Antoine Niéréké LAMAH, dir. sous-préfectoral pédagogique.

ANNEXE IV:

FORMULAIRES D'ENQUETES UTILISES POUR LA CCD MONTS NIMBA:

- Enquêtes au niveau des villages (ex.: Nion),
- Enquêtes au niveau des familles (ex.: Nion),
- Analyse de l'occupation de l'espace: vérité terrain de l'interprétation des données satellitaires sur 71 itinéraires (ex.: itinéraire n° 41 de Gaah - village départ - à Gblayéouma - village d'arrivée - , soit 9,3 km.

UNESCO

PNUD

PROJET PILOTE DES MONTS NIMBA

ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES

Enquête au niveau des villages

Nom du village: Nion ou Nian / secteur de Thuo.

Noms des enquêteurs: Mamadou Salio Diallo, Mamadou Bah, Iba Condé.

Nom des personnes enquêtées et qualité: Lizoh Souomy (sage), Gopou Niamg Samy (père de famille), Gadley Sow Souomy (père de famille); Min Loumy (sage); Gbrian Goro Ioram (Maître d'école); Gnodo Alair Souomy (élève).

Date: 19 juin 1992

Date de la création du village: 1960.

I. Population

Nombre d'habitants: 307

Hommes: 156

Femmes: 151

Enfants: 104 (moins filles: 55 de 15 ans).

garçons: 49

Nombre de familles: 53

Ethnies représentées: Mano

Evolution de la population: en regression: 332 habitants en 1991.

Nombre de réfugiés: -

Provenance: -

Date d'entrée: -

Liens de parenté avec les villageois: -

Qualification des réfugiés: -

Nationalité: -

Aspiration future: -

II. Activités:

Population d'agriculteurs: 92

Population d'artisans: 20

Population de commerçants: 4

Type de commerce: *détailants.*

Population de fonctionnaires: 2

Type:

Enseignants: 2

Agronomes: 0

Forestiers: 0

Eleveurs: 0

Promotion rurale: 0

Santé: 0

Policiers: 0

Douaniers: 0

A. Agriculture:

Nature des cultures: *vivrières, potagères et de plantation.*

Zone de cultures: *coteaux et bas-fonds.*

Les bas-fonds sont-ils utilisés: *oui.*

Si oui, selon quelles techniques: *semis à la volée et repiquage.*

La quantité de riz que vous produisez en général vous suffit-elle pour toute l'année: *non.*

Comment faites-vous pour votre alimentation pendant la période de soudure: *consommation: manioc, banane. Achat du riz sur le marché.*

Seriez-vous intéressés par une production en quantité supérieure à votre consommation annuelle: *oui.*

Connaît-on les avantages de la culture du riz inondé: *non.*

Eloignement des champs: *800 m à 5 km, environ.*

Jachère, durée: *5 ans.*

Evaluation des rendements: riz (14 sacs à 3 sacs en 1990; 3 sacs et demi à 0 sac en 1991); Café (6 sacs à 1 sac en 1990; 3 sacs à 1 demi sac en 1991).
Répartition des tâches:

Hommes: défrichage, abattage, écobuage, labour, récolte, transport, défoncement

Femmes: désherbage, labour, défoncement, repiquage, récolte, transport, cuisson

Enfants: surveillance des oiseaux, petites commissions.

En commun: labour, défoncement, repiquage, récolte, transport.

Culture de rentes: café.

B. Elevage:

Type d'élevage: familial.

Appartenance des bêtes: individuelle (ovins, caprins, volailles, porcins).

C. Chasse:

Nature du gibier: biche, agoutis, rat palmiste, chacal, écureuil, hérisson, etc.

Technique de chasse: individuelle avec chiens dressés, pièges et fusils.

Zone de chasse: savane et forêts ou vieilles jachères.

Evolution de la chasse: en régression.

D. Pêche:

Technique de pêche: artisanale avec usage du filet ou de l'hameçon.

Zones de pêche: cours d'eau (Ban, Bin, Sâdin).

Evolution de la pêche: très faible.

Produit de la pêche: carpes, crabes, silures, etc.

III. INFRASTRUCTURES:

Dispensaire: inexistant.

Ecoles: existe (école primaire).

Le village a-t-il une forêt sacrée: oui 4 (Gbâghoui, Nô xi, Ban mô pa, Lô pa).

Cette forêt est-elle en régression à sa périphérie: oui.

Quelles en sont les causes: manque de forêts cultivables.

Mosquée: inexistante.

Eglise catholique: inexistante.

Eglise protestante: inexistante.

Forages: inexistants.

date: —

Types d'habitat: Groupé.

forme et surface moyenne par famille: -

Nature de la toiture: tôles ondulées et pailles.

Matériaux utilisés pour la construction des murs: bois, banco, ciment, sable, gravier.

Source d'énergie: bois de chauffe, lampes à pétrole, torches à piles.

Provenance: marchés et brousses.

IV. SANTE:

Principales maladies: goîtres, paludisme, rhumatisme, diarrhée, hernie, maux de tête, maux d'yeux, maux de rein, maux de dents, tétanos, Coqueluche, règles douloureuses.

Provenance des eaux d'alimentation: Cours d'eau (Biri).

Choix du système de soin: mixte.

Utilisation de la médecine traditionnelle: fréquente.

Praticien dans le village: existe.

Nature des médicaments: karlin et essences forestières.

Recours à l'hôpital de Lola: pas très fréquent.

V. CIRCUIT DE COMMERCIALISATION:

Présence d'un marché: non.

Jour du marché: -

Produits commercialisés: -

Quels sont les marchés que vous fréquentez: Bessou, Lola, NZo, Gbakore, Weyakore?

Quels sont les produits que vous achetez au marché: manioc, riz, condiments, viande, poisson, habit, instruments de travail, etc.

VI. ATTENTE PAR RAPPORT AU PROJET:

Préférence du projet minier ou d'un projet de développement rural: préférence projet minier.

Effet du projet minier: écoulement rentable des produits agricoles, construction du village, obtention de moyens de locomotion (moto, etc), source d'emploi et d'apprentissage d'un métier, électrification du village, adduction d'eau potable, construction de très bonnes routes (effets positifs). vol, accidents (effets négatifs).

Intérêt de la mise en réserve des monts Nimba:



Aucun intérêt.

UNESCO

PNUD

PROJET PILOTE DES MONTS NIMBA

Enquête au niveau des familles

Nom du village: Nion ou Nian /secteur.

Sous-préfecture: Bessou

Noms des enquêteurs: Mamadou Salieu Diallo, Mamadou Bah et Iba Condé.

Personnes enquêtées: Père de famille

Date: 19 juin 1992

I. FAMILLE:

Nom du chef de famille: Gbèan Gono Lommi

Age: 54 ans

Nombre de personnes dans la famille: 14 (y compris père de famille).

Epouses: 1

Ages: 42 ans

Enfants: 5

Ages: 19 ans, 14 ans, 10 ans, 7 ans, 5 ans.

Autres: 5

Ages: 80 ans, 17 ans, 12 ans, 10 ans, 10 ans.

Réfugiés: 2

Nombre de décès sur les vingt dernières années: 1

Ages des décédés: 3 ans

Origine des décès: maladie.

Votre famille a-t-elle une forêt sacrée: non

Cette forêt est-elle aussi grande qu'autrefois: -

Sa diminution vous gêne-t-elle: -

II. ACTIVITES:

Chef de famille: cultivateur

Epouses: ménagère

Autres: cultivateurs et sans.

A. Agriculture:

Cultures pratiquées: vivrières.

Zones de culture: Cote au.

Localisation des cultures: 1,200 km environ.

Savez-vous que l'on élève l'Agouti: non.

D.COMMERCE:

Produits commercialisés: riz, maïs

Quantités commercialisés: 2 sacs de riz vendu en 1990; rien n'a été vendu en 1991.

Formule utilisée pour la vente: contre argent. sur quels marchés: Bossou.

Périodes de ventes: période de soudure.

III.HABITAT:

Type d'habitat: ~~Camp~~ Maison de 3 chambres et 1 salon; de 3 chambres et salon et 2 cases rondes.

Forme et nature des murs: rectangulaire et circulaire. Briques crues en banco, crépisage en ciment (pour le second bâtiment). Armature en bois recouvrement en banco.

Nature de la toiture: Tôles ondulées et pailles.

Nom du constructeur si différent du chef de famille: Gbé'ada Doré, Zomi Dushmané (magons).

Source d'énergie: bois de chauffe, lampes à pétrole, bois de chauffe.

Eau: peu potable.

lieu de puisage: cours d'eau.

Sanitaire: inexistant.

IV.SANTE:

Principales maladies: rhumatisme, paludisme, maux de tête, maux de ventre, maux de dents, Constipation, fièvre, etc.

Choix du système de soins: mixte.

V.ATTENTE PAR RAPPORT AU PROJET MINIER:

Avantages: écoulement rentable des produits agricoles, amélioration de la qualité des bâtiments, location des chambre aux travailleurs du projet minier; source d'emploi, etc.

Inconvénients: ne voit aucun.

VI.LA RESERVE DU NIMBA:

Quel est son intérêt: aucun.

Pour vous: aucun.

Pour vos enfants: aucun.

Y a-t-il beaucoup de gibier: oui.

Quelles espèces d'animaux: singes, biches, panthères, etc.

N.B. Forme et surface moyenne occupée par la famille: rectangulaire et circulaire: 145,89 m².

République de GUINEE

PROJET PILOTE DES MONTS NIMBA

Occupation de l'espace dans le haut bassin du Cavally

Fiche d'analyse

I. IDENTIFICATION:

Date: Du 15 au 19 mai 1992

Nom des prospecteurs:

a) Encadreur: Mamadou Diakité

b) Stagiaires: Thierno Amadou Fathé Baldé et Dian Bente Bati.

Sous-préfecture: Ni Zou

Itinéraire parcouru (transect): Gaah - Gblayéouma

Nom du village de départ: Gaah

Nom du village d'arrivée: Gblayéouma

Distance: 9,3 km

II. RELIEF:

a) Altitude minimale: 350 m

b) Altitude maximale: 450 m

c) Description du relief (croquis): Le relief est formé dans son ensemble par des plaines entaillées, les larges vallées qui sont pour la plupart sillonnées par des cours d'eau le long desquels se trouvent de grands bas-fonds. On rencontre des petites collines interrompant la monotonie des plaines.

III. CLIMAT:

Sur la base des enquêtes:

La saison sèche a-t-elle été bien marquée cette année: Oui

Durée: 4 mois (décembre, janvier, février et mars)

Mois durant lequel il pleut le plus: Août

Début de la pluie (mois/jour): 4 mars 1992

IV. HYDROLOGIE:

- a) Noms des cours d'eau traversés: Gétéya; blan; yanhana; Konobé, yagouno et tigit
- b) Localisation, voir croquis:
- c) Importance des cours d'eau: Leurs largeurs sont respectivement d'1 m; 6 m; 2 m; 1 m -largeur et débit: 2 m; et 3 m. Seul le blan a un débit important.
- pb de l'étiage et de crues actuels ou passés: Tous ces cours d'eau avaient tari cette année pendant la saison sèche. Seul le cours d'eau blan enregistre des crues importantes aux mois de juillet et Août. A cette période, les crues empêchent les paysans de traverser ce cours d'eau pendant plusieurs jours.

V. OCCUPATION DE L'ESPACE:

A. Cultures:

- a) Limites des champs cultivés cette année (par rapport au cours d'eau, au sommet de croupe, aux pistes), voir croquis: Les champs sont directement limités par les cours d'eau et les sentiers. voir croquis.
- b) Nature des cultures (riz, café, arachide, etc):
Riz, arachide, manioc, café et maïs
- c) Surface cultivée par type de culture:
Riz: 25,27 ha; Café: 15 ha; manioc: 4,5 ha et l'arachide 2,5 ha.
- d) Spécificité d'une zone particulière par type de culture: Sur les coteaux, le riz est cultivé en association avec le maïs. L'arachide et le manioc sur les plaines et les cafés près des villages.
- e) Difficultés de récolte (insectes nuisibles, animaux...): voir verso
- f) Limites des zones de jachère: Les zones des jachères sont limitées par des champs, les cours d'eau et les plantations.
- g) Aspect de la jachère (taille des arbustes et des arbres): voir verso.
- h) Age de la jachère, et date de la prochaine mise en culture: L'âge de la jachère varie entre 4 et 6 ans.
- i) Pb du développement des plantes exotiques (non-pala...): Le nou-pala et l'erdigala sont les plantes exotiques les plus répandues. Elles posent de sérieux problèmes aux cultures et retardent le développement des arbres dans les jachères.
- j) Nature et état des sols: On rencontre deux (2) types de sols: les sols argilo-sableux rouge ou bruns et les sols hypsomorphes.
- type de sol (couleur: brun, beige, ocre, rouge...):
- présence de blocs de roche mère dans le sol (granite, etc): /
- présence de blocs de cuirasse latéritique: /

- Termitières (forme et densité), faire un dessin: Les termitières se rencontrent un peu partout sur l'itinéraire, mais la plus forte densité est observée dans les champs. Elles ont les mêmes formes que celles des itinéraires précédents (voir précédent itin.
- B. Forêt naturelle: /
Par la Forêt naturelle.

- a) Localisation (sommet de croupe, vallée encaissée, bordure de cours d'eau, etc), voir croquis: /

- b) Importance (surface): /

- c) Limites: /

- d) Physionomie: ✓
- e) Nom vernaculaire et taille des grands arbres: ✓
- f) Valeur culturelle de la forêt (forêt sacrée): ✓
- g) Nature et état des sols: ✓
- type de sol (couleur: brun, beige, ocre, rouge...): ✓
- présence de blocs de roche mère dans le sol (granite, etc): ✓
- présence de blocs de cuirasse latéritique: ✓
- Termitières (forme et densité), faire un dessin: ✓

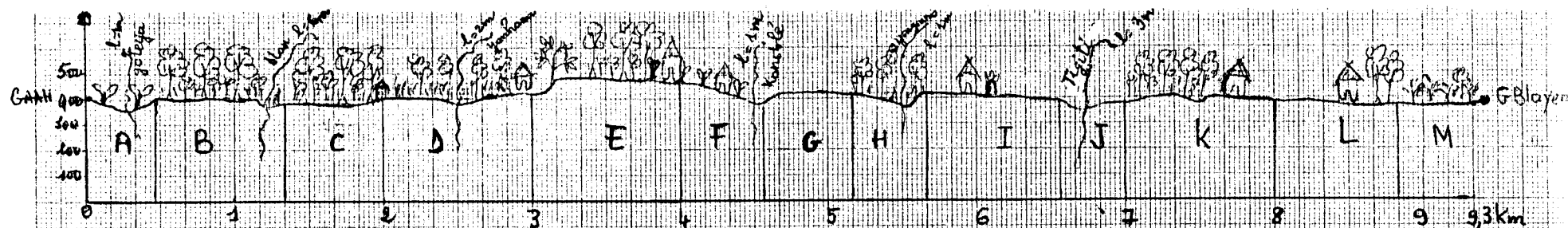
C. Forêt secondaire:

- a) Localisation (sommet de croupe, vallée encaissée, bordure de cours d'eau, etc), voir croquis: Les deux (2) îlots de forêt secondaire que nous avons rencontrés se localisent dans des vallées encaissées.
- b) Importance (surface):
Ses surfaces sont très réduites.
- c) Limites:
Ils sont limités par des zones de jachère, des champs et les cours d'eau blanc et
- d) Physionomie: Djougou.
- e) Nom vernaculaire et taille des grands arbres: voir bas de page
- f) Valeur et origine de la forêt pour les hommes: ✓
- g) Nature et état des sols:
 - type de sol (couleur: brun, beige, ocre, rouge...): le sol est argileux de couleur brune.
 - présence de blocs de roche mère dans le sol (granite, etc): Il y a des blocs de granite dans le sol.
 - présence de blocs de cuirasse latéritique: ✓
 - Termitières (forme et densité), faire un dessin: ✓

C. d. Physionomie. Les îlots de forêt secondaire ont les mêmes physionomies. Les grands arbres sont dominants et reliés entre eux par les lianes. La forêt renferme plusieurs strates. La strate ligneuse supérieure est formée d'arbres de 40-45 m de haut. La seconde strate est haute de 20-25 m de haut. Le sous-bois renferme une strate d'arbustes importants.

C. e) Noms vernaculaires et taille des grands arbres.

- | | |
|--------------|--------------|
| - Zouglo 50m | - Bli 50m |
| - Baran 50m | - Bli 40m |
| - Gué 45m | - Kibla 35m |
| - Nyala 50m | - Sékélé 25m |



Occupation de l'espace sur l'itinéraire Gbah - Gblayouma

LEGENDE

A = Du côté gauche du sentier se trouve une cafetière de 3 ha à la sortie du village de Gbah. À droite on a une cafetière de 2 ha et un champ de riz de 600m qui vient une gachère de 6 ans de part et d'autre jusqu'au cours d'eau "Goteya" le long duquel se trouve un petit bas-fond.

B = Au début du secteur B se trouve un îlot de forêt secondaire dans une vallée encaissée. Pour tout le reste du secteur nous avons des gachères de 3 et 4 ans renfermant beaucoup de nou-pala.

C = Du côté droit, il y a une juxtaposition de zones de gachère de 3, 4 et 6 ans avec beaucoup de nou-pala. À gauche se rencontre une forêt galerie le long du cours d'eau blanc. Un vaste bas-fond en gachère interromp la forêt galerie. Ce secteur finit dans un campement de 5 cases "Vassona" à 2 km de Gbah.

D = Savane arborée de part et d'autre du sentier, puis un îlot de forêt secondaire un champ de riz de 2,20 ha puis la forêt et vient jusqu'au ruisseau "Yanhama" le long duquel existe un bas-fond hydromorphe couvert de raphia. Sur la pente qui suit se trouve une gachère de 2 ans. Un campement de 4 cases "Yanhampa" se trouve à la fin du secteur.

E = Champ de manioc de 2 ha sur un coteau puis une gachère de 6 ans de part et d'autre du sentier. Une savane arborée termine le secteur, elle aboutit à un campement de 7 cases "lemeta" entouré de 6 ha de café.

F = Un champ de riz de 0,6 ha du côté droit et une gachère de 1 ans à gauche puis se trouve un campement de 3 cases entouré de 5 ha de café. Sur le versant qui suit se trouve un champ de riz de 1 ha et une gachère de 2 ans.

G = Une gachère de 3 ans de part et d'autre sur la pente. Puis viennent 2 champs de 5 ha de riz et 2 ha d'arachide et manioc du côté droit. Tandis qu'à gauche il y a un champ de 3 ha d'arachide et manioc.

H = Gachère de 3 ans de part et d'autre du sentier sur les 2 versants de la vallée. Cette vallée est sillonnée par le ruisseau "Yongono" le long duquel existe une forêt galerie.

I = Campement de 2 cases entouré d'un champ de riz de 4 ha, on observe forte densité de termitière à ce niveau. Une savane arborée suit le champ puis c'est une gachère de 3 ans qui aboutit à un campement de 3 cases autour duquel se trouve 2 ha de café.

J = Vallée sillonnée par le cours d'eau "Tigili" le long duquel se trouve une plaine alluvionnaire. Sur le premier versant, c'est une gachère de 3 ans et sur le second un champ de riz de 2 ha.

K = Une vaste zone de gachère de 3 ans. Les arbustes comme le "nou-pala", "erdigala" et "lao" sont prédominants. Ce secteur se termine dans un campement de 9 cases "Mambeta" entouré des champs de riz de 8,7 ha.

L = Du côté droit du sentier se trouve un champ de riz de 2,15 ha et à droite une gachère de 3 ans. Puis on arrive dans un campement de 9 cases "Gopouh". À la suite de celui-ci se rencontre une vieille forêt de 20 ans.

M = Savane herbue sur un sol argilo-sablonneux. Une carrière de sable se trouve à ce niveau.

ANNEXE V:

EXEMPLE DE MONOGRAPHIE SUCCINCTE REALISEE AU COURS DE LA CCD:

DISTRICT DE GBAKORE

par

Iba CONDE (encadreur),

Mamadou DIAKITE (encadreur),

Dian Bente BAH (étudiant-enquêteur),

Thierno Amadou Pathé BALDE ("),

Mamadou BAH ("),

Mamadou Saliou DIALLO (").

Les autres monographies portent sur:

Bossou (village), Gbah (district), Gama-Béréma (district), Piné (district), Gbéké (district), Wéyahoré (district), Zon (district), Zouguéta (district), Doromou (district), Gaah (district), Nzo (district), Bouzouta (district), Iro (district), Kpinita (district), Tounkarata (district).

Projet Pilote des Monts Nimba

RAPPORT D'ETUDE DE MONOGRAPHIE

GEOGRAPHIQUE DU DISTRICT DE

GBAKORE

GROUPE I GEO-PHYSIQUE

GROUPE V SOCIO-ECONOMIE

PRESENTATION

1. IBA CONDE
2. MAMADOU DIAKITE
3. DIAN BENTE BAR
4. THIERNO AMADOU PATHE BALDE
5. MAMADOU BAH
6. MAMADOU SALIOU DIALLO

Dans le cadre d'une campagne de collecte des données de base de l'étude d'impact du projet minier des Monts Nimba, décidée par le Gouvernement Guinéen et exécutée par le projet Pilote des Monts Nimba, 16 étudiants de la Faculté des Lettres de l'université de Conakry ont participé à cette campagne. Elle s'est déroulée pendant cinq (5) mois : du 5 mars au 31 juillet 1992.

Compte tenu de l'objectif de la collecte qui consiste à analyser l'état actuel de la conservation des reliques des écosystèmes, de l'occupation de l'espace et du mode de vie des populations, ces étudiants ont été répartis en deux groupes. L'un s'occupant de l'étude physique et l'autre de l'étude socio-économique.

A l'issue de cinq mois de collecte au niveau de tous les villages du haut bassin de cavaly, les groupes I et II présentent la "Monographie Géographique du district de Gbakoré".

La présente étude s'assigne comme objectif de donner une certaine connaissance du district, les problèmes qui se posent à sa population ainsi que les possibilités qui leur sont offertes.

Au cours de la collecte des données et de la rédaction du document, nous avons été confrontés à certaines difficultés dues à la réticence de la population à fournir des renseignements, le manque d'outils pour les travaux de terrain et surtout le fait que dans les registres d'état^{civil}, les données manquent. Enfin le temps accordé aux travaux de synthèse a été trop court.

En dépit de toutes ces difficultés, nous présentons cette monographie qui, nous l'espérons, sera utile pour des études ultérieures sur le district. Cependant, ce document ne pourrait voir le jour sans l'assistance matérielle et financière du Projet Pilote des Monts Nimba.

Nous avons divisé l'étude en trois (3) parties : une première partie étudie le milieu physique, la seconde partie^{2e} est consacrée à l'étude humaine et la dernière partie les activités économiques.

Monographie Géographique du District de Gbakoré Sous-Préfecture de N'Zoo

Situation : Gbakoré est un des cinq districts de la sous-préfecture de N'Zoo. Il est le chef-lieu du district et comprend cinq secteurs qui sont : Gbakoré I, Gbakoré II, Zouguepo, Gonomanota et Gblayéoumo II. Le district est situé à l'ouest de N'Zoo, à 17 km du chef-lieu de la sous-préfecture. Il est limité au nord par le village de Lâtah (Zon), au Nord-ouest par le district de Weyakoré, à l'ouest par le village de Sérembara (district de Tuo), à l'est par le district de Kéoulenta et au sud par la réserve de la biosphère des Monts Nimba.

Chapitre I Les Caractéristiques Physiques du Terrain

1. Le Relief : il est formé dans son ensemble par une plaine avec une altitude moyenne de 450 m. Cette plaine commence au pied-mont du Nimba à 500 m d'altitude et s'étend vers le nord. Sa monotonie de cette plaine est parfois interrompue par des petites élévations qui se terminent par des vallées. Ces dernières sont généralement sillonnées par de petits cours d'eau prenant leurs sources sur les hauteurs du Nimba. Des bas-fonds étroits se rencontrent le long du cours d'eau Zougue entre les villages de Gbakoré I et Zouguepo.
2. Le district jouit d'un climat subéquatorial caractérisé par une pluviométrie élevée s'étendant sur une grande partie de l'année. En saison pluvieuse il pleut presque à tout moment par suite des perturbations atmosphériques. Des températures sont en général élevées et varient suivant les saisons. Les plus fortes températures sont enregistrées vers le mois de mars et les plus basses au mois de Décembre - janvier.

3. Sols : ils sont pour la plupart des arènes latéritiques. Dans les jachères, ils sont couverts d'une mince couche de débris végétaux (feuilles, branches) en état de décomposition. Dans certains endroits le sol est constitué par les cuirasses ferrugineuses. Suivant les cas, ces cuirasses peuvent être affleurantes sur les pentes ou recouvertes d'une couche meuble.

Dans le bas-fonds et le long de certains cours d'eau, on rencontre des sols hydromorphes riches en humus.

4 végétation : la plus grande partie du terroir du district est occupée par des savanes et des jachères. La savane est arborée vers le nord du village tandis que vers l'ouest, elle devient herbacée et s'étend sur une vaste zone. Les petits arbres isolés comme le "Zoumpba" dominent un peu partout cette savane.

Les jachères sont en général très jeunes, leurs âges varient entre 1 et 4 ans. Le sous-bois est moins dense avec des arbustes de 2 - 5 m de haut formant des futaies avec des petites lianes.

A l'intérieur, existent des grands arbres de 25 - 35 m de haut très espacés.

La proximité du village de la réserve a entraîné le manque des terres de culture et la réduction de la durée des jachères.

Il existe des minces forêts galeries le long de certains cours d'eau et des îlots de forêts sacrées autour des villages comme Oblayéoum Gonomanata. Cette végétation abrite une faune moins riche.

54 La Faune : de par sa situation géographique par rapport à la réserve de la biosphère, la presque totalité des animaux ont intégré cette réserve. Ce transfert concerne surtout les grands animaux qui sont constitués les cibles des braconniers.

Quant aux petits animaux, ils se rencontrent un peu partout dans la savane.

Ce sont entre autres des araignées, des rats, des écureuils, des herisson, les reptiles, etc.. Il ya aussi une multitude espèces d'oiseaux.

6- Les Cours d'eau

Le district de Gbakoré est bien arrosé. Il est parcouru par le fleuve ~~de~~ cavaly et plusieurs cours d'eau. Parmi les plus important figure la rivière zougoué entre Gbakoré centre et le village de zougouépo. Celui-ci vient grossir le cours d'eau Gba d'où le village Gbakoré tire son nom.

Sur l'itinéraire Gonomaneta - Gouama - Gbakoré, on rencontre les cours d'eau suivants: Boka, Gouan et Toranyonyo.

La plupart de ces cours d'eau prennent naissance sur les hauteurs de la chaîne des monts nimba.

Ils ont un régime irrégulier variant au rythme saisonnier. Pendant la saison sèche, ils sont en étiage et leurs débits sont très faibles.

Par contre, pendant la saison pluvieuse, les débits sont importants.

La période des crues correspond au mois d'août, cependant, les cours d'eau débordent rarement leurs lits qui sont en général profonds.

La pêche artisanale y est souvent pratiquée et constitue une source de protéines animales pour les riverains. Comme on le voit, ces cours d'eau jouent un rôle important dans la vie quotidienne des populations.

Chapitre II La Société Villageoise

a. Historique: Le village de Gbakoré est récent. Il date de 1967. Il tire son nom du cours d'eau Gba. Gbakoré signifie donc village à proximité du cours d'eau Gba.

Son fondateur fut Mamourou Gbammou. Il est originaire de Gbecké. Cependant, le mauvais emplacement du précédent site de Gbakoré l'avait obligé à déplacer le village vers son site actuel.

Les familles fondatrices du village sont: les Gbammou originaires de Gbecké, les Zoukoutamou originaires eux-aussi de Gbecké et qui sont frères des Gbammou, les Ninamou originaires de Wéyakoré (neveux des Zoukoutamou) et les Danamou originaires de Gbecké et neveux des Gbammou.

e. La Population

Après le dépouillement du recensement démographique du district de Gbakoré de 1991, la population s'élevait à 673 habitants dont 343 hommes et 330 femmes, soit respectivement 51% d'hommes et 49% de femmes.

Ces chiffres montrent qu'il y a une supériorité numérique d'hommes sur les femmes, soit un taux de masculinité de 104%. Ce qui signifie qu'il y a en moyenne 104 hommes pour 100 femmes.

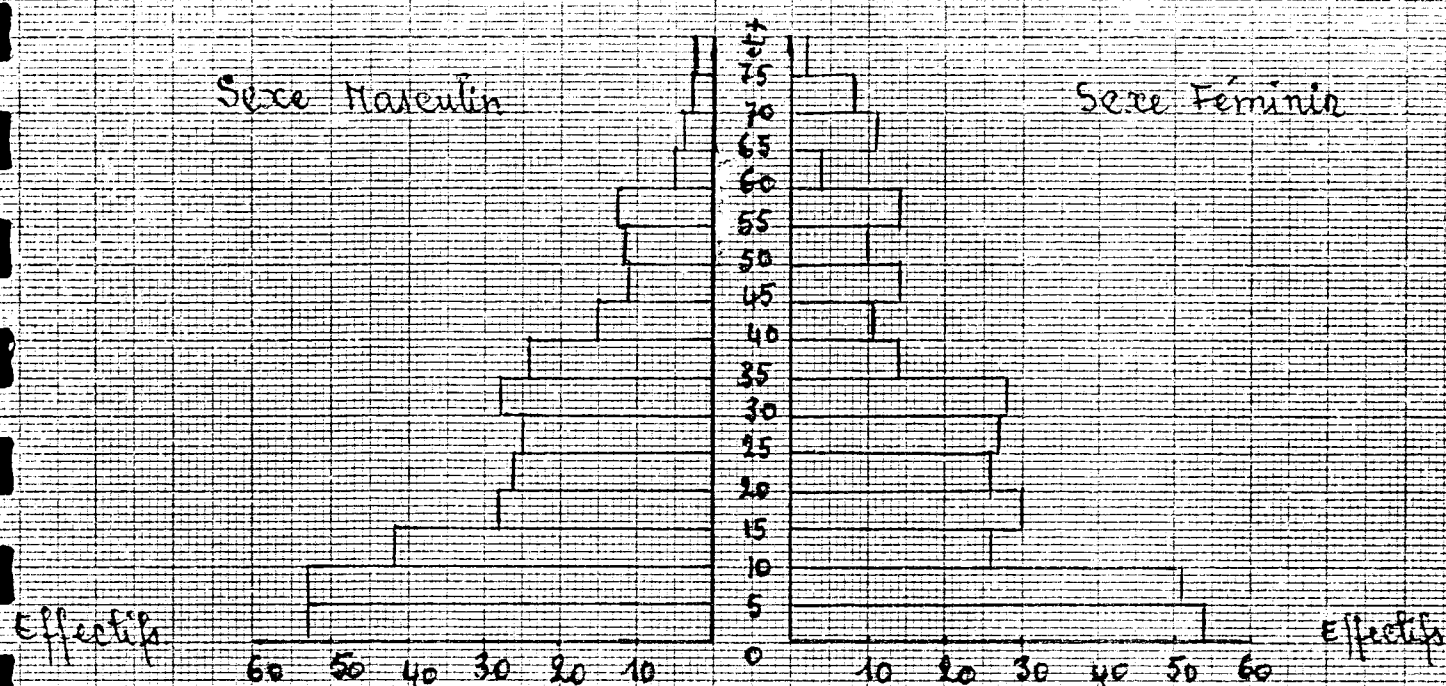
Dans le district de Gbakoré, les registres de l'état-civil ne sont pas correctement tenus. C'est pourquoi on n'a pas pu calculer le taux d'accroissement de la population.

Toutefois, ce recensement a permis de faire la structure par âges et par sexes de la population de Gbakoré dans le tableau suivant.

Tableau N°1 Structure par âges et par sexes de la
Population du district de Gbakoré

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Effectifs	Taux de masculinité %
0 - 4	53	54	107	98,14
5 - 9	53	51	104	103,92
10 - 14	42	26	68	161,53
15 - 19	28	30	58	93,33
20 - 24	26	26	52	100,00
25 - 29	25	27	52	92,59
30 - 34	28	28	56	100,00
35 - 39	24	14	38	171,42
40 - 44	15	11	26	136,36
45 - 49	11	14	25	78,57
50 - 54	11	10	21	110,00
55 - 59	12	14	26	85,71
60 - 64	5	4	9	125,00
65 - 69	4	11	15	36,36
70 - 74	3	8	11	37,50
75 et +	3	2	5	150,00
Totaux	343	330	673	103,93

C'est à l'aide de ce tableau qu'on a pu construire la pyramide des âges et le graphique du rapport de masculinité suivants.



Cette pyramide a une forme triangulaire avec une base large et un sommet rétréci. La base large s'explique par une forte natalité et le rétrécissement du sommet est dû à une forte mortalité des personnes âgées.

En observant les deux histogrammes de la pyramide, on constate une légère supériorité des hommes sur les femmes (13 personnes).

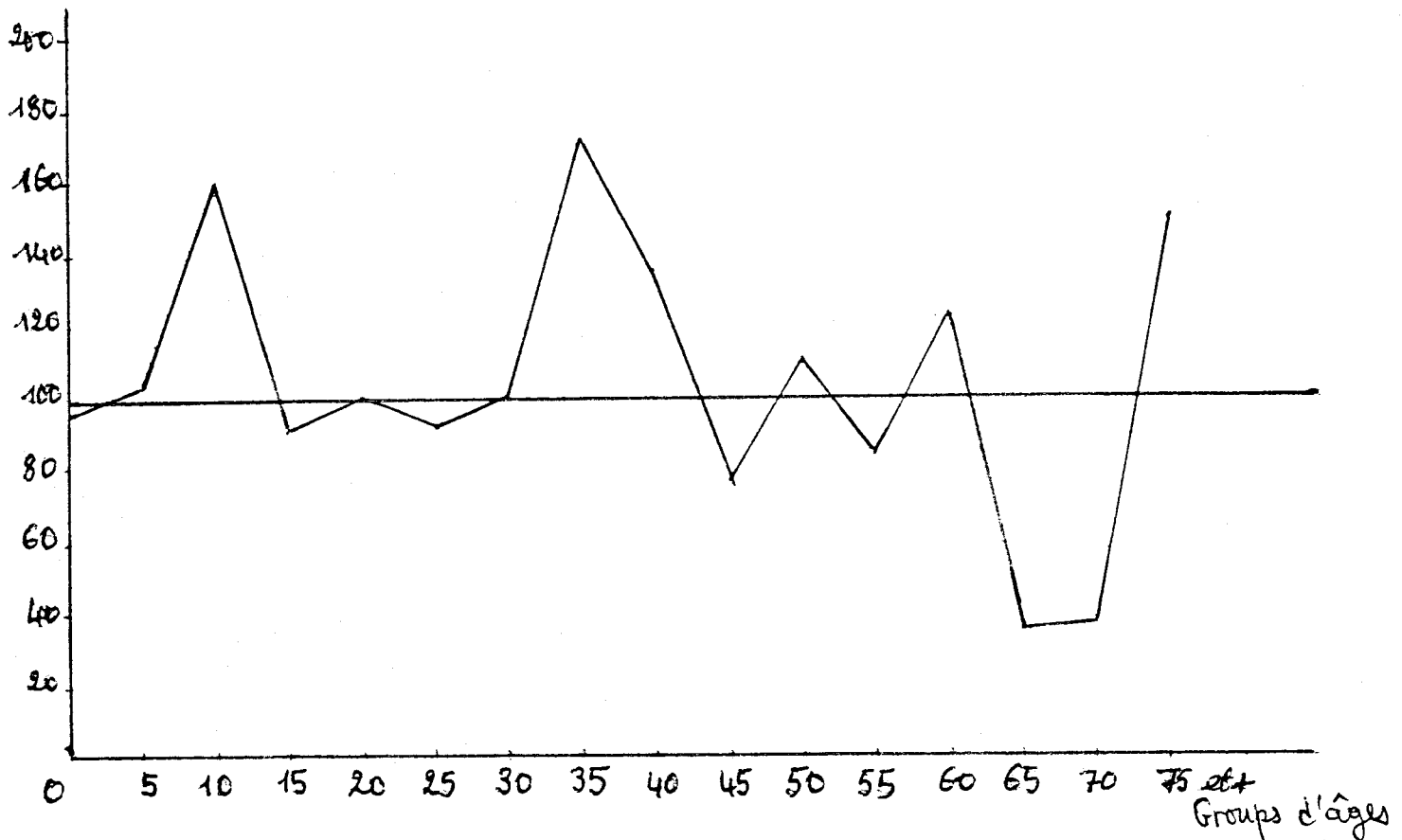
Pour le côté masculin, il y a une diminution progressive des individus de 0-75 ans. Une seule saillie apparaît au niveau de la tranche d'âge 30-34 ans. Celle-ci s'explique par le retour des hommes de cet âge dans le village en provenance du Libéria.

Pour le côté féminin, les anomalies les plus remarquables s'observent au niveau des tranches d'âge 35 à 75 ans. Ces anomalies sont dues au fait que les femmes ne connaissent pas leurs âges. En plus, on constate pour le même sexe, que les effectifs des personnes âgées sont importants.

Mais en réalité, ces femmes ont augmenté leurs âges pour qu'elles soient exemptées du paiement des impôts.

Graphique N°2 Rapport de masculinité de la Population de Gbakoré

222



Ce graphique montre qu'il y a plus de filles que de garçons pour le groupe d'âge 0-4 ans. De 5 à 15 ans, il y a une supériorité numérique des garçons. Cela est dû au fait qu'en général il naît plus d'homme que de femmes (105 garçons pour 100 filles). Au niveau des groupes d'âges 15-35 ans, il y a sensiblement une égalité entre les deux sexes.

À partir de 30 ans jusqu'à 45 ans les hommes sont plus nombreux. Ceci résulte de l'arrivée des ouvriers du MIFERGUI dans ce village.

De 60-70 ans, on remarque qu'il y a plus de femmes. Cela s'explique par une sous-déclaration des âges pour le sexe masculin.

La structure par grands groupes d'âges permet d'avoir une vue très simplifiée de la population.

Tableau N° 2 Structure par grands groupes d'âges de la population

Groupes d'âges	Effectifs	Proportions %
Moins de 15 ans	279	41,45
15 - 64 ans	363	53,93
65 ans et plus	31	4,62
Totale	673	100

Le tableau indique que sur une population de 673 habitants, 41% sont âgés de 0-14 ans; 54% sont âgés de 15 à 64 ans et 5% seulement sont âgés de 65 ans et plus. Cette répartition permet d'avoir une idée sur la jeunesse ou sur la vieillesse de cette population.

Ici, avec cette proportion élevée des jeunes, le remplacement des adultes est assuré. La petitesse de la proportion des vieux est due à une mauvaise organisation sanitaire.

A partir des effectifs du tableau N° 2, on peut calculer l'indice ou le taux de dépendance.

$$Id = \frac{\text{Jeunes} + \text{vieux}}{\text{Adultes}} \times 100 = \frac{279 + 31}{363} \times 100 = 85,39\%$$

La connaissance de cet indice est beaucoup importante dans la mesure où il mesure la charge que supporte une personne active. Cet indice signifie qu'il y a en moyenne 85 personnes (jeunes et vieux) à la charge de 100 adultes. Et comme la proportion des adultes (54%) est élevée, ils sont capables d'assurer le soutien des non actifs.

3. Au Les Croyanances: au niveau des croyances à Gbakoré, l'animisme domine. Les habitants, dans leur majorité, adorent l'esprit des ancêtres. A côté de l'animisme, les Konianké, les Beulhs et certains Kono convertis pratiquent l'islam. Il faut aussi signaler que des Kono pratiquent aussi le christianisme.

S'agissant du fonctionnement de la société, à Gbakoré, à l'instar des autres sociétés forestières, elle est écartelée entre la structure moderne, représentée par le bureau du district par exemple et la structure traditionnelle qui tourne autour de la personne de l'ainé des descendants du premier fondateur du village, par exemple.

4. Etat sanitaire: A Gbakoré, parmi les maladies les plus fréquentes on peut citer: la diarrhée, le goitre, le paludisme, le rhumatisme, etc.. Ces maladies sont traitées soit à l'hôpital ou à la pharmacopée. C'est autant dire que le système de traitement est mixte.

5. Infrastructures et Equipements

. L'habitat: il est du type groupé dans le district de Gbakoré. On y retrouve des maisons et des cases rondes à base d'armature en bois et de recouvrement en banco; tout comme il existe des maisons faites de briques en banco et de crépissage en ciment ou de briques en ciment et crépissage en ciment aussi.

. S'agissant de l'infrastructure scolaire, Gbakoré ne possède qu'une seule école primaire. Cette école est dans un état de délabrement total et ne comprend qu'une salle de classe.

On y rencontre une petite mosquée et une église catholique.

Au niveau des infrastructures routières, Gbakoré est relié à la préfecture de Lola centre et de nombreuses autres sous-préfectures et districts par la route nationale et de nombreuses autres pistes.

Gbakoré possède un forage depuis 1991. Mais, à côté de ce forage il y a aussi des puits qui sont creusés généralement au bord des cours d'eau qui fournissent de l'eau à cette population surtout en saison sèche.

6- Sentiments des Populations vis à vis du Projet minier et de la réserve

Comme partout ailleurs dans le Haut bassin du Cavaly, les habitants de Gbakoré fondent beaucoup d'espoirs sur le projet minier.

Ils pensent qu'avec le projet minier, ils auront de l'électricité, de l'eau en quantité et en qualité, des matériaux de construction, de l'emploi et surtout ils croient qu'ils pourront disposer des terres cultivables à l'entour de la réserve.

Cependant, ils reconnaissent aussi que le projet minier ~~entraîne~~ entraînera des effets négatifs tels que les accidents de circulation et de travail, la dispersion des génies, etc..

Quant à la réserve, les populations n'y voient aucun intérêt.

Chapitre III Les activités et l'économie rurale

1. Le Régime Foncier : à Gbakoré, la terre appartient aux Gbammou et aux autres familles fondatrices. Ainsi pour obtenir une terre de culture, le demandeur doit fournir 2 à 10 noix de cola pour appuyer sa demande. Ces noix de cola doivent être présentées à l'aîné du petit fils des Gbammou. C'est ce dernier qui consultera les autres familles fondatrices avant d'octroyer la parcelle. La transmission des terres se fait de génération en génération.

La location des terres est pratiquée de nos jours à Gbakoré. La rémunération se fait soit en espèces soit en nature.

Fait exceptionnel dans le haut bassin de Cavaly, à Gbakoré, les familles qui se trouvent dans des difficultés financières, vendent leur domaine de culture aux étrangers. Les taux varient entre 100 à 300 000 FC suivant la superficie cultivable.

A Gbakoré on pratique deux (2) types de cultures : les cultures vivrières et les cultures de rente.

2. Les Cultures vivrières : Elles regroupent essentiellement les céréales (riz, maïs), les tubercules (taro, manioc, patate, igname, ...) et les légumineuses. La culture du riz reste la plus dominante.

• La Riziculture : à Gbakoré la riziculture est pratiquée soit sur les coteaux, soit dans les bas-fonds.

Sur les coteaux, la technique est la culture sur brûlis qui consiste à abattre la forêt et d'utiliser le feu comme moyen de nettoyage du terrain. Dans les bas-fonds, deux techniques peuvent être utilisées : Les techniques de semis à la volée dans les bas-fonds secs et de repiquage dans les bas-fonds inondés.

Les distances qui séparent les villages des champs varient entre 300 m à 3 km. Des superficies cultivées dépassent rarement 4 ha. Des rendements sont faibles parce que d'une part les sols sur plateau sont pauvres étant donné surtout la réduction de la durée des jachères; d'autre part les techniques de culture des bas-fonds ne sont pas bien maîtrisées.

Les déficits de la riziculture sont le plus souvent compensés par les récoltes de cultures de rente.

3- Les cultures de rente : elles comprennent surtout la culture du Café- de Café, bien que tout nouvellement relancée à Gbakore constitue des sources de revenu. Cependant, les plantations qui produisent sont souvent vieilles et, par conséquent, le rendement à l'hectare ne cesse de décroître. Il faut souligner que ces vieilles plantations ne sont pas bien entretenues.

En regard à tous ces facteurs, les activités de cueillette constituent des sources non négligeables aussi.

4- Les activités de Cueillette . Parmi ces activités, les plus importantes sont : l'extraction de l'huile de Palme et la récolte du vin. Bien que ces activités ne soient pas très développées, il faut reconnaître cependant, comme nous le soulignons tantôt, qu'elles peuvent équilibrer le budget familial à une hauteur non négligeable. A côté de ces activités, il faut signaler d'autres.

5- Autres activités : l'activité la plus rentable est l'élevage car il arrive parfois que certaines personnes revendent un des produits de cet élevage. Il faut néanmoins rappeler le caractère secondaire de l'élevage.

La chasse elle aussi peut rapporter car pour ceux qui en font une activité primordiale à l'agriculture. après l'agriculture.

Les Comptes d'exploitation

A Gbakoré, nos enquêtes ont porté sur trois (3) paysans dont les noms suivent.

1. Houou Gazon pour ses champs des saisons culturales 1990-1991
2. Mato Dore pour son champ de 1991, car il n'avait pas cultivé en 1990,
3. Nana Fanhamou pour son champ de 1991, lui aussi n'avait pas travaillé en 1990.

Les tableaux suivants ont permis de calculer les dépenses, les recettes, les pertes et les profits de chacun de ces paysans. On a comparé le coût global des dépenses (rémunérations des contractuels et groupes d'aide, leurs nourritures et les différents achats d'outils de travail) aux recettes que les champs leur ont rapporté pour évaluer les pertes et les profits. Après on a calculé les profits que les autres activités leur ont rapporté pour soit soustraire aux manques à gagner, soit additionner aux profits pour apprécier leurs bilans annuels.

Comptes d'exploitation de Hourou Gazou.

Champ sur Coteau
superficie : 1,5 ha
Semences : 140 kg

Saison culturale 1990

Activités	Nombre de contractuels et groupes d'aide		Nombre de jours : Contractuels et Groupes d'aide		Dépenses	
	Contractuels	Groupes d'aide	Contractuels	Groupes d'aide	Remunération et nourriture	Achat d'outils
Défrichement	0	0	4	0	11.400	1 câble
Abattage	7	0	4	0	12.900	1 manchette
Ecobuage	33	0	7	0	17.200	1 lime
Labour et semis	49	0	6	0	43.900	1 hache
Desherbage	2	5	1	3	13.125	2 houe
Récoltes	58	0	19	0	17.550	
Totaux	158	5	41	3	116.075	18.900

Pour une dépense de 134 975 FG, il a récolté 18 sacs de riz paddy. Il en a vendu 9 sacs à 180 000 FG. Il a gagné un bénéfice de 45.025 FG. Pour la même année, il a acheté 4 bidons de 20 litres d'huile rouge à 28.000 FG qu'il a revendu à 34.000 soit un bénéfice de 6 000 F. Dans l'ensemble, il a réalisé un intérêt de 57 000 FG.

Source : enquêtes
menées par les
agriculteurs.

Comptes d'exploitation de Hourou Gazon

Champ sur coteau
superficie

saison culturale 1991

Activités	Nombre de Contractuels et Groupes d'aide		Nombre de Jours		Dépenses	
	Contractuels	Groupes d'aide	Contractuels	Groupes d'aide	Remunération et nourriture	Achat d'outils
Défrichage	9	0	05	0	14.300	
Abattage	7	0	4	0	10.500	
Ecobuage	17	0	7	0	21.700	1 cable
Labour et semis	49	0	7	0	43.200	1 manchette
Désherbage	7	0	4	0	13.025	1 lime
Cloture	1	0	7	0	11.700	
Récoltes	58	0	19	0	70.300	
Totaux	148	0	53	0	184.725	12.100

Pour un montant de 196 825 FG, il a récolté 18 sacs de riz paddy. Il en a vendu 7 sacs à 140 000 FG. Il a un manque à gagner de 56.825. Mais ce paysan avait fait un champ d'arachide qui lui a rapporté après toute les dépenses engagées, un bénéfice de 20.000 FG. Il a également vendu au cours de cette même année un agoutis à 5.000. Il a donc un manque à gagner pour l'ensemble de ses activités, la somme de 31,825 FG.

renées
gaines

Comptes d'exploitation de Mato Doré

Champ sur coteau

Superficie : 1,5 ha

Semence : 120 kg

Saison culturale 1991

Activités	Nombre de contractuels et Groupes d'aide		Nombre de jours contractuels et groupes d'aide		Dépenses	
	Contractuels	Groupes d'aide	Contractuels	Groupes d'aide	Remunération et nourriture	Achat d'outils
Défrichement	14	0	1	0	15 500	1 manchette
Abattage	24	0	4	0	14 100	1 lime
Ecobuage	2	0	45	0	84.900	3 limes
Labour et semis	60	0	6	0	56.700	3 cables
Désherbage	5	0	1	0	4.700	
Récolte	16	5	4	45	87.700	
Totaux	120	5	60	45	263.600	14.600

Pour une dépense globale de 278 200 FG, Ce paysan a récolté 15 sacs de riz paddy. Il en a vendu 6 sacs pour un montant de 122 000 FG. Il a donc un manque à gagner pour son champ la somme de 156 200 FG. Il a prit 80.000 dans les 122 000 FG qu'il a achete 11 bidons d'huile rouge qu'il a vendu pendant la période de soudure à 132 000 FG, soit un bénéfice de 52.000 FG.

Pour l'année 1991 ce paysan a réalisé une récolte de 174 000 FG. Malgré son souci de fructifier son argent dans le commerce d'huile, il a perdu la somme de 104.200 FG.

Source :
Enquêtes menées
Par les stagiaires

NB. Ce paysan n'avait pas travaillé en 1990.

Comptes d'exploitation

champ sur coteau
superficie 1,3 ha
Semence : 100 kg

Saison culturale 1990

Activités	Nombre de Contractuels et Groupes d'aide		Nombre de jours : contractuels et Groupes d'aide		Dépenses	
	Contractuels	Groupes d'aide	Contractuels	Groupes d'aide	Remunération et Nourriture	Achat d'outils
Défrichement	2	0	13	0	25.000	
Abattage	-	-	-	-	-	
Ecobuage	2	0	4	0	13.600	1 houe
Labour et semis	0	5	0	5	6.500	1 rouleau à fil de fer
Désherbage	5	6	1	4	5.900	
Récoltes	21	0	3	0	13.000	
Totaux	30	11	21	9	64.000	8.500

Ce paysan a engagé une somme de 72 500 F pour les travaux de son champ. Il a récolté 12 sacs de riz paddy et en a vendu 3 sacs pour un montant de 48 000 F.
Il a fait un déficit de 24 500 F.

Au cours de la même année, il a effectué des travaux en qualité de contractuel qui lui ont rapporté un montant de 15 000 FG.

Pour l'ensemble de ses actions, le paysan a perdu une somme de 9 500 FG.

N.B : Le paysan a exploité une vieille friche, c'est pourquoi la ligne qui correspond à l'abattage est vide.

Conclusion

Cette étude monographique du district de Obakoré nous a permis de saisir malgré les difficultés, les réalités physiques, humaines et économiques de cette localité.

Ce district, de par sa situation géographique dans la plaine environnante des monts Nimba, jouit d'un climat caractérisé par l'alternance de deux saisons: une courte saison sèche et une longue saison pluvieuse de 7 à 9 mois.

Les sols ferrallitiques se trouvant sur les coteaux sont très pauvres par suite de leur exploitation abusive. Par contre, les sols hydromorphes des bas-fonds, constamment enrichis par l'apport d'alluvions, sont les moins exploités.

Près de 80% de la population du district de Obakoré s'occupent de l'agriculture. Ainsi, la pratique de cette agriculture extensive traditionnelle sur brûlis avec des instruments archaïques a contribué à l'appauvrissement des sols et la dégradation de la végétation. C'est pourquoi, de nos jours, en dehors de quelques îlots de forêts sacrées autour des villages et des minces galeries forestières le long des cours d'eau, tout le reste du terroir n'est occupé que par des jachères dont la durée est beaucoup réduite par le manque de terres de culture.

L'économie du village repose essentiellement sur l'agriculture et la cueillette. Cependant, malgré les efforts fournis, les recettes sont toujours en deçà des besoins de la population, entraînant par conséquent, une distorsion entre l'explosion démographique et la croissance économique.

Les habitants du district souhaitent vivement la réalisation du projet minier ou d'un aménagement intégré à court terme leur permettant d'améliorer leur niveau de vie. Sans quoi, il est difficile de préserver les forêts des monts Nimba en laissant la population mourir de faim à côté par manque des terres de culture.

Table des Matières

	Pages
Avant Propos	2
Chapitre I Les Caractéristiques Physiques du Terroir	2
1. Relief	2
2. Climat	2
3. Sols	3
4. végétation	3
5. Faune	3
6. Cours d'eau	4
Chapitre II La Société villageoise	5
1. Historique	5
2. Population	5
3. Croyances	10
4. Etat sanitaire	10
5. Infrastructures et Équipements	10
6. Sentiments de la Population vis à vis du Projet minier et de la réserve	11
Chapitre III Les activités et l'économie rurale	12
1. Régime Foncier	12
2. Cultures vivrières	12
3. Cultures de Rente	13
4. Activités de cueillette	13
5. Autres activités	13
6. Comptes d'exploitation	14
Conclusion	19
Table des Matières	20